This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

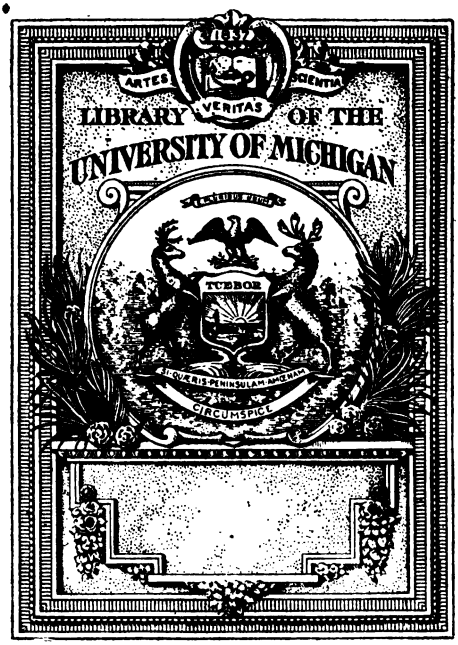
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

840.9
G69.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE.

Dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie, pour la connoissance des Belles Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des Arts;

Et où l'on rapporte les Jugemens des critiques sur les principaux ouvrages en chaque genre écrits dans la même Langue.

Par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital.

TOME NEUVIEME.

A PARIS, RUE S. JACQUES,

Chez { PIERRE-JEAN MARIETTE, aux Colonnes d'Hercules. HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, à S. Thomas d'Aquin.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

PRE'FACE.

J'AI promis dans le dernier chapitre du Tome huitiéme de cet Ouvrage d'entretenir mes lecteurs des productions mêmes de nos Poëtes. Je commence à dégager ma parole dans ce Tome neuviéme & dans le ſuivant. Si j'y ai ſçû mettre dans un jour convenable les recherches que j'ai faites, j'ai lieu d'eſpérer que cette continuation de mon Ouvrage ne ſera pas moins favorablement accueillie que les Volumes qui ont précédé. Quand je dirois que la matiere que j'entreprends de traiter doit également intéreſſer par elle-même l'Etranger comme le François, je ne crois pas que l'on pût m'accuſer ni de préſomption, ni de témérité. Chacun aime à con-

noître les révolutions de l'eſprit humain dans les Sciences & dans les Arts. Et quelles révolutions notre Poëſie n'a-t'elle pas ſouffertes ! Moins rapide dans ſes progrès que notre langue elle-même, ſon enfance a été plus longue. Incertaine dans ſa marche, parce qu'elle n'a pas eu d'abord de regles fixes, elle a été longtems la victime du caprice de ceux qui la cultivoient, & du mauvais goût du ſiécle à qui elle devoit ſa naiſſance.

Les grands modéles qui avoient fait l'ornement & la gloire d'Athenes & de Rome n'étoient point péris ; ils auroient échauffé le génie, donné des idées juſtes & nobles, ſi on les eût conſultés ; mais peu les étudioient, & peut-être que moins encore étoient en état d'en profiter. On ſe plaiſoit à multiplier les antithéſes ; on aimoit les froids jeux de mots ; les allégories forcées pa-

roiſſoient des beautés ; le nombre & l'harmonie étoient auſſi peu connus que le grand & le ſublime ; & ſouvent ceux qui ne vouloient qu'être ſimple & naïfs, tomboient dans le bas & le ridicule.

Mais comme il y a eu dans tous les tems des génies privilégiés qui ſe ſont élevés au-deſſus de leurs contemporains, les défauts que l'on reproche à nos premiers Poëtes n'étoient pas ſi univerſellement répandus, que pluſieurs n'ayent fait des efforts heureux pour s'en débarraſſer, & que l'on ne voye dans quelques-uns un génie plus cultivé, plus de connoiſſance du beau, un eſprit plus orné, de grands talens même, à qui il n'a manqué pour être perfectionnés, que d'être éclos quelques ſiécles plus tard.

C'eſt ce que l'on verra mieux par le détail dans lequel je vais entrer. J'oſe me flater que ce détail ne

déplaira pas à ceux à qui il reſte encore quelque amour pour l'hiſtoire de notre littérature, dont celle de notre poëſie fait une partie ſi conſidérable.

On ſçait que Guillaume Colletet avoit ébauché cette hiſtoire dans ſes vies des Poëtes François, dont le manuſcrit eſt demeuré dans l'obſcurité. J'avois deſiré la communication de ſon ouvrage, mais n'ayant pû l'obtenir, je me ſuis déterminé à faire ce que je m'imagine que Colletet a fait lui-même. J'ai entrepris de lire tous les écrits de nos Poëtes qui ſont dépoſés dans la Bibliothéque du Roi, & dont je dois la communication à M. l'Abbé Sallier, ou qui ſe trouvent raſſemblés dans les cabinets des particuliers; j'ai ſouvent conféré les imprimés avec les manuſcrits; & lorſque je l'ai cru néceſſaire, j'ai eu recours aux autres ouvrages du tems

où vivoient nos Poëtes, pour y chercher les circonſtances de leur vie que je ne trouvois point dans leurs écrits.

Je ne donne point les poëſies dont je parle comme des modéles que l'on doive ſuivre : ayant eu la patience de les lire, je dois en connoître mieux qu'un autre les imperfections & les défauts. Je les expoſe telles qu'elles ſont, pour en faire ſentir le goût, le génie, le caractere. Mais elles m'ont offert un avantage que je n'ai point négligé ; j'y ai trouvé beaucoup de faits concernant l'Hiſtoire Civile, Eccléſiaſtique & Littéraire, ou inconnus à nos Hiſtoriens qui n'ont pas daigné conſulter ces vieux Auteurs, ou qui confirment ou éclairciſſent les faits qu'ils ont rapportés. J'en ai fait uſage ; & dans la néceſſité de donner des exemples de nos anciennes poëſies, j'ai choiſi préférablement

ces faits à d'autres endroits qui n'auroient rien appris. Que le fameux Journaliſte hebdomadaire, qui exige ſi ſévérement qu'une critique ſoit polie quand elle le concerne, répéte tant qu'il lui plaira, *que je tire de vieux Auteurs de l'oubli pour les y replonger*, ce trait de ſatyre ne perſuadera jamais que ce qu'il ignore ne mérite point d'être connu, & qu'on ne puiſſe lire avec quelque utilité ce qu'il mépriſe.

Dans le compte que je rends de nos anciens Poëtes, j'ai ſuivi l'ordre chronologique autant qu'il m'a été poſſible; & c'eſt celui auquel je m'attacherai pareillement dans la ſuite. Cet ordre m'a paru le plus naturel, & le plus propre d'ailleurs pour faire connoître les progrès de notre Poëte. Je m'en ſuis écarté par rapport à Jean Marot dont l'article auroit dû entrer dans le dixiéme Volume. Mais l'on m'a con-

ſeillé de le renvoyer au Volume ſuivant, pour ne le point ſéparer de Clément & de Michel Marot, ſon fils & ſon petit-fils. Je dois auſſi avertir que je ne parle point ici ni des traductions de l'Ecriture-Sainte en vers, ni des piéces Dramatiques; ces deux claſſes ſont ſi nombreuſes qu'il m'a paru que chacune méritoit d'être traitée ſéparément. C'eſt auſſi l'avis de pluſieurs perſonnes très-éclairées que j'ai toujours conſultées depuis le commencement de mon Ouvrage; & je me fais un devoir de le ſuivre.

Je dois aux lumieres des mêmes perſonnes quelques anecdotes que l'on trouvera dans ces deux Volumes & dans les ſuivans. Mais quelque attention que je puiſſe avoir à profiter de tout ce qui m'eſt connu, quelques recherches que je faſſe pour ne rien ignorer d'eſſentiel par rapport à mon plan, ceux qui ſont

plus inſtruits que je ne le ſuis, s'appercevront aiſément de mes omiſſions comme de mes fautes. La grace que je demande, c'eſt de me faire connoître les unes & les autres, afin de me mettre en état de les réparer. Je crois avoir donné ſur cela des preuves de ma docilité ; les additions & les corrections ſuivantes en ſeront une confirmation.

ADDITIONS
ET
CORRECTIONS
A faire aux Tomes III. & IV. de la Bibliothéque Françoiſe.

J'Ai déja dit que je pourrois former un juſte volume du ſimple expoſé des Traités d'éloquence & des Diſcours oratoires dont j'ai oublié de parler dans les deux premiers Tomes de cette Bibliothéque. Ma liſte s'eſt encore augmentée depuis, & c'eſt pour moi une raiſon de plus de renvoyer cet expoſé à un autre tems.

Dans le troiſiéme volume, ſeconde édition, pages 100. & ſuivantes, j'ai ajouté aux Traités de Poëtiques, *l'Art poëtique François de Pierre Delaudun d'Aygaliers, diviſé en cinq livres, & imprimé à Paris, par Anthoine du Breuil en* 1597. *in*-18. Comme cet écrit eſt rare, j'ai été ſollicité d'en répéter ici l'analyſe en faveur de ceux qui n'ont que la premiere édition de mon ouvrage. J'y conſens. Cet Art poëtique du Sieur.

Delaudun eſt dédié à M. de Valernod, Evêque de Niſmes. L'Auteur dit qu'il ne l'a fait imprimer que pour ſatisfaire aux vœux de ſes amis, & céder à leur importunité. Il ajoute qu'il n'a point travaillé pour les ſavans, mais pour les commençans. Les uns & les autres ont pû en profiter. Ce Traité eſt précis, clair & ſans verbiage. Le premier livre concerne autant la Grammaire que la Poëtique: il eſt une preuve que l'Auteur avoit bien étudié les regles de notre langue. En parlant de l'ortographe, il décide pour la ſuppreſſion des lettres qu'on ne prononce point; comme *l* dans le mot fou*l*dre. Ce qu'il dit de chaque eſpéce de Poëme dans le ſecond & le troiſiéme livre, conſiſte à définir chacun, à en donner les régles, & à en montrer le méchaniſme. Ses préceptes ſont éclaircis par des exemples qu'il tire ſouvent de ſes propres écrits. Il y mêle auſſi de l'hiſtorique, par exemple, ſur l'origine de chaque eſpéce de poëſie. Au chapitre huitiéme il prétend qu'en poëſie l'Epître & l'Elégie ont le même but, embraſſent les mêmes ſujets, & qu'ainſi elles ne ſont qu'une même eſpéce.

Le quatriéme livre eſt tout de pré-

ceptes : l'Auteur veut que le Poëte ſoit verſé dans l'étude des meilleurs Poëtes Grecs & Latins, qu'il les imite, &, s'il eſt poſſible, qu'il s'efforce de les ſurpaſſer. Mais les traductions que l'on en avoit faites, le fâchent ſi fort, qu'il ne craint pas de dire que s'il avoit de l'autorité, il feroit brûler tous les livres qui depuis un ſiécle juſqu'à lui avoient été traduits du Grec ou du Latin en notre langue. Il ne fait grace qu'aux traductions de Plutarque & à un très-petit nombre d'autres. Il enveloppe dans la même condamnation les traductions que l'on pourroit faire; & la raiſon qu'il apporte d'une idée qui paroît ſi bizarre; « c'eſt, dit-il, que ſi « l'on continuoit à traduire les ouvrages des Anciens en François, ce ſeroit nous faire perdre la connoiſſance « des langues Grecque & Latine. Que « ſi au contraire, il n'étoit pas permis « de traduire, chacun s'étudieroit à « quelque belle invention, & à enrichir « notre langue de tout ce que les autres ont de beau. » Il penſe d'ailleurs qu'il n'y a aucun honneur à traduire; & il ne tient pas à lui qu'on ne mette les Traducteurs dans le rang le plus bas, lors même que leurs traductions

ont toutes les qualités que l'on y peut desirer.

Delaudun ne s'éleve pas avec moins de force contre l'introduction des mots forgés, si familiers à Jodelle, à Baïf, à du Bellay, &c. & à l'égard des mots tirés du Grec & du Latin, il exige que l'on n'employe que ceux qui étoient déja en usage, ou que l'on n'en augmente le nombre qu'avec beaucoup de sobriété. Il insiste surtout que le François écrive en François.

Dans le chapitre cinquiéme qui traite *des Ornemens de la Poësie*, le Sieur Delaudun veut que le Poëte s'étudie principalement à être clair & intelligible; qu'il n'affecte point une érudition mal placée qui pourroit jetter quelque obscurité dans ses productions; qu'il fasse usage de la Fable, mais avec réserve, & comme en passant. Il dit la même chose de l'usage des Métaphores, des Descriptions, &c. Il lui recommande de proportionner son style, ses idées, ses expressions aux sujets qu'il veut manier, & de se mettre au fait de toutes les Sciences & de tous les Arts, avant de se livrer à la composition. Son chapitre *des Licences poëtiques* est, selon moi, trop contraire en plu-

ſieurs endroits aux regles de la Grammaire, pour être mis en pratique.

Ce que l'Auteur dit ſur la Comédie dans le cinquiéme livre, eſt fort peu de choſe ; mais il s'étend beaucoup ſur la Tragédie. Il définit celle-ci, après Ariſtote, *une Imitation des propos & vies des Héros.* Il en exclut les ſujets & les perſonnages feints, de même que les Dieux & les Déeſſes. Lui-même cependant a introduit dans ſes Tragédies Mercure & une Furie. Il en convient, & tâche de s'excuſer. Oppoſé à la regle des vingt-quatre heures pour la durée de l'action repréſentée, il prétend, ſans le prouver, que cette regle n'a pour elle aucun Auteur qui faſſe autorité : qu'en l'obſervant, ou il faudroit pour embellir la ſcene, introduire des choſes incroyables, ou que la ſcene ſeroit nuë : qu'enfin la Tragédie étant le récit de la vie des Héros, de la fortune & de la grandeur des Rois, Princes, & autres Puiſſances, on ne peut repréſenter en un jour ce qui n'a pû être l'ouvrage que de pluſieurs années. On voit par-là que Delaudun s'étoit formé ces idées ſur quelques Tragédies de ſon tems où toutes les regles propres à cette eſpéce de Poëme, ſont violées.

L'Auteur de cet Art poëtique étoit d'Uzès, fils de Raymond Delaudun, Seigneur d'Aygaliers, Juge du temporel de l'Evêque d'Uzès. Il mourut de la peste, au Château d'Aygaliers, en 1629.

Page 178. du même tome troisiéme, seconde édition, & dans le Catalogue qui est à la fin de ce volume, j'ai oublié de nommer l'Auteur Italien de l'*Examen de l'essai sur la Poësie épique de M. de Voltaire*, traduit en François par M. l'Abbé Antonini : c'est le Sieur *Paul Rolli*, retiré en Angleterre, connu par plusieurs autres ouvrages.

Dans le tome quatriéme, page 140. de la premiere édition, & 146. de la seconde, je parle de deux Dissertations sur la Chronologie des deux Poëmes d'Homere, imprimées dans les Mémoires de Trévoux. Il faut ajouter que ces deux Dissertations sont du Pere *Louis Marquet*, Jésuite, qui étoit alors un des Journalistes de Trévoux.

Corrections & Additions pour les Tomes V. & VI.

CET article ſera plus long que le précédent. J'ai un plus grand nombre de corrections & d'additions à faire aux tomes V. & VI. qu'à ceux dont je viens de parler.

Je me ſerois épargné les conjectures que j'ai hazardées pages 5. & 6. du tome cinquiéme ſur le prétendu *Henri Macé* nommé à la fin des vers que je rapporte en cet endroit, ſi je m'étois rsppellé que ces vers ſont partie d'une *Epître au Roi*, laquelle ſe trouve parmi les poëſies de Clément Marot, & qui eſt tout-à-fait du ſtyle de ce Prince de la poëſie naïve & enjoüée. J'ai lû cette Epître, & je penſe que Marot, embarraſſé de trouver une rime qui continuât ſes jeux de mots, n'a imaginé en cet endroit le nom ſuppoſé de *Henri Macé*, que pour ajuſter ſon vers au goût des précédens, en ſorte que ce nom n'eſt là que pour la rime.

Ibid. page 76. Je fais entendre que Joachim du Bellay eſt l'inventeur de ces vieux mots, *Galées*, *Iſnel* & *Caro-*

lant. Depuis que j'ai lû nos anciens Poëtes, je ſuis convaincu que ces mots étoient en uſage longtems avant du Bellay. Je les ai trouvés, non-ſeulement dans Marot, mais auſſi dans pluſieurs Poëtes fort antérieurs, dans les Amadis de Gaule auſſi, & ailleurs. *Carolant* vient de l'Italien *carolare*, qui ſignifie danſer, & *Iſnel* vient de *ſnello*, joli mot de la même langue, qui ſignifie agile, léger, gentil. Le Cavalier Marin emploie pluſieurs fois ce mot dans ſon *Adonis*, & en différentes ſignifications.

Ibid. page 19. article de Lucréce, j'ai eu tort de douter que M. Charles-Etienne Jourdan, Bibliothécaire du Roi de Pruſſe, eût cité exactement la Bibliothéque Latine de Jean Albert Fabricius au ſujet d'une traduction de Lucréce en vers François, imprimée en 1677. Il eſt vrai que l'endroit cité de Fabricius n'eſt point dans le tome premier de ſa Bibliothéque, où l'on trouve un article de Lucréce. Mais voici ce qu'on lit dans le tome ſecond, pag. 63. & 64. *vidit & lucem metaphraſis nova Lucretii Gallicis verſibus neſcio quo autore, anno* 1677. *in*-4°. Cette verſion qui m'étoit inconnuë, m'a été

communiquée depuis. Si elle avoit été vûë du ſavant Fabricius, il n'auroit pas dit qu'il en ignore l'Auteur (*Neſcio quo autore*) elle eſt de l'Abbé de Marolles; en voici le titre: « Les ſix livres de « Lucréce de la nature des choſes. Ou- « vrage difficile que l'Auteur a eſſayé « de repréſenter clairement & naïve- « ment en vers, par celui qui fut im- « primé en proſe dès l'année 1649. « avec privilége du Roi. Troiſiéme « édition, à Paris, de l'Imprimerie de « Jacques Langlois, fils, 1677, in-4°. « Cette édition n'eſt, dite la troiſiéme, que parce qu'il y en avoit deux de la traduction en proſe. Quoi qu'en diſe l'Abbé de Marolles, cette nouvelle traduction en vers n'eſt *ni claire, ni naïve.* Rien de plus dur, de plus plat, & de plus entortillé que ſa verſification. C'eſt d'ailleurs une paraphraſe languiſſante & proſaïque. Le texe de Lucréce contient ſept mille trois cens quatre-vingt-neuf vers; la verſion en a douze mille trois cens trente-huit; c'eſt l'Abbé de Marolles qui a fait lui-même cette ſupputation.

Dans ſa Préface il dit que Moliere ayant vû ſa traduction en proſe, donnée en 1649. s'étoit amuſé à mettre en

vers ſur cette traduction divers endroits de Lucréce. » Il les avoit, dit-il, com-» poſés, non pas de ſuite, mais ſelon » les divers ſujets tirés des livres de ce » Poëte, leſquels lui avoient plû davan-» tage, & les avoit fait de diverſes me-» ſures. Je ne ſçai ajoute-t'il, s'il ſe » fût voulu donner la peine de travail-» ler ſur les points de Doctrine, & ſur » les raiſonnemens philoſophiques de » cet Auteur, qui ſont ſi difficiles; » mais il n'y a pas grande apparence » de le croire, parce qu'en cela même » il lui eût fallu donner une application » extraordinaire, où je ne penſe pas » que ſon loiſir, ou peut-être quelque » choſe de plus, le lui eût pû permet-» tre, quelque ſecours qu'il en eût pû » avoir d'ailleurs, &c. » Ce ſecours eſt la verſion même en proſe de l'Abbé de Marolles, qui ne croyoit pas ſans doute, s'exprimer ſi juſte, en avoüant que ce ſecours ne ſuffiſoit pas pour bien traduire.

C'étoit en 1675. que l'Abbé de Marolles s'étoit amuſé à mettre Lucréce en vers François: il n'y avoit employé que quelques mois, depuis le 28. de Novembre juſqu'au quatriéme de Mars de l'année ſuivante. Après la Préface,

il a fait réimprimer le discours qu'on lisoit déja au-devant de la seconde édition de sa version en prose, & dont j'ai parlé : une Analyse fort longue des six livres de Lucréce, & la vie du Poëte telle qu'elle est dans la premiére édition de la traduction en prose. Les argumens de chaque livre sont pareillement en vers. A la fin est une Table des matieres, suivie d'un discours de deux pages en prose *à Memmius*, qui est, sans doute, l'Abbé de Catellan, lequel approuvoit toujours, selon l'Abbé de Marolles, les ouvrages que celui-ci composoit, & que le Public s'obstinoit de mépriser.

Virgile suit Lucréce dans mon cinquiéme volume : j'ai rendu compte de ses Traducteurs en prose & en vers ; & dans les Additions qui sont au commencement de mon septiéme volume, j'ai suppléé à ce que j'avois omis dans le cinquiéme, & ajouté ce qui n'avoit été publié que depuis. L'addition la plus considérable concerne la nouvelle traduction de Virgile donnée par M. l'Abbé des Fontaines avec des Notes, des Préfaces, des Discours & des Dissertations. J'ai parlé aussi de quelques Critiques qui avoient été faites de divers

endroits de cette traduction, & je n'ai point oublié de faire mention des réponſes du Traducteur. Le plan que je me ſuis propoſé & que je tâche de remplir, m'obligeoit à rendre compte de toutes ces piéces : le même plan m'engage à parler ici de quelques nouveaux écrits ſur le même ſujet qui ont paru depuis le ſeptiéme & le huitiéme volume de mon ouvrage.

Le premier de ces écrits eſt une *Lettre de M. Deſgrouais à M. Burlon de la Buſbaquerie*, (c'eſt-à-dire, à M. l'Abbé des Fontaines) *Auteur des feuilles périodiques intitulées*, JUGEMENS SUR LES OUVRAGES NOUVEAUX, &c. Cette lettre qui contient trente-une pages in-12. eſt datée de Paris le 10. Février 1745. C'eſt en même tems une plainte apologétique & un cartel de défi. M. Deſgrouais avoit cenſuré divers endroits de la traduction de Virgile, dans une lettre critique que le Mercure du mois de Novembre 1743. avoit adoptée, & dont j'ai rendu compte dans les additions qui ſont au commencement de mon ſeptiéme volume. M. l'Abbé des Fontaines avoit promis d'abord de répondre à cette lettre, & ne l'avoit point fait ; mais de tems en tems

il avoit lâché contre elle quelques termes de mépris dans ſes *Jugemens ſur les Ecrits nouveaux*. L'Auteur de la lettre s'en plaint, ſe juſtifie, ſe fâche, appelle le Traducteur au combat, & lui préſente des armes offenſives. Voilà à peu près tout ce que contient cette lettre que M. Deſgrouais a déſavoüée depuis par une autre du 10. Mai 1745. in-4°.

On n'irrite pas en vain un ennemi toujours prêt à s'enflammer. Le Traducteur de Virgile a accepté le combat, & tel qu'un Oiſeau de proie il eſt venu fondre avec l'impétuoſité la plus violente ſur celui qui l'avoit provoqué. Mais croyant, ſans doute, qu'il ne lui étoit pas aſſez glorieux de ne meſurer ſes armes qu'avec un ſeul, au lieu d'un ennemi il a ſuppoſé qu'il en avoit quatre; moi, celui qui l'avoit attaqué, M. Gibert, Auteur d'une lettre de ſeize pages in-8°. contenant quelques *Remarques ſur la traduction de Virgile de M. l'Abbé D. F.* & un quatriéme qui ne vouloit, dit-on, qu'être ſimple ſpectateur, & à qui l'on attribuë néanmoins aujourd'hui & le cartel & les premieres attaques.

Je ſuis certainement de trop dans ce nombre, & ce n'eſt pas ſans étonnement

que je me ſuis vu occuper plus de dix-huit pages de la Réponſe de M. l'Abbé des Fontaines à la lettre attribuée à M. Deſgrouais. J'avois lû avec attention la nouvelle traduction de Virgile & ſes accompagnemens ; j'ai rendu compte avec autant de ſimplicité que de ſincérité de l'impreſſion que cette lecture avoit faite ſur mon eſprit. J'ai beaucoup plus loüé que blâmé cet ouvrage, ſupérieur en effet aux traductions précédentes de Virgile, & j'aurois voulu n'y rien trouver que d'admirable afin de ne m'y répandre qu'en éloges. Quel eſt donc mon crime ? Je le cherche, & je ne le trouve point. Si j'ai loüé la critique inſérée dans le Mercure de Novembre 1743, ce n'eſt pas aſſurément par le motif que M. l'Abbé des Fontaines me ſuppoſe dans ſa Réponſe : je n'étois point en commerce avec ſon cenſeur, & je ne connoiſſois que le nom ſeul du lieu où il demeure. J'ai loüé la critique dont il s'agit, non *par prévention*, ni *par entêtement*, mais uniquement parce qu'elle m'a paru ſolide. M. l'Abbé des Fontaines prétend que je me ſuis trompé ; cela pourroit être ; je ne me ſuis jamais arrogé l'infaillibilité, & je ſuis le premier à donner acte

acte de mes mépriſes quand on me les fait connoître. Mais il doit m'être permis de dire avec la même franchiſe, que la Réponſe de M. l'Abbé des Fontaines, quoiqu'écrite avec autant d'eſprit que de vivacité, ne m'a pû encore faire changer de ſentiment. Si c'eſt en moi défaut d'intelligence, je ſuis fâché que cete faculté de l'eſprit me ſerve ſi mal, je proteſte au moins que ce n'eſt ni indocilité, ni mauvaiſe volonté.

On a fait deux repliques à la ſeconde partie de la Réponſe de M. l'Abbé des Fontaines : l'une eſt *au nom de M. Deſgrouais* qui n'y a aucune part. C'eſt une eſpece de Satyre perſonnelle, ſuppoſée imprimée à Avignon, & qui contient quarante-trois pages in-12. La ſeconde eſt de M. Deſgrouais lui-même. C'eſt un écrit de ſoixante-douze pages, dans lequel l'Auteur ſe renfermant dans les bornes d'une diſpute littéraire, juſtifie ſa premiere critique imprimée en 1743. replique à l'apologie que le nouveau Traducteur de Virgile avoit faite des endroits de ſa traduction cenſurés, & entreprend de montrer de nouvelles taches dans cet ouvrage. Si cette critique eſt ſolide, ſi ce que l'on y reprend dans la traduction de Virgile & dans les

notes qui l'accompagnent, eſt repris avec fondement, cet écrit ſera en même tems l'apologie du jugement que j'ai cru devoir porter de l'ouvrage de M. l'Abbé des Fontaines; & par conſéquent j'aurai lieu de me flater que celui-ci ne me regardera plus comme un ennemi qui n'a eu deſſein que de le *rabaiſſer*, ce qui certainement a toujours été fort éloigné de ma penſée.

Dans le compte que j'ai rendu des traductions en proſe & en vers des opuſcules attribués à Virgile, je n'ai point oublié une Diſſertation ſur le *Culex*, compoſée par le P. Oudin, Jéſuite, & imprimée dans les Mémoires de Littérature, recueillis & publiés par le P. des Moletz, de la Congrégation de l'Oratoire. M. l'Abbé des Fontaines a fait quelques obſervations ſur cette Diſſertation; le P. Oudin y a répondu: & m'a envoyé ſa Réponſe, que j'inſere ici ſans y rien changer.

» On m'a fait cinq queſtions qui con-
» cernent une Diſſertation faite pour
» être lûë dans une aſſemblée de Sa-
» vans, & imprimée dans les *Mémoi-*
» *res de Littérature* du P. des Moletz,
» tome VII. page 295. Je conviens que
» ſous le regne d'Auguſte il parut un

Poëme intitulé *Culex*, que Stace, « Martial, & quelques autres anciens « Auteurs mettent ſur le compte de « Virgile; mais je prétends que ce Poë- « me n'eſt pas celui que nous avons dans « quelques éditions de Virgile; ſur cela « voici les queſtions que l'on me fait. « Je ne dois pas omettre que le queſtion- « neur m'avertit qu'il n'a pas lû ma Diſ- « ſertation, & qu'il ne la connoît que « par quelques extraits. «

I. QUESTION. Pourquoi j'ai mé- « priſé l'autorité du Cardinal Bembe, « qui tient que cet écrit eſt de Virgile, « & celle de Scaliger, qui croit même « que ce Poëte le compoſa dans un âge « mûr, où il pouvoit être déja un Poë- « te conſommé ? «

Réponſe. Je ne crois pas avoir rien « écrit qui puiſſe faire juger, que je mé- « priſe l'autorité de ces deux illuſtres « Savans. Que ſi n'être pas de leur avis « c'eſt ce qu'on appelle mépriſer leur au- « torité, il a fallu néceſſairement le fai- « re à l'égard de l'un des deux, puiſ- « que le Cardinal Bembe tient que le « *Culex* eſt un fruit du premier âge de « Virgile, (*ludentis adoleſcentiæ quaſi* « *partus*) & que Joſeph Scaliger croit « que le Poëte le compoſa dans un âge «

» mûr ; comment accorder ces deux sen-
» timens ? Pour ne pas mépriser leur
» autorité, dira-t-on avec le premier,
» que *Diræ, copa, est non est, vir bonus,*
» *Moretum, Rosæ*, sont de Virgile ?
» Faudra-t'il avec Joseph Scaliger, di-
» re que l'Auteur de l'Enéïde y vou-
» loit ajouter douze livres ? Je respecte,
» autant qu'il convient, les deux Ecri-
» vains que l'on m'oppose : mais il ne
» s'agit pas d'un fait qui doive être dé-
» cidé par l'autorité de deux moder-
» nes.

» II. QUESTION. D'où je sçai
» que la Fable du Poëme de Virgile
» étoit telle que je l'expose, & diffé-
» rente de ce que nous voyons dans le
» *Culex* moderne ?

» *Réponse.* Je le sçai pour avoir lû ce
» qui est rapporté dans l'ancienne vie de
» Virgile, & l'avoir confronté avec la
» puérile description que l'on voit dans
» le *Culex* commenté par Scaliger. La
» chose ne vaut pas que je transcrive ce
» qui est imprimé dans ma dissertation.

» III. QUESTION. Sur quoi fon-
» dé je prétends que Virgile ne compo-
» sa pas son Poëme du Moucheron à
» quinze ou seize ans, mais après avoir
» achevé ses Géorgiques ?

Réponſe. J'apprends de Stace (*Syl-* «
var. I. VII.) que Lucain avoit fait «
ce que nous avons de la Pharſale avant «
qu'il eût atteint l'âge où étoit Virgi- «
le, lorſqu'il fit ſon Poëme du Mou- «
cheron : *Ante annos Culicis Maroniani* : «
or Lucain né le 12. Novembre, l'an «
de Rome 791. mourut le 30. Avril «
817. La Pharſale n'étoit pas encore «
achevée. Donc Virgile avoit pour le «
moins vingt-cinq ans lorſqu'il fit ſon «
Poëme du Moucheron. Il eſt vrai que «
l'Ecrivain de ſa vie marque ſeulement «
quinze ans ; *cùm eſſet annorum quinde-* «
cim. Mais nous ſavons que l'Ecrivain «
de ſa vie avoit écrit XXV, & qu'une X «
a été omiſe par quelque Copiſte, ce «
qui eſt ſouvent arrivé, comme le ſa- «
vent ceux qui ont manié les manuſ- «
crits ; en reſtituant cette X, il ſe trou- «
vera d'accord avec Stace. «

Je ne dirai pas ſur quoi fondé je «
prétends que Virgile n'a fait ſon Poë- «
me du Moucheron qu'après ſes Géor- «
giques. Je n'ai point avancé ce ſenti- «
ment : je l'ai même réfuté aſſez au «
long par l'autorité de Stace & de «
Martial qui parle de ce Poëme comme «
d'un eſſai. *Culicem legimus & Batra-* «
chomyomachiam etiam agnoſcimus : nec «

» *quiſquam eſt illuſtrium Poëtarum, qui* » *non aliquid operibus ſuis ſtilo remiſſiore* » *præluſerit.* C'eſt ce que dit Stace (*Præ-* » *fat. in l.* 1. *Sylvar.*) Martial (l. VIII. » Epigr. 56. verſ. 20.) dit, *vix Culi-* » *cem fleverat ore rudi.* Celui qui avoit » chanté *les préſens de Cérès*, étoit de- » puis longtems ſorti d'apprentiſſage, » & ne chantoit plus *ore rudi.*

» En traduiſant en Latin ma Diſ- » ſertation pour l'envoyer en Hollande » à M. Burman qui me l'avoit deman- » dée, je fortifiai de quelques nouvel- » les réflexions le ſentiment où j'ai tou- » jours été que Virgile fit ſon Poëme » du Moucheron avant ſes Bucoliques. » Servius dit (Georg. IV. 565.) *viginti* » *octo annorum Bucolica ſcripſit.* Il avoit » déja fait la même remarque à l'en- » trée de ſon Commentaire ſur les Bu- » coliques. Tibere Donat (*Vit. Virgil.*) » dit que Virgile après avoir commen- » cé une ſorte de Poëme hiſtorique, » ſans doute à l'imitation d'Ennius, s'en » dégoûta bientôt, & ſe mit à faire des » poëſies paſtorales, pour avoir occa- » ſion de ſignaler ſa reconnoiſſance en- » vers ſes protecteurs. Il eſt naturel de » penſer que Virgile ſe détermina à ce » genre de compoſition : par ce *Culex*

il en avoit fait un essai qui lui avoit réussi. Lorsque l'Auteur fit le choix & l'édition de ses Pastorales, il mit à la tête de toutes celles que nous y voyons, *Tytire tu patulæ*, &c. non qu'elle eût été faite avant toutes les autres, mais par considération pour Auguste qu'elle regarde : d'ailleurs il est très-vraisemblable que l'aînée de toutes est celle qui est placée la sixiéme : *Prima Syracusio.* Dans le prologue le Poëte rappelle les deux ouvrages qui l'avoient occupé auparavant.

Prima Syracusio dignata est ludere versu
Nostra, nec erubuit sylvas habitare Thalia.

Ces deux vers désignent, ce me semble, le *Culex*. Le Poëme historique commencé est désigné dans les suivans.

Cùm canerem reges & prælia, Cynthius aurem
Vellit, & admonuit : Pastorem, Tityre, pingues
Pascere oportet oves, deductum dicere carmen.

En conséquence de l'avis donné par Apollon, le Poëte déclare qu'il renonce aux chants héroïques, & qu'il va s'occuper de bergeries.

Nunc ego .....
Agrestem tenui meditabor arundine Musam.

» Je pouſſe la conjecture plus loin ; & » de ce que dans cette Eclogue, qui » me paroît avoir été faite avant tou- » tes les autres, Virgile eſt nommé » Tityre (*Paſtorem Tityre pingues . . .*) » Je crois pouvoir conclure que dans la » Paſtorale du Moucheron le Berger » ſe nommoit Tityre.

» IV. QUESTION. Si Corneille » n'eſt pas également le pere de Cin- » na & de Pertharite ; & Racine des » Freres ennemis & de Phedre.

» *Réponſe.* Je vois autant de diffé- » rence entre le Bradamante de Ro- » bert Garnier, & le Polieucte de Cor- » neille, ou l'Athalie de Racine, que » j'en vois entre le *Culex* que nous avons » & le Siléne de Virgile. Si je ſuis dans » l'erreur, je n'en ſortirai pas ſi-tôt.

» V. QUESTION. L'Auteur de la » vie de Virgile qui dit qu'il n'avoit » que quinze ans, lorſqu'il compoſa ſon » *Moucheron*, n'a-t'il pas plus d'autori- » té que l'Auteur de la Diſſertation ?

» *Réponſe.* Je n'ai jamais été aſſez » préſomptueux pour m'attribuer aucu- » ne autorité : J'ai dit mon ſentiment ; » Je l'ai appuyé du témoignage de » l'Auteur ancien de la vie de Virgi- » le ; ; j'ai montré, ce me ſemble, que

» ſon texte étoit corrompu. » Voilà les Queſtions & mes Réponſes.

Je n'ai pû refuſer ici de donner les unes & les autres, à l'eſtime que j'ai pour le Pere Oudin, & que tout ami des lettres lui doit. Je continuë mes Additions & Corrections.

En parlant des quatre premiers livres de l'Enéïde traduits par *Héliſenne de Crenne*, j'ai dit que ce nom étoit ſuppoſé, fondé ſur une note manuſcrite de feu M. de la Monnoye qui prétendoit en avoir des preuves. Cependant j'ai remarqué depuis que du Verdier & la Croix-du-Maine ne paroiſſent point douter de la réalité d'Héliſenne de Crenne. On prétend que c'étoit une Demoiſelle du bourg de Mailly près de Dourlens en Picardie. M. le Duchat dans ſes notes ſur Rabelais (livre 2. chap. 6. note premiere) en parle auſſi comme d'une perſonne qui a exiſté, & qui a vécu ſous François I. & cite pour ſes garans Paſquier & le Roman de Perceforeſt. Nous avons ſous le même nom d'*Héliſenne de Crenne, les Angoiſſes douloureuſes qui procédent d'Amour*, Roman en trois parties, imprimé en 1538. in-8°. Mais je n'ai pas encore examiné ce livre, & ce n'eſt point

d'ailleurs ici le lieu d'en parler.

Je ne ferai qu'une obſervation ſur l'article des Traducteurs d'Horace en vers. J'en ai découvert un dont je n'ai point parlé; il ne ſe déſigne que par ces lettres C. D. & je n'en ſçai rien de plus. Le titre de ſon livre imprimé à Paris en 1677. in-12. promet *les Odes, Satyres & tendres Elégies d'Horace, en vers François.* Mais à peine s'y trouve-t'il quelque piéce qui réponde à ce titre. Preſque toutes ne ſont pas même une imitation libre du Poëte Latin. Du reſte l'Auteur n'a voulu en impoſer qu'à ceux qui ne s'arrêteroient qu'à ſon titre: dès la préface il avertit que ſi les Elégies qu'il donne ne ſont pas dignes d'Horace pour la pureté du ſtyle, elles le ſont pour les ſentimens & pour la tendreſſe *Il en eſt tout de même*, ajoute-t'il, *des Odes & des Satyres que l'on trouvera ici, mais qui n'ont point encore vu le jour.* En effet on y trouve une Ode qui commence par ces mots, *O Venus Regina.* Parmi les Satyres on ne reconnoît que la premiere, qui ſoit traduite, mais librement, d'Horace. Les autres ont des étiquettes auſſi peu connuës que celles des Elégies. Le prétendu Traducteur *aimant mieux être agréable que*

fidèle, a fait prendre à Horace l'habillement, l'air & les manieres des François. Voici comment il le fait parler dans l'Epître *Egreſſum magnâ*, qu'il donne ſous le titre de ſatyre avec cette Epigraphe :

Voyage de Paris à Nantes, & ce qui s'y paſſa de plus mémorable.

En partant de Paris nous prîmes
La grande route de Linas,
Et nos Chevaux allant le pas
Gayment le voyage nous fîmes:
Dans notre Caroſſe public
Deux grands hommes avoient le tic.

Dans Eſtampes nôtre équipage
Alla loger au Lyon d'or,
Où d'Ecréviſſes tout d'abord
On nous ſervit un grand potage.

Je dois être diſpenſé de pouſſer cet extrait plus loin.

Dans celui que les ſavans Auteurs de la *Bibliothéque raiſonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe* (tom. 30. partie 2.) ont fait des tomes V. & VI. de mon Ouvrage, on témoigne (p. 394.) que l'on eſt ſurpris que dans le compte que je rends des démêlés de M. Dacier

avec un ſavant Miniſtre François refugié en Angleterre, je ne dis rien de la diſpute du même M. Dacier avec M. le Marquis de Sévigné. Cette diſpute étoit ſur un paſſage de l'Art poëtique d'Horace; les habiles Journaliſtes ont oublié que je ſuis entré dans le détail de ce démêlé dans le tome troiſiéme de mon Ouvrage, pag. 69. & ſuiv. de la premiere édition, & pag. 71. & ſuiv. de la ſeconde.

Mon cinquiéme volume finit par le compte que je rends des traductions des *Héroïdes* d'Ovide. J'y ai remarqué que M. Richer, ſi connu par des Fables ingénieuſes & par d'autres poëſies, avoit traduit huit de ces Epîtres d'Ovide. Il a donné depuis la traduction de la neuviéme. C'eſt l'Epître de Déjanire à Hercule: on la trouve dans le Mercure de France, mois de Février 1745. M. Richer s'y eſt donné une liberté qu'il n'avoit pas oſé prendre dans la traduction des huit premieres Epîtres. Craignant que la prodigieuſe fécondité du Poëte Latin ne laſsât le lecteur, il s'eſt contenté de rendre les idées d'Ovide ſans les répéter auſſi ſouvent que lui ſous des tours différens. Ce n'eſt au reſte qu'un eſſai qu'il pro-

poſe. On nous avertit dans le même endroit du Mercure qu'il eſt diſpoſé à donner tout ce qui lui reſtoit à traduire des Epîtres d'Ovide, ſelon la maniere qui agréera le plus au Public. S'il m'eſt permis de dire ce que je penſe, je ſouhaiterois qu'il exerçât ſur d'autres ſujets le talent qu'il a pour la poëſie.

Je paſſe au ſixiéme volume : il faut ajouter aux traductions de *Phedre*, celles de quelques-unes des Fables de ce Poëte qui ſont partie des *Œuvres de M. *** contenant pluſieurs Fables d'Eſope miſes en vers*, volume in-12. imprimé en 1670. à Paris. A la tête de ce recueil eſt une longue Préface ſur la bonne & ſur la mauvaiſe plaiſanterie. L'Auteur ſuppoſant à la fin que ſes Fables ſont ſur le ton de la bonne plaiſanterie, promet, ſi elles ſont bien reçuës, de choiſir à l'avenir des matieres plus riches & plus fécondes, & même de donner des contes de ſa façon. Il aura beaucoup mieux fait de ne point tenir parole. On peut auſſi ajouter à l'article de *Martial*, quelques Epigrammes de ce Poëte miſes en vers François par M. Cocquard, Avocat au Parlement de Bourgogne à Dijon : & à l'article de *Claudien*, que le Sieur de *Benevent*,

Traducteur du *Phœnix*, ſe nommoit *Jérôme*, & qu'il étoit *Conſeiller du Roy & Tréſorier général de France en la Généralité de Berry*, comme je l'apprends d'une eſpéce d'Elégie de cet Auteur ſur la mort de ſon pere.

Dans le recueil des anciens Poëtes Latins, imprimé à Londres, on a placé immédiatement avant Auſone, les Eclogues ou Paſtorales de *Néméſien* & de *Calpurnius*. Je n'ai rien dit de ces deux Poëtes dans le ſixiéme volume de mon Ouvrage, parce que nous n'en avions encore aucune traduction Françoiſe. Cette raiſon ne ſubſiſte plus aujourd'hui: Néméſien & Calpurnius ont paru l'année derniere en notre langue, (à Paris, chez Chaubert) avec toutes les graces, l'élégance & la fidélité qui font eſtimer & rechercher les bonnes traductions. Celle-ci eſt de M. Mairault déja connu avantageuſement par quelques autres ouvrages.

Nous avons quatre Eclogues ſous le nom de Néméſien, & ſept qui portent celui de Calpurnius. L'Hiſtorien Vopiſcus qui écrivoit vers l'an 304. parlant du premier dans la vie de l'Empereur Numérien, ne cite point les Eclogues parmi ſes écrits, mais ſeulement

les trois poëmes intitulés, l'un *Alieutica*, le ſecond *Cunegetica*, & le troiſiéme *Nautica*. Ce ſilence de Vopiſcus a fait croire que Néméſien n'étoit point l'Auteur des quatre Eclogues dont on lui fait honneur ; & ce ſoupçon a été fortifié par l'examen même de ces quatre premieres Eclogues & des ſept que l'on donne à Calpurnius. On voit dans les onze regner le même goût, & dans la ſeconde attribuée à Néméſien, il y a un vers qui ſemble décider qu'elle eſt de Calpurnius. De-là vient que dans les éditions de ces onze Eclogues, faites à Rome & à Parme, l'une en 1471. l'autre vers l'an 1500. ces piéces ne portent que le nom de Calpurnius. Quelles preuves a-t'on donc que Néméſien ſoit l'Auteur des quatre premieres ? Je n'en vois point d'autres que l'autorité du ſavant Pithou, qui le premier a fait le partage des onze Eclogues, ſans doute d'après les manuſcrits ; en quoi il a été ſuivi depuis par preſque tous les Critiques qui ont eu occaſion de parler de ces poëſies, & par ceux qui s'en ſont rendus les Editeurs ou les Commentateurs. Préf. de la trad. de Néméſ.

On ſçait peu de choſes de ces deux Poëtes. Néméſien étoit de Carthage ; Ibid.

il a vécu ſous l'Empire de Carus & de ſes fils Carin & Numérien, c'eſt-à-dire, vers la fin du troiſiéme ſiécle. Numérien eut beaucoup d'eſtime pour lui, & ne dédaigna pas d'entrer en concurrence avec lui pour le prix de la poëſie. » On ignore, dit M. Mairault, » ſi dans ce combat d'eſprit celui de » Néméſien fut politique. Ce qu'il y a » de certain, c'eſt qu'il ſe conſerva » toujours les bonnes graces de ce Prin» ce, & qu'il en reçut les marques d'u» ne faveur ſinguliere. Son crédit & ſa » puiſſance ne ſe bornerent pas à la ſeu» le ville de Rome : toutes les Colo» nies lui déférerent à l'envi les plus » grands honneurs. »

Calpurnius étoit Sicilien, & contemporain de Néméſien qui ſe déclara ſon protecteur, & qui fut en effet ſon bienfaiteur. C'eſt Calpurnius lui-meme qui a rendu ce témoignage à ſon émule en poëſie. Sa quatriéme Eclogue ſurtout eſt une preuve de ſa vive reconnoiſſance envers Néméſien. Il eut un frere compagnon de ſes études & de ſa pauvreté, & qui, ſans doute, ſe reſſentit auſſi de leur protecteur commun. » Il » ne faut pas confondre l'Auteur de » ces Eclogues, ni avec le Calpurnius

qui a fait une Comédie intitulée *Phronesis*, ni comme M. de Tillemont, « avec Julius Calpurnius, Secrétaire de « l'Empereur Carus, dont on a une « lettre écrite au Préfet de Rome sur « la mort de Carus, après que ce Prince « victorieux des Perses, maître de Cté- « siphon & de Seleucie, eût été tué « d'un coup de tonnerre. »

M. Mairault ne donne point aux deux Poëtes qu'il a traduits, plus de loüanges qu'ils n'en méritent. Il convient que quelques-uns de leurs vers laissent appercevoir qu'ils écrivoient à la fin du troisiéme siécle. Mais il trouve, & avec raison, qu'il y a de la poësie dans leurs Eclogues, qu'elles sont bien écrites pour le siécle qui les a vu naître, que la clarté y regne même plus que dans celles de Virgile, & que peut-être mériteroient-elles d'être un peu plus connuës qu'elles ne le sont. Il tire parti de ce que M. de Fontenelle dit dans son discours sur la nature de l'Eclogue, que *Calpurnius a quelques beautés*, & que *Némésien n'est pas à mépriser*; & au mépris avec lequel le Pere Rapin parle de ces Poëtes dans ses *Réflexions sur la Poësie*, il oppose le jugement avantageux que beaucoup d'autres Critiques de nom &

d'autorité, en ont porté. Il observe d'après Hincmar de Reims, qu'on a expliqué leurs poëſies dans les Colléges du tems de Charlemagne; & d'après Gyraldi, qu'on s'en ſervoit encore comme d'Auteurs claſſiques dans le ſeiziéme ſiécle: apparemment que l'on en ſupprimoit certains endroits beaucoup trop libres, pour être mis ſous les yeux de la jeuneſſe.

A l'égard du défaut où Néméſien & Calpurnius ſont tombés, en imitant Virgile ſervilement, M. Mairault les excuſe par d'autres exemples, & par des réflexions ſenſées, que l'on peut voir dans ſa Préface, & dans une lettre imprimée dans le tome ſeptiéme, (page 28.) des *Jugemens* de M. l'Abbé des Fontaines *ſur quelques ouvrages nouveaux*. Cette lettre eſt une réponſe faite aux objections de M. de la Bruére, qu'on lit dans le Mercure du mois de Février 1745.

M. Mairault a orné ſa traduction de notes où ſans affecter un vain étalage d'érudition, il dit tout ce qui eſt néceſſaire & inſtruit utilement ſon lecteur. Peut-être trouvera-t'on qu'il y rabaiſſe trop les travaux des Commentateurs, qui malgré leurs défauts, ont cepen-

dant été d'un grand ſecours à la République des lettres, & qui ne lui ſont pas encore inutiles. J'avouë néanmoins que tous les Commentateurs ne ſont pas l'objet des traits malins, & ſouvent très-plaiſans, qu'il lance contre eux dans ſes notes : ſon diſcernement & ſon goût ne lui ont pas permis de les envelopper tous ſans diſtinction dans la même condamnation.

Le diſcours ſur l'Eclogue qui eſt à la fin de cette traduction, n'eſt en général qu'une réfutation du ſyſtême imaginé par le célébre M. de Fontenelle dans ſon *Diſcours* ſur le même ſujet. Mais je crois que l'on trouvera cette réfutation auſſi ſolide que bien écrite. Tout m'y a paru ſenſé & dans le vrai. Avant de finir ce traité, M. Mairault oppoſe les ſentimens des modernes qui ont écrit de la poëſie paſtorale, à celui de M. de Fontenelle qui les contredit : & quelquefois il jette en paſſant divers traits critiques, non contre les ſentimens de ces Auteurs, mais ſur la maniere dont ils ont traité leur ſujet. Il conclut par un abrégé des regles ſur la poëſie paſtorale donnée par Dryden, célébre Poëte Anglois, dans ſon Diſcours ſur les Bucoliques de Virgile en

Anglois; ce qui lui donne lieu d'examiner pourquoi notre Poëſie paſtorale nous fait moins de plaiſir, pourquoi elle nous intéreſſe moins que les autres genres de poëſie.

M. Mairault en rend pluſieurs raiſons. 1. La vivacité de notre nation, ſon humeur inquiéte, légere & impatiente, qui ne s'accordent point avec la tranquillité paſtorale. 2. Entraînés par un uſage, aſſez peu raiſonnable à la vérité, nous banniſſons de l'Eclogue les images & tous les détails champêtres, que le préjugé nous fait regarder comme bas & trop au-deſſous de notre attention. 3. Il s'en faut beaucoup que la langue Françoiſe, malgré ſa douceur, ait, pour réuſſir dans ce genre de poëſie, les mêmes avantages que les langues Grecque & Romaine. Elle n'eſt ni auſſi riche, ni auſſi variée, ni auſſi harmonieuſe. Le ſtyle figuré, certaines métaphores neuves & hardies ne lui conviennent point. Elle hait les expreſſions détournées, & celles qui ſont trop vulgaires. L'exactitude, la préciſion & une ſimplicité que nous ne pouvons toujours annoblir, forment enfin ſon principal caractere. 4. Notre éloignement pour les paſtorales vient peut-être de ce

que ce genre de poëſie eſt devenu à notre égard faux dans ſon objet, depuis que la miſere, l'ignorance, la groſſiereté regnent parmi les habitans de la campagne, dont nous enviſageons les occupations avec mépris : on eſt médiocrement touché de la peinture de la vie paſtorale, parce que ſa douceur, ſes charmes & ſon innocente ſimplicité ne ſont plus qu'imaginaires.

Dans les *Jugemens* de M. l'Abbé des Fontaines (t. 7. p. 326.) on a imprimé une *Lettre d'un Profeſſeur du Collége de Juilly*, &c. dans laquelle l'Auteur expoſe avec politeſſe ſes conjectures & ſes doutes ſur quelques endroits de la traduction des Eclogues de Néméſien & de Calpurnius, dont je viens de parler.

Corrections & Additions pour les Tomes VII. & VIII.

JE me contenterai d'indiquer ces corrections & additions ſelon l'ordre des pages de chacun de ces deux volumes : je commence par le ſeptiéme.

Page 35. Je rapporte des vers de Pibrac comme s'ils concernoient le *Mani-*

toüan, dont il s'agit dans cet article. Ces vers ne regardent que Virgile, qui étoit de Mantouë. Le Poëte Carme n'a jamais rien fait ſur les Abeilles.

Page 45. Il faut ajouter aux Traducteurs du Mantoüan, Nicolas Bonyer, né à Dijon. Cet Auteur étant à Paris en 1562. y fit imprimer in-4°. *Elégie de Jean-Baptiſte Mantuan, contre les Poëtes laſcifs, traduite de Latin en François.* Bonier ſe retira la même année de l'Univerſité de Paris, à cauſe, dit-il, des troubles pour le fait de la Religion.

Page 46. à la fin : au lieu de *Vulpi*, il faut *Volpi*. Les trois Volpi, un deſquels eſt Jéſuite, ont quelquefois latiniſé leur nom en écrivant *Vulpius :* mais dans l'uſage ordinaire, ils écrivent Volpi.

Page 67. J'ai mis en 1569. la traduction de quelques poëſies de Flaminius par Sœur Anne de Marquetz. Il faut la mettre en 1568. Outre que cette date eſt marquée à la fin du titre : Anne de Marquetz (& non des Marquetz) date ſon Epître dédicatoire *à Madame Marguerite, ſœur du Roy très-Chrétien Charles* IX. le 15. de Juin 1568. Cette Epître nous apprend que ce fut à la

priere de la Princeſſe que notre Religieuſe entreprit cette traduction, & la mit au jour avec les autres poëſies qui l'accompagnent.

Page 78. Philibert Baboo, *liſez*, Philibert Babou.

Page 166. Il faut ajouter que dans le tome huitiéme des *Amuſemens du cœur & de l'eſprit*, on trouve une ſuite des traductions ou imitations de quelques Epigrammes d'Owen par M. Cocquart, Avocat à Dijon.

Page 172. Je dis que M. de Thou fit ſon poëme à la poſtérité en 1593. Il eſt vrai qu'il l'a inſéré ſous cette année dans ſa vie. Mais en le liſant, on voit que ce poëme ne fut fait que quelque tems après que ſon Hiſtoire eût paru, & qu'elle lui eût ſuſcité, comme l'on ſçait, un grand nombre d'ennemis & de ſatyres; ce qui n'arriva que plus de dix ans après. D'ailleurs il paroît clair par le chagrin qu'il témoigne dans cette piéce, que ce chagrin fut cauſé par le refus que lui fit en 1611. la Reine Régente de lui donner la place de premier Préſident, vacante par la retraite d'Achile de Harlay ſon beau-frere. Nous apprenons du Journal de l'Etoile, ſous les mois de Mars & d'Avril de

cette année, que M. de Thou en eut un tel dépit, qu'il voulut alors se défaire de sa charge ; & c'est à cela qu'il fait allusion à la fin de son poëme, par ce vers :

Invidiæ cedo, & fasces trabeamque resigno.

que le Traducteur des Mémoires de sa vie a rendu par ceux-ci :

Je laisse le champ libre à tous mes envieux,
Et quitte des emplois qui leur blessent les yeux.

Page 200. Je dis d'après Ménage dans ses Observations sur les poësies de Malherbe, que l'*on apprend du Mercure François de Pierre-Victor Palme Cayet, que l'on faisoit honneur* de la Prosopopée d'Ostende par Hugues Grotius, *à Dominique Baudius.* Mais 1. il falloit écrire *Pierre-Victor Palma Cayet.* 2. Celui-ci est si peu l'Auteur du Mercure François, que cet ouvrage ne fut commencé qu'après sa mort arrivée le 22. Juillet 1610. C'est Jean Richer qui est l'Auteur du Mercure François. Voyez les Plaidoyés de Servin, tome 2. p. 582. & suivantes. Il est vrai que l'on a toujours regardé ce recueil comme la continuation de la Chronologie septénaire de Cayet ; & voilà vraisemblablement

la

la cauſe de l'erreur de Ménage, que j'ai ſuivie.

Page 233. J'ai oublié de citer une autre traduction en vers que celle dont je parle, de l'éloge du Thé compoſé en vers Latins par M. Hüet. Cette autre traduction eſt de M. Van-Effen, & imprimée page 154. du tome premier d'un recueil de M. Cartier de Saint Philipp, intitulé *Le je ne ſçai quoi*, in-12. 1728.

Page 235. Ajoutez aux piéces de l'Abbé Boutard traduites en vers François : Ode en vers Iambes à M. de Chavigny, Evêque de Troyes, ſur l'embraſement de la Cathédrale de Troyes (par le feu du Ciel, le 8 Octobre 1700.) Cette Ode d'environ quatre-vingt vers a été imprimée à Troyes in-4°. avec une traduction en vers François par M. Perrault de l'Académie Françoiſe.

Page 243. *ligne* 6. La traduction dont on parle en cet endroit eſt ſûrement de M. de la Monnoye : elle eſt ſignée S. E. A. E. D. qui ſont en rétrogradant les lettres finales de *Bernard de la Monnoye, Dijonnois.*

Page 250. *& ſuiv.* Je marque la naiſſance du Pere Commire à Tours en

1625. Il étoit né à Amboiſe le 25. de Mars de ladite année. Son pere étoit Maître de Jeu de Paume. Santeul fait alluſion à cette circonſtance dans l'Elégie *ad amicum anonymum, ſed ſtylo notum & nimis linguacem*, écrite en conſéquence du *Linguarium*, page 172. des œuvres poſthumes de Santeul, édition de 1698.

Palmarem me dicis inepto ſcommate vatem:
Palmam cedo; tibi ſed rapuiſſe nefas.

Le Pere Oudin qui m'a communiqué cette note & pluſieurs autres, ajoute que Santeul lui a expliqué lui-même cet endroit de ſon Elégie. Au reſte les traductions des piéces du Pere Commire, d'abord imprimées en brochures, parurent en 1704. réunies dans le volume intitulé, *Joannis Commirii opera poſthuma*, publié par les ſoins du Pere Jean-Baptiſte du Halde. Le Pere Oudin m'a pareillement aſſuré que ni l'Epigramme à la loüange de M. Arnauld, ni le *Linguarium* (le Baillon) n'avoient point brouillé le Pere Commire & Santeul, & que depuis ils ne s'écrivoient nullement comme gens qui auroient eu quelque choſe ſur le cœur l'un contre l'autre. Dans le même article des poë-

ſes du Pere Commire traduites, le Traducteur *anonyme* de la Fable du *Lion qui venge ſon pere*, eſt le Pere Edme Riviere: ſon nom ſe trouve dans l'édition particuliere in-8°. La Fable de la Bouſſole & du Gouvernail a été auſſi traduite en proſe par le Pere Antoine Verjus, frere de M. le Comte de Crécy, & imprimée in-8°.

Dans le même article, page. 253. & à la page 422. du tome huitiéme, je nomme *de Bunou*, le Jéſuite qui a traduit les Fontaines de Saint Cloud & le Théâtre des Nayades par le Pere Commire. Ce Traducteur ſe nommoit *Philippe* Bunou; il étoit né à Roüen, a enſeigné la Théologie dans cette ville, & eſt mort Recteur du Collége de Nantes en 1739.

Page 261. L'*Ode* du Pere Lucas *à la Renommée* a été traduite en proſe par le même Pere Verjus, & imprimée en 1634. chez Gabriel Martin à Paris in-8°. Dans l'*Hiſtoire des troubles cauſés par M. Arnauld après ſa mort, ou Démêlé de M. Santeul avec les Jéſuites*, petit ouvrage du Pere du Cerceau, imprimé en 1696. in-12. je trouve une *Traduction en vers François de la premiere Epître de Santeul au R. P. Jouvency*,

par l'Auteur de la Critique, c'eſt-à-dire, par l'Abbé Faydit.

J'ajouterai encore ici une liſte de quelques autres traductions :

A M. le Dauphin après la priſe de Philiſbourg, Traduction de l'Ode du P. Jouvency, par le P. Buffier, en vers François, in-4°. —— Le Camp de Compiegne, poëme traduit du Latin du P. Guillaume Segaud, par le Pere Paul du Ru, 1698. in-12. en vers. —— L'Art des bons mots, par le Sieur de Bellechaume, Paris 1699. in-12. C'eſt une imitation d'un poëme Didactique écrit en vers Elégiaques par le P. Michel Hebert, Jéſuite, imprimé à Paris chez Jean Aniſſon, 1698. in-12. —— Imitation de l'Ode du R. P. (Gabriel-François) le Jay, ſur ſainte Genevieve, *par François Arouet* (de Voltaire) *étudiant en Rhétorique, & Penſionnaire au Collége de Louis le Grand*, in-4°. —— Les Dauphins du Latin du P. Vital Theron, par le commandement du Roi. —— Les Couronnes du Latin du P. Vital Theron, par J. Prevoſt du Dorat. Ces traductions ſont imprimées à la ſuite des originaux Latins, en 1628. in-12. à Paris. Je pourrois enfler beaucoup cette liſte, mais

ce ſeroit trop oublier que je ne me ſuis pas engagé à parler de toutes les piéces particulieres.

Page 298. J'aurois pû faire obſerver que dès le temps du Dante, la ville de Florence avoit pour armes une fleur-de-lys un peu différente de celles de France ; qu'ainſi il n'eſt pas étonnant que ce Poëte ait couronné de fleurs-de-lys ſes Vieillards de l'Apocalypſe.

Page 387. Quoique j'aie trouvé dans un recueil de traductions la ſatyre intitulée, *Blaſon des femmes de Meſſire André Myſogine*, &c. on prétend que c'eſt un original & non une traduction. On auroit voulu auſſi que j'euſſe expliqué les termes du titre de cette piéce. Voici cette explication : *Myſogine* ſignifie ennemi des femmes, & *Théliarque* le Prince des femmes : Myſogine ſe donne la qualité de Gentilhomme Florentin pour faire alluſion à ce que l'on dit des Florentins qu'ils ſavent mieux qu'un autre peuple ſe paſſer de femme. —— Aux traductions des poëſies de Dante, il faut ajouter *la Conſolation de Dante Aligheri, Philoſophe & Poëte Florentin, ou Paraphraſe des trois Cantiques qui ſont le ſujet de l'ouvrage intitulé : L'Amoroſo convivio di Dante.* On attri-

buë cette paraphraſe à M. le Chevalier de la Touche, de l'Académie de Marſeille : elle ſe trouve à la fin de l'ouvrage attribué au même, intitulé *Conſolations chrétiennes, avec des Réflexions ſur les huit Béatitudes*, à Paris, 1744. in-12.

Dans le même tome ſeptiéme, page 303. je nomme le pere de Pétrarque, *Petrarco;* ſon nom étoit *Pierro*, ainſi que nous l'apprenons de l'Auteur anonyme publié par Tomaſini en la vie de ce Poëte, p. 185. Les Florentins l'appelloient *Petraccho*, parce qu'il étoit petit. Matthieu Villani, compatriote & contemporain de Pétrarque, en ſa Chronique, livre 5. chap. 26. le nomme *Meſſere Franceſco di ſer Petraccolo.* Ce fut Pétrarque qui pour donner plus d'emphaſe au nom de ſon pere, & une eſpéce de terminaiſon Grecque, y ajouta le ſecond *R.* A l'égard de *Parenzo*, c'étoit le nom de baptême de ſon Ayeul.

Page 313. On m'a dit qu'au lieu de *Joannes Amaynerus*, *il falloit Joannes à Mayneriis;* cela peut-être, mais la ſignature telle qu'elle eſt dans le livre que je cite, eſt certainement *Joannes Amaynerus* : Jean de Maynier, dont il s'agit, fameux Préſident, qui fut im-

pliqué dans la malheureuſe affaire de Cabrieres & de Merindol, peut avoir ſigné ſon nom en Latin de l'une & de l'autre façon.

Page 369. Madame de Gomez a donné la ſuite de ſon *Arioſte moderne*, dont il faut mettre quatre volumes au lieu de deux.

Ibid. Mirabeau : il faut lire, Mirabaud.

Je finis ces Corrections & Additions par celles qui concernent le huitiéme volume.

Page 45: Il faut ajouter que la traduction de l'Aminte du Taſſe par Guillaume Belliard, a été encore imprimée à Paris chez Claude Villain, en 1609. en François & en Italien.

Page 75. J'ai oublié parmi les traductions du Monologue d'Amarillis dans le troiſiéme Acte du *Paſtor fido*, celle que M. de la Monnoye a faite ſous le titre d'*Elégie*, & qu'on lit dans le *Menagiana*, tome 3. pag. 275. & ſuiv. édition de 1715.

Page 134. L'ouvrage intitulé, *la fameuſe Compagnie de la Léſine*, &c. a été réimprimé à Paris en 1618. chez Rolet Boutonné, in-12. On y a ajouté la

nouvelle Conſulte des femmes pour être admiſes en la Confrairie de la Léſine.

Page 236. Je ſoupçonne que la traduction de l'Eſſai de M. Pope ſur la Critique par Hamilton, eſt perduë. M. le Préſident Boubier, à qui j'ai l'obligation de pluſieurs corrections & additions que j'ai rapportées plus haut, m'a écrit qu'il avoit une copie de cette traduction, & qu'il la mettoit bien au-deſſous de celle de M. l'Abbé du Reſnel.

Cette année 1745. M. de la Place, Auteur d'un *Eſſai ſur le goût de la Tragédie*, dont j'ai parlé dans le tome 3. pag. 227. & 228. de la ſeconde édition, a donné à Paris les deux premiers volumes du *Théâtre Anglois* traduit en François, qui doivent bientôt être ſuivis de huit autres. Cet ouvrage, dans les exemplaires qui ne ſont pas deſtinés à la France, eſt dédié à Milord Cheſterfield qui s'eſt chargé de l'introduire en Angleterre où l'on aſſure qu'il eſt favorablement reçu. Les deux volumes dont nous joüiſſons actuellement, contiennent un *Diſcours ſur le Théâtre Anglois*, dans lequel l'Auteur examine le goût, le génie, le caractere de ce Théâtre, & en particulier le génie &

le caractere de Guillaume Shakeſpeare; la vie de cet Ecrivain Dramatique, & cinq de ſes Tragédies, ou traduites ou analyſées. Ces cinq Tragédies ſont, Othello ou le More de Veniſe, Henri VI. la vie & la mort de Richard III. Roi d'Angleterre, Hamlet, Prince de Dannemarc, & Macbeth. J'eſpere faire mieux connoître cet ouvrage lorſqu'il ſera complet. Je n'en ai lû juſqu'à préſent que le diſcours préliminaire qui me paroit compoſé avec ſoin, & plein de réflexions ſolides; & la vie de Shakeſpeare, où l'on dit à peu près tout ce que l'on peut ſçavoir de ce fameux Ecrivain Anglois.

Page 301. Il faut placer après le Diſcours de M. Galaup de Chaſteuil, & les deux autres écrits que je cite au même endroit, le petit ouvrage intitulé: *Apologie des anciens Hiſtoriens & des Troubadours, ou Poëtes Provençaux, ſervant de réponſe aux Diſſertations de Pierre-Joſeph ſur divers points de l'hiſtoire de Provence.* Cette Apologie que je ne cite qu'à la page 466. du tome huitiéme dans le Catalogue, ne m'étoit connuë alors que de nom. M. l'Abbé Saas, Eccléſiaſtique de Roüen, qui a beaucoup de littérature, m'en a envoyé une

analyſe exacte, que j'inſérerai ici. Cette Apologie, dit-il, eſt un in-8°. de cent trente-ſix pages : l'Auteur ne ſe nomme point ; mais on ſçait que c'eſt M. de Ruffi. L'Epître dédicatoire à M. Lebret, alors Intendant de Provence, eſt *au nom des anciens Hiſtoriens & des Troubadours de Provence.*

Ce Livre contient huit Dialogues. Le premier eſt entre Sextius le Salien, & Euxene le Marſeillois. Euxene (M. de Ruffi) prétend prouver à Sextius (M. de Haitze) que M. de Chaſteuil *ſon ami*, c'eſt-à-dire, ami de M. de Ruffi, a eu raiſon d'attribuer *à Caïus Marius la fondation des anciennes tours du Palais d'Aix*; & que Pierre Joſeph (M. de Haitze) a eu tort de critiquer ſur cela M. de Chaſteuil. Le ſecond Dialogue eſt entre Pierrre Joſeph & Clitandre. C'eſt une critique de la Diſſertation de Pierre Joſeph ſur les droits de la France ſur la Provence. Le troiſiéme Dialogue ſe paſſe entre Damon, Dorilas & Pierre Joſeph. On y veut prouver que ſous les anciens Comtes de Provence, des perſonnes de qualité, de l'un & de l'autre ſexe, ſe ſont appliquées à la poëſie Provençale, qu'on les appelloit Troubadours, qu'ils étoient

distinguées des *Jongleurs* & des *Chantaires*. C'eſt le même ſyſtême que celui de M. de Remerville que je rapporte page 297. du tome huitiéme, & l'on y diſcute de même le paſſage de Raoul Glaber. Mais ce Dialogue n'eſt fortifié d'aucunes preuves. Dans le quatriéme qui eſt entre *Uranie*, *Polydore* & *Cléonas*, on a pour but de montrer qu'il y a eu véritablement des *Cours d'amour en Provence*. Les autres Dialogues n'ont aucun rapport à l'hiſtoire de la Poëſie.

En parlant, p. 308. de ce que l'on trouve dans les Recherches de Paſquier ſur le même ſujet, je veux dire l'hiſtoire de notre Poëſie, j'aurois dû citer encore une lettre du même à Ronſard, qui eſt pareillement ſur la Poëſie Françoiſe.

Page 387. *ligne* 23. Guichard obligé de ſuivre *Gaſton* à l'Armée, &c. *liſez* Guichard obligé de ſuivre à l'Armée Philippe de France, Duc d'Orléans, frere du Roi, &c.

Page 400. Ce n'eſt pas le Pere le Moyne qui a revu & corrigé la traduction du Poëme de Sannazard, dont je parle en cet endroit; c'eſt le Pere Labbe. Celui-ci le dit lui-même au commencement du livre intitulé : *Heroïcæ*

poëseos Deliciæ, à Paris, 1646. in-12. *Visum est*, dit-il, *præcellentis de virgineo partu poematis interpretationem vernaculam ab erudito viro ante quatuordecim annos elucubratam, & recens à nobis recensitam, plurimisque in locis emendatam adjicere.*

Additions pour le Tome IX. page 372.

DEPUIS que l'article d'Olivier de la Marche, page 372. de ce présent volume, a été imprimé, j'ai trouvé quelques circonstances de sa vie, que j'ignorois, dans l'*Histoire du Comté de Bourgogne*, par M. Dunod, page 359. Voici tout ce qu'on y lit. » Olivier de » la Marche qui a écrit les Mémoires » de la Maison de Bourgogne & plu- » sieurs autres précieux ouvrages, étoit » un Gentilhomme Franc-Comtois. Il » naquit au Château de Joux dont son » pere étoit Gouverneur, fit ses études » à Pontarlier, entra Page dans la Mai- » son du Duc Philippe, & fut ensuite » mis au nombre de ses Gentilshom- » mes. Après avoir été armé Cheva- » lier par le Duc Charles à la bataille » de Montlhéri, il devint son Maître-

d'Hôtel, & eut grande part à ſa con- «
fiance. Priſonnier à la bataille de «
Nanci, dans laquelle ſon Maître per- «
dit la vie, il paya ſa rançon, fut «
Grand-Maître d'Hôtel de l'Archiduc «
Maximilien, & de Philippe le Bel ſon «
fils, & Ambaſſadeur en France après «
la mort de Louis XI. »

TABLE

DES NOMS DES AUTEURS, dont il eſt parlé dans cet Ouvrage.

A.

ÆNEAS Sylvius. *tome* 10. *page* 231.
Alexandre de Paris. *t.* 9. *p.* 2. 3.
Andrelin, (*Fauſte*) *t.* 10. *p.* 81.
Andry, (*Antoine*) *t.* 10. p. 181.
Aubré, (*Guillaume*) *t.* 9. *p.* 325.
d'Aurigny, (*Gilles*) *t.* 10. *p.* 45.
Avril, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 159. 160.
d'Auriol, (*Blaiſe*) *t.* 10. *p.* 276. *& ſuiv.*

B.

BADIUS Aſcenſius, (*Joſſe*) *tome* 10. *pages* 201. *& ſuiv.*
de BAÏF, (*Antoine*) *t.* 9. *p.* 43.
Baillet, (*Adrien*) *t.* 9. *p.* 168.
de Balſat, (*Robert*) *t.* 10. *p.* 136. 216. 222. 223.
Bayle, (*Pierre*) *t.* 10. *p.* 201.
Beſly, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 159. 175.
Bodin, (*Jean*) *t.* 10. *p.* 302.
Boivin de Villeneuve, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 156. 423.
Bonnet, (*Honoré*) *t.* 9. *p.* 35. 36.
Bouchet, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 37. 63. 157. 180. 411. *t.* 10. *p.* 32.
Bouhier, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 14. *t.* 10. *p.* 129.

du Boullay, (*César Egasse*) *tome* 10. *page* 229.
Brandt, (*Sebastien*) *t.* 10. *p.* 191. *& suiv.* 201. 203.

C.

du CANGE, (*Charles* du Fresne; Sieur, *t.* 9. *p.* 25.
du Cerceau, (*Jean-Antoine*) *t.* 9. *p.* 289. 290. 306. 312. 317.
Charbonnier, (*François*) *t.* 10. *p.* 21.
Chevreau, (*Urbain*) *t.* 10. *p.* 109.
Corrozet, (*Gilles*) *t.* 10. *p.* 353. 355. 357.
le Court, (*Benoît*) *t.* 10. *p.* 39. 44. 46.
Cretin, (*Guillaume*) *t.* 10. *p.* 281. 298.
de la Croix du Maine, (*François* Grudé) *t.* 9. *p.* 34. 69. 96. 97. 99. 103. 120. 168. 173. 174. 179. 322. 389. 398. 420. *t.* 10. *p.* 32. 41. 42. 59. 96. 109. 124. 138. 162. 163. 177. 183. 206. 231. 298. 309.

D.

de DEGUILLEVILLE (*Guillaume*) *tome* 9. *page* 51.
Desray, (*Pierre*) *t.* 9. *p.* 389.
Drouin, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 154. *t.* 10. *p.* 204. 205. 206.
le Duchat, (*Jacob*) *t.* 9. *p.* 317. 392. *t.* 10. *p.* 45. 116. 117. 124.
Ducheſne, (*André*) *t.* 9. *p.* 158. *& suiv.* 169. 177.
Duclos, (*Charles*) *t.* 10. *p.* 276. 278.

NOMS DES AUTEURS.

E.

ETIENNE, (*Henri*) *tome* 10. *page* 233.

F.

FABRY, (*Pierre*) *t.* 9. *p.* 161.
Fauchet, (*Claude*) *t.* 9. *p.* 5. 10. 15. 35. 103. 187. 289.
le Fevre, (*Jean*) *t.* 10. *p.* 130.
de la Fontaine, (*Jean*) *t.* 10. *p.* 108. 181. 182.
Fracaſtor, (*Jérôme*) *t.* 10. *p.* 87.
Franc, (*Martin*) *t.* 9. *p.* 166. 179. 187. *t.* 10. *p.* 130. 135. 144. 164.

G.

GALLAND, (*Antoine*) *t.* 9. *p.* 358. *& ſuiv.* 375. 376. 379. 380.
Gentien, (*Pierre*) *t.* 9. *p.* 71.
Gerſon, (*Jean*) *t.* 9. *p.* 45.
Girard (*Jacques*) *t.* 9. *p.* 70.
Godefroy, (*Denys*) *t.* 10. *p.* 2. 13. 41.
Gohorry, (*Jacques*) *t.* 9. *p.* 68. 181. *& ſuiv.*
Grelée, *Jacquemant*) *t.* 9. *p.* 71.
Grognet, (*Pierre*) *t.* 9. *p.* 313. 412. *t.* 10. *p.* 157. 183. 298. 325. 382.

H.

HABERT, (*François*) *tomes* 9. *pages* 27. 162. *t.* 10. *p.* 349.
Hotman, (*François*) *t.* 10. *p.* 162.
Hüet, (*Pierre-Daniel*) *t.* 9. *p.* 306.

I.

JARDIN de plaiſance, (l'Auteur du) *tomes 9. pages 46. & ſuiv. 155. 156. 165. 275. t. 10. p. 130. 248.*
Joly, (*Claude*) *t. 10. p. 40.*
Joly, (*Louis-Philippe*) *t. 9. p. 346. t. 10. p. 383. & ſuiv.*

L.

LANCELOT, (*Antoine*) *tome 9. page 391. & ſuiv.*
Lantin de Damerey, (*Jean-Baptiſte*) *t. 9. p. 55. 57. 59. 60.*
de Launoy, (*Jean*) *t. 10. p. 229.*
Lebeuf, (*Jean*) *t. 9. p. 22. 23. 95. 96. 157. 322. 335. 336. 344. 423. t. 10. p. 374. & ſuiv. 383. & ſuiv.*
Lenglet du Freſnoy, (*Nicolas*) *t. 9. p. 27. 54. 58. 60. 63. 64. 66. 67. 95. 187. 380.*
Locher, (*Jacques*) *t. 10. p. 192.*
Loiſel, (*Antoine*) *t. 9. p. 4. 5. & ſuiv.*
le Long, (*Jacques*) *t. 9. p. 380.*

M.

MAILLART, (*Olivier*) *tome 10. page 296.*
le Maire, (*Jean*) *t. 9. p. 187. t. 10. p. 18. 225.*
Malherbe, (*François*) *t. 10. p. 181. 182.*
Marchand, (*Proſper*) *t. 9. p. 91.*
Marot, (*Clément*) *t. 9. p. 26. 34. 55. & ſuiv. 155. 175. 281. 306. 313. & ſuiv. t. 10. p. 17. 18. 90.*

NOMS DES AUTEURS.
le Maſlé, (*Jean*) *tome 9. pages 167. 168.*
Maſſieu, (*Guillaume*) *t. 9. p. 5. 10. 11. 21. 24. 26. 39. & ſuiv. 54. 67. 71. 188. & ſuiv. 306. 310. t. 10. p. 3. & ſuiv. 15. & ſuiv. 103. 158. 164. 293.*
Mazuello, (*Vincent*) *t. 9. p. 91.*
Ménage, (*Gilles*) *t. 10. p. 24.*
Milet, (*Jacques*) *t. 10. p. 273.*
Molinet, (*Jean*) *t. 9. p. 60. & ſuiv.*
de la Monnoye, (*Bernard*) *t. 9. p. 168. t. 10. p. 117. 231.*
de Monſtreuil, (*Jean*) *t. 9. p. 45. 49.*
du Moulin, (*Antoine*) *t. 9. p. 69. 70.*
le Muiſis, (*Gilles*) *t. 9. p. 24.*

N.

de NEVIZAN, (*Jean*) *tome 10. pages 109. 162.*
Niceron, (*Jean-François*) *t. 10. p. 45. 207. 223.*

O.

ORI, (*Nicolas*) *tome 10. page 164.*

P.

PASQUIER, (*Etienne*) *t. 9. p. 10. 15. 34. 56. 158. 173.*
Patru, (*Olivier*) *t. 9. p. 313.*
le Pelletier, (*N.*) *t. 9. p. 14.*
de Piſan, (*Chriſtine*) *t. 9. p. 423 & ſuivantes.*

NOMS DES AUTEURS.

R.

RABELAIS, (*François*) *tome 9. pages 298. 299. & suiv. t. 10. p. 16. 19. & suiv.*
de la Ravalliere, (*N.* Lévêque) *t. 9. p. 10. 11. 14. 17. & suiv.*
Regnier Desmarais, (*François-Seraphin*) *t. 10. p. 46.*
Robertet, (*Jean*) *t. 10. p. 215.*
de la Rocheflavin (*Bernard*) *t. 10. p. 301.*

S.

de SAINT-EVREMONT, (*Charles* de Margotelle de Saint-Denys, Seigneur) *tome 9. p. 54.*
de Saint-Gelais, (*Octavien*) *t. 9. p. 160. 161. 276. & suiv.*
de Saint-Julien de Balleure, (*Claude*) *t. 10. p. 89.*
de Sainte-Palaye, (*Jean-Baptiſte* de la Curne) *t. 9. p. 121. & suiv. 146. & suiv.*
Sallier, (*Claude*) *t. 9. p. 230. & suiv. 249. 275. 283. & suiv. 288. t. 10. p. 68. & suiv.*
Séraphino. *t. 10. p. 86.*

T.

TORY, (*Geoffroy*) *tome 9. pages 178. t. 10. p. 18. 19.*
de Troyes, (*Jean*) *t. 10. p. 41.*

V.

VAISSETTE, (Dom *Joſeph*) *tome 9. page* 113.
Valere André. *t. 9. p.* 24 25. 187. 397. *t.* 10. *p.* 2.
du Verdier de Vauprivas, (*Antoine*) *t. 9. p.* 35. 68. 69. 121. 179. 360. 371. 398. 420. *t.* 10. *p.* 59. 96. 103. 119. 120. 121. 138. 177. 183. 191. 206. 223. 231. 298. 300. 309.
Vincent de Beauvais. *t. 9. p.* 2.
Virgin, (*Pierre*) *t. 9. p.* 74. 93.
de Viſch, (*Charles*) *t. 9. p.* 75. 91. 100.

Fin de la Table des noms des Auteurs.

CATALOGUE

DES POETES FRANÇOIS, dont il eſt parlé dans le Tome IX.

DANS Hélinand, *page* 2. *& ſuiv.*

Thibault, Comte de Champagne & Roi de Navarre, *p.* 8, *& ſuiv.*

Philippe Mouske, *p.* 23. *& ſuiv.*

Guillaume de Lorris & Jean de Meun, *p.* 26. *& ſuiv.*

Guillaume de Déguilleville, *p.* 71. *& ſuiv.*

Jean du Pin, *p.* 96. *& ſuiv.*

Jean le Fevre, *p.* 104. *& ſuiv.*

Gaſton de Foix, ſurnommé Phœbus, *p.* 112. *& ſuiv.*

Jean Froiſſart, *p.* 121. *& ſuiv.*

Jean de Venette, *p.* 146. *& ſuiv.*

Alain Chartier, *p.* 155. *& ſuiv.*

Pierre Neſſon, *p.* 177. *& ſuiv.*

L'Auteur anonyme de la Fontaine périlleuſe, *p.* 181. *& ſuiv.*

Martin Franc, *p.* 187. *& ſuiv.*
Charles, Duc d'Orléans, *p.* 230. *& ſuiv.*
François Villon, *p.* 288. *& ſuiv.*
François Garin ou Guérin, *p.* 317. *& ſuiv.*
Jean de Caſtel, *p.* 321. *& ſuiv.*
Jean Regnier de Guerchy, *p.* 324. *& ſuiv.*
Pierre Michault, *p.* 345. *& ſuiv.*
L'Abuſé de Court, *p.* 366. *& ſuiv.*
Olivier de la Marche, *p.* 372. *& ſuiv.*
L'Auteur anonyme du poëme intitulé : *l'Ainſnée fille de fortune*, *p.* 390. *& ſuiv.*
Georges Chaſtelain, *p.* 396. *& ſuiv.*
Jean Meſchinot, *p.* 404. *& ſuiv.*
L'Auteur anonyme du nouveau Monde & de l'Eſtrif du pourveu & de l'Electif, *p.* 419. *& ſuiv.*

TOME X.

JEAN Molinet, *page* 1. *& ſuiv.*
Guillaume Crétin, *p.* 17. *& ſuiv.*
Charles de Bordigné, *p.* 32. *& ſuiv.*
Martial d'Auvergne, *p.* 39. *& ſuiv.*
Jean le Maire, *p.* 68. *& ſuiv.*
Laurent Deſmoulins, *p.* 95. *& ſuiv.*
Guillaume Alexis, *p.* 103. *& ſuiv.*
Matheolus, *p.* 129. *& ſuiv.*
Le Chevalier aux Dames, *p.* 139. *& ſuiv.*
L'Auteur des Amours de Pamphile & de Galatée, *p.* 152. *& ſuiv.*
Coquillart, *p.* 156. *& ſuiv.*
Simon Bougouinc, *p.* 165. *& ſuiv.*
Robert Gobin, *p.* 177. *& ſuiv.*
L'Auteur anonyme du Calendrier des Bergeres, *p.* 187. *& ſuiv.*
La Nef des Fols, *p.* 191. *& ſuiv.*
La Nef des Folles, *p.* 201. *& ſuiv.*
Symphorien Champier, *p.* 206. *& ſuiv.*

Octavien de Saint Gelais, *p.* 226. *& ſuiv.*
André de la Vigne, *p.* 283. *& ſuiv.*
Blaiſe d'Auriol, p. 299. *& ſuiv.*
Guillaume Michel, dit de Tours, *p.* 313. *& ſuiv.*
Guillaume Telin, *p.* 325. *& ſuiv.*
Michel d'Amboiſe, *p.* 327. *& ſuiv.*
Jean du Pré, *p.* 359. *& ſuiv.*
Charles de Hodic, *p.* 367. *& ſuiv.*
Roger de Collerye, *p.* 373. *& ſuiv.*
Pierre Grognet, *p.* 383. *& ſuiv.*
Le Jardin de Plaiſance, *p.* 396. *& & ſuiv.*

BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE,

HUITIEME PARTIE.

POETES FRANÇOIS.

LA Poëſie Françoiſe a la même origine que notre langue ; elle eſt née avec elle ; l'une & l'autre ont eu les mêmes accroiſſemens, les mêmes révolutions. C'eſt ce que vous aurez appris en liſant les différens ouvrages concernant l'hiſtoire de notre Poëſie que je vous ai ci-devant indiqués, & ce que vous apprendrez encore mieux par le détail où je vais entrer ſur les ouvrages de

nos Poëtes que l'impreſſion a rendus publics.

HELYNAND.

HELYNAND.

Je commence par *Dam Hélynand*, né dans le Beauvaiſis, & dont Vincent de Beauvais qui en fait l'éloge, rapporte la mort à l'an 1209. Il paſſa ſes premieres années à la ſuite des Grands, & vécut d'abord en homme & en Poëte de Cour. Il fut un de ceux qui eurent le plus de part à la bienveillance & aux libéralités de Philippe Auguſte qui aima les Poëtes, leur fit du bien, & prit plaiſir à en avoir auprès de ſa perſonne.

Maſſ. hiſt. de la Poëſie Fr. p. 119. & ſuiv.

Paſqu. Rech. l. 7. ch. 3.

Alexandre, ſurnommé de Paris, qui ſemble avoir été lui-même homme du monde, dit dans ſon poëme d'*Alexandre le Grand*, qui eſt demeuré manuſcrit, qu'on faiſoit venir Hélynand après que le Roi avoit mangé; & qu'alors il chantoit des vers ſur quelque effet de la nature, ou ſur quelque ſujet tiré de la Fable : à peu près comme nous voyons dans Homere, que Phemius & Demodocus en chantent à la table d'Alcinoüs & de Pénélope; & dans Virgile, qu'Iopas en chante à la table de Didon.

Quand li Rois ot mangié, s'apela Elynant;
Por lui eſbanoyer li commande que chant.
Cil commence à noter ainſi comme li Jaiant
Vourent monter au Ciel comme gens meſcréant;
Entre les Diex en ot une bataille grand,
Se ne fit Jupiter, o ſon foudre bruiant
Qui tous les dérocha, ja ne euſſent garant.

HELINAND.

Dans la ſuite Hélinand touché du deſir d'une vie plus réglée & plus tranquille, ſe fit Religieux à Froimont, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans le Diocéſe de Beauvais.

Le changement d'état produiſit un entier changement dans ſa perſonne. En quittant le monde, il quitta l'eſprit, les vûës & les intérêts du monde. Il ne ſe montra plus à la Cour; & dans ſa retraite il compoſa pluſieurs ouvrages ſur l'Hiſtoire & ſur la Morale, dans leſquels il fit voir pour ce tems-là une aſſez grande étenduë d'eſprit & de connoiſſance. S'il fit encore des vers, il n'en fit que ſur des ſujets de piété & de morale; & ſçut ſe ſouvenir en toutes choſes des engagements qu'il avoit contractés, & ſe conduire d'une maniere ſi édifiante, qu'on le regarda comme une des grandes lumieres & un des ſaints perſonnages de ſon Ordre.

Il acquit & conserva l'amitié de Phi-
FERDINAND. lippe de Dreux, Evêque de Beauvais ; & de Henri de Dreux, Evêque d'Orléans, fils de Robert, Comte de Dreux, qui étoit lui-même fils du Roi Louis surnommé le Gros. Il ne fut pas moins lié avec Gaufroi ou Godefroid, Evêque de Senlis, & avec plusieurs autres personnes distinguées alors par les dignités, la science, ou la vertu.

Ses poësies se sont ressenties de l'injure des tems ; il ne nous en reste que le poëme de la Mort, qu'Antoine Loisel célébre Avocat au Parlement de Paris, & très-curieux de ce qui regarde notre langue, tira de la poussiere de quelque Bibliothéque, & dont il donna une édition en 1595. Mais le manuscrit dont il a fait usage est des plus défectueux. Dans les meilleurs manuscrits, chaque strophe est de douze vers, au lieu que dans l'édition de Loisel, il y a des strophes qui n'en ont qu'onze, & d'autres seulement dix. Un manuscrit de la Bibliothéque du Roi de France a d'ailleurs onze strophes de plus que dans l'imprimé ; & il est aisé de s'appercevoir en les lisant, qu'elles sont du même Auteur, & une suite du même ouvrage. Ajoutez que dans l'im-

primé il n'y a pas une ſtrophe où il n'y ait pluſieurs mots eſtropiés ou changés, & quelquefois même des vers entiers qui ne s'accordent point ni pour le ſens, ni pour l'expreſſion avec les manuſcrits. HELYNAND.

Loiſel a adreſſé l'édition de ce Poëme à Claude Fauchet, Conſeiller du Roi, & premier Préſident en ſa Cour des Monnoies, par une Epître en proſe qui contient tout ce qu'il avoit pû ſavoir de la vie du Poëte, & à peu près tout ce que je viens de vous en rapporter.

Le poëme de la Mort contient quelques traits aſſez beaux, & qu'on lit encore avec une ſorte de ſatisfaction. Ceux, dit M. l'Abbé Maſſieu, qui peuvent pardonner à cet Auteur d'avoir vécu il y a cinq cens ans, & de parler autrement que nous ne parlons aujourd'hui, lui trouvent de grandes qualités. Ils prétendent qu'il avoit du génie, de l'invention, de l'enthouſiaſme, de la force, & qu'il étoit bien au-deſſus du ſimple verſificateur. C'eſt du moins la prétention de M. Loiſel qui par droit d'éditeur a cru pouvoir loüer le poëme de la Mort beaucoup plus qu'il ne mérite. Ces vers entr'autres,

HELYNAND, Mors qui m'a mis müet en muë
En tel eſtuve où li cors ſuë
Ce qu'il fit au fleicle d'outraije, &c.

lui ſemblent ſi élégans qu'il ne feint point de dire, « qu'outre la naïveté » de l'ancien *Roman* François que l'on » y reconnoît, & que l'on y apprend » avec plaiſir, ſon ſtyle eſt encore fort » orné & grandement figuré; ſon orai- » ſon pleine, ſententieuſe & morale; » ſa rime ſi riche & ſi coulante, qu'il » ne ſe trouve en chaque douzain dont » cet ouvrage eſt principalement com- » poſé, que deux lifiéres ſeules. Il » ajoute, que cet échantillon ſe peut » non-ſeulement égaler à beaucoup d'é- » crits de nos Auteurs modernes, mais » qu'il peut auſſi ſurpaſſer pluſieurs ou- » vrages anciens, tant des nôtres que » des Etrangers que nous prenons pei- » ne d'apprendre, & que nous liſons » avec admiration: enfin que cet Au- » teur les devance preſque tous auſſi- » bien dans l'ordre du mérite, que dans » l'ordre du temps. » Voilà de l'hiperbole, & rien de plus. On fait bien de la grace à Hélynand quand on ſe donne la peine de le lire. Quelques endroits naïvement exprimés, quelques

Moralités assez bonnes, mais rendues en termes presque inintelligibles, voilà tout ce que j'y ai vu. HELINAND.

On a reproché au Poëte qu'il étoit un peu caustique, & ce reproche est fondé. En effet, il est aigre & mordant; & quelquefois il attaque sans ménagement ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes. Comme quand il dit:

Rome est li mail qui tot afomme...
Qui fait aux Simoniaux voile
De Cardonail & d'Apostoile, &c.

où par le mot d'*Apostoile* il entend le Pape que nos anciens Ecrivains appellent de ce nom. Ce trait de Satyre n'auroit pas dû lui échapper, & il convenoit moins dans la bouche d'un Religieux, qui faisoit profession d'une piété rigide, que dans celle de tout autre.

C'est au reste sur la foi de Loisel que l'on donne à Hélinand les vers sur la Mort dont je viens de parler: car on trouve dans quelques manuscrits d'autres vers sur le même sujet, compris en cinquante-quatre strophes de douze vers chacune, qui sont au moins aussi anciens que ceux qui sont attribués à

HELINAND. Hélinand, & d'habiles gens qui ont examiné les uns & les autres, & qui sont plus versés que moi dans ce genre d'érudition, sont en doute lesquels doivent passer pour l'ouvrage de notre Poëte.

THIBAULT,
Comte de Champagne & Roi de Navarre.

Le regne de saint Louis produisit plus de Poëtes que tous les regnes précédens, parce que les plus grands Seigneurs qui vivoient alors, prirent goût à notre poësie, & la cultiverent, & que leur exemple fit beaucoup d'imitateurs. Charles d'Anjou, frere du Roi, & qui depuis fut lui-même Roi de Naples & de Sicile; Henri Duc de Brabant; Pierre Mauclerc Comte de Bretagne; Raoul Comte de Soissons; Thibault Comte de Champagne & Roi de Navarre, se plaisoient à rimer, & les chansons du dernier sont parvenuës jusqu'à nous.

Mass. p. 140.

La Ravall. préface des poës. de Thibault.

Ce Prince naquit au commencement de l'année 1201. quelques mois après le décès de son pere Thibault III. du nom, Comte de Champagne & de Brie, qui mourut fort jeune. Il eut pour mere, Blanche, fille de Sance le

Sage, Roi de Navarre. Cette Princeſſe, qui aima auſſi les Poëtes & les chanſons, gouverna les Etats de ſon fils durant ſa minorité, & le Roi Philippe Auguſte prit le jeune Prince ſous ſa protection. Thibault eut une guerre à ſoutenir contre Airard de Brienne, qui ayant épouſé l'une des filles de ſon oncle, lui diſputa la propriété des Comtés de Champagne & de Brie. Cette querelle fut évoquée à la Cour des Pairs du Royaume, & terminée par une tranſaction du mois de Novembre de l'an 1221. THIBAULT.

Dix ou douze ans après, les Barons du Royaume, outrés de ce que Thibault les avoit abandonnés dans la guerre qu'ils faiſoient au Roi Louis IX. & à la Reine Blanche Régente du Royaume, ſe liguerent contre lui, & appellerent Aleide veuve du Roi de Chypre, ſeconde fille de ſon oncle, pour faire valoir auſſi ſes droits ſur la Champagne. La protection du Roi & de la Reine mere le garantit de cette invaſion, & le mit en état de tranſiger avec Aleide dont il acheta les droits.

La mort de Sance le Fort ſon oncle maternel l'éleva au trône de Navarre au mois d'Avril 1234. Quelque tems

après, il partit pour la Croisade, dont
THIBAULT. il parle dans plusieurs de ses chansons. De retour en ses Etats, il s'appliqua à les bien gouverner, & il mourut au mois de Juin 1253. à Pampelunne, où il fut enterré : son cœur fut apporté aux Cordelieres du Mont de sainte Catherine près de Provins, qu'il avoit fondées.

Les chansons de ce Prince sont les plus célébres de nos premieres piéces en ce genre ; elles ont une très-grande réputation, non-seulement à cause de leur Auteur, mais aussi parce qu'elles sont les plus délicates & les plus ingénieuses. Il seroit superflu de répéter les éloges qui leur ont été donnés : l'Italie & la France ont eu sur cela les mêmes sentimens. Le Dante a loüé la douceur & l'harmonie des vers de Thibault.
N. XV. Fauchet au livre second de ses anciens Poëtes François, Etienne Pasquier dans sa lettre septiéme à Ronsard, au second livre de ses Lettres, & dans le septiéme livre de ses Recherches, chapitre trois, & depuis eux M. l'Abbé Massieu dans son Histoire de la Poësie Françoise, ont comblé de loüanges les chansons de ce Prince : & M. Lévêque de la Ravalliere qui les a fait imprimer,

ajoute, que les lecteurs qui pourront s'accoutumer à entendre ce Poëte parler le langage de son siécle, remarqueront de la tendresse dans ses sentimens, de la délicatesse dans ses pensées, & une naïveté admirable dans ses expressions. Ils appercevront aussi que l'Auteur ne manquoit pas d'une certaine érudition : on trouve en plusieurs de ses chansons des traits de l'Histoire sainte & profane, & de l'Histoire naturelle, & quelques-uns tirés de la Fable & des Romans. « Il mériteroit « une estime sans réserve, dit M. de « la Ravallière, si ses images n'étoient « quelquefois trop découvertes & trop « libres, & si son siécle avoit eu la re- « tenuë & la sagesse de celui dans le- « quel nous vivons. »

THIBAULT.

M. l'Abbé Massieu observe que ce Poëte est le premier qui ait mêlé les rimes masculines avec les féminines, & qui ait senti les agrémens & les charmes de ce mêlange. Une autre chose encore, qui mérite, dit-il, d'être remarquée, c'est qu'ordinairement les couplets des chansons de Thibault étoient de huit vers, où il arrangeoit les rimes de la même maniere que les Poëtes épiques d'Italie les arrangent

Hist. de la Poës. p. 141. 142.

dans les huitains dont ils ſe ſervent.

THIBAULT. Mais cette obſervation n'eſt pas aſſez exacte. On trouve beaucoup de chanſons de Thibault dont les couplets ſont de moins de huit vers, ou de plus, comme de neuf, de dix, d'onze, même de douze & de quatorze. La chanſon trente-neuviéme, par exemple, a cinq couplets, chacun de douze vers de diverſes meſures : jugez-en par ces deux premiers :

J'alloie l'autre ier errant,
Sans compaignon ;
Sor mon palefroi, penſant
A faire une chançon,
Quant je oi ne ſai comment,
Lès un buiſſon,
La vois dou plus bel enfant,
C'onques ne veiſt nus hom,
Et n'eſtoit pas enfés ſi
N'euſt quinze ans & demi ;
Oncques nule rien ne vi
De ſi gente façon.

Vers li m'en vois en riant ;
Mis l'ai à raiſon ;
Belle dites-moi comment
Pour Dieu vous avés non ?

THIBAULT.

Et ele ſaut maintenant
A ſon baſton;
Se vos venés plus avant,
Ja aurés la tençon;
Sire, fuiés vos de ci,
N'ai cure de tel ami,
Que j'ai molt plus biau choiſi,
K'en claime Robeçon.

La plûpart des Hiſtoriens anciens & modernes ont cru que le Comte Thibault avoit fait une grande partie de ſes chanſons pour la Reine Blanche, mere de ſaint Louis, d'où ils ont conclu qu'il en avoit été paſſionnément amoureux. Les uns ont ajouté, que la Reine n'avoit rien fait pour réprimer ſa témérité; les autres en cela plus judicieux, ont penſé qu'elle avoit blâmé ſa paſſion, ou du moins qu'elle n'y avoit fait attention, qu'autant que cet amour du Comte pouvoit être utile à ſes vûës & à ſes deſſeins politiques. Mais cet amour de Thibault pour une Reine auſſi diſtinguée par ſes rares vertus que l'étoit la Reine Blanche, doit maintenant paſſer pour une Fable, dont l'Hiſtorien Mathieu Paris, ennemi de la Maiſon de Philippe Auguſte, a été

THIBAULT. l'inventeur, & qui n'a été répétée que sur son autorité par tous les Historiens qui sont venus depuis. C'est, ce me semble, ce que M. Lévêque de la Ravalliere, aujourd'hui associé de l'Académie des Inscriptions & belles Lettres, a démontré dans *l'Examen critique* qu'il a fait de ce point, & dans ses Réponses au Pere le Pelletier, Chanoine Régulier, qui a prétendu défendre l'opinion contraire.

Vous trouverez cet examen & toutes les autres piéces de ce procès littéraire, dans le premier volume de l'édition que M. de la Ravalliere a donnée en 1742. des poësies de Thibault. Les conjectures, les preuves, les raisonnemens, les autorités ne manquent point au savant Académicien; & l'on voit avec plaisir qu'elles sont appuyées du suffrage & de la décision de M. le Président Bouhier, dont l'autorité en matiere d'histoire & de littérature, sera toujours d'un grand poids auprès de ceux qui savent quelle est l'étenduë des lumieres de ce Magistrat.

Lettre 452. A l'égard de la question en elle-même, il me semble que l'Observateur des Ecrits modernes n'a pas eu raison de la traiter de frivole; si l'on prend pour

tel des calomnies atroces répanduës contre les Rois, & accréditées par une foule d'Hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres, il n'y aura plus rien de grave, ni de ſérieux dans l'hiſtoire. THIBAULT.

Avant Fauchet & Paſquier on n'avoit preſque aucune connoiſſance des poëſies de Thibault; ce ſont ces deux Auteurs qui les premiers en ont rapporté quelques exemples qu'ils ont tirés des manuſcrits: je vous ai cité les endroits où ils en parlent. Paſquier donne une ſuite & un ordre bien liés au manuſcrit qu'il avoit lû. « J'en ai le « livre par devers moi, ſur le commen- « cement duquel, dit-il à Ronſard, « vous y verrez une deſcription de ſes « paſſions: ſur le milieu il prend congé « de ſa maîtreſſe, étant contraint pour « ſon devoir de prendre le chemin de « Jéruſalem avec les autres Princes « croiſés: & ſur la fin il proteſte de « vouloir quitter l'amour, & ſe réduire « du tout à la volonté de Dieu. Et « pour derniere concluſion de ſon œu- « vre, il adreſſe quelques chanſons à « quelques-uns de ſes amis, dans leſquel- « les ou il interroge, ou il eſt interrogé « ſur quelques queſtions d'amour. » Lett. 7. L. 2.

Le même arrangement ne ſe trouve

point dans les manuſcrits que l'on connoît aujourd'hui. « Il eſt vrai que Thibault décrit le plus ſouvent l'état & » la ſituation d'un cœur amoureux, » mais il le fait ſans ſuite, & ſans » qu'aucune chanſon ait rapport à l'autre ; une chanſon amoureuſe en précede une de piété, il y en a pluſieurs » de ce genre ; dans l'une il prêche la » Croiſade, celle qui ſuit ne reſpire » rien moins qu'un pieux zéle. Après » avoir dit qu'il met tout ſon cœur & » toute ſa penſée en ſa Dame, il chante la bonté de Dieu qu'il compare » au Pélican qui ſe perce le ſein de ſon » bec pour ranimer ſes enfans de ſon » propre ſang. »

THIBAULT. La Ravall. t. 1. p. 23. 24.

Diex eſt ainſi come li Pélicans,
Qui fait ſon nit el plus haut arbre ſus,
Et li mauvais oſeau, qui vient de jus,
Ses oſeillons ociſt, tant eſt püans;
Li pere vient deſtrois & angoſſeus,
Dou bec s'ociſt de ſon ſanc dolereus:
Vivre refait tantoſt ſes oſeillons;
Diex fiſt autel, quant vint ſa paſſions,
De ſon douc ſanc racheta ſes enfans
Dou Deaule, qui tant pareſt poiſſans.

» Il fait la peinture des vices, puis il

revient à ſes chants amoureux ; de là « THIBAULT.
il paſſe à la ſainte Vierge dont il loüe «
les vertus & les mérites. A cet hym- «
ne ſuccede le récit des douleurs & «
des maux que l'amour cauſe ; de ſorte «
que loin d'avoir trouvé dans ſes poë- «
ſies un ſyſtême ſuivi, tel que Paſquier «
l'expoſe, M. de la Ravalliere n'y a «
vu que les jeux d'une imagination «
poëtique, qui a ſaiſi & chanté le pre- «
mier objet dont elle étoit frappée. »
Mais dans l'édition qu'il en a donnée, il a tâché de remédier à ce déſordre, en diſtinguant ces chanſons par matieres.

Depuis la premiere juſqu'à la trente-huitiéme, ce ſont celles qui chantent l'amour, & ce que le Poëte appelle les plaiſirs & les peines de cette paſſion. Il y a enſuite trois paſtourelles ; après quoi viennent les jeux-partis ou dialogues, qui ſont ſuivis des autres chanſons, où il eſt fait mention de la Croiſade. Le Poëte déclare dans la ſoixantiéme, qu'il renonce à l'amour ; mais la maniere dont il en parle, montre que ſon renoncement étoit tout humain, & que la Religion n'y entroit pour rien :

Tant ai Amors ſervies longuement,

THIBAULT.

Que deſormais ne m'en doit nus reprendre
Si je m'en part, or à Dieu le comant
L'on ne doit pas touzjors folie emprendre ;
Et cil eſt fox, qui ne s'en ſet deffendre,
Ne n'i connoit ſon mal, ne ſon tormant ;
L'on me tendroit deſormais por enfant,
Car chaſcuns tems doit ſa ſaiſon atendre.
. . . . . .
Autre choſe ne m'a Amors meri,
Di tant comme j'ai eſté en ſa baillie ;
Mais bien m'a Dex par ſa pitié guari ;
Quand délivré m'a de ſa ſeignorie,
Et k'eskapés lui fui, ſans perdre vie ;
Ains de mes ieuz ſi boine eure ne vi ;
Si cuil-je faire encor maint jeu-parti,
Et maint *ſonnet*, & mainte *renverdie*, &c.

On voit par ce dernier vers que Paſquier a mal fixé la naiſſance du ſonnet au regne d'Henri II. & qu'il faut lui donner une date beaucoup plus ancienne, quoique l'on ne puiſſe pas dire quelles étoient les regles, ni quelle étoit la meſure de cette piéce de vers du tems de Thibault. Pour la *Renverdie*, c'étoit ce que Marot a depuis appellé, *Chant de Mai*, une piéce de vers dans laquelle le Poëte célébroit le retour du Printems & de la verdure.

Après cette chanſon où Thibault

déclare qu'il renonce à l'amour, il y a lieu de croire qu'il s'occupa à compoſer le petit nombre de piéces pieuſes que nous avons de lui ; & c'eſt par cette raiſon qu'elles terminent le recueil publié par M. de la Ravalliere. Toutes ces chanſons paroiſſent aſſez régulièrement compoſées de cinq couplets ; & preſque toutes finiſſent par un envoi que le Poëte adreſſe ou à ſa Dame, ou à Philippe de Nanteuil ſon ami, à Thibault Blazon, à Raoul de Coucy, à Bernard de la Ferté, auſquels il vouloit faire part des jeux de ſon eſprit. L'envoi de la derniere chanſon m'a paru ſingulier : il s'adreſſe à Philippe de Nanteuil, à qui le Poëte dit, THIBAULT.

Phelippe, laiſſiez voſtre errour ;
Je vos vi ja bon chanteour,
Chantés & nos dirons deſus
Le chant, Te Deum laudamus.

L'habile Editeur fait connoître dans ſes notes ce Philippe de Nanteuil, & les autres perſonnages dont Thibault parle dans ſes vers, & l'on doit à ſes recherches l'éclairciſſement de quantité de faits ſur leſquels les Ecrivains qui l'ont précédé, ſe ſont preſque tous

THIBAULT. trompés. Il a mis auſſi à la tête de chaque chanſon un court argument qui en annonce le ſujet. Mais pour faciliter davantage l'intelligence de ces anciennes poëſies, il a enrichi ſon édition d'un Gloſſaire dans lequel on trouve l'explication des termes les plus anciens & les moins intelligibles. Cette explication, qui étoit néceſſaire, eſt relative au ſens que le mot a dans la chanſon, ſans que l'Auteur ait entrepris de rapporter les ſignifications qu'il peut avoir ailleurs : la plupart des exemples qu'il cite en preuve de cette explication, ont été pris dans des Ecrivains antérieurs à Thibault, ou qui étoient du moins ſes contemporains. Je vous ai fait connoître dans le dernier chapitre du Volume précédent les autres ornemens de cette édition, je veux dire l'hiſtoire des Révolutions de la langue Françoiſe depuis Charlemagne juſqu'à ſaint Louis, & la Diſſertation ſur l'ancienneté des chanſons Françoiſes ; vous n'oublierez pas que ces deux écrits ſont très-utiles pour cette partie de notre Hiſtoire littéraire.

On parle dans le dernier de pluſieurs autres faiſeurs de chanſons qui ont vécu ſous le regne de ſaint Louis,

ou peu après, & M. l'Abbé Massieu nous a rapporté les noms d'un bien plus grand nombre dans son histoire de la Poësie Françoise. Mais comme ce Savant le remarque, tout ce qu'on sçait de ces vieux Rimeurs, c'est qu'ils ont eu en leur tems quelque réputation, & qu'ils faisoient des chansons d'amour. Il faut dire la même chose des Auteurs de ces petites piéces que l'on appelloit *Tensons* ou *Jeux-partis*, & dont on trouve plusieurs exemples dans les poësies de Thibault. C'étoit des questions galantes que les Poëtes se faisoient en vers. L'un proposoit le doute, & l'autre donnoit la solution. Mais ceux qui se distinguerent alors dans ce genre d'écrire sont ignorés depuis long-tems, & vous pouvez vous contenter du peu qu'en dit M. l'Abbé Massieu.

THIBAULT, P. 152. 153.

Ibid. p. 155. 156.

Du reste, ajoute l'Historien de notre poësie, tous les Poëtes qui vécurent sous le regne de saint Louis, ne se bornerent pas aux ouvrages de galanterie; plusieurs écrivirent sur d'autres matieres, & quelques-uns même ont laissé des poëmes de longue haleine; mais ceux-ci n'étant point imprimés, je suis dispensé de vous en parler. C'est par la même raison que je passe sous silence

cette quantité de *Fabels* ou de *Fabliaux*, c'eſt-à-dire, comme nous parlerions aujourd'hui, de Contes & de Nouvelles, qui eurent alors tant de lecteurs, & qui ne nous ſont preſque plus connus que par ce que nous pouvons en lire dans les Recherches de Fauchet, de Paſquier, de M. Galland, & de quelques autres Ecrivains que je vous ai cités ailleurs.

THIBAULT.

Traité hiſt. ſur le chant Eccl. p. 120. & ſuiv.

M. l'Abbé Lebeuf rapporte auſſi au même tems ou à peu près l'uſage, & par conſéquent la compoſition des Cantiques vulgaires qui ſe chantent en pluſieurs Provinces la nuit de Noël dans les Egliſes, & qui pour cette raiſon ont retenu le nom de Noëls. Cet uſage, dit le ſavant Académicien, prit ſon origine vers le tems où le peuple ceſſa d'entendre le Latin. Lambert, Prieur de ſaint Vaaſt d'Arras, en parle dans quelques poëſies Latines qui ſont de l'an 1194, & aſſure que cet uſage étoit particulier aux François. Ces chants de Noëls, ſuppoſé qu'ils reſſemblaſſent à ceux que l'on connoît depuis deux ou trois cens ans, n'étoient pas dans le genre du chant Grégorien appellé Plain-chant, mais dans le genre que nous appellons aujourd'hui Mu-

sique, ou airs de Vaudevilles.

Il n'en est pas de même de quelques autres Cantiques fort anciens, & dont quelques-uns même sont antérieurs au regne de saint Louis, qui sont conservés manuscrits dans diverses Eglises, & dont plusieurs sont imprimés dans le même ouvrage de M. l'Abbé Lebeuf, que je viens de citer. Dans les modulations de ces Cantiques le goût est si grossier, qu'il n'y a aucune regle de quantité observée, & que souvent sur une syllabe bréve, il y a quatre ou cinq notes. On y remarque, dit M. Lebeuf, que primitivement les rimes Françoises qu'on vouloit mettre en chant, étoient masculines. Les rimes féminines ne se virent chargées de chant que long-tems après. Je ne vous donnerai point d'exemples de cette grossiere & ennuyeuse poësie. Si vous en êtes curieux, je vous ai cité l'ouvrage où elle se trouve. THIBAULT.

PHILIPPE MOUSKE.

Le douziéme siécle & le treiziéme furent aussi le regne des Romans; on peut dire qu'il y en eut de toute espéce, & nos Bibliothéques en renferment

encore un grand nombre qui ſont demeurés manuſcrits, & qui ſont peu lûs de ceux même qui les poſſedent, quoique l'on ne puiſſe nier que l'on ne pût en faire un uſage utile pour la connoiſſance des faits qu'ils nous ont conſervés, des mœurs, des coutumes, & même des loix ſuivies & obſervées en ces tems-là, & dont ils ſont en quelque ſorte dépoſitaires.

PHILIPPE MOUSKE.

Je mets dans ce rang l'Hiſtoire de France en vers François compoſée par Philippe Mouske ou Meuſe, né à Gand, qui de Chanoine & Chancelier de l'Egliſe de Tournai, fut fait Evêque de cette Ville en 1274, & qui mourut le 24. Février 1282. la huitiéme année de ſon Epiſcopat. Valere André, après la Chronique de Gilles le Müiſis, Hiſtorien du quatorziéme ſiécle, l'appelle un homme lettré, prudent & diſcret. Mais ces qualités ne ſe font pas ſentir dans ſon ouvrage, qui eſt plus un Roman qu'une Hiſtoire.

Valer. And. Bib. Belg. éd. de 1739. p. 1039.

« Il paroît, dit M. l'Abbé Maſſieu, » qu'on ne s'embarraſſoit guéres alors » du précepte d'Horace, qui ne veut » pas qu'on reprenne les choſes de trop » loin. Mouske commence ſon Hiſtoire de France par le raviſſement d'Hélene «

Hiſt. p. 163. 164.

d'Hélene, la continuë par une ample « description du Siége de Troye, & « par un détail exact de tous les évé- « nemens qui le suivirent, & la conduit « ainsi jusqu'à l'année 1240. Elle est « mêlée d'une infinité de Fables, sur- « tout de celles de l'Archevêque Tur- « pin, & l'on y trouve la plûpart des « avantures extravagantes & ridicu- « les, qui jusqu'alors avoient fait la « matiere des autres Romans. Mais el- « le ne laisse pas d'être remplie de re- « marques curieuses, qui peuvent beau- « coup contribuer à l'éclaircissement « d'un grand nombre de faits histori- « ques. Ce poëme est manuscrit à la « Bibliothéque du Roi. M. du Cange « en a tiré ce qui concerne les Empe- « reurs François de Constantinople, & « l'a fait imprimer à la fin de l'Histoi- « re de Villehardoüin ». Valere André dit que Mouske fut si aimé de Philippe le Hardi, que ce Prince lui accorda le privilége de faire battre de la monnoie d'or & d'argent.

PHILIPPE MOUSKE.

GUILLAUME DE LORRIS & JEAN DE MEUN.

De tous les Romans qui parurent alors, celui qui ſans comparaiſon fit le plus de bruit, fut le *Roman de la Roſe*. Il effaça tout ce qu'on avoit vu en ce genre, & on le regarde encore aujourd'hui comme le meilleur de tous les ouvrages de poëſie qui ont été faits avant François I.

Maſſ. hiſt. de la Poëſie Fr. p. 165.

Guillaume de Lorris le commença. Il tiroit ſon ſurnom de la petite Ville de Lorris en Gâtinois, où il étoit né. Il vivoit au milieu du treiziéme ſiécle, & mourut vraiſemblablement en 1260. ou en 1262. » C'eſt dommage, » dit M. l'Abbé Maſſieu, que cet Auteur n'ait employé ſes talens qu'à » écrire ſur des ſujets badins & frivoles. Il avoit la plus grande partie des » qualités qui forment le Poëte, un » eſprit agréable, une imagination vive, beaucoup d'invention & de fécondité. Il connoiſſoit le pouvoir & » les charmes de la fiction, ſi peu connus des Poëtes ſes contemporains, » Clément Marot le comparoit à l'Ennius des Latins.

Préf. de la nouv. éd. du Rom. de la R. & Diſſ. au tom. 4.

Compl. au Génér. Preudhom.

Noſtre Ennius Guillaume de Lorris
Qui du Romant acquit ſi grand renom.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

François Habert dit la même choſe dans ſon Epître ſur l'immortalité des Poëtes François.

A *Ennius* Guillaume de Lorris
Fut comparé, de propos bien nourris
De mur conſeil, bien que la phraſe ſienne
Tienne beaucoup de la rouille ancienne.

Son ouvrage dont il n'a fait que les quatre mille cent cinquante premiers vers, juſtifie les loüanges qu'on lui a données. On n'y trouve pas ſeulement une verſification aiſée, on y voit encore, eû égard au tems, une imagination belle & ſagement variée; on y voit des ſentimens, des réflexions, ſouvent même des mœurs, quoiqu'il y ait beaucoup d'endroits libres. Il ne faut pas s'imaginer cependant, dit M. l'Abbé Lenglet, qu'on y rencontrera cette élévation, cet enthouſiaſme, cette fineſſe; que le ſeiziéme ſiécle tenta de rétablir, à l'imitation des anciens, dans la poëſie Françoiſe, & dont la perfection n'eſt dûe qu'au dix-ſeptiéme ſiécle. On y voit une élocution plus ſimple & plus

Préf. ut ſup. P. 111.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

unie : c'eſt même une uniformité qui approche beaucoup de la monotonie ; ce qui fait qu'il me paroît difficile de ſoutenir long-tems la lecture de cet ouvrage. Mais on doit pardonner ce défaut en faveur du caractere du ſiécle ; dont la ſimplicité ſe trouve par-là ſi bien peinte dans les écrits de nos Ancêtres. On doit le pardonner encore en conſidération de quantité de deſcriptions dans leſquelles l'Auteur ſe montre auſſi fleuri qu'abondant. Telles ſont celles de l'Eté & du Tems, par leſquelles il débute. » Je défie tous les anciens, dit Paſquier, & ceux qui viendront après nous, d'en faire plus à propos. » Il eſt certain que ces deſcriptions plaiſent encore beaucoup. Pour dire un mot de celle du Tems, peut-on mieux décrire ſon imperceptible rapidité, qu'elle eſt décrite dans ces vers.

Rech. l. 7. ſ. 3.

Le temps qui s'en va nuyt & jour,
Sans repos prendre & ſans ſéjour,
Et qui de nous ſe part & emble
Si céélement, qu'il nous ſemble
Qu'il nous ſoit adés en ung point ;
Et s'il ne s'y arreſte point,

Ains ne fine de treſpaſſer
Si que l'en ne pourroit penſer.
Lequel temps c'eſt qui eſt préſent;
Ce le demande-je au Clerc lyſant,
Car ainçois qu'il euſt ce penſez,
Seroit-il ja oultre paſſez.
Le temps ſi ne peut ſéjourner,
Mais va toujours ſans retourner,
Comme l'eaüe qui s'avale toute,
Dont n'en retourne ariere goute.
Le temps s'en va & riens ne dure,
Ne fer, ne choſe tant ſoit dure,
Car il gaſte tout & tranſmuë.
C'eſt celluy que les choſes muë,
Qui tout fait croiſtre & tout nouriſt,
Et qui tout uſe & tout pourriſt, &c.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

« Mais s'il décrit vivement, il peint « Maſſ. p. 187.
auſſi d'après nature, & jette une va- «
riété ſurprenante dans ſes portraits. «
Quoi de plus naïf & de plus diver- «
ſifié que les peintures qu'il fait de «
Convoitiſe, d'*Envie*, d'*Avarice*, d'*Oi-* «
ſiveté, de *Paperlardie*, c'eſt-à-dire, «
de l'Hypocriſie? Il les perſonnifie tou- «
tes, & ſouvent les caractériſe d'un »
ſeul trait. » Je ne puis m'empêcher d'en
rapporter quelques-uns: il dit de Con-
voitiſe.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

C'eſt celle qui les gens atiſe
De prendre & de nyant donner,
Et des grans avoir aïner :
C'eſt celle qui baille à uſure,
Et preſte par la grant ardure
D'avoir, conquerre & aſſembler,
Rober, tollir, & barater,
Et beſtourner & meſcompter :
C'eſt celle auſſi que les tricheurs
Fait, & cauſe les faulx plaideurs . . .
. . . . . toujours enrage
Convoitiſe de l'autruy prendre.

Il peint en peu de mots le caractere de la triſte Envie, quand il dit :

Après je vys pourtraite Envie
Qui ne riſt oncques en ſa vie,
N'oncques de rien ne s'eſjoit
S'elle ne veiſt, ou s'elle n'oyt
Aucun grand dommage retraire . . .
Je croy que s'elle congnoiſſoit
Tout le plus preud'homme qui ſoit,
Ne deçà, ne de là la mer,
Si le voudroit-elle blaſmer ;
Et s'il eſtoit ſi bien apris,
Qu'elle ne peuſt de tout ſon pris

L'abatre, ne lui despriser,
Si vouldroit-elle amenuyser
Sa renommée; & son honneur
Par parole faire myneur.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Il dit qu'il apperçut encore une autre figure qui n'étoit pas moins hideuse.

Avarice estoit appellée,
Laide estoit & sale & soillée;
Et si estoit maisgre & chetive,
Et aussi verte comme chive...
.....en sa main tenoit
Une bourse, qu'el reponnoit,
Et la noüoit si fermement,
Que moult demeuroit longuement
Avant que l'on en peust rien traire,
Car elle n'en avoit que faire.

Ce qu'il dit de la Papelardie ou Hypocrisie est admirable:

C'est celle qui en recellée,
Quant nul ne s'en peut prendre garde,
De mal faire ne se retarde,
Et fait dehors le marmiteux;
Si a le vis palle & piteux,
Et semble simple créature;
Mais dessoubz n'a male adventure

Qu'elle ne penſe en ſon courage...

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

En ſa main un Pſeautier tenoit,
Et ſachés que moult ſe pénoit
De faire à Dieu prieres fainctes,
Et d'appeller & Saints & Saincte.

Il peint en cinq vers le caractere de l'Oiſiveté; & ce qu'il dit eſt une image naïve de l'inaction où tant de femmes paſſent leur vie:

Il paroît bien à ſon atour
Qu'elle eſtoit pou embeſongnée;
Quand elle s'eſtoit bien pignée,
Et bien parée & atournée,
Si eſtoit faite ſa journée.

Maſſ. p. 169. On trouve dans cet ouvrage un grand nombre de traits ſemblables. La diction du poëte eſt beaucoup plus coulante, & plus pure qu'on ne devoit l'attendre de la groſſiereté de ſon ſiécle. Ses rimes ſont d'ordinaire meilleures. De ſorte qu'on peut dire, qu'il ne lui manquoit que l'uſage d'une langue moins informe; & que s'il ne porta pas notre poëſie à un plus haut degré de perfection, ce fut la faute du tems où il écrivoit, & non la ſienne. On ignore de quelle profeſſion il étoit. Quel-

ques Historiens le font Jurisconsulte, & se fondent sur ce que dans un endroit il cite Justinien; mais cette preuve n'est pas concluante. Il étoit fort jeune quand il se mit à composer son Roman, & ce fut l'amour qui le lui dicta; au moins est-ce ainsi qu'il en parle lui-même.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Droit au vingtiesme an de mon âage,
Au point qu'Amours prend le péage
Des jeunes gens, couchié m'estoie
Une nuyt comme je souloye,
Et me dormoye moult formant,
Si vy ung songe en mon dormant,
Qui moult fust bel à adviser.
Comme vous orrez deviser....
Or vueil ce songe rimayer,
Pour vos cueurs plus fort esgayer;
Amours me le prye & commande;
Et se nulz ou nulle demande,
Comment je vueil que ce Rommans
Soit appellé, que je commans,
Que c'est le Rommant de la Rose,
Où l'art d'amours est tout enclose...
Celle pour qui je l'ay empris,
C'est une Dame de hault pris;
Et tant est digne d'estre amée,
Qu'elle doit Rose estre clamée.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Guillaume de Lorris fut ſurpris de la mort avant d'avoir achevé ſon ouvrage. Mais quarante ans après, celui-ci trouva un continuateur dans Jean de Meun, dit Clopinel, que l'on croit né l'an 1279. ou l'an 1280. Il étoit de la petite Ville de Meun, dont il portoit le nom, & qui eſt ſituée ſur la la Loire, à quatre lieuës d'Orléans. C'eſt ce qui donne lieu à Marot de s'écrier dans une eſpece d'enthouſiaſme poëtique :

Maſſ. p. 180.

Préf. de la nouv. éd. du R. de la R.

De Jean de Meun s'enfle le cours de Loire.

Comme ſi cette Riviere devoit être toute glorieuſe d'avoir vu naître ce Poëte ſur ſes bords. On le ſurnommoit auſſi *Clopinel*, c'eſt-à-dire, en langage de ce tems-là, *le Boiteux*, parce qu'il boitoit effectivement. Il étoit non-ſeulement le plus excellent Poëte, mais encore un des plus ſavans hommes de ſon ſiécle. Si l'on en croit Paſquier, il égala le fameux Dante, Poëte Italien, & ſurpaſſa tous ceux de cette Nation, ſoit que l'on conſidere en cet ouvrage les Sentences qui y ſont répanduës, ſoit qu'on faſſe attention à la beauté de la diction.

Differt. ſur le R. de la R.

Rech. l. 7. c. 3.

La Croix-du-Maine dit que, ſelon

l'opinion de quelques-uns, Jean de Meun étoit Docteur en Théologie à Paris, & de l'Ordre des Freres Prêcheurs ou Dominicains. Et par ces *quelques-uns*, il a voulu désigner l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine. Mais cette opinion est abandonnée, & n'a aucun fondement. Du Verdier, contemporain de la Croix-du-Maine, ne l'a point adoptée. Fauchet nous donne, sans le prouver, Jean de Meun pour un Docteur en Droit. Ce qui paroît plus certain, c'est qu'il sortoit de parens aisés & considérés. Il le dit lui-même dans son Codicile.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Dieu m'a par maintz perilz conduit sans meschéance,
Dieu a donné aux miens honeur & chévissance,
Dieu m'a donné servir les plus grantz gens de France;
Dieu m'a traict sans reprouche de jeunesse & d'enfance.

Et dans le livre intitulé, *le Songe du Prieur de Saloin*, c'est-à-dire, d'Honoré Bonnet, Prieur de Salon, Docteur en Droit, dédié à Valentine, Duchesse d'Orléans, il est fait mention d'un Hôtel & d'un Jardin qui appartenoient à Jean de Meun, & qui étoient situés dans un des Fauxbourgs de Paris. « Je m'en allois, dit l'Auteur, selon « Bibl. Fr. Fi 677.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

» du Verdier, en le Jardin de la Tour-
» nelle hors de Paris, qui fut jadis
» Maître Jean de Meun. Et au com-
» mencement dudit Livre, parlant du
» même Jardin, il dit encore:

Je ſuis Maiſtre Jean de Meun
Qui par maints vers ſans nulle proſe,
Fis icy le Romans de la Roze.
Et cet Hoſtel qu'icy voyez,
Prins pour accomplir mes ſouhaits:
S'en achevé une partie;
Après, mort me toli la vie.

» Ce même Prieur de Saloin, repré-
» ſente de Meun bien vêtu d'une rob-
» be ou chappe fourrée de menu vair,
» comme quelque homme d'honneur. »
Rien ne reſſemble moins à un Reli-
gieux; auſſi les Peres Quétif & Echard
n'en ont-ils fait mention dans la Bi-
bliothéque des Ecrivains de leur Or-
dre, que pour montrer qu'il n'en a ja-
mais été. Il eſt ſeulement vrai qu'il a
été inhumé dans la Maiſon des Domi-
nicains de la ruë Saint Jacques, &
peut-être dans le Cloître, comme Fau-
chet l'inſinuë.

Tom. 1. p. 741.

On dit qu'il légua à ces Religieux

un coffre qu'il déclara être rempli de choſe précieuſes, mais dont il défendit l'ouverture avant ſes funérailles; que la viſite de ce coffre étant faite, on n'y trouva que des ardoiſes ſur leſquelles il avoit tracé de l'Arithmétique & des figures de Géométrie; qu'à cette vûë l'indignation ſuccédant au plaiſir dont l'eſpérance d'un préſent flattoit ces Religieux, ceux-ci déterrerent le corps du défunt, mais que le Parlement de Paris les contraignit de lui donner une ſépulture honorable dans leur Cloître. Mais ce récit a tout l'air d'un Roman. Bouchet qui eſt peut-être le premier qui l'ait rapporté dans ſes Annales d'Aquitaine, ne le raconte que comme un oüi-dire, & déclare *qu'il ne le croit pas vrai.* C'eſt ce que Fauchet & les autres qui l'ont rapporté après lui, n'auroient pas dû diſſimuler.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Pag. 106. de l'éd. de 1557. & 187. de l'éd. de 1644.

De Meun nous a laiſſé la liſte de ſes ouvrages dans l'Epître dédicatoire qu'il fit du Livre de la Conſolation de Boëce. Il l'adreſſe au Roi Philippe le Bel, & lui parle en ces termes. « A « ta Royale Majeſté, très-noble Prince « par la grace de Dieu, Roi des Fran- « çois, Philippe le Quart, je Jean de « Meun, qui jadis au Roman de la «

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

» Roſe, quand jalouſie eut mis en pri-
» ſon Bel-acceuil, enſeigne la maniere
« du Chaſtel prendre, & la Roſe cueil-
» lir: & tranſlaté de Latin en Fran-
» çois le Livre de *Végece*, de Cheva-
» lerie, & le Livre des *Merveilles*
» *d'Hirlande*: & la vie & les Epîtres de
» Pierre Aboullard & d'Hélis ſa fem-
» me; t'envoye ores Boëce de conſola-
» tion que j'ai tranſlaté en François,
» jaçoit que bien entendes le Latins,
» &c.

Mais de tous ces ouvrages, celui qui contribua le plus à lui faire ſa réputation, eſt la continuation du Roman de la Roſe. C'eſt le ſeul avec ſon Codicile & ſon Teſtament, qui ait triomphé du tems. On croit qu'il le compoſa en 1300. Au moins paroît-il par l'ouvrage même qu'il étoit fait avant 1305. puiſqu'il y louë l'ordre des Templiers qui peu de tems après fut accuſé de crimes conſidérables qui le firent abolir en 1309. Jean de Meun étoit fort jeune lorſqu'il entreprit cette continuation; il nous en avertit lui-même en termes généraux au commencement de ſon Codicile.

J'ai fait en ma jeuneſſe maint dit par vanité,
Où maintes gens ſe ſont maintes fois délité.

Et il désigne la date de 1300. ou environ, en marquant expressément que ce fut quarante ans après la mort de Guillaume de Lorris.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Et puis viendra Jean Clopinel
Au cueur gentil, au cueur yſnel.
Qui naîtra ſur Loire à Meun....
Cil aura le Roman ſi chier,
Qu'il le voudra tout parfournir,
Se tems & lieu lui peût venir.
Car quant Guillaume ceſſera,
Jean ſi le recommencera
Au trépaſſé plus de quarante.

On ſent bien que c'eſt une prophétie faite après coup, & que Jean de Meun annonçoit qu'il feroit cet ouvrage dans le tems qu'il le compoſoit. Ce n'eſt pas ſeulement un Roman d'amour, il eſt encore ſatyrique & moral; & peu s'en faut même qu'il ne ſoit auſſi Roman de Chevalerie. Mais les exploits militaires, qui n'y entrent que comme des incidens, n'y ſont pas aſſez fréquens pour lui donner ce titre. C'en eſt bien aſſez de contenir de l'amour, de la ſatyre & de la morale. Voici l'idée que M. l'Abbé Maſſieu nous donne de ces

ouvrage : je ne ferai preſque que le ſuivre.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

On ne peut trop blâmer, dit-il, les deux Auteurs de ce Roman en vers de la fin qu'ils ſe ſont propoſée. Leur vûe a été de réduire en art la plus naturelle & la plus dangereuſe de toutes les paſſions. Il eſt vrai qu'il s'y trouve un grand nombre de réflexions plus propres à éteindre l'amour qu'à l'allumer. On y peint en plus d'un endroit & d'une maniere très-vive les inquiétudes & les allarmes où cette paſſion jette : elle y eſt repréſentée comme le plus dur de tous les eſclavages. On y fait auſſi un long dénombrement des maux qu'elle traîne à ſa ſuite. Tout le monde ſçait ces beaux vers où Lucrece décrit ſi bien les funeſtes effets de l'amour, & où il dit que lorſqu'on s'y abandonne, on ne riſque pas moins que ſa ſanté, ſa liberté, ſa fortune, ſes devoirs & ſa réputation. Nos deux Auteurs trouvent le ſecret de mettre tout cela dans deux vers, qui ne renferment pas moins de ſens.

Hiſt. de la Poëſ. Fr. p. 382. & ſuiv.

Mains y perdent, bien dire l'oz,
Sens, tems, chaſtel, corps, ame & loz.

Ils indiquent le ſeul remede qui peut

préſerver ou guérir d'un mal tout à la fois ſi engageant & ſi terrible.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Rien n'y vaut herbe, ne racine;
Seul fuïr en eſt la médecine.

Ils peignent auſſi les femmes avec les couleurs les plus noires, & rien ne leur échappe de ce qui peut inſpirer de l'averſion & du mépris pour elles. Nous n'avons peut-être point d'Ecrivains qui les ayent plus maltraitées. Toutes à ce Tribunal ſont inégales, bizarres, injuſtes & perfides. On met dans tout ſon jour leur caractere intéreſſé.

Mais après avoir bien crié contre l'amour en quelques endroits, on en fait des éloges infinis dans tous les autres. Cette paſſion eſt repréſentée preſque par-tout avec des charmes dont il eſt bien difficile de ſe défendre, & la plus grande partie de l'ouvrage eſt employée à preſcrire des regles pour y réuſſir. De ſorte qu'on ne peut douter, toutes choſes conſidérées, que le Roman de la Roſe ne ſoit un art d'aimer, dans lequel les Auteurs promenent le lecteur par les détours & par les circuits d'une fiction continuelle; au lieu qu'Ovide entre ſans façon en matiere, & met bout-à-bout les préceptes qu'il enſeigne.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Guillaume de Lorris feint qu'à la fleur de ſon âge il s'endormit un jour de Printems, & qu'il eut le plus agréable de tous les ſonges. Il lui ſembla qu'il ſe promenoit dans un des plus beaux vergers du monde, près duquel étoit un jardin délicieux, où il apperçut une Roſe d'une beauté ſurprenante. Il conçut auſſi-tôt le deſſein de s'en approcher & de la cueillir. Mais il trouva de grands obſtacles dans l'exécution. Il fallut traverſer des foſſés, eſcalader des murs & forcer des châteaux. Les principaux habitans de ces lieux enchantés ſont ou des Divinités bienfaiſantes, comme Amour, Bel-acceuil, Pitié, Franchiſe: ou des Divinités malignes, comme Faux-ſemblant, Danger, Male-bouche, Jalouſie. Elles paroiſſent les unes après les autres ſur la ſcéne, & elles y parlent tour-à-tour. Tout eſt vivant & animé dans cet ouvrage; tout y a une figure & une voix. Les difficultés ne rebutent point l'Amant de la Roſe, qui enfin par une longue perſévérance, & par une fidelle pratique des conſeils qu'on lui donne, vient à bout de ce qu'il deſire.

Ainſi eus la Roſe vermeille:
A tant fut jour, & je m'éveille.

C'eſt par-là que finit le Roman, dont le Poëte Antoine de Baïf donne une idée aſſez juſte dans le ſonnet ſuivant qu'il adreſſa à Charles IX.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Sire, ſous le diſcours d'un ſonge imaginé,
Dedans ce vieil Roman vous trouverez déduite
D'un Amant deſireux la pénible pourſuite,
Contre mille travaux en ſa flamme obſtiné

Paravant que venir à ſon bien deſtiné
Faux-ſemblant l'Abuſeur tâche le mettre en fuite ;
A la fin, Bel-Accueil en prenant la conduite,
Le loge, après l'avoir longuement cheminé.

L'Amant dans le verger pour loyer des traverſes
Qu'il paſſe conſtamment, ſouffrant peines diverſes,
Cüeil du Roſier fleuri le bouton précieux.

Sire, c'eſt le ſujet du Roman de la Roſe,
Où d'amours épineux la pourſuite eſt encloſe ;
La Roſe c'eſt d'amours le guerdon gracieux.

Mais nos deux Auteurs ne ſe renferment pas dans cette fiction de telle maniere, qu'ils n'en ſortent aſſez ſouvent. Leur ouvrage eſt varié d'une infinité d'épiſodes & de digreſſions agréables. Ils ſement par-tout ſur leur route une ſatyre très-forte des mœurs de leur tems, & n'épargnent ni rang, ni condition, ni ſexe. Ils tiennent les grands jours de leur pleine autorité, & font le

procès à ceux qui ont coutume de le faire aux autres.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Tous s'efforcent de l'autrui prendre;
Tel Juge fait le Larron pendre,
Qui de plein droit ſeroit pendu,
Si Jugement lui fut rendu.

L'Hiſtoire profane, la Fable, l'Hiſtoire ſainte entrent auſſi dans la compoſition de ce poëme, & la matiere eſt égayée par des contes plaiſans, qui renferment une morale utile. Mais ces embelliſſemens étrangers ne ſe préſentent pas toujours à propos, la plûpart même viennent ſe montrer ſans qu'on ſçache trop pourquoi. Guillaume de Lorris eſt plus retenu ſur ce point; il ne s'écarte que rarement, & les excurſions qu'il ſe permet ſont toujours courtes. Au lieu que Jean de Meun s'écarte à l'infini. Comme il étoit ſavant, la ſcience l'entraîne & l'emporte. Il s'enfonce dans l'explication des effets les plus ſurprenans de la nature & de l'art. Il entreprend de faire concevoir à la raiſon humaine tout ce que la Religion lui offre de plus inconcevable; & prenant l'eſſor beaucoup plus haut qu'il n'eſt permis à un Poëte, il traite de l'Eſſence

divine, de la Trinité, de la Prédestination & de la Grace.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

La maniere dont ce Roman fut reçu est singuliere dans ses circonstances. Il n'y a jamais eu d'ouvrage dont on ait dit tant de mal, ni tant de bien. La plûpart des personnes vertueuses s'éleverent contre, & avec raison. Elles soutenoient qu'il tendoit directement à corrompre les mœurs, & il n'étoit pas difficile de le prouver. Les Religieux qui s'y voyoient maltraités en cent endroits, n'omettoient rien pour le décrier. Les Prédicateurs l'anathémathisoient dans toutes les chaires; il étoit même quelquefois l'objet des déclamations des Avocats dans leurs plaidoyers, comme on le voit par une lettre Latine de Jean de Monstreüeil, Prevôt de l'Eglise Collégiale de saint Pierre de Lille, Secrétaire de Charles VI. & qui fut tué en 1418. par la faction du Duc de Bourgogne. Dans le même siécle le célébre Gerson, Chancelier de l'Université de Paris, croyant que la lecture du Roman de la Rose étoit dangereuse, la combattit par un Traité Latin dont beaucoup d'autres se sont autorisés depuis pour condamner cette lecture. Les Dames sur-tout,

Veter. Morum ampliss. collect. t. 2. p. 1419.

ou du moins leurs partiſans, ſe déclarerent ouvertement contre cet ouvrage, à cauſe du peu de ménagement que l'on y obſerve pour leur ſexe.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Nous avons ſur cela une piéce ſinguliere compoſée au mois d'Avril 1459, & imprimée dans le *Jardin de Plaiſance*. *L'Amant entrant en la Forêt de triſteſſe* (c'eſt le titre de cette piéce) y eſt bleſſé par *Mélancolie* dont il décrit la figure & raconte les forfaits. L'ennui & la douleur s'emparent de lui. Il s'enfonce dans la forêt où il trouve *le Chief des Dames*, retenuë captive & enchaînée par *Mélancolie*. L'Amant approche, & prête l'oreille pour écouter les complaintes de la belle infortunée. Elle attribuoit une grande partie de ſes malheurs à deux livres, le *Roman de la Roſe*, & l'ouvrage de *Mathéolus le Bigame*, dont je ne tarderai pas à vous parler.

Las ! moy pouvrette jouvencelle
Qui me tiens ſervante & ancelle
Au ſainct troſne de Paradis,
Je me complains doulce pucelle,
Se la douleur que mon cueur celle,
Ne que jamais à nul ne dis,
Des deux livres faulx & mauldits

Qui ſont eſcripts contre mon bien,
Plains de meſchans & villains dits;
Dieu le ſcet, & vous auſſi bien.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

L'ung a nom Rommant de la Roſe,
Où tout la valeur eſt encloſe
Qui ſur tous Rommans a compris;
Mais quant à moy, je m'y oppoſe,
Car l'ung des chapitres propoſe
Contre moy, qui eſt très-mal pris
A toi l'Acteur qui l'entrepris:
Tes dits ſont à mon préjudice,
Dont certes tu ſeras repris,
Et pugny bientoſt par juſtice.

Une femme irritée eſt toujours à craindre: *le Chief des Dames*, qui prend auſſi la qualité d'*Advocate de toutes les loyales Dames du monde*, ne ſe contente pas de menacer; elle cherche à faire ſentir le poids de ſa colere. Après avoir verſé beaucoup de larmes, elle fait inſtruire le procès de *Jean de Meun* & de *Mathéolus*, que *Loyauté* tenoit enfermés dans le *Chaſtel d'amours*, & contre qui toutes les Dames avoient déja formé plainte, & requis *Dame Juſtice* d'y ſatisfaire. En conſéquence, tout le Tribunal étant aſſemblé, on fit comparoî-

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

tre les deux priſonniers *liés enſemble*, & *Noble vouloir* plaide en leur préſence la cauſe des Dames contre les deux accuſés qu'il n'épargne nullement. Il fait entrer dans ſon plaidoyer l'éloge de toutes les femmes dont l'antiquité ſacrée & profane a parlé avec avantage, & conclut à ce qu'on puniſſe du dernier ſupplice les deux accuſés, & qu'on livre leurs ouvrages aux flammes.

Raiſon qui parle enſuite pour Jean de Meun, tâche d'excuſer du moins ſes intentions, & s'efforce de perſuader qu'il n'a eu aucun deſſein de décrier les femmes vertueuſes, & qu'il en veut plus à la *Jalouſie*, l'ennemie du ſexe, qu'au ſexe même dont il dit beaucoup de bien.

Les plaidoyers entendus, la Juſtice prononce cette ſentence contre Jean de Meun :

Au regard de Jehan Clopinel
Qui fiſt le Rommant de la Roſe,
Le Roy veult que de ſon Chaſtel
Soit banny ſans faire aultre choſe ;
Et pourtant il faut qu'il diſpoſe
De s'en aller en aultre terre ;
Car la Court, ainſi que ſuppoſe,
Entreprent de lui mener guerre.

Mathéolus

Mathéolus eſt plus maltraité, comme je vous le ferai connoître ailleurs.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Ce même Roman de la Roſe contre lequel on ſe déchaînoit ſi fort d'un côté, avoit de l'autre un nombre infini de partiſans qui le préconiſoient. A les entendre, c'étoit un ouvrage incomparable, très-propre à corriger les hommes de leurs ridicules & de leurs vices, & dans lequel d'ailleurs il étoit parlé de tout. On ne ſe contentoit pas d'en loüer des endroits particuliers, on vantoit juſqu'au deſſein, qui cachoit, diſoit-on, de grands myſteres, & des vérités où il n'étoit pas permis à tout le monde d'entrer. Les Chymiſtes croyoient y trouver le grand œuvre : d'autres Spéculatifs s'imaginerent y voir une eſpéce de Théologie morale, & que cette Roſe dont la conquête avoit coûté tant de peines à l'Amant, n'étoit autre choſe que la Sageſſe. Jean de Monſtreüil, dont je vous ai parlé plus haut, en fit très-ſérieuſement l'apologie, & il ne tint pas à lui qu'on ne regardât les Cenſeurs de cet ouvrage comme des gens ſans goût, comme des calomniateurs même & des envieux. C'eſt l'objet de trois de ſes lettres Latines imprimées dans le tome

Ibid. Epiſt. 54. 56. 57.

second, de la grande collection du P. Marténe.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

On ne ſçauroit lire la préface de l'édition de 1538. ſans rire de la ſimplicité de celui qui l'a faite. Il eſt bon de l'entendre s'expliquer dans ſon vieux ſtyle. » Je dis donc premierement, ce ſont ſes termes, que par » la Roſe qui tant eſt appellée de l'Amant, eſt entendu l'état de ſapience, » qui bien eſt juſtement à la Roſe conforme pour les valeurs, douceurs & » odeurs qui en elle ſont. Laquelle » ſapience eſt moult à avoir difficile » pour les empêchemens entrepoſés..., » Secondement, on peut entendre par » la Roſe l'état de Grace, qui ſemblablement eſt à avoir difficile, non de » la part de celui qui la donne, car » c'eſt le Dieu tout-puiſſant, mais de » la part du Pécheur toujours empêché » & éloigné du Collateur d'icelle.... » Tiercement, nous pourrons entendre » par la Roſe la glorieuſe Vierge Marie, » pour ſes bontés, douceurs & perfections.... C'eſt la blanche Roſe que » nous trouvons en Jérico plantée.... » Quartement, nous pouvons par la Roſe comprendre le ſouverain bien infini » & la gloire d'éternelle béatitude;

laquelle comme vrais amateurs de sa douceur & aménité perpétuelle, pouvons obtenir, en évitant les vices qui nous empêchent, & ayant secours des vertus qui nous introduiront au verger d'infinie liesse, jusqu'au Rosier de tout bien & gloire, qui est la béatifique vision de l'Essence de Dieu, &c.» Il n'est guéres possible de porter plus loin la prévention, ni de prêter à des Auteurs plus d'idées étrangeres à leur vûës. La vérité est que Guillaume de Lorris & Jean de Meun n'ont prétendu faire qu'un ouvrage de galanterie; & que lorsqu'ils employent les mots de Verger, de Jardin, de Rosier & de Rose, ils se servent de termes honnêtes, pour exprimer des choses qui ne le sont pas.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

C'est ce qui fait dire à *Lmoure* dans le *Pélerinage de la vie humaine* par Guillaume de Déguilleville, que c'est elle qui a inspiré les Auteurs du Roman de la Rose, & que ce livre est son ouvrage.

Au dire, dist-elle, ay raison,
Car je le feis, & il est myen,
Et ce puis-je prouver très-bien;
Car du premier jusques au bout,

Car l'habit ne fait pas le Moine.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Ce dernier vers a passé en Proverbe. Il dit ailleurs :

Ils vont querant les grands pitances,
Et pourchassent les accointances
Des hommes puissants, & les suivent,
Et se font pauvres, & si vivent
De bons morceaux délicieux,
Et boivent des vins précieux;
Et la pauvreté souvent preschent,
Mais les grandes richesses peschent
Aux grands filets & aux traisneaux,
Par mon chef, il en vient grands maux.

Je ne finirois point si je voulois rapporter toutes les calomnies dont il les charge, ni tous les autres endroits répréhensibles dans cet ouvrage. Vous pouvez lire sur ce qu'on a dit pour & contre ce Roman, l'histoire de la Poësie Françoise par M. l'Abbé Massieu, une lettre de M. Desmaizeaux à M. de Saint-Evremont, dans le tome quatriéme des ouvrages du dernier, édition de 1725. in-12, la Préface historique & critique mise au-devant de l'édition du Roman de la Rose donnée en 1735. par M. l'Abbé Lenglet, & la

Dissertation de M. Jean-Baptiste Lantin de Damerey sur ce Roman, lequel le fait partie du *Supplément ou Glossaire du Roman de la Rose*, &c. imprimé à Dijon en 1737.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Nous avons un grand nombre d'éditions de ce poëme, qu'il est inutile de détailler ici. Il suffit de dire que le langage n'est pas le même dans toutes, & que l'on pourroit presque dire de ces imprimés, surtout des plus anciens, ce que l'on a dit des manuscrits de cet ouvrage, que l'on y trouve autant de variations qu'il y a eu de personnes qui ont travaillé à en faire des copies. La raison est, que notre langue souffrant de tems en tems quelques changemens, on faisoit passer ceux-ci dans les livres plus anciens, à mesure qu'on les publioit de nouveau.

V. le Catalogue à la fin du t. I. Dissert. sur le R. de la R.

C'est à Clément Marot que l'on doit le goût que l'on vit renaître dans son siécle pour l'ouvrage dont il s'agit, & qui sembloit condamné à rester dans l'oubli. Ce Poëte dont on connoît l'heureux génie, voyant que ce Roman étoit négligé, parce que le langage qui y est employé étoit entendu de peu de personnes, voulut lui faire parler celui du tems où il vivoit, afin d'en rendre

la lecture plus facile & plus agréable. Il hazarda d'en refaire beaucoup de vers, d'en ajouter quelques-uns, d'inſérer des gloſes dans le texte, enfin de le traiter comme il eût pû faire ſon propre ouvrage. Mais pour conſerver à la poſtérité des marques auſquelles elle en pût reconnoître l'antiquité, il y laiſſa pluſieurs mots du tems des Auteurs de ce livre. Peut-être auſſi ces vieux mots ne doivent-ils leur conſervation qu'à la rime que Marot ne voulut pas ſe donner la peine de changer. Paſquier n'étoit pas ſatisfait *de ce qu'il l'avoit ainſi habillé à la moderne*, & il ne blâmoit pas moins cette *bigarrure de langage vieux & nouveau.* C'eſt ce qu'il dit dans une lettre qu'il adreſſe à Cujas. Dans un autre endroit, il témoigne combien il eſt fâché que nos anciennes manieres de parler n'ayent pas été conſervées: elles lui paroiſſoient plus douces, comme venant de notre propre fond, que quantité de termes plus expreſſifs qui ſont dérivés du Latin.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Lett. de Paſquier, l. 2.

Id. Rech. l. 7. c. 3.

C'étoit aux Puriſtes de ce tems-là à ne point ſouffrir dans notre langue l'établiſſement de ces intrus. Pour nous qui ſommes accoutumés avec eux, nous

aurions de la peine à nous en ſéparer, ſi l'uſage, qui eſt le tyran des langues, s'aviſoit de faire revivre ces anciennes expreſſions ſi regrettées de Paſquier. Tout ce qui eſt vrai, c'eſt qu'on ne peut douter que Marot par ſon travail n'ait ôté au langage ancien du Roman de la Roſe cette naïveté qui en faiſoit un des principaux caracteres, & qui fait encore aujourd'hui les délices de beaucoup de perſonnes. GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

» Cependant, dit M. Lantin dans « ſa Diſſertation, ſi l'on s'en fut tenu « à la traduction de Marot, ce Roman, « malgré les altérations que ce Poëte « lui a fait ſouffrir, conſerveroit encore « beaucoup de ſa ſource primitive ; « mais on a fait depuis, à l'égard de « cette traduction, ce qui avoit déja « été pratiqué avant les Traducteurs. « Car après avoir altéré les Manuſcrits, « on n'a point épargné les copies imprimées, & l'on n'en trouve aucune « qui ait échappé à la cenſure indiſ- « crete de ces Reviſeurs qui ont gâté « l'ouvrage ſous prétexte de le rendre « meilleur. L'édition de 1538. faite « par Guillaume Bret, quoiqu'impri- « mée d'après celle de 1526. de Ga- « liot Dupré, lui eſt preſque auſſi in- «

» férieure que l'édition de Galiot l'eſt
» aux manuſcrits, ſurtout à ceux du
» quatorziéme ſiécle ; au moins M. l'Abbé Lenglet prétend-t-il que les premiers imprimés, qui ſont tous en caractere Gothique, ne different que très-peu des manuſcrits du quinziéme ſiécle.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

De quel tems eſt celui de feu M. de Coiſlin, Evêque de Metz, que M. l'Abbé Lenglet a ſuivi dans l'édition du Roman de la Roſe publié en 1735 ? L'Editeur ne le dit point ; il ſe contente de louer beaucoup ce manuſcrit. L'Auteur de la Diſſertation, qui paroît avoir fait une étude particuliere de cette matiere, prétend que ce manuſcrit eſt un des plus modernes, ce qui lui fait dire que dans le texte de l'ouvrage, tel que M. l'Abbé Lenglet l'a donné, on ne reconnoît ni le tour, ni le goût du treiziéme ſiécle.

Au reſte, cette édition qui paroît correcte, eſt enrichie d'une préface, de notes & d'un gloſſaire. La préface eſt hiſtorique & critique : on y fait connoître les Auteurs du Roman de la Roſe, on y parle du goût, du génie de leur ouvrage, de ſes perfections & de ſes défauts, dans un ſtyle qui convient aſſez à la liberté qui regne dans

les penſées & dans les expreſſions qu'on trouve dans ce Roman. « L'Editeur « a cru apparemment que tout Com- « mentateur devoit s'unir de ſentiment « avec ſon original, & affecter au moins « de ſimpathiſer avec lui. Il a ſuivi « cette regle dans les notes, & même « juſques dans le gloſſaire qui accompa- « gne cette édition. » C'eſt la réflexion du Journal des Savans. GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN. Oct. 1735.

Les notes ſont peu étendues, mais l'Editeur prétend qu'elles ſont ſuffiſantes, pour faciliter l'intelligence de ſon Auteur. C'eſt auſſi par cette raiſon qu'il n'a pas fort groſſi le Gloſſaire des mots anciens qui ſe trouvent dans le Roman de la Roſe, & qu'il a paſſé légérement ſur pluſieurs expreſſions qui auroient demandé plus de recherches & d'explications. Un homme de lettres de Dijon, M. Lantin de Damerey, que je vous ai déja cité, a réparé cette négligence en publiant en 1737. un *Supplément au Gloſſaire du Roman de la Roſe, contenant des notes critiques, hiſtoriques & grammaticales, une Diſſertation ſur les Auteurs de ce Roman, l'Analyſe de ce poëme, un Diſcours* (c'eſt-à-dire, quelques réflexions) *ſur l'utilité des Gloſſaires, les Variantes reſtituées ſur un*

Manuſcrit de M. le Préſident Bouhier, & une Table des Auteurs cités dans cet ouvrage.]

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Il y a des recherches fort utiles dans ce Supplément; mais il s'en trouve pluſieurs que l'Auteur auroit pû omettre, comme celles qui regardent l'hoſpitalité, la philoſophie de Pythagore, Origene, & quelques autres. On trouve auſſi dans la Diſſertation quelques digreſſions qui n'auroient rien perdu à être abrégées. [Quant aux *Variantes*, l'Auteur prouve bien contre M. l'Abbé Lenglet, qu'elles ne ſont pas auſſi inutiles que celui-ci le penſe. Elles font voir au moins que l'Auteur a bien lû les manuſcrits & les imprimés du Roman de la Roſe, & que s'il eût donné de cet ouvrage l'édition qu'il en préparoit, elle eût été plus conforme au vrai texte de Guillaume de Lorris & de Jean de Meun que celle du nouvel Editeur.]

C'eſt avec raiſon que M. Lantin lui reproche de ne s'être pas ſervi, ou du moins de n'avoir pas fait aſſez d'uſage de la traduction en proſe de Jean Molinet, où l'on trouve un grand nombre de traits qui ne ſont point dans la nouvelle édition, ſurtout depuis le com-

mencement juſqu'à la page 66. du premier tome. Molinet qui vivoit à la fin du quinziéme ſiécle étant en effet plus proche de celui de ce Roman, il lui avoit été plus facile qu'à un autre de le voir dans toute ſa pureté, & conſéquemment il devoit plus être conſulté & ſuivi.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Cette eſpéce de traduction a été d'abord imprimée à Lyon en 1503. & depuis à Paris en 1521. Ces deux éditions, les ſeules que j'aye vûës, ſont *in-folio* en caracteres Gothiques. Molinet avoit entrepris cet ouvrage à la priere de Philippe, Duc de Cleves; & comme il avoit du goût pour les Moralités allégoriques, d'un écrit amuſant & de galanterie, il voulut en faire un livre de piété. Il le commence par ces vers qui ne ſont remarquables que par le comique qu'ils renferment.

C'eſt le Roman de la Roſe
Moraliſé, cler & net,
Tranſlaté de rime en proſe
Par voſtre humble Molinet.

Il étoit ſi perſuadé de la vérité des allégories de ce Roman, qu'il ne peut aſſez loüer le Seigneur de l'avoir con-

duit à la fin de ſon œuvre ; il faut l'entendre lui-même.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

» Loüange ſoit, dit-il, au Dieu » d'Amour perdurable, & à ſa Mere » très-ſacrée Vierge, quant nous voyons » ce Romant réduyt à ſens moral, juſ- » ques à cueillir la Roſe. Pluſieurs hon- » gnars, diſciples de murmures, ont » ſouvent tiré à demi les courtes épées » de leurs bouches, pour donner deſſus » l'Acteur de ceſtuy livre, diſant qu'il » avoit oultrageuſement deshonoré le » ſexe féminin par ſes mordans eſcrip- » tures. Mais il leur doit eſtre pardon- » né comme aux povres innocens, » ignorans qu'il y a double expoſition » deſſus le texte dudit livre. Aulcunz » amans folz & terreſtres addonnés à » la lubricité, & pleins de laſcivies, » le gloſent à leur avantage, & ſelon » leur affection ; mais ceux qui ſeront » amoureux du déduyt eſpirituel, ils y » trouvent bon fruit, bonheur & hon- » neur ſalutaire. Et n'eſt à préſumer » que ung tel eſperit d'homme que fuſt » Maiſtre Jean de Meung, trop plus » angélique que humain, euſiſt voulu » ſouiller la queuë de ſa vieilleſſe en » ordure de paillardiſe, & déturper ſa » renommée ſans en tirer doctrine

prouffitable. » Jean Bouchet faiſoit plus de cas de cet ouvrage que l'on n'en a fait depuis, comme on le voit par la place qu'il donne à Molinet dans ſon *Temple de bonne renommée*, où il dit.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN. Fol. 62.

Si vous liſez les faictz de Molinet.
Vous trouverez qu'il eut ſon moulin net
Quand le Roman de la Roſe arroſa.
De ſa ſcience, & le moraliſa.

Jean Molinet étoit né à Deſvres dans le Boulonnois avant le milieu du quinziéme ſiécle : il fit ſes études à Paris, & dans la ſuite il fut Bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, Chanoine de Valenciennes en Haynaut, & Hiſtoriographe de Maximilien I. Il mourut en 1507. Je parlerai ailleurs de ſes poëſies.

Avant de quitter celles de Jean de Meun, il faut vous dire un mot de ſon *Codicile* & de ſon *Teſtament*, que M. l'Abbé Lenglet a fait réimprimer à la ſuite du Roman de la Roſe. Ces deux écrits ſont fort longs. Le premier eſt une piéce morale & ſatyrique contre les Hypocrites de ſon tems. L'Auteur y dévoile la conduite des Prélats, des

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Femmes, des Magiſtrats; il y parle des plus grandes vérités de la Religion, & y fait en quelque ſorte ſa profeſſion de foi ſur ce que l'on doit croire & pratiquer. Ce Codicile eſt en vers Alexandrins, & le langage en eſt beaucoup plus difficile à entendre que celui du Roman de la Roſe. M. l'Abbé Lenglet croit que cela vient de l'imperfection où étoit alors l'eſpece de vers employée par l'Auteur. Mais ne ſeroit-il pas plus naturel de dire que c'eſt parce que cette piéce n'ayant pas été retouchée pour le langage, comme le Roman de la Roſe, elle a conſervé davantage la maniere de parler & de s'exprimer qui étoit en uſage avant le milieu du quatorziéme ſiécle ?

Le Teſtament eſt dans le même goût que le Codicile, c'eſt-à-dire, qu'il eſt dogmatique & moral, mais la ſatyre en eſt bannie. Cette piéce eſt en vers de huit ſyllabes pleines. En voici un exemple pris au hazard. C'eſt une ſtrophe ſur la mort, où l'Auteur dit :

Mort vieulx & jeunes nous court ſeure;
Mort nous prent, nous ne gardons l'heure;
Mort nous eſt de néceſſité,
Ne nul qui à la mort ne queure

Ne qui nullement y ſequeure ;
Car le Juge de vérité,
Purger veult noſtre iniquité,
Par la balance d'équité
Qui au val de la chantepleure,
Nous boute en grant adverſité,
Sans fin à perpétuité,
Et y perſevere & demeure.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Dans quelques manuſcrits & imprimés, ce Teſtament eſt intitulé, *le Tréſor de Jean de Meun.* Le mérite de la nouvelle édition de ces deux piéces conſiſte en ce qu'elle eſt plus correcte que celles qui en avoient été faites anciennement. Du reſte ces morceaux de poëſie ſont ſtériles & languiſſans, & on ne peut les conſidérer que parce qu'ils viennent d'un Auteur célébre.

On attribuë encore à Jean de Meun les *Remontrances de Nature à l'Alchimiſte errant*, avec la *Réponſe de l'Alchimiſte à Nature*, deux piéces en vers de huit ſyllabes où regne une obſcurité qui ſemble avoir été affectée. C'eſt la production d'un homme qui paroît avoir perdu ſon tems, auſſi-bien que beaucoup d'autres, à la Chymie métallique.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

La Nature lui apprend
Que ce que ſe faict par nature
Ne ſe faict point par créature,

& lui reproche de n'avoir uſé que d'art mécanique dans ſes opérations; ſur cela elle lui fait beaucoup de raiſonnemens dont la plûpart m'ont paru très-peu intelligibles. La réponſe de l'Alchymiſte n'eſt guéres plus claire; & je ne vois pas quelle utilité l'on peut tirer de ces deux piéces. Si ceux qui ſont initiés dans les myſteres de la Pierre philoſophale y trouvent quelques lumieres, comme on le prétend, je n'ambitionne point d'être participant de leurs découvertes. A l'égard du ſtyle, il ſemble plus moderne que celui de Jean de Meun. Mais n'ayant point d'autres preuves pour lui ôter ces deux piéces, je lui en laiſſerai l'honneur.

La conformité des mêmes matieres a engagé M. l'Abbé Lenglet à joindre à ces piéces, *le ſommaire philoſophique de Nicolas Flamel*, & *la Fontaine des amoureux de ſcience*, par Jean de la Fontaine. Ces deux écrits ſont auſſi en vers, & d'Auteurs qui ont vécu dans le quatorziéme ſiécle, & au commencement du quinziéme. Flamel écrivoit

en 1393. & en 1407. & il a la réputation d'avoir travaillé au grand œuvre de la transmutation des métaux. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ce fait que pluſieurs Ecrivains regardent comme douteux, & d'autres comme faux. Vous pouvez voir en attendant que j'aie occaſion de vous parler de ce fameux perſonnage, ce que M. l'Abbé Lenglet en dit dans le tome premier de ſon *Hiſtoire de la Philoſophie Hermétique*, nombre 32. & ce qui en eſt rapporté par M. l'Abbé Maſſieu dans ſon Hiſtoire de la poëſie Françoiſe, pages 225. & ſuivantes.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Le *Sommaire philoſophique*, appellé autrement le Roman de Flamel, imprimé dès 1561. in-8°. à Paris, eſt très-peu de choſe, & l'on aſſure que les Alchymiſtes n'en peuvent tirer aucun ſecours.

Je ne crois pas que *la Fontaine des amoureux de ſcience* puiſſe leur être plus utile; j'avoue pour moi que je n'y ai preſque rien entendu. Ce petit ouvrage eſt contenu dans une eſpéce de ſonge, à l'imitation du Roman de la Roſe. *Cognoiſſance* & *Raiſon* abordées par l'Auteur, commencent à l'inſtruire du grand œuvre, & le menent enſuite à

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Nature qui lui en découvre tous les ſecrets; & ſi l'on en croit Jean de la Fontaine, il profita ſi bien de ces inſtructions, que rien depuis ne lui fut caché dans la Philoſophie Hermétique, & qu'il ſçut la réduire en pratique.

J'ai à nom Jehan de la Fontaine:
Travaillant n'ay perdu ma peine;
Car par le monde multiplie
L'œuvre d'or que j'ay accomplie
En ma vie, par vérité,
Graces à ſainte Trinité,
Qui de tous maux eſt médecine
Vraye, & par effect la plus fine,
Qu'on peut en aucune part querre,
Soit en mer, ſoit en toute terre:
Et du métal impur, l'ordure
Chaſſe, tant qu'en matiere pure
Le rend: c'eſt en métal très gent
De l'eſpéce d'or ou d'argent.

C'eſt-à-dire, qu'il continuoit de rêver lorſqu'il ſe vantoit de ces belles connoiſſances. Ce viſionnaire étoit de Valenciennes en Haynaut; ce qui fait que *Jacques Gohorry* le nomme ſeulement *Jean de Valenciennes* dans ſa préface ſur

le *Livre de la Fontaine périlleuſe*. La Croix-du-Maine & du Verdier le qualifient Poëte, Philoſophe & Mathématicien. « Sa vie peu connuë, dit M. Lenglet fut celle d'un Artiſte occupé de fourneaux & de diſtillations; il ne ſortoit de ſon laboratoire que pour entrer dans ſon cabinet, où il s'affermiſſoit dans ſes rêveries, en écrivant, même en vers François, ſur la ſcience Hermétique. » Il faut cependant qu'il ait fait quelques voyages, puiſque ce fut à Montpellier qu'il compoſa ſa *Fontaine des amoureux de ſcience*; il le dit lui-même.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN. V

Hiſt. de la phil. Herm. t. 1. p. 247.

Pour ce veüil-je nommer mon livre,
Qui dit la matiere, & délivre
L'artifice tant précieux,
La Fontaine des amoureux
De la ſcience très utile,
Deſcripte par mon petit ſtyle.
Faict fut par amoureux ſervage,
Lorſque n'eſtoye jeune d'aage,
L'an mil quatre cens & treize,
Que j'avoye d'ans deux fois ſeize,
Comply fut au mois de Janvier,
En la ville de Montpellier.

Antoine du Moulin, Maconnois,

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

Valet de Chambre de la Reine de Navarre, ſœur du Roi François I. revit, corrigea & publia cet ouvrage en 1547. à Lyon. Il fut réimprimé à Paris en 1561. avec les autres petites piéces dont je viens de vous parler. L'Editeur qui ne ſe nomme point, a ajouté à la fin une *Défenſe* (en proſe) *de la Science vulgairement appellée Alchymie, & des honneſtes gens qui vaquent à elle: contre les efforts que J. Girard met à les oultrager.* Cette *Défenſe*, fort courte & très-ſuperficielle, eſt contre une lettre inſérée par Jacques Girard, de Tournus, à la ſuite de ſa traduction d'un livre de Roger Bacon, *touchant l'admirable pouvoir de l'art & de la nature*, imprimé à Lyon en 1558.

Il ne faut pas confondre *la Fontaine des amoureux de ſcience*, avec un autre poëme ancien, qui roule néanmoins ſur la même matiere, & qui eſt ſeulement intitulé, *la Fontaine des Amoureux*. Je ne ſçai de qui eſt ce ſecond poëme; il eſt ancien, & preſque auſſi peu intelligible dans ce qu'il contient que celui de *Jean de la Fontaine*. L'édition que j'en ai vûë, a été faite à Paris chez *Jehan Janot*, in-4°. en caracteres Gotiques. Le poëme eſt ſuivi d'un

Dialogue, auſſi en vers, entre *Narciſſe*, *l'Echo* & le *Fou*, & de quelques complaintes & ballades, partie amoureuſes, partie morales. Je n'ai rien vu dans ces piéces qui mérite d'être remarqué.

GUILL. DE LORRIS ET JEAN DE MEUN.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Le regne de Philippe le Bel, ſous lequel Jean de Meun avoit fleuri, vit trois autres Poëtes qui ont fait parler d'eux, *Jacquemant Grelée*, que M. l'Abbé Maſſieu nomme Jacquemart Gelei, *Pierre Gentien* & *Guillaume de Deguilleville*. Le premier étoit de Lille en Flandres, & a compoſé l'an 1290. le *Roman du nouveau Renard*, ſatyre dans laquelle l'Auteur attaque les Rois, les Grands, les Magiſtrats, & ſurtout, ſelon la coutume de ce tems-là, les Eccléſiaſtiques & les Religieux.

Pierre Gentien étoit de Paris, d'une famille fort honnête. Voulant éterniſer la mémoire de cinquante Dames de ſon tems, il a compoſé un ouvrage dans lequel il les repréſente comme autant d'Amazones, également recommandables par leur courage & par leur beauté. Comme ces poëmes de Grelée

& de Gentien ſont demeurés manuſcrits, je ne vous en dirai rien. Je paſſe au troiſiéme Poëte, dont les ouvrages ſont imprimés.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Ce poëte eſt *Guillaume de Deguilleville*, Pariſien, qui ſe fit Religieux en l'Abbaye Royale de Chaalis, Ordre de Cîteaux, fondée dans le douziéme ſiécle près de la ville de Senlis. Pluſieurs Ecrivains diſent qu'il fut Prieur de cette Abbaye, qu'il y a toujours vécu, & qu'il y eſt mort.

Nous avons de lui trois ſonges en vers, mais dont les manuſcrits que j'ai eu lieu de conſulter ſont très-différens des éditions imprimées. Le premier ſonge a pour titre, *le Pélerinaige de la vie humaine*: le ſecond eſt intitulé, *le Pélerinaige de l'ame ſéparée du corps*; & le troiſiéme eſt *le Pélerinaige de Jeſus-Chriſt*.

L'Auteur a dû commencer le premier l'an 1330. Voici en effet de quelle maniére il s'exprime dès l'entrée de cet ouvrage:

Pourtant le dy; car une fois
L'an *mil trois cent dix par trois fois*
Ung ſonge vy bien merveilleux,
Lequel ainſi com ſommeilleux
J'eſcrips à mon réveillement.

Ceux qui ont parlé avant moi de ce premier

premier ſonge, ont conclu de ces vers que ce poëme avoit été compoſé en 1310. Pour moi, je crois que par ces paroles *l'an* 1310. *par trois fois*, l'Auteur veut marquer qu'il écrivoit l'an 1330. La preuve eſt, que dans le même ſonge *le Pélerin*, c'eſt-à-dire, l'Auteur, étant arrivé à la maiſon de *Grace de Dieu*, dit que cette maiſon étoit bâtie depuis *treize cens & trente ans.*

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Laquel maiſon avoit fundée,
Selon ſon dit, & maſſonnée,
Treize cens & trente ans avoit,
Comme bien lui en ſouvenoit.

Dans le même poëme, la commiſſion que *Grace de Dieu* donne à *Raiſon* contre *rude Entendement*, finit ainſi :

Donné en noſtre an que chacun
Dit mil trois cent trente & un.

Cette date fixée, j'en ajoute une autre, celle de la naiſſance de Guillaume de Déguilleville. Ce Poëte doit être né vers l'an 1295. car dans l'endroit du même poëme, l'Ange reprochant au *Pélerin* d'avoir trop de complaiſance pour ſon corps qu'il devoit regarder comme ſon plus cruel ennemi, lui dit :

Grant temps a que tu commenças,
Et oncques puis tu ne ceſſas :

A quoi le Pélerin répond :

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Si jé trente-ſix ans, diſoie,
Je croi que de poi meſprendroie.

C'eſt-à-dire, qu'il n'avoit qu'environ trente-ſix ans en 1331. année où il étoit encore occupé de la compoſition de ſon poëme, qu'il ne finit que dans l'eſpace de trois ans. Dans les manuſcrits de ce premier ſonge, Guillaume de Déguilleville atribuë ſa faculté de ſonger à la lecture qu'il venoit de faire du *Roman de la Roſe.*

En veillant avoie leu,
Conſidéré, & bien veu
Le biau Rommans de la Roſe,
Et bien croy que ce fu la choſe
Qui plus m'eſmut à ce ſongier
Que cy après vous veuil nuncier.

Bibl. Scrip. Ord. Ciſterc. p. 135.

Pierre Virgin, Religieux de Clairvaux, qui, ſelon Charles de Viſch, a revû, retouchée & publié les trois poëmes de Déguilleville après la mort de l'Auteur, a ſupprimé ce que je viens de rapporter, & y a ſubſtitué un prologue, où il parle ainſi :

Cy enſuit le noble Romant
Du Pelerin, bon & utile,

Composé bien élégamment
Par Guillaulme de Déguilleville,
De Chaliz, de Pontigny fille,
Moyne, de l'Ordre de Ciſteaux,
Diſtingué par voye très ſubtile
En trois livres eſpeciaulx.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Le premier, du pelerinaige
De l'homme durant qu'eſt en vie;
L'autre de l'ame, de la caige
De ſon corps desja départie;
Le tiers déclaire & annuncie
Le pelerinaige de Chriſt
Depuys qu'il fut ney de Marie,
Juſqu'à l'envoy du Saint Eſperit.

Tel eſt en effet le ſujet de ces trois poëmes, tous trois moraux & allégoriques. Voici une idée du premier. Le Pélérin excité en ſonge de faire le voyage de la Jéruſalem céleſte, y eſt encouragé par la repréſentation qui lui en eſt faite dans un miroir, où il la voit comme une Ville ſi remplie de merveilles qu'elle attire toute l'attention. Les Anges en gardoient les avenuës, pour arrêter ceux qui ne méritoient pas d'en approcher. Un Chérubin, le glaive flamboyant à la main, étoit à la prin-

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

cipale porte. On y voyoit les marques des ſupplices que l'on avoit fait ſouffrir aux Martyrs, pour apprendre qu'il n'y avoit que la tribulation & la pénitence qui donnoient dans cette Ville le droit de Citoyen. Ce ſpectacle l'anime, & pendant qu'il cherche l'équipage ordinaire aux Pélerins, une Dame d'une rare beauté ſe préſente à lui, & s'offre de le guider. C'étoit *Grace de Dieu*: elle le mene près de ſa maiſon, dans un lieu ſéparé, où elle lui donne diverſes inſtructions ſur la création de l'homme, ſa chûte, le péché originel & ſes ſuites, la différence de l'ancienne & de la nouvelle allianee, la concupiſcence qui reſte après le péché, la néceſſité de la combattre: le Pélerin lui fait pluſieurs objections ſur quelques uns des articles de notre foi, & elle y répond. Lorſqu'il eſt inſtruit, il reçoit le Baptême, & un nommé *Guillaume* lui fert de parrain, & lui donne ſon nom. Le Pélerin eſt conduit alors dans la maiſon de *Grace de Dieu*, où il reçoit la Confirmation. Pendant que la même Dame continue de l'inſtruire, *Nature* l'interrompt, parle avec aigreur, & contredit les avis de *Grace de Dieu* qui la reprend,

l'humilie, & l'oblige à lui demander pardon, *Pénitence* & *Charité* ſuccedent à *Nature*, & s'uniſſent pour éclairer le Pélerin qui les écoute avec beaucoup d'attention; & *Charité* lui fait lecture du *Teſtament de paix*, qu'elle dit avoir écrit par l'ordre de Jeſus-Chriſt mourant. GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Grace de Dieu inſtruit enſuite le Pélerin ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, & pour combattre ce que la Philoſophie oppoſe à ce Sacrement, elle lui rapporte un Dialogue qu'elle ſuppoſe avoir été tenu entre *Ariſtote* & *Sapience*, & comment Ariſtote confondu, s'étoit retiré. Le Pélerin déſire alors de manger le pain Euchariſtique, ce qui lui eſt accordé; & *Grace de Dieu* lui donne l'*Echarpe* & le *Bourdon*. L'une avoit douze *clochettes*, qui ſignifioient les douze Apôtres, & les douze articles du Symbole. Le Bourdon contenoit d'autres inſtructions. On le ceignit enſuite de la ceinture de juſtice; & *Grace de Dieu* donne en même tems au Pélerin trois écrits, dont le premier contient une profeſſion de foi, & les deux autres des affections envers Dieu, & des actes de foi & de demande. Ces trois écrits ſont en Latin rimé. Fol 24. & ſuiv.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Le Pélerin croyant qu'il n'avoit plus qu'à partir, ſe met en devoir de continuer ſon voyage, mais *Grace de Dieu* l'arrête pour l'armer d'une cuiraſſe, d'un caſque, d'un bouclier, & de toute l'armure d'un Cavalier. Chaque partie de cet équipage étant myſtérieuſe, *Grace de Dieu* l'explique au Pélerin, & ces inſtructions ne finiſſent point. Celles qui concernent l'impureté ſont ſingulieres par les jeux de mots que *Grace de Dieu* fait ſur le nom de Venus.

Fol. 34. Quant de tous poincts armé ſeras,
Touttesfois nul ſi très ſouvant
Ne trouveras certainement
Comme feras ceſte Venu
A qui ne ſe compaire nuls
Veneur du monde quel qu'il ſoit;
Car trop plus aſſez elle deçoit,
Et prend des beſtes, & occiſt,
Qu'onques autre Veneur ne fiſt.
De vener Venus elle a nom,
Qui point ne fault à vénoiſon:
C'eſt la mauvaiſe Venereſſe
Qui jamais de vener ne ceſſe, &c.

Le Pélerin embarraſſé par cette armure à laquelle il n'étoit point fait,

demande à *Grace de Dieu* de lui laiſſer ſeulement l'écharpe & le bourdon : elle y conſent avec peine, & lui donne la fronde de David qu'elle avoit en réſerve & les cinq pierres dont il s'étoit ſervi pour combattre le géant Goliath. Ces pierres ſont encore allégoriques, & par conſéquent une nouvelle matiere d'inſtructions. Le pélerin fait des objections ſur la doctrine de *Grace de Dieu* concernant la nature de l'ame & ſes facultés ; & pour lui faire mieux comprendre cette doctrine, elle le dépoüille de ſon corps, qu'elle lui fait reprendre quelque tems après. Par-là il conçoit la différence des deux ſubſtances, la corporelle & la ſpirituelle. Après quelques autres inſtructions, *Grace de Dieu* diſparoît, & le Pélerin continuë ſa route.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Mais que d'obſtacles ſe préſentent ſucceſſivement à lui ! Toutes les paſſions, chacune perſonnifiée, viennent à ſa rencontre. Les dangers ſe multiplient ſous ſes pas, & chaque obſtacle amene une moralité. Il demande à chaque paſſion quel eſt ſon nom & ſon emploi, & chacune en ſe peignant dit ce qu'elle eſt, & repréſente ſon caractere & ſes effets. Le Pélerin les combat

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

toutes plus ou moins fortement. Quelques-unes réſiſtent, le terraſſent lui-même, & lui font ſouffrir de grands maux. Pluſieurs fois réduit à l'extrêmité, *Raiſon* & *Grace de Dieu* l'arrachent au péril où il ſe trouve, & le remettent dans la bonne voie, dont tant d'ennemis ne cherchent qu'à l'écarter.

Ces victoires augmentent le nombre de ſes adverſaites. Tombé entre les mains de *Tribulation*, & ne ſachant comment s'en délivrer, il ſe reſſouvient d'une Oraiſon à la ſainte Vierge, compoſée des paroles de ſaint Bernard, qu'il avoit appriſe autrefois, il la récite (en Latin), ſa priere eſt exaucée, *Tribulation* le laiſſe. Mais après avoir fait quelques pas, il rencontre encore *Avarice*, *Héréſie*, *Satan*, & quelques autres; ce qui lui cauſe une ſi grande fatigue, qu'il ſe jette à la mer où il trouve *Fortune* qui l'invite à s'approcher d'elle, & dont il ne tarde pas à reconnoître auſſi la ſéduction. Il s'afflige de ce qu'il s'eſt laiſſé tromper; *Grace de Dieu* lui envoie, pour le conſoler, une Colombe qui lui apporte un écrit dont il ſe ſert avec avantage. C'eſt un recueil de prieres à la ſainte Vierge, toutes en vers François. Le Pélerin les récite,

& ſe replonge dans la mer. Mais il n'étoit pas encore quitte de ſes ennemis : *Aſtrologie, Géomancie, Idolâtrie, Conſpiration, la Sereine* ou *Ebattement mondain*, lui dreſſent tour à tour des piéges dont il a beaucoup de peine à ſe débarraſſer. Victorieux enfin de cette multitude d'adverſaires, *Grace de Dieu*, l'introduit dans un *Mouſtier* ou Monaſtere, où il trouve *Diſcipline, Abſtinence, Pauvreté ordinaire, Chaſteté* & *Obédience*. Celle-ci, Dame principale du lieu, le fait paſſer par diverſes épreuves, pour ſçavoir s'il eſt digne d'aller à Jéruſalem, & le retient trente-neuf ans ; c'eſt rêver longtems : mais il y a lieu de croire que l'Auteur a voulu marquer par-là qu'il avoit fini de compoſer ſon poëme à l'âge de trente-neuf ans.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Au bout de ce terme, la porte du Couvent ayant été mal gardée, *Envie, Trahiſon, Détraction*, & *Scylla avec ſes chiens*, y entrent, mettent tout en fuite, cauſent mille déſordres, ſe ſaiſiſſent du Pélerin, le battent & le laiſſent pour mort. Revenu de ſon évanouiſſement, il panſoit ſes bleſſures lorſque le Poëte Ovide ſe montre à lui, ſemble prendre part à ſes maux, & lui récite un nombre de vers Latins, après quoi

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

il disparoît. Le Pélerin se livre alors à toute sa douleur, & fait de longues lamentations dont chaque couplet commence par une lettre de son nom. Ces lettres rassemblées font *Guillermus de Deguillevilla.* Enfin notre Pélerin accompagné de *Grace de Dieu*, va visiter d'autres lieux, dans lesquels parmi quelques objets consolans, il en voit qui le troublent. Les derniers sont l'*Infirmité*, & la *Mort* sa compagne. Leur vûë le chagrine; il tente de fuir; ses efforts sont vains; *Infirmité* le saisit; *Miséricorde* le conduit dans une Infirmerie dont *Crainte de Dieu* est la portiere. Celle-ci n'empêche point que la *Mort* ne se présente à lui avec sa faulx, & tout ce qu'elle a d'effrayant: elle le frappe même, & c'est ce qui le réveille: voici comment il s'exprime en cet endroit.

La Mort laissa sa faulx courir,
Et me fist du corps départir,
Ce me sembla, en ce moment,
Si que de l'espouvantement
Esveillé & desdormy fû,
Et me trouvay si espetdu
Qu'aviser je ne me povoie
Se ja mort ou en vie j'estoie,

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Jusqu'à tant que j'oüy sonner
L'orloge de nuyt pour lever;
Et aussi lors chantoient les cocqs;
Pourquoi lever me cuidaÿ lors;
Mais ne peu; car fuz retenu
De la grant pensée où je fu
Pour le mien adventureux songe,
Duquel se quelque une mensonge
Estoit meslée ou contenuë,
Ou qui fust de peu de valuë,
Nul esmerveiller ne s'en doit,
Car jamais froument on ne voit
Croistre, qu'entour paille n'y ait
Jusques que dehors on l'en trait.

Il dit la même chose des deux autres songes, & demande pareillement qu'on n'ait point égard à ce qui pourroit s'y trouver d'erroné ou de défectueux;

Que ne dy pas tant seullement
Pour ce premier livre présent....
Mais aussi pour ce qui s'ensuit
Où tout le grain en paille gist, &c.

Ce qui pourroit faire croire que ces trois poëmes ont été composés de suite: mais cette fin est de l'Éditeur; elle ne se trouve point dans les manuscrits,

& ne pouvoit s'y trouver, puiſque ces trois poëmes ont été écrits en différens tems, comme je l'ai montré, du moins les deux premiers longtems avant le troiſiéme.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Le ſecond poëme eſt le *Pélerinaige de l'ame du corps ſéparée*: c'eſt une ſuite du premier; auſſi l'Auteur dit-il dans le *Prologue*, qui ne ſert que de liaiſon aux deux ouvrages, qu'après avoir fait quelques réflexions ſur le premier ſonge, il ſe rendormit auſſi-tôt, & retrouva ſon ſonge à la circonſtance où il l'avoit laiſſé.

Advis me fu que quant la Mort
M'eut feru ſans faire déport,
En l'air me trouvay ſéparé
De mon vil corps.

Il lui ſembla que l'on mettoit ſon corps en terre, & que ſon ame fit ſucceſſivement rencontre, d'abord de *Satan* ou de ſon mauvais Ange, & enſuite de ſon bon Ange. L'un & l'autre prétendoient avoir domaine ſur ſon ame, & s'en emparer, & chacun tâcha de prouver ſon droit. Comme il n'étoit pas indifférent d'appartenir à l'un ou à l'autre, l'ame du Pélerin ſe défendit contre les pré-

tentions de Satan & de ſes ſuppôts que ce mauvais Ange avoit fait venir pour le ſeconder. La diſpute dure longtems : le Pélerin craignant de ſuccomber, cherche un Avocat qui prenne ſa défenſe, & craint de n'en pas trouver, parce qu'il eſt ſans argent.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Je commençay moult à penſer
S'aucuns jamais ſervy j'avoie
Car par bonne raiſon ſavoye
Qu'ung Advocat n'eſt pas ſi nice
De plaider ſans aucun ſervice :
Pour ung pouvre homme nul ne plaide ;
Par quoy tousjours ſa cauſe eſt laide.

Dans cet embarras il s'adreſſe à la ſainte Vierge, aux ſaints Anges, à ſaint Benoît & à ſaint Bernard ſes peres, à ſaint Guillaume, ſon patron, à tous les Saints & à toutes les Saintes, les priant tous avec ferveur de le ſecourir. La Juſtice & la *Syndereſe*, c'eſt-à-dire, la Conſcience, viennent à ſes cris ; celle-ci l'accuſe, Satan envenime tout ce qu'elle dit pour faire paroître le Pélerin encore plus coupable. Le Pélerin avouë ce qu'il ne peut nier, & détruit les accuſations fauſſes. Ce procès eſt très-long à inſtruire. *Juſtice* produit des

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

lettres que *Grace de Dieu* avoit données au Pélerin, & qui contiennent son nom & son surnom dans les lettres initiales de chaque huitain. Ces lettres l'accusant plus qu'elles ne le déchargent, *Raison* & *Vérité* se rangent du côté de *Justice*, & le Pélerin eût été condamné si *Miséricorde* ne fut venue à son secours. Celle-ci veut qu'avant de prononcer aucune sentence, on prenne le témoignage de saint Benoît.

Il seroit bon que fust ouy
A ceste chose saint Benoist,
Qui toute sa vie bien congnoist,
Des Moynes doit savoir l'Abbé
Et de ses subjectz le Curé.

Justice y consent : le témoignage de S. Benoît est favorable, *Satan* fait de vains efforts pour le décrier, ou le rendre du moins suspect ; *Justice* & *Miséricorde* se réuniſſent pour faire grâce au Pélerin, qui est seulement condamné aux peines du Purgatoire. Conduit par son bon Ange dans ce lieu destiné à purifier les fautes qui n'ont pas été suffisamment expiées par la pénitence, le Pélerin voit toutes les ames qui y souffrent, & son guide l'instruit de la na-

ture de leurs péchés, & de la diverſité de leurs tourmens. Ses diſcours ſont accompagnés de beaucoup de réflexions morales, & même théologiques. GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Le Pélerin ne ſort de ce lieu que pour aller viſiter l'Enfer, dont il fait la plus affreuſe deſcription: il en parcourt les différentes demeures, & l'eſprit qui l'accompagne lui donne encore des inſtructions qui ont rapport aux ſpectacles dont il le rend témoin. Mais en allant du Purgatoire à l'Enfer, le Pélerin apperçoit ſon corps ſur la terre, & à cette vûë ſaiſi d'indignation, il l'apoſtrophe avec aigreur; le corps lui répond ſur le même ton, & lui démontre que c'étoit à l'ame à le bien conduire; que par lui-même il ne pouvoit faire ni bien ni mal, & qu'ainſi ſes reproches étoient injuſtes.

Le Pélerin étant retourné dans le Purgatoire, *Bonne Doctrine* vient lui donner diverſes inſtructions; après quoi ſon bon Ange le conduit pour voir les différentes demeures céleſtes, qu'il lui explique, de même que les Prophéties du livre de Daniel, & les viſions myſtérieuſes de l'Apocalypſe. En parlant de la *Statuë* que vit Nabuchodonoſor, voici l'explication ſingulière que l'Ange donne de ce mot.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

La Statüe par droict eſt dicte,
De racine très-bien eſlicte
Qui ne doit point eſtre müée
D'un lieu, ne point desracinée :
Dirivée eſt de *ſtatuo*,
Et d'un eſtoc qu'on nomme *ſto* ;
C'eſt-à-dire qu'elle eſt eſtable,
Et eſtablie & permanable,
Et que toujours doit remanoir,
Sans ſoy remüer ou mouvoir ;
De quoy on dit que une ſtatüe
Eſt celui qui ne ſe remüe.

Il y a pluſieurs autres étymologies auſſi ridicules dans cet ouvrage.

Après que l'Ange a fait parcourir au Pélerin pluſieurs des demeures céleſtes, il le laiſſe dans une, en lui promettant de revenir pour lui faire voir celles où il ne l'avoit pas encore conduit : & c'eſt par où finit le ſecond ſonge. Une lumiere éclatante que le Pélerin crut voir, l'éveilla, & il ſortit de ſon lit. Il témoigne, en finiſſant, qu'il a du regret d'avoir négligemment travaillé à l'affaire de ſon ſalut durant ſa jeuneſſe ; il ajoute qu'il auroit dû y penſer du moins plus efficacement dès

qu'il a vû approcher la vieilleſſe ; & prend des réſolutions de ne plus s'occuper que de ce ſoin.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Guillaume de Déguilleville compoſa ſon troiſiéme poëme en 1358. par conſéquent à l'âge d'environ ſoixante-trois ans. C'eſt lui-même qui nous donne cette date, puiſque parlant de ce troiſiéme poëme, il dit :

L'an mil trois cens cinquante-huit
Songey je m'eſtoie pelerin,
Où j'avoye fait très-grand chemin.

C'eſt la derniere date que j'aye trouvée concernant l'Auteur & ſes occupations. J'ignore combien il vécut encore depuis.

Son dernier poëme étoit de ſes trois écrits le moins difficile à faire : il n'y a aucune invention ; ce n'eſt que l'hiſtoire de la Vie de Jeſus-Chriſt juſqu'à la deſcente du Saint-Eſprit, priſe des quatre Evangéliſtes, & ſemée quelquefois de courtes réflexions morales & de traditions fabuleuſes que le défaut de critique faiſoit admettre pour vraies.

L'Auteur commence ce troiſiéme ſonge par le récit de pluſieurs choſes qu'il auroit pû, dit-il, mettre dans le ſecond, & qu'il y auroit inſérées en effet, s'il n'eût pas craint d'être trop

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

long. Il y répete auſſi pluſieurs réflexions qu'il avoit déja faites dans les deux premiers, par la raiſon, dit-il, qu'il pourroit ſe faire qu'il n'y eût que ce troiſiéme ſonge qui tombât entre les mains de bien des lecteurs. Entre les ſingularités qui ſe trouvent dans ce troiſiéme ſonge, j'ai remarqué que l'Auteur faiſant parler ſaint Joſeph à la ſainte Vierge, lui cite l'autorité de ſaint Matthieu, qui, comme tout le monde ſçait, n'a écrit qu'après la mort de Jeſus-Chriſt. Avec la vie du Sauveur du monde, il mêle celle de la ſainte Vierge, qu'il termine à ſon *Aſſomption* au Ciel.

Ces trois poëmes furent très-goûtés dans le quatorziéme ſiécle & dans le ſuivant, comme on le voit par le nombre d'anciens manuſcrits que l'on en trouve dans les Bibliothéques & dans les Cabinets des Curieux. Ceux du premier poëme ſont les plus communs, & il paroît que c'eſt celui qui a été le mieux reçû. Je crois que c'eſt le ſeul des trois qui ait été mis en proſe.

Cette eſpece de traduction doit avoir été faite peu d'années après la mort de Guillaume de Déguilleville, puiſque celui qui en eſt l'Auteur, dit qu'il a

fait cette *tranſlation* à la requête de Jeanne de Laval, Reine de Jéruſalem & de Sicile, Ducheſſe d'Anjou & de Bar, & Comteſſe de Provence. Or l'on ſçait que cette Princeſſe eſt morte au plus tard le 22. Mai 1382. Le Traducteur ſe dit ſon *très-humble Clerc, ſerviteur & ſubjet demourant à Angiers.* Il ajoute qu'il ne ſe nomme point, *pour évader vaine gloyre.* De Viſch, dans ſa Bibliothéque des Ecrivains de l'Ordre de Cîteaux l'appelle *Jean Gallopez*, & dit qu'il étoit Clerc d'Angers. Marchand, dans ſon Hiſtoire de l'Imprimerie, parle d'une traduction Eſpagnole du même poëme, faite par Frere Vincent Mazuello, & imprimée à Toulouſe en 1480. *in-folio* chez Henri Aleman : & à l'égard de la traduction Françoiſe, il dit qu'elle parut à Lyon en 1499. ſans marquer la forme du volume. L'édition qui m'a été communiquée eſt plus ancienne : elle porte qu'elle a été faite à Lyon *par diſcrette perſonne Maiſtre Mathieu Husz, l'an de grace 1485.* C'eſt un volume in-4°. L'Auteur a diviſé ſon ouvrage en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs chapitres dont il donne les argumens. Il a laiſſé pluſieurs endroits en vers,

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

Page 135.

P. 71.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

par exemple, les écrits que *Grace de Dieu* donne au Pélerin, & un petit nombre d'autres.

Celui qui a retouché les trois poëmes en vers François, qui en a réformé un peu le langage, & a fait au fond de l'ouvrage même divers autres changemens, ſe plaint beaucoup de la traduction en proſe du premier poëme de laquelle je viens de parler.

Pieça quelque ung, ne ſçay pourquoy,
Le tranſlata de rime en proſe,
En quoy mal fiſt, comme je croy,
Car mal à droit vient ceſte choſe,
Comme ſe le métamorphoſe
L'en mettoit en langue rural,
Où toute poëſie eſt encloſe
Exponible à bon ſens moral.

Tout ainſi noſtre Pélerin,
Ja ſoit que vray ſoit & tout ſaint,
Toutesfois ainſi qu'en Latin
Ovide pluſieurs Fables fainct,
Semblablement de près actainct
Poëſie noſtre Guile Ville,
Parquoy ne devoit eſtre enfrainct
Aucunement ſon plaiſant ſtyle.
Car quiconque a entendement,

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

De ſens acquis ou de Clergie,
En liſant ce tranſlatement
De ceſte proſe mal ordie,
Congnoiſtra que nulle énergie
En elle n'y a, ne prouſit,
Mais n'eſt que droicte mocquerie,
N'en deſplaiſe à cil qui la fit.

Encore ceſte tranſlation
A eſté tyrée & extraicte
De la premiere édiction
De l'Acteur, qu'eſtoit imperfaicte,
Ainſi que luy-meſme l'atteſte
Evidemment en ſon prologue;
Raiſon eſt donc qu'on la rejecte,
Puis qu'ainſi à vérité derogue.

Je ne ſçai quelle eſt cette premiere édition dont parle l'Anonyme : Guillaume ne dit pas ce qu'il lui fait dire dans le prologue des deux manuſcrits que j'ai eu lieu de conſulter. Peut-être que Pierre Virgin auroit ſouhaité que le *Traducteur* en proſe ſe fût conformé à ſa réviſion ; car il a ſi bonne opinion de ſon travail, qu'il dit, parlant des trois poëmes, dont il n'a fait qu'un ſeul diviſé en trois livres :

Jadis fut fait à l'équité

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

En bonne rime & meſurée,
Mais par très-longue antiquité
A eſté beaucoup dépravée,
Puis de préſent bien réparée
A moult grands peines & travaux,
Et à forme deüe rédigée
Par l'ung des Moynes de Clairvaux.

Qui plus voulentiers ce labeur
A pris, & la vexation;
Car luy, & du livre l'Acteur
Sont de même profeſſion.

Le premier Pélerinage a été imprimé ſéparément des deux autres, de la même réviſion, à Paris par Antoine Vérard, petit *in-folio le quatriéme jour d'Avril* 1511. *avant Pâques*. Le Moine de Clairvaux, qui a retouché ce poëme, s'exprime ainſi à cette occaſion:

Afin que puiſſe proufiter,
A pluſieurs qui l'ont demandé
Pour en vertu s'exerciter,
A Paris on l'a fait porter,
Là où il a eſté par bon art
Imprimé, ſans mettre ne oſter,
Pour le Sire Anthoine Vérard.

Les trois poëmes enſemble furent

imprimés dans la même Ville in-4°. comme on le voit à la fin du Prologue de cette édition, où on lit ce qui ſuit : GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

En la forme qu'eſt amendé
Afin que puiſſe profiter
A pluſieurs qui l'ont demandé
Pour en vertu s'exerciter,
A Paris on l'a fait porter
Au Soleil d'or, en la maiſon
Maiſtre Bertholde, & imprimer;
Léans on en trouvera foiſon.

Ce *Maître Bertholde* eſt apparemment *Berthold* ou *Berthault* de Rambolt, Imprimeur, Aſſocié d'Ulric Gering. Mais je n'en conclurois pas pour cela que cette édition du *Roman des trois Pélerinages* a été faite vers l'an 1480. comme le dit l'Abbé Lenglet dans ſa *Bibliothéque des Romans*, tome 2. page 158. puiſque Rambolt ne paroît avoir été aſſocié avec Gering que vers l'an 1492. & que ce ne fut qu'après la mort de celui-ci qu'il prit ſon Imprimerie, & travailla ſeul.

M. l'Abbé Lebeuf a fait imprimer dans le Mercure de France, mois de Juillet 1740. d'anciens vers François copiés d'après un Tableau qui eſt con-

servé dans l'Abbaye de Chaalis : mais ce Savant ne paroît pas croire que ces vers puissent être de Guillaume de Déguilleville, puisqu'il semble les renvoyer au quinziéme siécle. Je n'y trouve pas non plus le style de l'Auteur des trois Pélerinages. A l'égard des fables que l'Auteur des vers débite sérieusement sur le motif de la fondation de Chaalis, je ne suis pas chargé de les réfuter. Voyez ce qu'en dit M. l'Abbé Lebeuf dans l'endroit même où il rapporte les vers de l'Anonyme, & dans sa *Dissertation sur la véritable position de* Latiniacum *Terre Royale*, &c. au tome premier de son *Recueil de divers Ecrits pour servir d'éclaircissemens à l'Histoire de France*, & imprimé en 1728.

GUILL. DE DEGUILLEVILLE.

JEAN DU PIN.

Guillaume de Déguilleville eut pour confrere *Jean du Pin*, Moine de l'Abbaye de Notre-Dame de Vaucelles, du même Ordre de Cîteaux, au Diocése & près de la ville de Cambray. La Croix-du-Maine qui en parle dans sa Bibliothéque, le qualifie de Théologien, de Médecin, de Poëte François & d'Orateur. Jean du Pin ne se donne

donné pas tant de qualités dans ſon livre intitulé, *le Champ vertueux de bonne vie, appellé Mandevie.* Il veut même qu'on le regarde comme un homme ſans lettres, qui ne ſavoit s'exprimer que dans le langage vulgaire de ſon tems. Car voici comment il parle à la fin de ſon *Champ vertueux* ; JEAN DU PIN.

Se j'ay point dit icy follie
Nul ne m'en doibt en mal reprendre,
Car je ne ſçay mot de Clergie:
Donc j'ay fait par mélancolie
Des faits ce que j'ay veu emprendre;
Selon mon ſens & mon uſaige,
Fis ces proverbes en mon langaige
Sans patron & ſans exemplaire.

Et plus bas il ajoute :

Je ne ſuis Clere ne uſagez,
Ne ne ſçay Latin, ne Ebrieux.

Je ne vois donc point ſur quoi ſont fondées ces qualités de Théologien & de Médecin dont la Croix-du-Maine le gratifie. Pour Poëte, il l'étoit ſelon le goût de ſon tems, c'eſt-à-dire, qu'il rimoit de fort mauvaiſe proſe.

Il naquit dans le Bourbonnois l'an 1302, & il avoit déja vu cinq Rois

JEAN DU PIN.

lorſqu'il écrivit ſon ouvrage l'an 1340. Ces dates ſe tirent de ſon livre même. Dans le Prologue il parle ainſi de ſa patrie :

Je ſuis rude & mal courtois ;
Se je dis mal, pardonnez-moy ;
Je foys par bonne intencion ;
Si n'ay pas langue de François,
De la Duché de Bourbonnoys
Fuſt mon lieu & ma nation.

La date de ſa naiſſance n'eſt pas moins clairement marquée, au commencement & à la fin de la partie de ſon ouvrage qui eſt en proſe. Au commencement il dit : » En l'an de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt mil trois » cens quarante, que Pape Benedic » qui fuſt de l'Ordre de Ciſteaux, » eſtoit Pape de Romme ; (c'étoit » Benoît XI. que d'autres nomment » Benoît XII.) & Loys de Bavieres » ſe diſoit Empereur, & tenoit grant » partie de l'Empire, oultre le vouloir » du Pape ; & lors eſtoit Meſſire Phelippe de Valois, Roy de France, » qui avoit guerre de long temps au » Roi d'Angleterre .... Si entreprins » à compiler ung livre révélé par ma-

niere de vision, par exemples de « JEAN DU PIN. « congnoistre le monde & les condi- « cions des personnes qui par le temps « d'ores habitent sur la terre, & amen- « der la vie de ceulx qui verront & en- « tendront. » Il ajoute, quelques lignes après, qu'il commença *son Songe en l'âge de trente-sept ans*, & à la fin, que lorsqu'il *s'éveilla*, c'est-à-dire, qu'il acheva son livre, *il se trouva en l'âge de trente-huit ans, sur le terme de l'Incarnation mil trois cent & quarante.*

Les cinq Rois qu'il avoit vus sont Philippe le Bel, sous lequel il étoit né, Louis X. Philippe V. Charles IV. & Philippe de Valois sous qui il écrivoit. Comme le second, le troisiéme & le quatriéme régnerent peu, & qu'il étoit né sur la fin du regne du premier, il dit :

Je vy en moins de quatorze ans
Quatre Roys en France regner,
Grans & fors, ce ne veüil celer,
Tous furent morts en peu de temps.

Jean du Pin ne mourut que sous le regne de Charles V. dit le Sage, en 1372. La Croix-du-Maine qui fixe cette date, dit que sa mort arriva *au*

JEAN DU PIN. *Bibl. Ciſterc. p.* 228.

pays de Liége, & que notre Poëte fut enterré *en l'Abbaye des Guillemins*, ou des Moines de ſaint Guillaume. Charles de Viſch ne dit rien de plus dans ſa Bibliothéque des Ecrivains de l'Ordre de Cîteaux.

Le *Champ vertueux de bonne vie* eſt, comme je vous l'ai fait remarquer, diviſé en deux parties, l'une en proſe, l'autre en vers. La premiere eſt partagée en ſept livres. C'eſt le récit de ce qu'il feint avoir vu en ſonge ſous la conduite d'un Chevalier nommé *Mande-vie*, avec qui il parcourt toutes les conditions des hommes. La ſeconde partie, qui contient le huitiéme livre, eſt en vers, & roule ſur les mêmes ſujets. C'eſt comme l'abrégé des ſept autres livres. Jean du Pin fait paſſer en revûë dans ce huitiéme livre généralement tous les états, dont il repréſente en quarante chapitres, & avec beaucoup de liberté, les abus & les vices.

Les dignités les plus reſpectables ſont, comme les conditions inférieures, l'objet de ſa cenſure. Voici, par exemple ce qu'il dit des Papes.

Le Pape pécher ne pourroit
Comme ſaint Pere, ce ſeroit

Alléguer imperfection ;
Mais comme homme offenſeroit,
Ainſi qu'autre cheoir pourroit
Par aulcune temptacion....
Le Pape doibt ſouvent penſer
Pour nous en vertus avancer ;
Il eſt Dieu ſouverain en terre ;
De prier Dieu ne ſe doibt laſſer,
Tous Preſtres en ſainɛteté paſſer,
S'autrement fait, je dys qu'il erre.

JEAN DU PIN.

Il accuſe les Cardinaux, les Evêques & autres Prélats, de luxe, de ſimonie, d'avarice, & d'autres crimes plus énormes, & leur oppoſe la vie des Apôtres. Il fait un portait encore plus affreux des Chanoines & des Moines, ſans épargner les enfans de ſaint Benoît & de ſaint Bernard, qu'il déſigne ſous le titre de *Moines noirs* & de *Moines blancs*. Il parle ſur le même ton des Prémontrés, des Moines de Grandmont, des Religieux Mendians, & des Hoſpitaliers. Pour les Chartreux, il ſe contente de dire, qu'ils

No ſont bons à rien que pour eulx :

puis il ajoute :

C'eſt une gent moult reſſolüe ;

JEAN DU PIN.

Chaſcun menge ſeul ſon pain;
Bel ſervice font ſoir & main;
Peu eſt leur regle congneüe.

Les Prêtres, & ſurtout les Juges d'Egliſe, comme les Officiaux & autres ſont encore plus mal traités, & s'il n'a pas chargé ſes couleurs, il faut avoüer que les abus dont il ſe plaint, étoient fort crians. Parlant des Avocats, qu'il nomme *Clercs de loix*, il dit entr'autres :

Clercs ont la langue envenimée,
De faulce parolle fardée;
Avarice leur eſt à dextre;
Robes ont d'envie herminée,
Houſſe d'ypocriſie fourrée,
Chapeau de pareſſe en la teſte;
Leurs maiſons ſont d'yre parées,
D'orgüeil & de gueule fondées;
De luxure font leur digeſte:
Loyaulté, droicture eſt faillie,
Car tout le ſens de cette vie
Eſt tranſporté en faulceté.

Il parcourt avec la même liberté toutes les conditions ſéculieres depuis les Rois juſqu'aux Artiſans, & partout il

se montre un censeur impitoyable. Cependant il proteste plusieurs fois, qu'il ne prétend attaquer que les vicieux, & qu'il est plein de respect pour ceux qui observent ce que la Justice & la Religion demandent. JEAN DU PIN.

Entre le très-petit nombre de faits historiques qu'il rapporte comme en passant, voici ce qu'il dit de la suppression de l'Ordre des Templiers, à qui le Pape Clément V. porta le dernier coup en 1312.

Ou par droit ou par voulenté
Furent les Templiers condampnez;
Pape Clément leur fist tel honte:
Puis fust le Temple transporté
A l'Ospital, non pas donné:
Ce Pape en eut d'argent grant monte.

Claude Fauchet, & après lui la Croix-du-Maine, citent un autre ouvrage de Jean du Pin, intitulé, *l'Evangile des Femmes, composé en vers Alexandrins de douze syllabes, que les Anciens appelloient longue ligne.* Fauchet dit que ce poëme *est assez bien fait & plaisant*, qu'il commence ainsi:

L'Evangile des Femmes vous veüil ci recorder,

& qu'il finit par ces mots;

JEAN DU PIN.

Ces vers Jehans du Pain, un Moine de Vauteller
A fet moult soutilement, &c.

Je ne sçai point si ce poëme a été imprimé.

JEAN LE FEVRE.

Jean du Pin n'étoit mort que depuis trois ou quatre ans, lorsque *Jean le Fevre* composa un poëme philosophique & moral, intitulé *le Respit de la Mort.* Cet Auteur étoit *Advocat en la Cour de Parlement, & Rapporteur Référendaire de la Chancellerie de France* sous le regne de Charles V. dit le Sage, qui a été si favorable aux beaux Arts. Le Fevre nous a marqué lui-même le tems où il a composé son écrit, & le motif qui l'a porté à le faire.

A tous ceulx qui ce dit orront
Salut; sachent tous qu'ils morront.
Bonne chose est d'avoir mémoire.
De la fin pour acquerir gloire.
Je ne veüil pas traicter d'amours,
Ne d'armes, ne faire clamours
De Fortune, ne de sa roe;

Que l'ung meƈt hault, l'aultre en la boe;
J'ay aſſez ailleurs à entendre
Ad ce qui revertiſt en cendre.

JEAN LE FEVRE.

. . . . . .

Pour venir à m'entencion,
Je feiz naguaires mencion,
Pour le mal dont je me douloye;
Comment reſpit avoit vouloye,
Affin que je n'allaſſe mye
Le cheſmin de l'eſpidémye.
L'an mil trois cent ſoixante & ſeze
Charles le Quint regnant, l'an tréze
De ſon regne très-heureux,
Si comme j'eſtoye paoureux,
En diſant Dieu hélas hemy
Huiƈt jours après la ſaint Remy,
Me doubtant de la mort premiere
Qu'eſtaindre vouloit ma lumiere
Et me bouter hors de ce monde
Où nul tant ait d'avoir n'abonde;
Voulenté me print d'eſſayer,
Si je pouvoye delayer,
Que je n'alaſſe par delà
Enuiz meurt qui apris ne la;
Ainſi malade & enferme
Mon encre deſtrampay de larme;
Puis eſcriptz de main langoreuſe

Une Epiſtre très-douloureuſe.

JEAN LE FEVRE

L'Auteur ſe nomme à la fin de cet écrit :

Je ſuis nommé *Jehan le Fevre*,
Maint boire a touché à ma lévre,
Qui ſoubs voſtre correction
Ay faict par bonne intention
Ce dict qui guaire ne peult nuyre ;
A bien le veuille Dieu conduyre.

On s'eſt donc trompé dans la Bibliothéque des Ecrivains de Bourgogne en attribuant *le Reſpit de la Mort*, à Jean le Fevre, Dijonnois, Chanoine de Langres, & Secrétaire du Cardinal de Givry, qui a vécu & eſt mort dans le ſeiziéme ſiécle. Ce Chanoine a été tout au plus cette *ſcientifique perſonne* qui *a corrigé*, *veu de nouveau*, & *apoſtillé* ce petit ouvrage. Encore ne peut-on l'aſſurer, puiſque ce Réviſeur n'eſt point nommé.

Notre Poëte adreſſe ſon Epître à ſes amis ou à ceux qui exerçoient la même profeſſion que lui, & qui ſuivant le devoir de leur charge, fréquentoient le Palais à Paris ;

Sociis ſuis dilectis
In Rhetorica provectis,

Optantibus Solacium,
Parisius Pallatium
Regale frequentantibus
Se recommendat omnibus.

JEAN LE FEVRE.

Il paroît qu'il étoit déja avancé en âge lorſqu'il fut attaqué de la maladie dont il craignoit les ſuites, puiſqu'il dit qu'il y avoit déja longtems qu'il étoit *dans ce ſiécle.* Il parle d'abord de la mort en homme qui en redoutoit les approches, & il en diſcourt enſuite plus en Philoſophe qu'en Chrétien. S'il en montre la néceſſité, il en revient toujours à demander & à chercher les moyens d'en retarder le moment. C'eſt ce qui le porte à conſulter en premier lieu un Prêtre qui ne lui parle que morale, & enſuite ſon Médecin, *Sire Robert le Pelletier,* qui ne le ſatisfait pas davantage. L'un & l'autre ne lui prêchent que l'inévitable néceſſité de mourir, vérité qu'il ſavoit auſſi bien qu'eux, mais qu'il ne goûtoit pas encore. Cependant il n'oſe avoir recours à la Médecine, de peur qu'elle ne hâte les derniers momens de ſa vie, plutôt que de les éloigner.

Et ſe je croy Phyſiciens,
Et me ſubmetz en leurs lyens,

JEAN LE FEVRE.

Ils me feront boire thizaine,
A grant peine vivray quinzaine.
Quant plus ne leur pouray bailler
A donc ils me feront bailler
Aulcun ſumptueux lectüaire
Qui nul bien ne me pourra faire.
Ils ſont mortels comme nous ſommes;
Pour ce ne vault leur ſens deux pommes;
Si n'y doibt-on avoir fiance.

Sa raiſon principale, c'eſt que le terme de la vie eſt fixé, & que rien ne peut le reculer. La conſéquence qu'il falloit tirer de ce principe, eſt donc qu'il devoit ſe ſoumettre à l'arrêt qu'il croyoit prononcé contre lui. Mais au lieu de cette ſoumiſſion, il rapporte tous les exemples de ceux à qui Dieu a accordé un plus long terme que celui où il paroiſſoit que le cours de leur vie étoit borné. On ſent bien qu'il deſiroit de joüir du même privilége; mais il n'oſe s'en flater, & il ſe conſole en diſcourant ſelon les principes d'Ariſtote, de Boëce, & de quelques autres Philoſophes, de la nature de l'homme & de ſes parties, de ſes paſſions & des vices. Il parle même du libre arbitre, d'après Abailard, qu'il cite.

Une autre matiere ſur laquelle il s'étend encore davantage, eſt celle de la tribulation : il fait voir, (& ici il eſt plus Chrétien que Philoſophe) qu'il n'y a point d'état ſans peines, & que l'unique ſoulagement que l'on peut ſe procurer dans les maux inſéparables de cette vie, eſt de les ſouffrir avec patience. Cela lui donne lieu de parcourir tous les états, & d'en montrer les déſagrémens. Voici ce qu'il dit de ceux que leur condition ou leur goût applique à l'étude. JEAN LE FEVRE.

Or conſidérons de l'eſtude
Des gens qui a grant multitude,
De tous pays, de tous langages,
Hommes y ſont de tous aages,
Jeunes, vieulx, rudes & ſubtilz,
Et œuvres de divers outilz:
Les ungs ſe prennent à eſcripre;
De grapher en table ou en cyre.
Les aultres ſuivent la coutume
De former lettres à la plume,
Et à coulourer ſe doctrinent,
Ils flourettent & enluminent.
Les aultres applicquent leurs cures
A plus ſubtilles eſcriptures,
En Grammaire & puis en Logicque;

JEAN LE FEVRE.

Puis à parler de Rhétorique.
Souvent ils alleguent Cathon,
Donat, Ariſtote, Platon,
Pour les aultres redarguer,
Et les aucuns continuer,
Doulent à controuver Sophiſmes
Par argumens, par ſillogiſmes.
Les aultres veulent par Maiſtrie
Muſer par Géometrie
Et conter par Arithmétique....
Les aultres ne ſe feignent mye
De trouver par Aſtronomie
Le cours des Cielz & des Planettes,
Des Eſtoilles & des Comettes.
Les aultres chargent les Volumes,
Des Droits, des Loix & des Couſtumes.
Les aultres mettent leur ententé
A cheminer parmi la ſente
De la ſaincte Théologie
Qui eſt ou hault degré logée
En toute l'Huniverſité, &c.

Il pouſſe ce détail encore plus loin, & montre que toutes ces ſciences ne peuvent s'acquérir ſans peine, & que ſouvent leur uſage même nuit beaucoup à ceux qui en ont fait l'acquiſition. Après ces réflexions, il en revient tou-

jours à conclure qu'il ne mourra que le plus tard qu'il lui ſera poſſible. Et ce qui eſt encore une preuve qu'il a compoſé cet écrit à Paris, c'eſt qu'il parle ainſi du Cimetiere des Innocens : JEAN LE FEVRE.

Car Atropos la male gloute
Je ne veuil pas qu'elle me boute
Avec ceulx de ſaint Innocent ;
Quatre-vingt-dix-neuf ou cent
On met tout enſemble ſans faille ;
Ils pourront bien faire bataille
Au jour qu'ils reſſuſciteront.

L'Auteur fait en finiſſant une récapitulation de tous les ſujets qu'il a traités dans ſon ouvrage ; & il conclut comme il avoit commencé à demander du *reſpit*.

Si ne requers pas droit, mais grace,
Et dilacion & eſpace,
De tous mes meffaiz amender,
Que quant mon créditeur mander
Me vouldra devant lui compere,
Si que ma debte ne compere,
Je veuil bien avoir mes deſpens,
A la fin à quoy a deſpens ;
Sans avarice & ſans envie,

JEAN LE FÉVRE.

Tant com je demourray en vie
Nonobſtant allégation :
Et en fais proteſtation
Envers mon puiſſant Créditeur,
De tout le monde Conduyteur
Il a ſon hoſtel ſi garny
Qu'il *dat eſcam omni carni*

Cet ouvrage, dont la poëſie, comme vous voyez, eſt déteſtable, a été imprimé à Paris en caracteres Gothiques en 1553. in-8°. L'Editeur, qui en a un peu rajeuni le langage, a mis en marge les paſſages de l'Ecriture, des Poëtes & des Philoſophes qui ſervent de preuve aux réflexions de l'Auteur, ou que celui-ci avoit imités.

GASTON DE FOIX, ſurnommé PHŒBUS.

Gaſton Phœbus beaucoup plus diſtingué par ſa naiſſance que les trois derniers Poëtes dont je viens de vous parler, ne leur eſt point ſupérieur du côté de la Poëſie. Il étoit fils de Gaſton II. Comte de Foix, & d'Eléonore de Comminges, & naquit en 1331. Il fut ſurnommé *Phœbus* à cauſe de ſa beauté. Il épouſa Agnès fille de Philippe III. Roi de Navarre, & de Jean-

ne de France ; & leur mariage fut célébré au Temple à Paris le 4. d'Août de l'an 1349. Hugues, Evêque de Laon, fit cette cérémonie. Gaſton Phœbus ſortit alors de la tutelle d'Eléonore de Comminges ſa mere, & comme il n'avoit que dix-huit ans, le Roi lui accorda une diſpenſe pour gérer ſes Domaines par lui-même. Vous me diſpenſerez d'entrer dans le détail de la vie de ce Prince, de ſes démêlés avec Jean III. Comte d'Armagnac, avec le Roi Jean, le Duc de Berry, & quelques autres Princes de ſon tems. Nos Hiſtoriens vous inſtruiront de ces faits. Je me contenterai de vous rapporter le portrait que l'on en fait dans la nouvelle Hiſtoire de Languedoc.

GASTON DE FOIX.

Tom. 4. P. 403.

Gaſton Phœbus, Comte de Foix, dit Dom Vaiſſette, Auteur de cette Hiſtoire, mourut en 1391. Il étoit à deux lieuës d'Orthez en Béarn au commencement du mois d'Août de cette année, lorſque voulant ſe mettre à table, il fut frappé ſoudainement d'une attaque d'apoplexie, qui l'enleva preſque dans l'inſtant. Il fut extrêmement regretté tant de ſes Sujets que des Etrangers ; car il s'étoit rendu recommandable par ſa valeur, ſes libé-

GASTON DE FOIX.

ralités, ſon affabilité, ſon eſprit, ſa ſageſſe, & un grand nombre d'autres excellentes qualités, qui lui attirerent une eſtime univerſelle. Il étoit d'ailleurs un des Princes les mieux faits de ſon tems, & c'eſt ce qui lui fit donner le ſurnom de Phœbus. Il ſe diſtingua auſſi par la magnificence de ſa Cour, par ſon amour pour la Muſique, mais ſurtout pour la Chaſſe qu'il aimoit paſſionnément, & ſur laquelle il a compoſé un Traité qui a été imprimé.

Ce Traité forme deux parties, &, à proprement parler, deux ouvrages différens. La premiere partie n'eſt qu'en proſe, & contient quatre-vingt-cinq chapitres, où il n'eſt parlé que des différentes manieres de chaſſer, des bêtes qui ſont l'objet de la pourſuite des Chaſſeurs, de la nature de ces animaux, & des diverſes eſpeces de Chiens de chaſſe. Ce Traité commence par un raiſonnement ſingulier, que l'Auteur tourne de différentes façons, pour perſuader à tous les hommes d'aimer & de pratiquer l'exercice de la Chaſſe, comme un moyen sûr de ne point pécher & de parvenir au ſalut éternel; parce que l'oiſiveté ſeule enfante le vice, & qu'un Chaſſeur d'habitude ne peut jamais être oiſif.

GASTON DE FOIX.

La ſeconde partie de cet ouvrage, plus étenduë que la premiere, eſt en vers. Il ſemble d'abord que l'Auteur ne veut y parler que des Oiſeaux de proie. Mais en liſant ce ſecond Traité, on ſent que le but de l'Auteur eſt d'envelopper en partie ſa propre Hiſtoire, & en partie celle de ſon tems, ſous les allégories continuelles qui regnent dans preſque tout ce ſecond ouvrage. Mais ces allégories ſont ſi obſcures, les figures que le Poëte employe ſont ſi énigmatiques, qu'il ne me paroît pas poſſible d'en faire aucune application ſans riſquer de donner autre choſe que des conjectures fort hazardées. J'ai voulu tenter d'abord de tirer le voile qui cache ce qu'il me paroît que l'Auteur a voulu dire, en cherchant à découvrir ſes énigmes dans les monumens de l'hiſtoire de ſon tems; mais ſoit défaut de pénétration, ſoit manque de patience, je n'ai rien découvert d'aſſez ſatisfaiſant pour m'engager à continuer cette comparaiſonr

L'allégorie commence par une queſtion que fait le Roi, ſavoir quelle place il aſſignera dans ſon Conſeil à *Pitié*, *Grace* & *Miſéricorde*. *Loyaulté* fait l'éloge des trois. *Droit*, ſans contredire cet éloge, ne veut pas qu'elles ſoient

GASTON DE FOIX.

ſeules conſeilleres d'un Roi. *Raiſon* appuie ce qu'a dit *Loyaulté* ; *Juſtice* contredit *Raiſon*, & donne des exemples des maux que trop de pitié, de grace & de miſéricorde peuvent cauſer à un Etat. *Vérité* cherche à les accorder tous, & le Roi ſe rend à ſes avis. De-là l'Auteur paſſe, ſans trop de liaiſon, à une prolixe déclamation contre la gourmandiſe & la luxure. Et cette cenſure eſt ſuivie d'une conteſtation en forme entre pluſieurs perſonnages, dont les uns plaident en faveur des Oiſeaux, & les autres en faveur des Chiens. Ce n'eſt plus alors qu'un amas de dits & de contredits ſemés d'hiſtoires enveloppées, d'alluſions cachées, d'énigmes que je n'ai pû deviner. Les Acteurs, ou Interlocuteurs citent pêle-mêle l'Ecriture-Sainte, les Philoſophes Payens, quelques Peres de l'Egliſe, Hippocrate & Galien, Cicéron & Séneque avec quelques Théologiens Scholaſtiques; & ils finiſſent par un détail des différentes eſpeces d'Oiſeaux de proie, & de leurs propriétés. Après ce détail qui eſt d'une diffuſion égale à ſon obſcurité, *Raiſon* conclut qu'on doit chérir également les Chiens de Chaſſe & les Oiſeaux de proie. Elle prononce ſur cela

un Arrêt en forme où les *dires* des Parties ſont rappellés en peu de mots, & par ordre ; & ce qui me paroît encore ſingulier, c'eſt que le Comte de Tancarville, qui ne fait aucun perſonnage dans toute la piéce, applaudit à cet Arrêt, & décide que les Parties ſont ſatisfaites.

GASTON DE FOIX.

Sire, les déduyts veullent prendre
Congé de vous, ſans plus attendre ;
Et premierement vous mercient
Moult humblement, & regracient
De ce qu'accordés les avez
Sans ce qu'ils en ſoient grévez.
Car chaſcun ſe tient bien content
De voſtre Arreſt, comme j'entens,
Pour ce par moy vous font ſavoir
Qu'ils ſont tous à voſtre vouloir ;
Et que d'eulx ſerez bien ſervy :
Car bien leur avez deſſervy.

Après ce compliment, l'Auteur ajoute ;

Adonc fiſt à chacun le Roy
Donner courſier & palefroy.
Si s'en vont à Dieu les commans ;
A tant je fine mon Romans.

GASTON DE FOIX.

Entre les faits hiſtoriques que Gaſton Phœbus rapporte un peu moins obſcurément que ceux dont il n'a voulu parler que d'une maniere énigmatique, il parle de Pierre des Prez, qui fut Evêque de Riez, & Archevêque d'Aix en 1319. créé Cardinal en 1320. Evêque de Paleſtrine, & Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine. Mais je n'ai pû deviner qui Gaſton Phœbus veut déſigner au même endroit par ce Prêtre iſſu de Normandie, qui fut redevable des commencemens au moins de ſon élévation au même Pierre des Prez, & qui dans la ſuite comblé d'honneurs & de biens par trois de nos Rois, fut leur principal Chapelain. Voici ce qu'il en dit :

Le Preſtre eſt né de Normandie
De quatre coſtés de lignée
Qui moult ont aymez les Oiſeaulx ;
De ceux de Bungue & Daigneaulx,
Et de Cluchamp & de Buron
Yſſit le Preſtre dont parlon ;
Si ne ſe doit nul merveiller
Si les Oyſeaulx il a bien cher,
Quant ainſi y eſt inclinez
Naturellement de tous coſtez . . . ?

GASTON DE FOIX.

Et auſſi que deduyt d'Oyſeaulx
Luy faiſoit porter aubereaux,
Et le menoit parmy les champs
Qu'il n'avoit encores que neuf ans.
Ou douze ans, ou environ,
Luy fiſt affaictier un Faulcon.
Adonc ſi fuſt mis Eſcollier,
Et laiſſa d'Oyſeaulx le meſtier;
Et quant fuſt grant ſi le fiſt Preſtre
Le bon Cardinal de Peneſtre
Qui eut a nom Pierre des Pras,
Qu'a or fin nous devrion peſas.
Le Préſtre avec lui demoura,
Et ſa Chapelle gouverna;
Et puis lui fiſt le bon preudhomme
Des biens aſſez en Cour de Rome....
Depuis il a fait grant vaillance,
Que a ſervy trois Roys en France;
En leur Chapelle Souverain,
De tous trois Maiſtre Chappellain;
Leſquelz luy ont fait tant de bien,
Qu'il m'a diſt qu'il ne luy fault rien, &c.

Un peu plus loin Gaſton Phœbus fait cet éloge de Pierre d'Orgemont;

Quant le Chevalier vit le fait,
Pierre d'Orgemont a à nom

GASTON DE FOIX.

Qui eſt ung homme de grand renom,
Si l'a faict le Roy Préſident
A Paris en ſon Parlement,
Et depuis pour ſa grant prudence
L'a fait ſon Chancelier de France.

Ailleurs il louë auſſi Bertrand du Gueſclin, avec qui il avoit eu des liaiſons :

Monſeigneur Bertrand de Claquin
Qui eſt à tout honneur enclin,
Lequel le Roy pour ſa vaillance
A fait Conneſtable de France.

L'édition que j'ai vuë de l'ouvrage du Comte de Foix, a pour titre : *Phebus des deduiz de la Chaſſe des beſtes ſauvages & des Oyſeaulx de proye*, C'eſt un volume in-4°. imprimé ſans date à Paris, *pour Anthoine Vérard*, comme on l'apprend à la fin, & dans ces vers de l'Epître dédicatoire adreſſée à quelque Prince qui n'eſt point nommé :

Prince begnin, ce livre eſt de grant art
Que vous a fait voſtre ſervant Vérard,
Recepvez lay, faictes en voſtre office,
A vous affiert de chaſſer toſt ou tard;
Car fuyr fait tout péché & tout vice.

La Croix-du-Maine n'avoit point vu d'édition

d'édition imprimée de cet ouvrage; & du Verdier le cite ſous ce titre : *le Miroir de Phebus, des deduicts de la Chaſſe aux Beſtes ſauvages, avec l'art de Fauconnerie, imprimé à Paris, in-4°. par Philippe le Noir, 1520.*

GASTON DE FOIX.

JEAN FROISSART.

Gaſton de Foix avoit eu beaucoup d'amitié pour Jean Froiſſart; il lui avoit même fait du bien, & l'avoit retenu quelque tems à ſa Cour; & l'on peut dire que Froiſſart méritoit cette attention par ſon eſprit & par ſes talens. On ne le conſidere ordinairement que comme un Hiſtorien dont les ouvrages ſont utiles pour la connoiſſance des affaires de ſon ſiécle. Mais il étoit auſſi Poëte, & Poëte très-fécond, ce qui m'engage à vous en parler. Je ſuivrai les Recherches que M. de la Curne de Sainte-Palaye a faites ſur cet Ecrivain, & qui ſont imprimées dans les Mémoires de l'Académie des belles Lettres. Je ne pourrois puiſer dans de meilleures ſources. T. 10. & 14.

Jean Froiſſart, Prêtre, Chanoine & Tréſorier de l'Egliſe Collégiale de Chimay, naquit à Valenciennes, ville du

J. FROISSART.

Haynaut, vers l'an 1337. On conjecture d'un paſſage de ſes poëſies, que ſon pere qui s'appelloit *Thomas*, étoit Peintre d'armoiries.

Son enfance annonça ce qu'il devoit être un jour. Il montra de bonne heure cet eſprit vif & inquiet, qui pendant le cours de ſa vie, ne lui permit pas de demeurer longtems attaché aux mêmes occupations & aux mêmes lieux. Les différens jeux propres à cet âge, dont il nous fait un Tableau également curieux & amuſant, entretenoient en lui un fond de diſſipation naturelle, qui exerça ſouvent dans le tems de ſes premieres études la patience & la ſévérité de ſes Maîtres. Voici ce qu'il nous dit ſur cela dans ſon *Eſpinette amoureuſe* qui, de même que ſes autres poëſies, eſt demeurée manuſcrite.

Très que n'avoie que douze ans
Eſtoie forment glouſans
De veoir danſes & carolles,
D'oir Meneſtrels & parolles
Qui s'apertiennent à déduit,
Et de ma nature introduit
D'amer par amours tous ceauls
Qui aiment & chiens & oiſeauls ;

Et quant on me mist à l'escole,
Où les ignorans on escole,
Il y avoit des puceletes
Qui de mon temps erent jonettes;
Et je qui estoie puceaus,
Je les servoie d'espinceaus,
Ou d'une pomme, ou d'une poire,
Ou d'un seul anelet d'ivoire,
Et me sembloit au voir enquerre
Grant proëce à leur grasce acquerre.

J. FROISSART.

Il ajoute dans une de ses Ballades :

Et si destoupe mes oreilles,
Quant j'oc vin verser de bouteilles,
Car au boire prens grant plaisir,
Aussi fais en beaus draps vestir,
En viande fresche & nouvelle.
Violettes en leur saisons,
Et roses blanches & vermeilles
Voi volentiers; car c'est raisons,
Et chambres plainnes de candeilles,
Jus & danses & longues veilles, &c.
En toutes ces choses veir
Mon esperit se renouvelle.

Ce goût pour tout ce qui flate les sens développé en lui dès l'âge de douze ans, se fortifia par l'habitude, se

conſerva même dans ſa vieilleſſe, & peut-être ne le quitta jamais. Il eut cependant dès la premiere jeuneſſe un penchant marqué pour l'étude de l'hiſtoire, & cette inclination devint pour lui une ſource intariſſable d'amuſement. Il avoit à peine vingt ans, lorſqu'à la priere de *ſon cher Seigneur & Maître Meſſire Robert de Namur, Chevalier, Seigneur de Beaufort*, il entreprit d'écrire l'Hiſtoire des guerres de ſon tems, particuliérement de celles qui ſuivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, étant allé en Angleterre il en préſenta une partie à la Reine Philippe de Haynaut, femme d'Edouard III.

J. FROISSART.

Quelque jeune que Froiſſart fût alors, il avoit déja fait des voyages dans les Provinces les plus reculées de la France: l'objet de celui qu'il fit en Angleterre, étoit de s'arracher au trouble d'une paſſion qui le tourmentoit depuis longtems, & dont les étincelles ſe réveillerent encore dans un âge plus avancé, *malgré ſa tête chenuë & ſes cheveux blancs.* Voici le tour qu'il prend en parlant de l'origine de cette paſſion dans ſon *Eſpinette amoureuſe.* Il feint qu'à l'âge de douze ans, Mercure lui apparut ſuivi des trois Déeſſes dont

Pâris jugea autrefois le différend, que ce Dieu rappellant à ſa mémoire la protection qu'il lui avoit accordée depuis l'âge de quatre ans, lui ordonna de revoir le procès des trois Divinités, qu'il confirma la ſentence de Pâris, & que Venus lui promit pour récompenſe une Maîtreſſe plus belle que la belle Hélene, & d'un ſi haut rang que juſqu'à Conſtantinople il n'y avoit Comte, Duc, Roi, ni Empereur qui ne s'eſtimât heureux de l'obtenir. Il devoit ſervir cette beauté durant dix ans, & toute ſa vie devoit être conſacrée au culte de la Divinité qui lui faiſoit de ſi belles promeſſes. J. FROISSART.

Et Venus adonc me regarde,
Et me dit, dix ans tous entiers
Séras mon droit ſervant rentiers,
Et en après ſans penſer viſce
Tout ton vivant en mon ſerviſce.

Froiſſart avoit aimé de bonne heure les Romans; celui de *Cléomades*, dont Fauchet parle au long, de même que de ſon Auteur, fut le premier inſtrument dont l'amour ſe ſervit pour le captiver. Il le trouva entre les mains d'une jeune perſonne qui le liſoit, & qui Recueil des Poëtes Fr.

J. FROISSART.

l'invita à le lire avec elle; il y consentit, & il se forma bientôt entr'eux un commerce de livres. Froissart lui prêta le Roman du *Baillou d'amours*, & en le lui envoyant, il y glissa une Ballade dans laquelle il commençoit à parler de son amour. Ce feu naissant devint un embrasement que rien ne put éteindre; & lorsque Froissart apprit que celle qu'il aimoit étoit sur le point de se marier, sa douleur fut si excessive qu'elle le rendit malade plus de trois mois. Pour se distraire & rétablir sa santé, il prit le parti de voyager, mais durant deux jours de marche il ne cessa de faire des vers à l'honneur de sa Dame. Ce fut alors qu'il alla en Angleterre. L'accueil qu'on lui fit, les amusemens qu'on lui procura, les carresses dont on l'accabla, n'ayant pu charmer l'ennui qui le dévoroit, la Reine Philippe de Haynaut qui avoit connu le principe de son mal par un Virelay qu'il lui avoit présenté, lui ordonna de retourner dans son pays, à condition qu'il reviendroit, & lui fournit de l'argent & des chevaux pour faire le voyage.

L'amour conduisit Froissart auprès de sa Dame; il redoubla auprès d'elle les assiduités & les soins; mais voyant

que le ſuccès ne répondoit point à ſes vœux, il retouna en Angleterre, & s'attacha au ſervice de la Reine Philippe : & cette Princeſſe lui donna le titre de Clerc, (c'eſt-à-dire, *Secrétaire* ou *Ecrivain*) de ſa Chambre : Froiſſart avoit ce titre dès l'an 1361. Pendant les cinq années qu'il paſſa au ſervice de la Reine, il fit aux frais de cette Princeſſe pluſieurs voyages, dont l'objet paroît avoir été de rechercher tout ce qui devoit ſervir à enrichir ſon hiſtoire ; ce qui ne l'empêcha pas de compoſer durant le même tems, à la priere de la Reine d'Angleterre, diverſes poëſies amoureuſes, que la plûpart même des Dames ne regardoient alors que comme un amuſement qui n'avoit rien en ſoi de blâmable. Le Poëte ſe trouva en 1363. au paſſage du Roi Jean, qui retournoit en Angleterre ; & l'on trouve dans ſes poëſies une Paſtourelle qui ſemble ne pouvoir convenir qu'à cet événement. J. FROISSART.

Froiſſart étoit en France à Melun ſur Seine vers le 20. Avril 1366. & on le voit à Bourdeaux à la Touſſaints de la même année, lorſque la Princeſſe de Galles accoucha d'un fils, qui fut depuis le Roi Richard II. Le Prince

J. FROISSART.

de Galles étant parti peu de jours après pour la guerre d'Eſpagne, & s'étant rendu à Auch, où il demeura quelque tems, Froiſſart l'y accompagna, & comptoit de le ſuivre dans tout le cours de cette expédition; mais le Prince ne lui permit pas d'aller plus loin, & le renvoya en Anglererre auprès de la Reine ſa mere. Ce troiſiéme voyage de Froiſſart en Angleterre n'a pas dû être long, puiſque le Poëte ſe trouva l'année ſuivante dans pluſieurs Cours d'Italie. Il aſſiſta en 1368. à la réception qu'Amédée, Comte de Savoye, ſurnommé le Comte Verd, fit à Lyonel, Duc de Clarence, fils du Roi d'Angleterre, lorſque ce Duc revenoit d'épouſer Ioland fille de Galeas II. Duc de Milan. Froiſſart décrit les fêtes qui furent données à cette occaſion durant trois jours; il n'oublie pas de dire qu'on y danſa un Virelay de ſa compoſition. De la Cour de Savoye il retourna à Milan où le même Comte Amédée lui donna une *Cotte-hardie* (ou pourpoint) de vingt florins d'or, puis à Boulogne & à Ferrare, où il reçut encore quarante ducats de la part du Roi de Chypre, & enfin à Rome. Ce Roi de Chypre étoit Pierre premier, qui mourut le

18 Janvier 1368. c'eſt-à-dire, 1369. avant Pâques. La même année Froiſſart perdit ſa protectrice la Reine Philippe, & il compoſa un Lay ſur cet événement. Il retourna peu après dans ſon pays. J. FROISSART.

A ſon retour d'Italie, Froiſſart ne ſuivit pas la même route qu'il avoit priſe en y allant : pour voir de nouveaux pays, il étoit revenu par l'Allemagne, comme il le fait entendre dans ſon *Dit dou florin*. Le ſujet de cette piéce eſt un entretien que le Poëte feint d'avoir eu avec le ſeul florin qui lui reſtoit de beaucoup d'autres qu'il avoit dépenſés, ou qui lui avoient été volés, & ce florin lui reproche qu'il l'avoit bien promené, car il avoit appris avec lui le François & le Thiois, c'eſt-à-dire, l'Allemand. Arrivé dans ſon pays, le Poëte fut pourvu de la Cure de Leſtines, qu'on croit lui avoir été donnée par Robert de Genêve, fils du Comte de Savoye, transféré depuis peu de l'Evêché de Térouenne à celui de Cambray. De tout ce qu'il fit dans l'exercice de ſon miniſtere, il nous apprend ſeulement que les *Taverniers* de Leſtines eurent *cinq cens francs* de ſon argent dans le peu de tems qu'il fut leur Curé. On lit dans un

J. FROISSART.

Journal manuscrit de l'Evêque de Chartres, Chancelier du Duc d'Anjou, que *suivant des Lettres scellées du 12 Décembre* 1381. ce Prince fit arrêter *cinquante-six quayers de la Chronique de Jehan Froissart, Recteur de l'Eglise Parrochiale de Lescines*, que l'Historien envoyoit pour être enluminées, & ensuites portées au Roi d'Angleterre ennemi de la France.

Froissart s'attacha depuis à Venceslas de Luxembourg, Duc de Brabant. Ce Prince qui avoit du goût pour la poësie, fit faire un recueil de ses Chansons, de ses Rondeaux & de ses Virelais par Froissart, qui joignant quelques-unes de ses piéces à celles de Venceslas, en forma une espece de Roman, sous le titre de *Méliador*, ou du *Chevalier au Soleil d'or*; mais le Duc ne vécut pas assez longtems pour voir la fin de l'ouvrage, étant mort en 1384. Froissart parle ainsi de ce recueil.

Dedans ce Romant sont encloses
Toutes les chançons que jadis,
Dont l'ame soit en Paradis,
Que fut (fit) le bon Duc de Braibant
Wincelaus, dont on parla tant;
Car un Prince fut amourous,

Gracious & chevalourous,
Et le livre me fit ja faire,
Par très grant amoureus à faire.
Coment qu'il ne le veiſt oncques.

J. FROISSART.

Après la mort de Venceſlas, Froiſſart fut Clerc de la Chapelle de Guy, Comte de Blois, & il ne tarda pas à ſignaler ſa reconnoiſſance pour ſon nouveau protecteur, par une Paſtourelle ſur les fiançailles de Louis, Comte de Dunois, fils de Guy, avec Marie fille du Duc de Berry : deux ans après, le mariage s'étant fait à Bourges, il le célébra par une eſpece d'Epithalame aſſez ingénieuſe pour le tems, intitulée *le Temple d'honneur*. Il paſſa les années 1385. 1386. & 1387. tantôt dans le Blaiſois, tantôt dans la Touraine ; mais le Comte de Blois l'ayant engagé de reprendre la ſuite de l'hiſtoire qu'il avoit interrompuë, il réſolut de profiter de la paix qui venoit de ſe conclure, pour aller à la Cour de Gaſton Phœbus, Comte de Foix & de Béarn, s'inſtruire à fond de ce qui regardoit les Pays étrangers & les Provinces du Royaume les plus éloignées, où il ſavoit qu'un grand nombre de Guerriers ſe ſignaloient tous les jours par de mer-

veilleux faits d'armes. Il partit avec des lettres de recommandation du Comte de Blois pour Gaſton Phœbus, & prit ſa route par Avignon. Une de ſes Paſtourelles nous apprend qu'il ſéjourna dans les environs d'une Abbaye ſituée entre Lunel & Montpellier, & qu'il s'y fit aimer d'une jeune perſonne qui pleura ſon départ : il dit dans la même piéce qu'il menoit au Comte de Foix quatre levriers pour lui en faire préſent.

J. FROISSART.

Arrivé à Ortez ſéjour ordinaire de Gaſton Phœbus, ce Prince envoya chercher Froiſſart, le reçut avec beaucoup de joie, & le défraya durant l'hyver que le Poëte paſſa auprès de lui. L'occupation la plus ordinaire de Froiſſart pendant ce tems, étoit d'amuſer Gaſton après ſon ſouper, par la lecture du Roman de Méliador qu'il avoit apporté : tous les ſoirs il ſe rendoit au Château à l'heure de minuit, qui étoit celle où le Comte ſe mettoit à table ; Gaſton l'écoutoit avec plaiſir, & ne le renvoyoit jamais qu'il *ne lui eût fait vuider auparavant tout ce qui étoit reſté du vin de ſa bouche.* L'hyvert étant paſſé, Froiſſart partit d'Ortez à la ſuite de la Princeſſe de Boulogne dont le mariage avec le Duc de Berry,

venoit d'être conclu: Gaſton lui fit quelques libéralités, & le preſſa inſtamment de revenir le voir. Le Poëte accompagna la Princeſſe à Avignon, & dans le reſte de la route qu'elle fit à travers le Lyonnois, la Breſſe, le Foretz & le Bourbonnois, juſqu'à Riom en Auvergne. J. FROISSART.

Le paſſage d'Avignon fut fatal à Froiſſart; on le vola: cette triſte avanture fait le ſujet d'une longue poëſie, dans laquelle il place pluſieurs circonſtances de ſa vie, dont on a fait uſage. On voit par cette piéce, que le deſir de viſiter le tombeau du Cardinal de Luxembourg mort en odeur de ſainteté, n'étoit pas le ſeul motif qui l'eût porté à repaſſer par Avignon, mais qu'il avoit une commiſſion particuliere du Seigneur de Coucy. Il ſe donne dans la même piéce pour un homme de grande dépenſe. Outre le revenu de la Cure de Leſtines, qui étoit conſidérable, il avoit depuis vingt-cinq ans touché deux mille francs dont il ne lui reſtoit plus rien: la compoſition de ſes ouvrages lui en avoit coûté ſept cens; mais il ne regrettoit pas cette dépenſe: le reſte avoit été conſommé tant chez les Taverniers de Leſtines que dans ſes voyages, qu'il faiſoit tou-

jours en bon équipage, bien monté, bien vêtu, & faisant partout bonne chere.

J. FROISSART.

Lorsque les fêtes occasionnées par le mariage du Duc de Berry furent passées, Froissart se rendit à Paris où il ne fit pas un long séjour. On le voit en moins de deux ans, successivement dans le Cambresis, dans le Haynaut, dans la Hollande, dans la Picardie, une seconde fois à Paris, dans le fond du Languedoc, puis encore à Paris & à Valenciennes; de là à Bruges, à l'Ecluse, dans la Zélande, enfin dans son pays. Il étoit encore à Paris en 1392. lorsque le Connétable de Cliſſon fut assassiné par Pierre de Craon; & on le voit à Abbeville sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, pendant les Conférences qui se tenoient entre les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre, lesquelles opérerent enfin une tréve de quatre ans.

Dès l'année 1378. Froissart avoit obtenu du Pape Clément VII. l'expectative d'un Canonicat de Lille: on apprend dans le recueil de ses poësies, qui fut achevé en 1393. qu'il se qualifioit Chanoine de Lille; mais Clément VII. étant mort en 1394. il abandonna la poursuite de son expecta-

tive, & commença à ne prendre que la qualité de Chanoine & Tréſorier de l'Egliſe Collégiale de Chimay. En 1395. il retourna en Angleterre, muni des lettres de recommandation pour le Roi & pour ſes oncles. Le Duc d'Yorck l'introduiſit dans la Chambre du Roi, qui le reçut avec des marques de bonté très-diſtinguées. Richart prit les lettres dont il étoit chargé, les lut, & lui dit, que *s'il avoit été de l'Hoſtel de ſon Ayeul, & de Madame ſon Ayeule, encore eſtoit-il de l'Hoſtel d'Angleterre.* Quelque tems après Froiſſart préſenta au Roi le Roman de Méliador que Richart reçut avec plaiſir. J. FROISSART.

Après trois mois de ſéjour en Angleterre, Froiſſart prit congé du Roi, qui lui fit donner cent *Nobles* dans un gobelet d'argent doré peſant deux mares. Les cent Nobles peuvent revenir à ſix cens livres de notre monnoie d'aujourd'hui. En 1397. Froiſſart perdit Guy, Comte de Blois, qui l'avoit toujours aimé. Le Poëte avoit alors ſoixante ans, & vécut encore quatre ans au moins, puiſqu'il raconte quelques événemens de l'année 1400. Mais il n'eſt pas poſſible de décider en quelle année il mourut; il paroît ſeule-

ment que ce fut au mois d'Octobre; puiſque ſon *Obit* eſt indiqué pour ce mois dans l'Obituaire de l'Egliſe Collégiale de ſainte Monegunde de Chimay. Selon une ancienne tradition du pays, il fut enterré dans la Chapelle de ſainte Anne de cette Collégiale, & il eſt en effet aſſez probable qu'il vint finir ſes jours dans ſon Chapitre. Telle a été la vie de Froiſſart, rapportée plus en détail dans le premier Mémoire de M. de Sainte-Palaye que j'ai abrégé.

J. FROISSART.

Dans un ſecond Mémoire, le ſavant & judicieux Académicien nous donne une idée des poëſies de cet Ecrivain; & voici à peu près ce qu'il en dit. Il remarque d'abord que ces poëſies ſont d'une étendue conſidérable, & qu'on les trouve déſignées par le nom de *Traittez*. Mais comme il eût été trop long de les faire connoître toutes, il a choiſi le *Paradis d'amour* & l'*Horloge amoureuſe*; parmi d'autres appellées *Ditiez*, il a pris celui de la *Marguerite*, & dans les piéces détachées, comme Rondeaux, Ballades, Paſtourelles, Lais, Virelais & Chants royaux, il s'eſt particuliérement attaché à faire connoître les Paſtourelles & les Rondeaux. Voici l'idée qu'il donne du *Paradis d'amour*.

Le Poëte tourmenté par l'amour le plus violent, s'étant endormi, eut un ſonge qui fait le ſujet de cette piéce. Il ſe trouva aſſis dans un bois délicieux, au bord d'un ruiſſeau jonché de fleurs, & environné d'oiſeaux, parmi leſquels les Roſſignols formoient les plus doux concerts. Se rappellant en ce moment tout le tems de ſa jeuneſſe & les diverſes fortunes qu'il avoit eûës en aimant, il fit une *Complainte* très-véhémente contre l'amour & contre les maux qu'il lui avoit fait ſouffrir. Plongé dans une douleur que le chant des oiſeaux ne pouvoit adoucir, il entendit un bruit confus de voix, qui l'obligea de ſe ſauver derriere un buiſſon; c'étoient deux Dame belles & bien parées, qui l'ayant atteint, vouloient le battre pour venger l'Amour leur Maître qu'il venoit d'offenſer. Leurs noms étoient *Plaiſance* & *Eſpérance*. S'étant un peu appaiſées, elles lui dirent qu'il ne devoit imputer ſes malheurs qu'à lui-même, qu'il avoit manqué à la ſoumiſſion & à la perſévérance qui lui avoient été tant recommandées lorſqu'il s'engagea ſous le drapeau de l'amour. J. FROISSART.

Plaiſance, après ces avis, ſatisfait la curioſité qu'il avoit de ſçavoir quelles

étoient ſes fonctions auprès de l'Amour:

J. FROISSART.

là principale, dit-elle, conſiſte à entretenir ſon culte par les charmes réciproques qu'elle fait trouver entre deux perſonnes qui s'aiment, d'où vient qu'il n'y a *ne lés Amans, ne léde Amie.* Alors il la conjure par tout le crédit qu'elle doit avoir dans la Cour d'Amour, de faire en ſorte que la Dame *dont il lui avoit fait hommage*, fût moins inexorable. Eſpérance entre les mains de qui Plaiſance le remet, lui demande s'il n'eſt point tombé dans la jalouſie, qu'elle nomme la *Peſte des Amans*, & lui promet de le guérir de ce mal, pourvû qu'il ne la perde jamais de vûë. Enfin les deux Dames le conduiſent par la main dans le Parc où l'Amour faiſoit ſa demeure, & en chemin lui demandent quelques Ballades ou Virelais de ſa compoſition, qu'elles chantent avec lui.

Ils rencontrerent près d'une colline *Doux-penſer gentil Damoiſeau*, tenant deux Lévriers en laiſſe, qui leur indiqua l'endroit où ils rouveroient le Dieu qu'ils cherchoient. Pluſieurs Chaſſeurs, comme *Beau-ſemblant*, *Beau-regard*, *Franc-vouloir*, *Deſir*, *Souvenir*, *Bien-beſognant* & autres, répandus de diſtance

en distance avec des Lévriers poursuivant la chasse d'Amour, donnerent lieu au nouveau Pélerin de s'informer si ce Dieu avoit beaucoup de pareils Chasseurs; il apprit qu'il en avoit trente fois davantage, tant Comtes que Ducs, Rois & autres. Il demanda plus loin qui étoit une grande compagnie de Dames & de Damoiselles, & de beaux *Damoiseaux* vêtus de verd, qu'il voyoit en disposition de danser. Plaisance lui nomme plusieurs Héros & Héroïnes de Roman, tous sujets de la Divinité, qui dansent auprès du *Paradis* où elle fait son séjour. Vous remarquerez combien ce terme est indécemment employé dans un pareil sujet. Enfin étant parvenus au pavillon de la Divinité tendu sous des arbres, le Poëte qui lui fut présenté, lui récita un Lai dont elle fut tellement satisfaite, qu'elle lui promit son assistance, & recommanda aux Dames qui l'avoient amené d'avoir soin de lui, & de le faire promener dans ses jardins. J. FROISSART.

Comme ils alloient chantant & cueillant des *fleurettes*, ils trouverent dans un pré entourré de Rosiers, *Bel-accueil* qui faisoit un chapeau de fleurs que deux jeunes filles lui cueilloient. L'A-

mant court auſſi-tôt ſe jetter aux pieds de ſa Dame, & lui tient le langage ordinaire à ceux que cette paſſion enivre. Elle lui demande ce qu'il deſire d'elle : on juge bien qu'il n'eſt pas embarraſſé à le lui dire. Elle le retient pour ſon ſerviteur, il s'en va avec elle, & chante une Ballade à laquelle *Plaiſance* applaudit auſſi-bien que ſa Dame. Pour le récompenſer, celle-ci lui donne à baiſer un chapeau de fleurs de Marguerites qu'elle venoit de faire, & le baiſe elle-même en le lui mettant ſur la tête. Il ſouhaitoit quelque choſe de plus, on le lui promet, la joie le fait treſſaillir, il s'éveille & rend graces d'un ſonge qui l'avoit charmé, & qui n'étoit que l'effet de ſon imagination ſéduite par la paſſion.

J. FROISSART.

La piéce qui eſt ſous le titre d'*Horloge amoureuſe* n'eſt pas auſſi remplie de fictions ; mais elle eſt plus curieuſe par les lumieres qu'elle nous fournit pour l'hiſtoire des Arts. Non-ſeulement elle renferme une comparaiſon ſuivie & bien circonſtanciée des piéces qui compoſent une horloge & de tous ſes mouvemens, avec les ſituations d'un cœur amoureux (car Froiſſart en revenoit toujours là) & les divers mouvemens dont

il eſt agité : mais parmi pluſieurs particularités que cette comparaiſon nous apprend de l'ancien état de l'Horlogerie, nous voyons 1°. Que le roüage du mouvement & celui de la ſonnerie n'avoient l'une & l'autre que deux roüës, au lieu de quatre qu'ils ont à préſent ; ces deux roüës leur ſuffiſoient ; mais les horloges n'alloient que pendant ſix ou huit heures, & il falloit les monter trois ou quatre fois par jour. J. FROISSART.

2°. Que le Cadran marquoit vingt-quatre heures, commençant depuis une juſqu'à douze, & répétant une ſeconde fois les mêmes nombres. 3°. Que le Cadran étoit mobile, & marquoit l'heure par ſa direction à un point fixe qui tenoit lieu d'indice ou d'aiguille. 4°. Qu'au lieu du pendule & du balancier, qui n'étoient point encore inventés, les Horloges avoient une piéce nommée *Foliot*, qui portoit deux petits poids appellés *Régules*, dont l'uſage étoit de faire avancer ou retarder l'Horloge, à meſure qu'on les approchoit, ou qu'on les éloignoit du centre du *Foliot*. Outre les différences dans la conſtruction des Horloges, on remarque dans la même piéce pluſieurs termes d'Horlogerie qui étoient alors

uſités, & qui ne le ſont plus aujourd'hui.

J. FROISSART.

La fleur que le Poëte nomme Marguerite, & qui, ſelon lui, tourne ſans ceſſe vers le Soleil, eſt célébrée dans la piéce qui a pour titre *le Dit de la Marguerite.* Cette fleur ſe forma, ſuivant le Poëte, des pleurs que la jeune *Hérès* répandit ſur la ſépulture de *Céphéus* ſon amant. Mercure que le hazard conduiſit vers le lieu de cette Métamorphoſe, comme il menoit paître ſes troupeaux, ſurpris de voir une fleur blanche & vermeille au mois de Janvier, enchanté de ſon éclat, en fit une couronne qu'il envoya à la belle *Hérès* par *Lires* ſon meſſager. Un ſi rare préſent produiſit une Métamorphoſe plus heureuſe que la premiere : la Nymphe devint ſenſible. Mercure par reconnoiſſance voulut toujours depuis que ſa tête fût parée de cette fleur. M. de Sainte-Palaye dit que cette fiction eſt écrite avec beaucoup de délicateſſe & d'agrément.

La plus grande partie des Paſtourelles de Froiſſart, ajoute-t-il, roule ſur des prix propoſés en divers lieux de la Picardie & de la Flandre, à la plus belle Bergere d'un canton, ou au Berger qui chantoit le mieux ſes amours.

M. de la Curne ſupprime à deſſein beaucoup de détails qu'on y remarque, concernant les habillemens de ce ſiécle-là, les inſtrumens de Muſique champêtre, & divers uſages de cette eſpece. Il ne s'arrête pas non plus à d'autres Paſtourelles plus importantes en apparence, par le rapport qu'elles ont à des événemens hiſtoriques, tels qu'une fabrication de Monnoie, l'arrivée du Roi Jean en Angleterre, le retour du Duc de Brabant en ſes Etats après ſa priſon, la victoire remportée à Caſſel par Charles VI. la premiere entrée de la Reine Iſabelle ſa femme dans Paris, le mariage du Duc de Berry, &c. J. FROISSART.

Froiſſart n'a réuſſi dans aucun genre de poëſie auſſi-bien que dans les Paſtourelles. Cette gaieté naïve & légere qui preſque toujours fait le caractere de ſon eſprit, a paſſé toute entiere dans le cœur de ſes Bergers & de ſes Bergeres; les ſujets dont ils parlent, la maniere dont ils les traitent, & leur langage, ſont toujours conformes à leur eſprit & à leurs ſentimens: une joie vive allume leurs jeux, leurs ris & leurs danſes. Vous en pouvez juger par la quatriéme Paſtourelle.

Un riche Berger qui balançoit entre

la crainte de perdre ou l'amour de ſa Bergere qui le menaçoit de le quitter s'il ne l'épouſoit, ou les grandes richeſſes que lui promettoient ſes parens pour l'en détourner, fait confidence de ſon embarras à un Berger de ſes amis, dont les conſeils ſe terminent toujours par le même refrein :

J. FROISSART.

Si tu peux avoir ta Bergere,
Oſerois-tu demander mieux?

Dans ce moment elle s'offre à leur vûë, ils vont à elle, & le Berger conſulté dit encore :

S'elle veut eſtre t'amiette,
Oſerois-tu demander mieux?

La Bergere avoit deux chapeaux de fleurs, elle en donne un à ſon ami, qui fut tranſporté de joie ; chacun la prend par la main :

Et puis prirent à caroler, (a)
Et la Bergerette à chanter
Une chançon moult nouvelette;
Et diſoit en chançonnette,
Di moi, Anſel, ſi t'ayt Diex,
Si je vœil eſtre t'amiette;
Oſerois-tu demander mieux?

(a) Danſer.

Les

Les rondeaux dont la forme eſt partout la même, repréſentent la plûpart les ſentimens naïfs d'un Amant quelquefois bien, quelquefois mal traité, tantôt gai & content, tantôt triſte & déſeſpéré. L'expreſſion vive ou tendre eſt toujours ſimple, & rend parfaitement la paſſion dont ſon ame eſt agitée; en voici deux exemples : J. FROISSART.

Amours, Amours, que voulés de moi faire?
En vous ne puis veoir rien de ſeur:
Je ne cognois ne vous, ne voſtre afaire,
Amours, Amours, que voulés de moi faire;
En vous ne puis veoir rien de ſeur.

Lequel vaut mieux parler, prier ou taire?
Dites-le moi vous qui avés bon eur?
Amours, Amours, &c.

Second Rondeau:

De quoi que ſoit ſe doit renouveller
Un joli cœrs, le premier jour de May;
Voire s'il aime, ou s'il penſe à aimer,
De quoi que ſoit ſe doit renouveller
Un joli cœrs, le premier jour de May.

Pour ce vous veux, Madame, émayoler, (a)
En lieu de May, d'un loyal cœr que j'ay:
De quoi que ſoit ſe doit renouveller
Un joli cœrs, le premier jour de May.

(a) Donner le Mai.

J. FROISSART.

Après ces exemples, M. de la Curne de Sainte-Palaye, ajoute, que l'on peut dire en général, au ſujet des poëſies de Froiſſart, que l'invention pour les ſujets lui manquoit autant que l'imagination pour les ornemens : du reſte le ſtyle que le Poëte employe, moins abondant que diffus, offre ſouvent la répétition entiere des mêmes tours & des mêmes phraſes pour rendre des idées aſſez communes. Cependant la ſimplicité & la liberté de ſa verſification ne ſont pas dépourvuës de graces, on y rencontre de tems en tems quelques images & pluſieurs vers de ſuite dont l'expreſſion eſt aſſez heureuſe.

JEAN DE VENETTE.

Les qualités qui manquoient à Froiſſart ſe trouvent encore moins dans l'Auteur de l'Hiſtoire en vers des *Trois Maries*, qui eſt reſtée manuſcrite, & dont je ne vous entretiendrai que parce que M. de la Curne nous en a donné pareillement une notice. Cet Auteur étoit Jean de Venette, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, village ſitué près de Compiegne. On le trouve auſſi nommé *Fillons* qui ſemble plutôt un ſobri-

quet qu'un nom de famille. La ſeconde continuation de l'Hiſtorien de Guillaume de Nangis dont il eſt Auteur, fait foi qu'il étoit né vers l'an 1308. & qu'il vivoit encore en 1368. Il ſe fit Religieux Carme en la Maiſon de cet Ordre ſituée à Paris dans la Place Maubert, & ce fut dans cette Ville qu'il demeura la plus grande partie de ſa vie.

JEAN DE VENETTE.

Dans ſon hiſtoire des trois Maries, il dit qu'il viſitoit ſouvent à *Chailli* (aujourd'hui *Chilli*) *près de Lonjumeau*, Pierre de Nantes, Evêque de Saint Paul de Leon, qui étoit retenu au lit par une maladie, dont l'interceſſion des trois Maries lui obtint miraculeuſement la guériſon. Il ajoute que ſouvent il avoit mangé à la table de ce Prélat: & l'eſpece de complaiſance avec laquelle il ſe rappelle cette bonne fortune, jointe à l'exclamation qui lui échappe au ſujet du vin qu'on but aux Nôces de Cana, pourroit donner une idée peu avantageuſe de ſa ſobriété:

Pleuſt à Dieu, pour moy eſbattre
Qu'en teniſſe trois los ou quatre,
Voire une Iſdrie toute plaine,
Si en buvroie à grant alaine,

JEAN DE VENETTE.

La joie dont il confeſſe ailleurs qu'il eſt ſaiſi, quand il voit finir la Meſſe, ne feroit pas concevoir une meilleure opinion de ſa dévotion.

Moult aiſe ſui quant *audio*
Le Preſtre dire *In principio*,
Car la Meſſe ſi eſt finée
Ly Preſtres a fait ſa journée;
Qui veult boire ſi puet aler.

Mais les Poëtes, dit judicieuſement M. de la Curne, ont le privilége de n'être pas toujours entendus à la rigueur, & de pouvoir dire impunément d'eux-mêmes, ou du bien ou du mal, ſans que leur témoignage tire à conſéquence. D'ailleurs Jean de Venette ſe juſtifie preſque auſſi-tôt, par l'invective qu'il fait contre les indévots, qui n'entendent la Meſſe qu'à moitié.

Son hiſtoire des trois Maries, qu'il dit avoir tirée de *l'Evangile d'un autre livre ſubtile*, & où il cite, outre les Livres de l'ancien Teſtament, les ouvrages de pluſieurs Peres de l'Egliſe, eſt ſouvent mêlée de faits qu'il a puiſés dans des ſources fabuleuſes, comme l'Hiſtoire Scholaſtique, la Légende abrégée, la Vie de ſaint Brandin, &

lusieurs autres de même espece. Mais l'Historien a enchéri sur les circonstances merveilleuses que lui fournissoient ces Auteurs, par une infinité de détails de son invention. Tels sont plusieurs Dialogues dans lesquels, pour inspirer un sentiment plus touchant & plus vif, l'Auteur anime ses personnages de toutes les passions auxquelles l'humanité est sujette. C'est ainsi qu'il fait s'exprimer saint Joseph dans des termes peu mesurés, lorsqu'il n'écoute que les premiers mouvemens de sa jalousie.

JEAN DE VENETTE.

Diex, dit Joseph, Pere de gloire,
Qui pourra femme jamais croire?
Apoy que je ne mervoy:
Ceſt eſt groſſe, bien le voy;
Hé my qui a baſti tel plet?
Cils affaires point ne me pleſt.
Hé Marie doulce filette,
Je vous cuidoye ſi ſimplette,
Si continente & ſi loyale;
Et vous eſtes ſi déloyale!
Ne cuidaſſe mie à nul fuer
Si toſt euſſiez changié vo cuer;
Helas! dolent & que feray?
Pour ly de tous gabbé ſeray, &c.

JEAN DE VENETTE.

Il ne garde pas plus de meſure dans ce qu'il fait dire à la ſainte Vierge après le ſacrifice de Jeſus-Chriſt ſur la Croix: ſuppoſant qu'elle s'occupe de ce qu'on dira d'elle dans le monde, & de la façon dont elle y ſera regardée, il lui fait tenir ce langage indécent:

Comment pourray eſtre gardée ?
De tous ſeray moult regardée ;
Ne ſaray nulle part aler
Qu'on ne veult ſur moy parler :
Chaſcun fera de moy la bée,
Des ors ſeray de tous gabée,
Et me diront, ſi com je croiz,
Ses filz ſi fu pendu en Croiz.

Les uſages reçus dans le commerce ordinaire de la vie du tems de l'Ecrivain, ſont, par une ſuite de ſon mauvais goût, toujours tranſportés au ſiécle dont il parle, & appliqués aux perſonnes dont il fait l'hiſtoire. Marie Cléophé & Marie Salomé rendant viſite à la ſainte Vierge, ſont ſuivies d'un valet & de deux ſervantes. Sarre ou Sarrette, *Chambriere* de la Vierge, les reçoit poliment, & s'excuſe de ce qu'elle n'oſoit avertir ſur le champ ſa maîtreſſe de leur venuë ; car elle paſſoit

la matinée jusqu'à midi en oraison, & les Anges venoient lui servir à boire & à manger. *Sarrette*, qui sçait vivre, leur fait en attendant les honneurs de la maison : cependant les Dames lui disent de ne se point détourner de son ouvrage ordinaire, & lui offrent même obligemment leurs *Chambrieres* pour l'aider. Enfin la Vierge arrive. Dans le détail des embrassemens & des premiers complimens, l'Auteur n'omet pas l'attention qu'elle eut de recommander à sa *Chambriere* de bien traiter celles de ses sœurs, & de leur faire boire du vin des gens, qu'on appelloit le vin de *la dépense* :

JEAN DE VENETTE.

La Vierge tout coiement
Appelle Sarre apertement,
Et dit, de ces pucelles pense,
Et leur donne de no dépense, &c.

Sainte Anne & Joachim ayant appris qu'il leur naîtroit un enfant, vont au Temple en rendre graces à Dieu & entendre la Messe : la sainte Vierge est mise dans une espece de Couvent, où l'on élevoit les jeunes filles, & l'Evêque recommande à la Maîtresse d'en avoir grand soin.

JEAN DE VENETTE.

Les dates les plus préciſes des jours & des heures où ſe ſont paſſés les événemens que l'Auteur rapporte, le nombre des perſonnes dont il parle, tout eſt marqué avec la derniere exactitude. Si les noms propres ne ſont point exprimés dans les livres ſaints, ou dans les anciens Ecrivains, l'Auteur n'en eſt point embarraſſé ; ſon imagination y ſupplée toujours. *Eve de la Ruelle* eſt le nom de celle qui reçut chez elle les deux Maries, ſœurs de la Vierge, & chez qui elles moururent. *Gautier*, ſuivant un Prieur Carme, ainſi appellé lui-même, & qui l'avoit oüi dire, étoit le nom de l'Apoticaire qui avoit préparé des parfums pour embaumer Jeſus-Chriſt. Veut-on ſavoir à quoi étoient occupés les Apôtres, lorſque dans les pays différens où ils étoient répandus, des Anges allerent les enlever, pour aſſiſter à la mort de la ſainte Vierge? Saint Paul écrivoit aux Galates; Saint Pierre venoit de dire la Meſſe, & ôtoit ſes habits ſacerdotaux. La converſation des deux Maries avec le Pape ſaint Clément, eſt tellement circonſtanciée, qu'on diroit que l'Auteur y avoit aſſiſté lui-même. Elles font à ce Pontife leur généalogie, l'hiſtoire de leur vie, &

celle de leurs enfans, comme ſi celui à qui elles s'adreſſent n'en eût jamais entendu parler. JEAN DE VENETTE.

Le ſtyle de l'hiſtoire des trois Maries répond aux ornemens dont l'Auteur a enrichi ſon ſujet. La poëſie n'y differe de la proſe la plus commune, que par un long étalage de mots & de phraſes ſuperfluës, pour remplir la meſure des vers & pour trouver la rime; en ſorte que dans près de quarante mille vers, à peine y en a-t-il deux qui ſoient paſſables. Le Poëte en employe quelquefois dix ou douze pour exprimer ce qu'il auroit pû dire en une ligne, & trouve ainſi le ſecret de faire un très-gros volume, d'une hiſtoire qui n'en devoit compoſer qu'un très-mince.

Le ſeul morceau hiſtorique un peu étendu qui ſoit dans ce livre, regarde l'établiſſement des Carmes, que ſaint Louis amena des pays d'Outre-Mer, & qui habiterent premiérement hors de Paris,

De vers le Pont de Charenton
Ou lieu où en dit *les Barrez*,
. . . . . .
Où ſont hors li Celeſtin;

D'où ils furent transférés depuis par Philippe le Long.

JEAN DE VENETTE.

en la Croix Hemont,
Vers ſainte Geneviefve ou Mont,

où ils ont toujours été depuis.

C'eſt là que Jeanne d'Evreux, femme de Charles-le-Bel, fonda leur Egliſe en l'honneur des trois Maries, dont elle fit placer les images au même lieu, ſelon le récit de Jean de Venette, auſſi-bien que la ſtatuë de ſon mari & la ſienne propre, toutes faites de la main de *Maître Tierris*, qui paroît avoir été un Sculpteur célébre de ce tems-là.

Il y a quelques autres faits dans ce poëme que je pourrois vous rapporter; mais je les omets de peur de vous ennuïer.

Cet ouvrage a été mis en proſe Françoiſe par Jean Droyn ou Droüin, natif d'Amiens, *Bachelier en Loys & en Decret.* Il dit qu'il acheva de *traduire* ce livre le Jeudi huitiéme de Mai de l'an 1505. à la requête d'un Gentilhomme du Dauphiné nommé Antoine Regnault, *Sieur de la Roche & Doyſſin.* Droüin eſt connu par pluſieurs autres traductions. Celle de l'hiſtoire des trois Maries a été imprimée à Paris, par Nicolas Bonfons, & à Roüen en 1511. in-4°. Droüin a abrégé ſon original, & a réduit les deux

livres à un ſeul ; & néanmoins il y a fait plusieurs additions qui ne donnent pas une idée fort avantageuſe de ſa maniere de penſer. M. de la Curne en rapporte pluſieurs dans ſon Mémoire : je vous y renvoie. JEAN DE VENETTE.

ALAIN CHARTIER.

Clément Marot dans une Epigramme où il fait l'éloge de quelques-uns de nos Poëtes qui avoient vécu avant lui, nomme ceux-ci après Jean de Meun :

En Maiſtre ALAIN Normandie prend gloire,
Et plaint encor mon arbre paternel,
Octavian rend Cognac éternel :
De *Moulinet*, de *Jean le Maire*, & *George*,
Ceux de Hainault chantent à pleine gorge ;
Villon, *Cretin* ont Paris décoré ;
Les deux *Grebans* ont le Mans honoré.
Nantes la Brette en *Meſchinot* ſe baigne,
De *Coquillart* s'éjoüit la Campaigne ;
Quercy *Salel* de toi ſe vantera ;
Et (comme croy) de *moi* ne ſe taira.

L'Auteur anonyme de *l'art de Rhétorique*, *de ſes couleurs*, *figures & eſpeces*, qui eſt la premiere piéce du *Jardin de plaiſance*, avoit dit, avant Marot, Feuillet x. édit. de Boulon.

ALAIN CHARTIER.

en parlant de ceux à qui l'art des vers devoit quelque progrès :

Par Maiſtre ALAIN à qui Dieu pardon face ;
Ceſt art ici monſtre & veriſie,
Et Maiſtre Arnoul *Greban* bien ſuit ſa trace.
Chriſtine auſſi noblement métrifie,
Memes *Caſtel* qu'elle eut à fils pour ſien,
Qui depuis fut grand Rhétoricien,
Maiſtre Pierre de *Hurion* agile,
Imitateur très-ſoubtil entre mille.
De *George* auſſi *l'avanturier* a creuë ;
Eſt par forme & nouvelle & ſubtile,
Et par vaillant auſſi entretenuë,
Entre Dictez que ceſt art entrelaſſe
Les Servantois telle forme emplifie.

Chriſtine de Piſan, née à Boulogne en Italie, mais élevée à Paris où elle fut amenée dès l'âge de cinq ans, & où l'on croit qu'elle eſt morte après l'an 1411, acquit en effet une grande réputation en ſon tems par ſes écrits en proſe & en vers. Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits *Dictiés*, c'eſt-à-dire, de petites piéces de poëſie, des Ballades, des Lais, des Virelais, des Rondeaux. Mais je crois que ces poëſies ſont demeurées manuſcrites. Quant à l'Auteur, je vous renvoie à ce qu'en ont dit feu M. Boivin

dans le tome ſecond des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & belles Lettres, & M. l'Abbé Lebeuf, de la même Académie, dans le tome troiſiéme de ſes Diſſertations ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Paris, où il a fait imprimer l'hiſtoire de Charles V. Roi de France, par Chriſtine de Piſan. J'entreprendrai encore moins de vous parler de *Caſtel*, fils de Chriſtine, ni de Pierre de *Hurion*, dont je ne connois rien d'imprimé.

ALAIN CHARTIER.

Pour Alain Chartier, non-ſeulement il eſt connnu, on peut dire qu'il a mérité, dans ſon ſiécle, une partie des éloges que l'Auteur de l'*Art de Rhétorique*, & Marot lui ont donnés. Il avoit étudié dans l'Univerſité de Paris, comme il le dit dans la troiſiéme de ſes lettres Latines, & il s'étoit fait connoître de bonne heure à la Cour, où il fut Secrétaire de Charles VI. & enſuite de Charles VII.

On diſoit de lui qu'il étoit un des plus beaux eſprits & un des plus laids hommes de ſon ſiécle. Cette derniere conſidération n'empêcha pas, ſi l'on en croit Jean Bouchet dans ſes Annales d'Aquitaine, qui pouvoit tenir ce fait de quelqu'Hiſtorien plus ancien, que

Ann. pag. 4. p. 252. édit. de 1644.

ALAIN CHARTIER. Pasq. Rech. l. 6. ch. 16.

Marguerite d'Ecosse, alors femme du Dauphin, qui fut depuis Louis XI. passant par une salle où Alain Chartier s'étoit endormi, ne s'approchât de lui, & ne le baisât. » Et comme celui qui » la menoit, dit Bouchet, lui eût dit: » Madame, je suis esbahy comme avés » baisé cet homme qui est si laid; elle » fit réponse: Je n'ai pas baisé l'hom- » me, mais la précieuse bouche, de » laquelle sont issus & sortis tant de » bons mots, & vertueuses paroles. » Cette seule avanture suffit pour faire voir quelle idée on avoit d'Alain Chartier, & à la Cour, & dans le reste du Royaume qui regle d'ordinaire ses jugemens sur ceux de la Cour.

Il y en a qui mettent sa naissance en 1386. & sa mort en 1458. C'est entr'autres l'opinion d'André Duchesne dans sa Préface historique & critique sur les œuvres de Chartier; c'est aussi celle de Pasquier dont le chapitre seiziéme du livre sixiéme de ses *Recherches* est intitulé: *des Mots dorés & belles Sentences de Maistre Alain Chartier.* Mais ces deux dates, surtout la derniere, sont incertaines, n'étant fondées que sur l'histoire de Charles VII. qu'on lui attribuë, laquelle finit en 1458.

mais qui eſt d'un Héraut d'armes nommé *Berry*, ou, ſelon d'autres, de Gilles de Bouvier. ALAIN CHARTIER.

Alain étoit sûrement mort avant Jean Regnier de Guerchy, Bailli d'Auxerre, qui ne paroît pas avoir paſſé l'an 1463. puiſque rapportant une chanſon qui lui attribuë, il dit :

Maiſtre Alain duquel Dieu ait l'ame
Lequel cy giſt ſous une lame.

Ducheſne prétend que Chartier étoit d'une famille diſtinguée ; il donne ſa Généalogie, & compte entre ſes parens pluſieurs perſonnes qui ont rempli des poſtes conſidérables. Il faut croire qu'il avoit examiné ce point d'hiſtoire avec toute l'exactitude que lui demandoit Beſly, Avocat du Roi à Fontenay-le-Comte. Celui-ci parle moins affirmativement de cette Généalogie dans la lettre qu'il écrivoit à Ducheſne au mois de Juin 1616. & que le dernier a fait imprimer à la ſuite de ſa préface ſur Alain Chartier. Jean Avril, Angevin, ne doutoit point de ces illuſtrations de la famille de notre Poëte, comme on le voit par ce ſonnet qu'il adreſſe à M. Mathieu Molé, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & privé, & ſon

ALAIN CHARTIER.

Procureur Général, & qui eſt rapporté par Ducheſne :

Qui ne ſçait des CHARTIERS l'autorité tenuë
En l'Egliſe, à la Cour, ès Lettres, au Barreau,
Ignore notre hiſtoire, & eſt comme nouveau
De choſe plus inſigne en la France advenuë.

Quand pour le bien public la France fut eſmuë,
Un Chartier fut Evêque & Paſteur du troupeau
Du peuple de Paris. L'autre plus vieil en beau,
Savant & ſaint eſcrit la France a retenuë.

Son parler fut ſi net, qu'une fille de Roy
Le trouvant endormy, en approche tout quoy,
Et en public baiſa ceſte bouche admirable.

Le tiers fut grand preudhomme & fameux Advoc
Son fils le Conſeiller s'eſt pendant l'altercat
De Paris, & après, fait juger venerable.

Mais la gloire la plus ſolide d'Alain Chartier eſt celle qu'il a tirée de ſes ouvrages. C'eſt peut-être celui de tous nos vieux Ecrivains à qui notre langue a été autrefois le plus redevable. Et ce n'eſt pas ſans raiſon que Marot l'appelloit,

Le bien diſant en rime & proſe Alain :

Et qu'Octavien de Saint-Gelais, Evêque d'Angoulême, dit dans *le Séjour d'honneur*.

ALAIN CHARTIER.

Je, peu après viſitant ce quartier,
Vis un Poëte hault & ſcientifique.
Hélas ! c'étoit feu Maiſtre Alain Chartier,
Doux en ſes faicts, & plain de Rhétorique,
Clerc excellent, Orateur magnifique,
Comme l'on peut par ſes dicts teſmoigner.
Art ſi très-bien l'apprint à beſongner,
Qu'oncques Vulcan mieux n'ouvra ſur l'enclume,
Que ceſtuy fiſt de papier & de plume.

Je pourrois vous rapporter beaucoup d'autres témoignages qui ne ſont pas moins avantageux à notre Auteur, & principalement ceux que Ducheſne a recueillis. Mais je me contenterai de vous faire obſerver que l'eſtime que Chartier s'eſt acquiſe autrefois étoit ſi grande, que Pierre Fabry, Curé de Merai, fait à ſon égard dans le ſecond livre de ſa Rhétorique, ce que Quintilien a fait à l'égard de Virgile & des autres grands Poëtes du ſiécle d'Auguſte qu'il propoſoit pour modéles à ceux qui vouloient prendre le vrai goût de la poëſie. Fabry rapporte de même quantité de paſſages tirés des *rimes* de Chartier, comme autant d'illuſtres exemples qu'il propoſe à imiter à la jeuneſſe *curieuſe de la Poëſie Françoiſe.*

Nous penſons fort différemment au-

ALAIN CHARTIER.

jourd'hui, & nous ne craignons pas de dire que les poëſies de Chartier ne nous peuvent preſque ſervir que de preuve de l'ignorance de ſon ſiécle, & du mauvais goût de nos anciens François. Preſque tout y eſt fade, languiſſant, & ſouvent barbare. François Habert dans ſon Epître à Mellin de Saint-Gélais ſur l'immortalité des Poëtes François, ne lui donne guéres plus de loüanges, lorſqu'il ſe contente de dire, que Calliope

A Maiſtre Alain adjugea quelque gloire
Pour de ſes ditz n'éteindre la mémoire;
Compte faiſant de ſon antiquité.
Où quelques mots on voit de gravité.

Le *Débat du Réveil-matin* n'eſt qu'un Dialogue ennuyeux entre deux amans qui languiſſent pour quelque Iris imaginaire. *La belle Dame ſans mercy* eſt un long entretien dans le même goût, & où les mêmes penſées ſont ſouvent répétées, & toujours plattement exprimées.

C'eſt néanmoins une des meilleures piéces en vers de notre Auteur. Elle étoit connue de l'Anonyme qui a fait en 1489. cent quatre ſtrophes dont je

vous parlerai ailleurs, à la louange d'Anne de France, Dame de Beaujeu : dans la ſtrophe ſoixante-treize, ce Verſificateur qui a pour but d'élever ſa Princeſſe au-deſſus de toutes les Dames les plus renommées, dit :

ALAIN CHARTIER.

Où eſtes-vous Alain Charretier?
Que n'eſtes-vous de ce tems-cy
Pour joüer de voſtre meſtier,
Matiere auriez de reſte cy;
Mieulx que de celle ſans mercy;
Car ceſte-cy vault mieux que cent:
Helas! elle a à gré le vent.

Alain feignant que la liberté avec laquelle il parle des Dames dans cette piéce, avoit irrité celles-ci, cette fiction lui donne lieu de ſe faire préſenter contre lui une requête en proſe, pour avoir le droit d'y répondre en vers, de s'excuſer auprès de celles qu'il n'avoit point irritées, & d'en faire l'éloge. Dans d'autres piéces il montre un ton larmoyant qui ne touche point le lecteur, & il y prend des réſolutions qu'il n'avoit pas, ſans doute, envie d'exécuter; comme quand il dit à la fin de ſa *Complainte contre la mort qui lui ôte ſa Dame:*

ALAIN CHARTIER.

Si prens congié & d'amours & de joye,
Pour vivre ſeul à tant que mourir doye,
Sans moy jamais trouver en lieu n'en voye;
Où lieſſe ne plaiſance demeure.
Les compaignons laiſſe que je hantoye.
Adieu chanſons que voulentiers chantoye,
Et joyeulx dits où je me deleƈtoye.
Tel rit joyeulx, qui après dolent pleure....
Rien ne m'eſt bon, n'autre bien n'aſſaveure;
Fors ſeulement l'attente que je meure:
Et me tarde que briefment viengne l'heure,
Qu'après ma mort en Paradis la voye.

Cette concluſion eſt ſinguliere pour des piéces qui ne contiennent que des deſirs ou des plaintes d'amour. Mais telle étoit la ſimplicité de nos peres.

Le *Lay de paix à M. le Duc de Bourgogne* eſt une éloge de la paix & un détail de tous les maux qui ſont les ſuites de la guerre. Mais il n'y a que des penſées fort communes, & l'on n'y trouve aucune image poëtique. L'Auteur avoit ſouvent lieu de déplorer les calamités publiques dans le ſiécle où il vivoit, auſſi y revient-il dans pluſieurs de ſes piéces, même dans celles qu'il paroît d'abord ne conſacrer qu'à la joie.

Quelques Ecrivains ont douté s'il

étoit l'Auteur du *Débat des deux Fortunes d'amours*, piéce qui n'eſt conſidérable que par ſa longueur. Mais la concluſion (qui ſe trouve dans les manuſcrits, & que Ducheſne a fait paſſer dans ſon édition, prouve que cette piéce eſt de notre Poëte : ALAIN CHARTIER.

Ceſt livret voult dicter & faire eſcripre ;
Pour paſſer temps ſans courage villain
Un ſimple Clerc que l'en appelle *Allain* ;
Qui parle ainſy d'amours pour oyr dire.

Dans les anciennes éditions, ce poëme eſt intitulé *le débat du gras & du maigre*, pour faire alluſion à la figure des deux Chevaliers qui y parlent. Le Compilateur du *Jardin de plaiſance & fleur de Rhétorique*, a donné le même ouvrage ſous le titre du *Débat des deux Fortunés*, qui paroît plus convenable, ou qui eſt du moins plus intelligible. Fol. 101

Ce poëme eſt ſuivi d'un autre beaucoup plus court, intitulé *le Breviaire des Nobles*, parce qu'il contient en abrégé toutes les vertus qu'exige la vraie Nobleſſe, *foi*, *loyaulté*, c'eſt-à-dire, fidélité, *honneur*, *droiture*, *proueſſe* ou valeur, *amour*, c'eſt-à-dire, bienveillance ou bienfaiſance, *courtoiſie*, *diligence*, *netteté*, *largeſſe*, *ſobriété*, *per-*

ALAIN CHARTIER.

ſévérance. Martin Franc parlant de ce poëme dans ſon *Champion des Dames*, dit :

Liſés ſouvent ou Breviaire
Du doulx Poëte Alain Chartier :
Eſlevez toujours le viaire
A haultes beſongnes traictier.

Et ailleurs, il dit que les Chevaliers

Le Breviaire de Maiſtre Alain
Doivent lire deux fois le jour.

Alain donne dans ſon poëme le caractere des vertus que je viens de nommer, & fait voir que la vraie Nobleſſe ne peut ſubſiſter ſans elles. Voici ce qu'il entend par *netteté* :

Cueur qui a haulteſſe tire,
Et où Nobleſſe eſt aſſiſe,
Doit toute ordure deſpire,
Laidure & gouliardiſe.
Car ſa Nobleſſe deſpriſe,
Quant nettement ne la garde
Celuy où tous prennent garde...,
Lait parler, ou trop meſdire,
Sont une vile deviſe
Sur homme où chaſcun ſe mire ;

Et où tout le monde vise.
Honnesteté est requise
Pour tenir en sauve-garde
Celui où tous prennent garde.

ALAIN. CHARTIER.

C'est la Noblesse elle-même qui donne ces avis, & qui les croit si utiles, qu'elle en recommande la lecture au moins une fois chaque jour :

Je, Noblesse, Dame de bon vouloir,
Royne des preux, Princesse des haulx faictz,
A ceux qui ont voulenté de valoir,
Paix & salut : par moy sçavoir vous fais,
Que pour oster des maulx & les tors fais,
Que Vilennie a entreprins de faire,
Chascun de vous tous les jours une fois
Ses Heures die en cestuy Breviaire.

Jean le Masle, Angevin, *Enquêteur à Baugé*, qui a commenté ce poëme, & l'a chargé de notes *nécessaires*, dit-il, *pour l'intelligence de la matiere, pleine de grande érudition, & où l'on peut apprendre à bien & vertueusement vivre*, assure que du tems de nos Ayeux *ces rimes* étoient en telle estime « que l'on » obligeoit les Pages & les jeunes Gen- » tilshommes de les apprendre par » cœur, & de les réciter tous les jours » aussi exactement que les Eccléſiasti- »

» ques font leur Breviaire. »

ALAIN CHARTIER.

Le Maſle dit ailleurs que le Seigneur d'Allancé, Gentilhomme Angevin, ancien Poëte François, avoit fait auſſi en vers un livre pareillement intitulé, *le Breviaire des Nobles*, ſur quoi le ſieur de la Croix-du-Maine dit dans ſa Bibliothéque, page trois, que le petit poëme de Chartier a été imprimé *ſous le nom de M. d'Allancé, Gentilhomme Angevin*, & page 27. qu'il ne ſçait à qui des deux attribuer le Breviaire des Nobles, au Seigneur d'Allancé ou à Alain Chartier; & comme les fautes ſe copient quand on n'a point recours aux ſources, M. Baillet fait entendre dans ſa *Liſte des Auteurs déguiſés*, que c'eſt Chartier qui s'eſt maſqué ſous le nom de d'Allancé; au lieu qu'il falloit diſtinguer deux ouvrages & deux Auteurs, comme l'obſerve M. de la Monnoye dans une note ſur cet endroit de M. Baillet.

P. 503.

Si le *Livre des quatre Dames* approchoit de la préciſion du *Breviaire des Nobles*, on le liroit avec moins d'ennui; car il faut avoüer que de tous les poëmes d'Alain Chartier, c'eſt le plus ſupportable. Il y a même quelque choſe de fleuri, & dès le commencement

on

ALAIN CHARTIER.

on y trouve des descriptions & des peintures assez vives. Dans une édition des œuvres de notre Auteur donnée en 1529. on dit qu'il composa ce long poëme en 1433. Ducheſne le renvoie au contraire à l'an 1415. ou 1416. & je crois qu'il a raiſon. Il paroît par tout ce poëme qu'il fut fait peu après la bataille d'Azincourt qui fut livrée au mois d'Octobre 1415. & qui fut ſi funeſte aux François.

Les quatre Dames que le Poëte introduit dans ſon ouvrage, ſe plaignent d'avoir perdu chacune leur amant en cette journée; & la maniere dont elles s'expriment, fait connoître que leur perte étoit très-récente. C'eſt dans les premiers accès de la douleur que chacune fait entendre ſes ſoupirs, ſes gémiſſemens & ſes ſanglots. L'une, certaine de la mort de celui qu'elle aimoit ſe livre preſque au déſeſpoir, malgré l'image qu'elle ſe repréſente de la valeur du Héros qu'elle regrette, & dont elle étale les vertus & les hauts faits avec complaiſance. La ſeconde ne parle pas moins avantageuſement de ſon ami qui avoit été fait ſeulement priſonnier. La troiſiéme ſe croit plus malheureuſe que les deux autres, parce qu'elle n'a

ALAIN CHARTIER.

de la meſure ni de l'art de ce genre de poëſie, puiſqu'il n'y a ni refrain, ni épilogue, ni envoi, & qu'elle eſt compoſée de pluſieurs couplets, comme une Ode. Alain Chartier aimoit tant néanmoins à rimer, qu'il a rempli de vers le plus conſidérable de ſes écrits en proſe; je veux dire, ſon Traité intitulé, *l'Eſpérance, ou Conſolation des trois vertus, Foy, Eſpérance & Charité*, que l'on a confondu dans les anciennes éditions avec le *Curial* ou le Courtiſan qui eſt un écrit fort court. Celui qui a pour titre *l'Eſpérance* eſt, ſelon Duchesne, de l'an 1437. ou environ, ſous le regne de Charles VII. L'Auteur y déplore les calamités de la France, & y fait parler non la Charité, mais l'entendement avec la Foi & l'Eſpérance, qui lui dévoilent les cauſes morales des malheurs de la France, & lui donnent des motifs de conſolation. La douleur avoit fait enfanter cet ouvrage à l'Auteur, comme il le dit lui-même au commencement où il s'exprime ainſi:

Je ſouloye ma jeuneſſe acquitter
A joyeuſes eſcriptures dictier,
Or me convient autre choſe tiſſir,
De cueur dolent ne pouroit joye yſſir.
Paine, paour, pouvreté, perte & doute

Ont assiégé si ma pensée toute
Qu'il n'en faut rien fors que par leur dangier. ALAIN CHARTIER.
Ainsi me faut mon sentement changier.
Car en moy n'est entendement ne sens
D'escrire, fors ainsi comme je sens
Langueur me fait par ennuy qui trop dure,
En jeune aage vieillir malgré nature,
Et ne me veult laissier mon droit cours vivre,
Dont par douleur ay commencé ce livre.

Mais ce n'est pas ici le lieu de vous parler plus au long de cet écrit, non plus que des autres que l'Auteur a composés en prose, & qui l'ont fait comparer à Séneque par Pasquier, à cause des maximes répandues dans ces écrits. Pasq. l. 6. ch. 16.

On a fait plusieurs éditions des œuvres d'Alain Chartier. La Croix-du-Maine cite pour la premiere celle qui fut donnée en 1526. à Paris, chez Galliot Dupré. Mais cette édition en suppose elle-même quelques autres qui avoient précédé. En effet il en avoit paru une en 1523, à Paris, in-4°. intitulée : *les Faits & Dits de Maistre Alain Chartier contenant en soi* douze livres. Mais ce titre n'indique pas tout ce que le volume contient. Après le douziéme livre, qui est *l'Hôpital d'amours*, on trouve pour troisiéme livre, *la Complainte de saint Valentin Granisson*

ALAIN CHARTIER.

compilée par Maître Alain Chartier ; & *la Paſtourelle de Granſſon*, qui eſt un *Dialogue entre un Bergier & une Bergiere.* Ce treiziéme livre eſt ſuivi de quatre autres, dont chacun contient une complainte, & de pluſieurs autres piéces, Rondeaux, Ballades, Lays, Complaintes, Regrets, entr'autres, *le Régime de fortune en ſept* Ballades, & la *Ballade de Fougieres que les Anglois anciens ennemis de France prirent pendant les tréves, comme parjures.* L'édition de 1526. *in-folio*, plus belle & plus correcte que celle de 1523. contient de plus un préambule qui après un diſcours aſſez inutile, rend compte des ſoins qu'on a pris pour cette édition ; & une table des chapitres du *Curial* & de la *Généalogie des Rois de France.* L'édition de 1529. que l'on dit revûë & corrigée, eſt entiérement conforme à celle de 1526. Je n'ai point vu celle de 1583. chez Corrozet, que l'on doit, dit la Croix-du-Maine, *à la diligence de Daniel Chartier, d'Orléans, parent de l'Auteur.*

Ces éditions ne ſont ni exactes, ni abſolument completes. La ſeule qui ait ces qualités eſt celle qu'André Duchesne, Tourangeau, donna à Paris en 1617. in-4°. Les ouvrages d'Alain

Chartier y ſont revus, corrigés & augmentés ſur les meilleurs manuſcrits. L'Editeur y a joint une préface hiſtorique & critique ſur la perſonne & les écrits de l'Auteur, une lettre de Jean Beſly ſur le même ſujet, & des notes curieuſes qui ont le même but. Il auroit pû exclure de ce recueil diverſes poëſies que l'on a ſans fondement attribuées à Chartier; mais comme elles ſont anciennes, &, à ce qu'il paroît, du même ſiécle, & qu'on les trouvoit déja dans les éditions précédentes, il il n'a pas cru qu'il dût les omettre. Ces poëſies ſont le *Parlement d'amours*, intitulée auſſi *la Contre-Dame ſans mercy*, déja imprimée dans le *Jardin de plaiſance*, *l'Hôpital d'amours*, *la Complainte d'amours*, *le Dialogue d'un Amoureux & de ſa Dame*, *le Regret d'un Amoureux ſur la mort de ſa Dame*, & quelques autres. ALAIN CHARTIER.

Clément Marot avoit jugé longtems auparavant que ces piéces étoient indignes de Chartier, & qu'elles avoient été miſes mal-à-propos ſur ſon compte. » Si Alain Chartier vivoit, dit-il « dans une lettre à Etienne Dolet, écrite le dernier Juillet 1538. » croy hardiment, Amy, que volontiers me « Not. de Duchef. p. 867.

ALAIN CHARTIER.

» tiendroit compagnie à faire plainte
» de ceux de leur art, qui à ſes œuvres
» excellentes adjouſterent la Contre-
» Dame ſans mercy, l'Hôpital d'a-
» mours, la Plainte de ſaint Valentin,
» & la Paſtourelle de Granſon : œuvres
» indignes de ſon nom, & autant ſor-
» ties de luy, comme de moy la Com-
» plainte de la Baſoche. »

Il eſt ſurtout étonnant que l'on ait attribué *l'Hôpital d'amours* à Chartier, puiſque dans cette piéce on parle de lui comme étant mort.

Aſſez près au bout d'un ſentier,
Giſoit le corps d'un très-parfait,
Saige, & loyal, Alain Chartier,
Qui en amours fit maint beau fait;
Et par qui fut ſceu le meffait
De celle qui l'amant occy;
Qu'il appella quant il eut fait
La belle Dame ſans mercy.
Entour ſa tombe en lettre d'or
Eſtoit tout l'art de Rhétorique.

On voit par ces vers que l'Auteur donne à Chartier *la belle Dame ſans mercy*; mais ſon autorité, de même que celle de l'Auteur du *Champion des Dames* qui

l'en fait pareillement Auteur, n'ont pas empêché, comme on l'a dit, que Marot n'ait regardé ce pöeme comme étant ſuppoſé à Maître Alain. ALAIN CHARTIER.

PIERRE NESSON.

Ducheſne dans ſes *Annotations* ſur les œuvres d'Alain Chartier, a rapporté le fragment d'un autre Poëte contemporain de Chartier, & qui a eu auſſi en ſon tems beaucoup de réputation. Il ſe nommoit *Pierre Neſſon*, & il étoit Officier en la Comté de Montpenſier, de Jean, premier du nom, Duc de Bourbon. Jean, né en 1380. étoit fils de Louis II. Duc de Bourbon, & d'Anne, Dauphine d'Auvergne, Comteſſe de Forez. Il fut fait priſonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. & conduit en Angleterre, où il mourut au mois de Janvier 1433. après dix-neuf ans de priſon. Neſſon qui lui étoit attaché par devoir & par affection, & qui connoiſſoit le goût que ſon Maître avoit pour la poëſie, exprima les regrets qu'il avoit de ſa captivité dans un poëme qu'il lui envoya en Angleterre; & qu'il intitula *le Lay de la guerre*. Après y avoir déploré la plûpart des maux (Œuvr. d'Al. Chart. édit. de 1617. p. 820.

que ce fléau entraîne partout où il se fait sentir, il ajoute :

PIERRE NESSON.

Et après ce que guerre ot fait son cry,
Je retins ce que je peux, & l'escry,
Pour l'envoyer au bon Duc de Bourbon
Chevaleureux, afin qu'en sa prison,
Là où ne puis aultrement luy ayder,
Je le peusse un peu desennuyer ;
Pensant en moy qu'il en obliera
De ses regrets, tandis qu'il en lira :
Autrement las ! ne le puis-je servir, &c.

On voit par la suite de ce fragment que Nesson fut continué dans son office par Marie de Berry, Duchesse de Bourbon, qui avoit épousé le Duc Jean I. le 24. Juin 1400. & qui mourut au mois de Juin 1434.

L'honneur que fait m'a la noble Princesse,
Luy étant pris, Madame la Duchesse,
De moy avoir tenu son Officier
En sa bonne Comté de Montpensier.

Je n'ai rien trouvé de plus concernant la vie de ce Poëte, Geoffroy Tory de Bourges, Libraire & Auteur, dit dans son *Champ fleury*, que *qui pouroit finer les œuvres de Nesson, ce seroit*

Fol 1111. éd. de 1526.

un grant plaiſir pour uſer du doulx langage qui y eſt contenu. Il ajoute : *Je n'en ay veu qu'une Oraiſon à la Vierge Marie qui ſe treuve imprimée dedans le Calendrier des Bergiers de la premiere impreſſion. La derniere impreſſion ne la contient pas, & ne ſçay pour quoy.* La Croix-du-Maine cite une piéce adreſſée par Neſſon à la ſainte Vierge, ſous le *titre de l'hommage fait à Notre Dame*, il dit qu'il en poſſédoit le manuſcrit, & qu'il commence par ces vers, PIERRE NESSON.

Ma douſce nourrice pucelle
Qui de votre tendre mammelle, &c.

Du Verdier cite un autre ouvrage du même, *les neuf leçons de Job, en rime*; & il en rapporte les ſix premiers vers & les cinq derniers, ſans marquer ſi cet ouvrage a été imprimé. ART. NESSON

Martin Franc dans le *Champion des Dames*, & Jean Bouchet dans le *Jugement poetic du ſexe féminin*, parlent avec éloge de Neſſon & de la Demoiſelle *Janette*, que l'on dit ſa niéce, & l'autre ſa fille. Voici les vers du *Champion*.

Et m'eſbahi que mot, ne ſon,
N'a fait de la belle *Jannette*,

PIERRE NESSON.

Niepce de *Pierre Neſſon;*
Elle vault qu'en ranc on la mette,
Car rien n'eſt donc ne s'entremette;
Et l'appelle on l'aultre Mynerve:
Mais que peut faire une femmette?
Par Dieu, rien; au moins qui trop ſerve.

Jean Bouchet dit ſeulement:

Je n'obliray la ſubtile *Janette*,
Fille à Neſſon, qui de rithme tant necte
Sçeut bien uſer:

Il la joint à Chriſtine Piſan, *Mere de Caſtel*, à la femme de *Jean*, dit Calderin, *Docteur ès Droits*, & à celle d'un autre *Jean*, dit *André*, qu'il qualifie auſſi de *Docteur*.

Le Calendrier des Bergers dans lequel on a imprimé une Oraiſon de Neſſon à la ſainte Vierge, eſt intitulé, *le grand Calendrier & Compoſt des Bergers, compoſé par le Berger de la grande Montaigne*. Je n'en ai vu qu'une édition in-4°. faite à Paris, par Nicolas Bonfons. Cet ouvrage ne m'a pas paru d'une grande utilité. Il eſt plus en proſe qu'en vers. Il y a beaucoup de préjugés, fruits de l'ignorance de ce tems-là, ſur les effets des Planettes, ſur la prétendue néceſſité d'obſerver les tems pour

se faire saigner & médicamenter, & sur d'autres sujets semblables. Presque toutes les moralités de ce livre sont en vers, comme la description des vices & de leurs effets; celle des tourmens des Damnés, les *Enseignemens du pere au fils*, &c. Mais dans tout cela, je n'ai rien vu qui mérite que je m'y arrête davantage. PIERRE NESSON.

L'AUTEUR ANONYME *de la Fontaine périlleuse.*

Je crois que l'on peut rapporter au tems de Nesson, l'Auteur d'un poëme intitulé, *Livre de la Fontaine périlleuse, avec la Chartre d'amours.* Jacques Gohorry, Parisien, surnommé *le Solitaire*, *lecteur ordinaire ès Mathématiques à Paris*, Philosophe & grand Chymiste, est le premier qui nous ait fait connoître ce poëme, qu'il croit, mal-à-propos, être le même que celui qui a pour titre *le Songe du Verger*. Il en avoit un manuscrit, il le jugea digne de voir le jour, le fit imprimer à Paris en 1572. & le dédia à M. de Ferrieres, Vidame de Chartres. Les recherches qu'il fit pour connoître l'Auteur de ce poëme, furent inutiles; mais il lui parut

fort ancien, & ſi l'on prenoit ſes paroles à la lettre, l'Anonyme ſeroit antérieur aux Auteurs du Roman de la Roſe, puiſqu'il dit que ceux-ci *l'ont imité*. Mais je crois que par cette maniere de s'exprimer, il a voulu dire ſeulement que l'on trouvoit dans Guillaume de Lorris & Jean de Meun les mêmes fictions qui ſe voyent dans le poëme anonyme

LA FONTAINE PERILLEUSE.

En effet l'Auteur du poëme cite *Alain Chartier* qui n'étoit pas né lors de la compoſition du Roman de la Roſe, & *l'Hôpital d'amours*, attribué à ce Poëte, mais qui eſt encore plus récent :

Chacun regrettoit ſa maîtreſſe,
Maudiſſant la mort & fortune :
Eſperance n'avoit aucune
D'iſſir hors de ce lieu vilain,
Auquel ſelon leur voix commune
Fut *jadis* enclos Maiſtre Alain.

L'Auteur de ce poëme doit donc être renvoyé au quinziéme ſiécle. Gohorry, dans le *Commentaire* dont il a accompagné ce petit ouvrage, prétend que l'Anonyme y cache ſous ſes fictions les ſecrets de l'Alchymie, ou de la Pierre

Philoſophale. Tout y eſt myſtérieux, ſelon lui; & ſi on l'en croit, le Poëte étoit un grand Philoſophe qui avoit approfondi les ſecrets de la nature, mais qui s'eſt cru obligé de voiler ſous des allégories ce qu'il en avoit découvert. S'il a voulu lever ce voile dans ſon Commentaire, comme il paroît que ç'a été ſon but, il y a fort mal réuſſi, ce Commentaire ne contenant rien que de très-obſcur, au moins pour moi.

LA FONTAINE PERILLEUSE.

Le poëme, au contraire, me ſemble très-clair en le prenant à la lettre. L'Auteur me paroît n'y avoir point eu d'autre deſſein que celui d'inſtruire un jeune homme des dangers & des peines de l'amour. Cette paſſion eſt *la Fontaine périlleuſe* qui a donné le titre à tout le poëme. On voyoit autour de cette Fontaine les images d'*Hélene*, de *Jeuneſſe*, de *Pénélope*, de *Loyauté*, & de *Cupido*, avec ſes attributs :

Richement aſſis au quart lieu
Fut Cupido Roy d'amourettes;
Bien reſſembloit un puiſſant Dieu
Sur ſon troſne paint à fleurettes:
Un arc tenoit & deux ſagettes,
Preſt de férir grands & menus:
Ses lettres leu ſeines & nettes,

C'eſt Cupido le fils Venus.

LA FONTAINE PERILLEUSE.

Un jeune homme s'approcha de cette Fontaine, & ayant bû de ſon eau, ſentit les violens effets de cette liqueur traîtreſſe.

Mais lors ſi grand douleur ſentit,
Qu'à peu le cueur ne luy mentit:
Là perdit raiſon & clergie,
Son ſens fut mat & alenty
Comme giſant en litargie.

Le Poëte exprime tous les effets de cette maladie, les plaintes & les gémiſſemens de celui qui en étoit atteint, & juſqu'au déſeſpoir où il tombe. Un vieillard s'approche alors du jeune homme, le reprend de ſon imprudence, lui donne des avis ſalutaires, le guérit, & le mene avec lui dans un lieu où il lui fait voir tous ceux que l'amour a maltraités, & les divers tourmens auxquels ils ſont livrés. *Honte*, *Jalouſie*, *Pauvreté* étoient dans le même lieu, où ils ſe plaiſoient à augmenter les maux de ceux qui y habitoient.

Pluſieurs jadis moult honorés
Se tapiſſoient en un coingnet,
Les pauvres gens alangourés,

LA FONTAINE PERILLEUSE.

Meſgres, chétifs & eſplourés,
Les plus malheureux qu'onque vis,
Tant palles & découlourés
Que mieux ils ſembloient morts que vifs.

De tous leurs amys reniez
Giſoient là ſans aucun ſecours,
Maulditz & excommuniez,
Et exillés de toutes cours;
Honte les ſuyvoit tout le cours:
Et les alloit monſtrant au doy;
Pauvreté les tenoit ſi cours
Comme gens ſubgets à ſa loy.

Ces malheureux ſe plaignoient de leur miſere; mais *Pauvreté* leur inſultoit, en leur reprochant les folles dépenſes qu'ils avoient faites pour gagner le cœur de celles en qui ils avoient mis leur affection. Le jeune homme demande au vieillard, comment on nommoit un lieu ſi triſte, & le vieillard lui répond que c'eſt *la Chartre* (ou la priſon) *d'amours*. Il lui montre enſuite *la Tour de Cupido* dans laquelle il le fait entrer. Elle renfermoit d'autres malheureux dont le Poëte décrit encore la ſituation. De-là il le fait paſſer dans un jardin, où le jeune homme veut cueillir

LA FONTAINE PERILLEUSE.

une roſe, à laquelle le vieillard lui défend de toucher. Enfin il le ramene près de la Fontaine où il l'avoit trouvé, & le jeune homme que le vieillard avoit éclairé, voit le danger qu'il y avoit couru la premiere fois, & s'en effraye :

L'enfant lors ſoubz l'eau endormie
Vit en lettre d'or merveilleuſe,
Le nom de ſa chere ennemie,
C'eſt la Fontaine périlleuſe.

Mais le vieillard le raſſure, & lui dit de profiter de ce qu'il lui a fait voir, afin de ſe conduire à l'avenir avec plus de ſageſſe ; ce que le jeune homme lui promet :

Puiſque me ſens ſain & délivre
(Diſt le jeune enfant) or endroit
Qui me donroit cent mille livre,
Pas croy-je, on ne me reprendroit,
Ne mon franc cueur n'entreprendroit
Dorénavant tel vaſſelage:
Fontaine périlleuſe à droit
Gardez-bien votre pucelage.

Jugez par cette idée que je viens de vous donner de ce poëme, ſi l'Auteur

a prétendu y cacher les secrets de la Philosophie Hermétique, comme le dit son Commentateur, & comme l'a répété après lui M. l'Abbé Lenglet qui a mis cet ouvrage au nombre de ceux qui concernent cette matiere dans l'histoire qu'il a donnée de cette Philosophie.

LA FONTAINE PERILLEUSE.

Hist. de la Phil. Herm. t. 2. p. 178.

MARTIN FRANC.

L'Auteur du *Champion des Dames* vivoit dans le même siécle que l'Anonyme. Je vous ai déja cité cet Auteur, & je vous ai dit qu'il se nommoit *Martin Franc*, d'autres disent le Franc. Claude Fauchet dans son Catalogue historique des anciens Poëtes François, à l'article de Jean de Meun, dit que l'Auteur du *Champion* étoit né *en la Comté d'Aumale en Normandie*, & qu'il fut *Prévôt & Chanoine de Lausane en Savoye.* Mais Jean le Maire de Belges, qui vivoit à peu près dans le même tems que Martin Franc, assure dans sa *Couronne Margaritique*, qu'il étoit d'Arras : & ce sentiment a été suivi par Valere André ou ses Continuateurs de la Bibliothéque Bélgique. On ajoute dans ce dernier ouvrage que Martin Franc a été Prévôt & Chanoine de l'Eglise de

Bib. Belg. éd. de 1739. t. 2. in-4to.

MARTIN RANG.

Leuſe, Bourg en Haynaut ſur le Dender. Mais on ne nie pas qu'il n'ait pû dans la ſuite remplir les mêmes dignités dans le Chapitre de Lauſane. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il s'avança par ſon eſprit & par ſon mérite.

Ayant paſſé les Monts, il ſe rendit agréable à Amedée VIII. dit *le Pacifique*, premier Duc de Savoye, & demeura quelques années auprès de lui en qualité de Secrétaire. Lorſque le Concile de Baſle, brouillé avec Eugene IV. eut élu pour Pape en 1439. *Amedée* qui prit le nom de Felix V. Martin Franc ſuivit la fortune de ſon Maître, & il continua de remplir auprès de lui la place de Secrétaire, qu'il occupa encore dans la ſuite auprès de Nicolas V. ſucceſſeur légitime d'Eugene IV.

Cet emploi ne l'empêcha pas de cultiver la poëſie; l'on connoît de lui deux ouvrages en ce genre, l'un intitulé *le Champion des Dames*, & l'autre qui a pour titre *l'Eſtrif de fortune & de vertu*. M. l'Abbé Maſſieu penſe qu'il débuta par celui-ci. Mais il y a tout lieu de croire qu'il ſe trompe, puiſque Martin Franc indique lui-même qu'il étoit Secrétaire de *Felix V.* lorſqu'il com-

posa le *Champion des Dames*, & qu'à la tête de l'*Estrif de fortune & de vertu* il prend la qualité de Secrétaire de Nicolas V. qui ne fut élevé sur le Siége de Rome qu'en 1447. après la mort du Pape Eugene IV. MARTIN FRANC.

La plûpart de ceux qui ont parlé du *Champion des Dames*, n'ont regardé ce poëme que comme une censure du *Roman de la Rose*. Mais en le lisant, il est aisé de voir que son but principal étoit de chercher à plaire aux Dames de la Maison de Savoye, à l'éloge desquelles il consacre en effet une partie du quatriéme livre de son poëme. Il est vrai qu'il attaque aussi, & même avec beaucoup de vivacité, le *Roman de la Rose*; mais quelque aigreur qu'il témoigne contre ce poëme, sa colere ne tombe que sur le mal qu'on y dit des femmes. Ce bon Ecclésiastique qui ne connoissoit pas trop les vraies bienséances, dit l'Abbé Massieu, & qui faisoit consister une grande partie du mérite dans je ne sçais quelle politesse conçuë à sa mode, & dans un faux air du monde, arbora l'étendart de la fine galanterie, & entreprit hautement de venger le beau sexe.

Son ouvrage tout en vers de huit

MARTIN FRANC.

syllabes, est partagé en cinq livres, qu'il dédia à Philippe dit le Bon, Duc de Bourgogne. Comme dans son Prologue ou Epître dédicatoire, qui est en prose, il ne prend point d'autre qualité que celle de *Secrétaire du Pape Felix V.* c'est, ce semble, une preuve qu'il composa ce poëme dans le tems qu'il étoit auprès de cet Anti-Pape qui ne mourut que vers l'an 1451. Aussi dans la longue complainte qu'il fait faire à l'Eglise dans le second livre, parle-t-il plusieurs fois de la division du Concile de Basle. On voit aussi par le même Prologue qu'il étoit jeune quand il entreprit cet ouvrage, puisqu'il déclare qu'il ne voit pas qu'on puisse avoir d'autre motif pour l'accuser de témérité, si ce n'est *sa jeunesse & son petit engin.*

L'Auteur introduit dans ce poëme un des plus mortels ennemis du beau sexe, qui a soin de mettre les objections dans toute leur force, après quoi Martin Franc se charge d'y répondre. Il donne à cet homme sauvage le vilain nom de *Malebouche*; & quant à lui, allongeant son nom de deux syllabes, il s'en compose le nom agréable de *Franc-vouloir*. Il débute d'une

maniere un peu bruſque. Car dès l'entrée de l'ouvrage, adreſſant la parole aux Dames, & criant comme ſi tout étoit perdu, il donne l'allarme générale. MARTIN FRANC.

A l'aſſault, Dames, à l'aſſault,
A l'aſſault deſſus la muraille,
Cy près eſt venu en ſurſault
Malebouche en groſſe bataille:
A l'aſſault, Dames, chaſcune aille
A ſa deffence; & tant s'efforce
Que l'envieuſe villenaille
Ne nous ait d'emblée ou de force.

Malebouche & ſon armée ſe préſentent en effet pour aſſaillir le Château d'amour; & leur approche en épouvante les habitans. L'amour y deſcend avec ſa ſuite pour les raſſurer: la troupe timide & fugitive s'arme de confiance. Le Hérault *Bouche-d'or* ſort pour parler aux ennemis dont il ne tire pas beaucoup de raiſon. Là Martin Franc s'arrête pour décrire l'amour, ſes ſuivans & ſon Château. Il fait de celui-ci un Temple qui a ſes Autels, ſes Ornemens, ſes Miniſtres, ſon Cimetiere, & le reſte. La Charité eſt la Prêtreſſe du Temple, *Sens abeſti* en eſt

MARTIN FRANC.

le Curé : le Réfectoire du Château eſt ſervi par *Eſpérance*, *Foi & Charité* ; le *Vergier* ou Jardin ſert à la converſation, aux jeux, aux danſes, aux ris.

Franc-vouloir irrité de l'inſolence de Malebouche, ſort du Château, & s'offre de prendre la défenſe des Dames. L'offre acceptée, le combat commencé, non les armes à la main, mais comme des Avocats qui plaident chacun pour la cauſe dont ils ſe ſont chargés. Le Champion des Dames demande un Juge qui entende le droit des Parties, & qui ſoit en état de prononcer. Malebouche ayant pris pour ſon Avocat *Brief conſeil l'eſtourdi*, celui-ci commence ſon plaidoyer où il expoſe avec quelle tyrannie l'amour prétend exercer ſon empire. Le Champion répond, exalte l'Amour & ſa puiſſance, louë ſa domination, & renverſe toutes les objections de ſon adverſaire. Celui-ci en fait de nouvelles, l'autre réplique ; c'eſt un amas de dits & de contredits où il y a beaucoup de répétitions & d'injures de part & d'autre.

Les deux adverſaires, après ces premieres eſcarmouches, apperçoivent l'image de la vérité, & conſentent de prendre pour juge de leur différend celle

celle que cette image représente. Cette image étoit reléguée dans un coin, négligée & enfumée; & Franc-vouloir en témoigne ainsi sa douleur. MARTIN FRANC.

Or est bon que je vous desclaire Fol. 41
Quelle estoit & où celle ymaige,
En ung anglet où trop n'esclaire,
Ains assez obscur & umbraige.
Ung ymage de vieil ouvraige,
Semblant comme toute enfumée
Par nonchalloir ou par oultraige,
Estoit sans chandelle allumée.

En anciennes lettres leuz,
C'est l'image de Vérité,
Et évidentement congneuz,
Que par malice & faulceté,
On avoit voulu sa clarté
Absconser, obscurcir, estaindre,
Et sa gracieuse beaulté
D'estrange & faulse couleur paindre.

Si fuz esbahys grandement
Qu'elle estoit enclose tenüe
Léans ainsy vilainement,
Et autrement n'estoit congneüe;
Car qui la peut voir toute nüe,
Ainsi que l'ouvrier la forgea,

MARTIN FRANC.

Il juge de pleine venüe
Que plus belle n'eſt, ne fut ja.

Dieu véritable en la faiſant
L'enlumina ſi vivement
De ſa clarté très-reluiſant,
Qu'elle aura ſans finement:
Voire quant monde & firmament
Ne ſeront plus en leur nature,
Vérité pardurablement
En ſoy demourra nette & pure.

Plus m'eſbahys d'ung autre affaire;
Car aucuns ja avoient la bouche
Volu d'autre façon reffaire,
Et des deux yeulx faire l'ung louche,
Cuidans taillier en une ſouche,
Ou en pierre qui n'eſt pas dure:
Mais il eſt bien fol qui y touche;
Vérité vainc, Vérité dure.

Le Juge étant choiſi, la diſpute continuë. Franc-vouloir après avoir parlé du pouvoir de l'amour, montre ce que peut la haine, quels ſont ſes effets; &
Fol. 54. à cette occaſion, il fait une longue proſopopée, où la France qu'il perſonifie, ſe plaint de la méſintelligence de ſes enfans, & de la cruauté des Anglois,

qui profitent de cette méſintelligence. Il y a du pathétique, & une ſorte de ſublime dans cette proſopopée. En voici quelques traits :

MARTIN FRANC.

Penſez en vous, François, ſe France
Maintenant faiſoit ſa complainte,
Mettant en voſtre remembrance
Tous les maulx dont elle eſt attainte,
Et juſques à la mort eſtainte,
Qu'elle vous pourroit à tous dire ;
Et ſe ſa douloureuſe plainte
Vous feroit larmoyer ou rire.

Il m'eſt advis que je la voye
Elle jadis puiſſante Royne,
Errant ſans ſentier, ne ſans voye,
En habit de povre meſchine,
Toute couverte de ruyne,
Noire de corps & de halleures,
Criant le meurdre & la famine,
Jectée aux males adventures. . . . .

Richart ne m'avoit pas aſſez
Tempeſté oultrageuſement,
Il n'a que ſix vingts ans paſſez ;
Las ! c'eſt aſſez nouvellement.
Il falloit qu'en nouveau tourment
Henri me remiſt par voſtre haine,

Et de mon ſang abondamment
MARTIN FRANC. Loyre & Marne rougiſt & Seine....

Oraige hors d'Enfer ſaillie,
Freres & parens s'entretüent,
Filz contre peres font ſaillie,
En bas les Hoſtels de Dieu rüent.
Tous malfaicteurs rient & hüent;
C'eſt qui meſfait & plus deſſert.
O Dieu à qui tous meffait püent,
Ta juſtice las! de quoy ſert!....

Je ne vous véulx pas mettre en conte
Meurdres, ſacriléges, pillaiges,
Ne pucelles mis à honte,
Ne changement des héritaiges;
Je tais les douloureux veufvages,
La ſervitude, la famine;
Je tais les horribles ouvrages
De celle guerre qui tout mine.....

Paris a perdu ſa lumiere,
Laquelle jadis ſouloit eſtre
La principale & la premiere
Pour la paix en l'Egliſe mettre.
Mais erreur y eſt ſi grant maiſtre,
Semblablement crainte & faveur,
Qu'on n'oſe exécuter la lettre
De Jheſus-Chriſt notre Saulveur.

Malebouche ne ſe ſentant pas aſſez fort pour combattre ſeul Franc-vouloir, prend un ſecond : c'eſt *Vilain penſer*, qui voulant enchérir ſur ce que ſon aſſocié avoit déja dit contre les femmes, entre dans un plus grand détail. Et pour ne rien omettre, il commence par la premiere de toutes les femmes, par celle qui a perdu le genre humain ; il tâche de faire voir qu'elle raſſembloit en ſa perſonne tous les vices, coquéterie, vaine curioſité, ambition démeſurée, eſprit d'indépendance & de révolte. Il finit ce beau dénombrement par cette concluſion. MARTIN FRANC.

Telle la mere fut, & telles Fol. 78.
Les filles furent & ſeront,
De l'homme ennemies mortelles,
Et jamais ne s'amenderont.
Tous ont deffait & defferont,
Rivieres ſont de mal ſourjon,
Ja bien elles nous feront,
D'eſtoc pourri maulvais bourjon.

Il ne peut croire que Dieu ait pardonné à Eve, & il la damne de ſa propre autorité. Franc-vouloir s'efforce en vain de prouver qu'Adam a été plus foible que ſa femme, de vanter l'excellen-

de celle-ci, & de rappeller les deſſeins de la Providence dans ſa création ; il ne répond que par des déclamations ſatyriques, parmi leſquelles il avance cette propoſition extravagante, que la premiere femme n'a été faite que des reſtes de la matiere employée à la formation de l'homme.

MARTIN FRANC.

Fol. 87. Quant un Potier voit ſon pot fait,
Du remenant ne ſcet que face,
Sinon que ſouvent il en fait
Ung Marmoſet d'eſtrange face.
Ainſi Dieu celle chiche face
Fiſt de la demeurant raſure,
Quant il euſt l'homme par ſa grace
Compoſé par bonne meſure.

L'adverſaire des femmes n'attaque pas avec moins de vivacité ce qu'on appelle en elles, beauté & agrémens, & il veut qu'on ne regarde tous leurs attraits, & ce qui donne le plus de penchant pour elles, que comme des filets dont elles ont l'art de ſe ſervir pour attraper les hommes, les captiver, & ſe contenter elles-mêmes.

Fol. 104. & 278. Pour le prouver, outre ſes raiſonnemens & ſes déclamations qui ne finiſſent point, il donne une longue liſte

des femmes qui dans chaque siécle se sont signalées par leurs dissolutions & par leurs crimes; & vous jugez bien qu'il ne manque pas d'y placer les Phrynés, les Laïs, les Cléopâtres, les Messalines, les Agrippines, &c. On ne doit point conclure du particulier au général; mais l'adversaire des Dames, semblable en cela à tous les Satyriques, tire presque toujours des conséquences absoluës d'exemples particuliers. MARTIN FRANC.

Suivant ces principes, on n'est pas surpris de l'entendre, non-seulement exagérer les inconvéniens du mariage, mais même condamner sans restriction toute société de l'homme avec la femme, quelque légitimes qu'en fussent les liens. Il est aussi prolixe qu'outré sur cet article; & voulant pénétrer en quelque sorte jusques dans les intentions, il ne croit pas qu'il y ait aucune femme qui pleure sincérement la mort de son mari, si elle est encore jeune lorsqu'il la laisse veuve. Il s'exprime au surplus sur cela d'une maniere assez naïve, surtout dans les vers suivans.

Dies illa, Dies iræ,
Encores n'est pas accomply. Fol. 174. & 175.

MARTIN FRANC.

Quant vefve à ſon cueür adiré,
Et mis ſon mary en obly,
Tant fut-il ſaige & anobly....
De patenoſtres & de chandelles,
De faire *Requiem* chanter,
De manieres aſſez font-elles,
De pleurer & de lamenter;
Mais c'eſt pour le monde enchanter.
Onc pour léaulté ce ne firent;
Et devant tous m'oſe vanter,
Que pour un mort deux vifz déſirent.

Maſſ. hiſt. de la Poëſie Fr. p. 239. 240.

Franc-vouloir ſe tire, comme il peut, des raiſonnemens & des exemples que ſon adverſaire accumule les uns ſur les autres. Il excuſe la premiere femme aux dépens du premier homme, & ſoutient qu'Adam fut ſans comparaiſon le plus coupable; que c'eſt lui proprement qui a perdu ſa poſtérité, & qui avec ſon ſang nous a tranſmis tous les vices. Que ſi quelques femmes ont les mauvaiſes qualités dont a parlé Malebouche, on pourroit en citer un bien plus grand nombre, qui ont les vertus contraires; que la modeſtie, la retenuë, la douceur, l'humanité ſemblent être leur partage; que nous leur devons beaucoup à cauſe des peines qu'elles ont en

mettant les enfans au monde, en les nourriſſant, & dans les autres ſoins qu'elles en prennent; qu'enfin tous ceux qui ont écrit contre elles, ne l'ont fait pour l'ordinaire que par envie ou par déſeſpoir, ou ſeulement pour s'égayer. A cette occaſion il s'emporte contre le Roman de la Roſe, *Matheolus*, & quelques autres, & louë au contraire Alain Chartier, & ceux qui, à l'exemple de ce Poëte, ont ſçu rendre juſtice aux Dames. MARTIN FRANC.

Et Jehan de Meun le vilain
Qui en parlant courtoiſement,
N'a pas reſemblé Maiſtre Alain,
Faillit & pécha grandement.
Mathiolet ſemblablement
Qui n'a pas enſuivy Michault,
A mal dict du ſaint Sacrement;
Mais de leurs jengles ne me chault.

Fol. 118. & 206.

Car de quel pied Clopinel cloche,
Et que Mathieu ne ſe faint mye
De ſonner l'ennuyeuſe cloche,
Par fin deſpit de Bigamye,
On voit, on oit leur eſcarmye,
Leur firent faire envye ou hayne:
A nul ſi ne plaiſt leur folye,

Ne leur ribauldiſe vilaine.

MARTIN FRANC. Fol. 118. & ſuiv.

Franc-vouloir entreprend contr'eux, & contre Malebouche leur écho, l'apologie du Mariage, citant en ſa faveur l'Ecriture & les Peres, ſurtout S. Auguſtin & S. Ambroiſe dont il fait ſouvent uſage dans ſon poëme, de même que des Philoſophes Platon, Ariſtote & Boëce. Si on l'en croit, un galant homme ne peut mieux faire que d'unir ſa deſtinée à celle d'une honnête femme, & que de ſe conduire même en toutes choſes par ſes conſeils;

Fol. 120. Certes Mariage eſt l'eſcole
Où la femme monſtre & apprent
Que l'homme de voulenté folle
Trop de choſes folles comprent:
Et ſaches que qui entreprent
De ſoy laiſſer tout gouverner
A ſa femme, bien luy en prent,
Et ne peut malement finer.

Il ne nie pas qu'on ne puiſſe être trompé en mariage; mais il en rejette la faute ſur les hommes qui n'examinent pas avant de choiſir, ou qui ſe conduiſent mal avec celles qui leur ſont unies. Il ne veut point que l'on faſſe même de ſimples liaiſons imprudemment, & de-

mande qu'on n'expoſe qu'avec beaucoup de précaution aux périls du grand monde, les jeunes gens qui ne ſont que d'entrer dans le chemin de la vertu; ce qu'il confirme par l'hiſtoriette ſuivante, qu'il a, ſans doute, tirée de Bocace, & que je puis vous rapporter, parce qu'elle n'intéreſſe en rien la pudeur :

MARTIN FRANC.

Cy vous conterai d'ung novice
Qui oncques veu femme n'avoit,
Innocent eſtoit & ſans vice,
Et riens du monde ne ſçavoit,
Tant que celluy qui l'enſuivoit
Lui fiſt accroire par les voies,
Des belles Dames qu'il véoit,
Que c'eſtoient tous oyſons & oyes.

Fol. 54.

On ne peut nature tromper :
En après tant luy en ſouvint
Qu'il ne peût diſner ne ſoupper,
Tant amoureux il en devint :
Et quant des Moines plus de vingtz
Luy demanderent qu'il muſoit,
Il reſpondit comme il convint,
Que veoir les oyes lui plaiſoit.

A l'injurieuſe liſte des méchantes

MARTIN FRANC. Fol. 274. & suiv.

femmes, Malebouche oppoſe une liſte des bonnes, où il fait entrer tout ce que la vérité & le menſonge, l'hiſtoire & la fable lui fourniſſent. Il y place également les neuf Muſes & les Sybilles, les Dames Romaines & les Françoiſes, celles qu'Ovide célebre dans ſes Métamorphoſes, & celles dont il avoit lû l'hiſtoire dans la *Légende dorée* à laquelle il renvoie. Entre les Dames Françoiſes il fait en particulier l'éloge de la *Pucelle d'Orléans*, & en raconte ce que nous en trouvons communément dans nos Hiſtoriens. Mais cet éloge eſt contredit par Malebouche qui s'efforce de faire paſſer Jeanne d'Arc pour une avanturiere, gagée pour faire le perſonnage dont elle s'étoit revêtuë.

L'on m'a dit pour choſe certaine,
Que comme ung page elle ſervit
En ſa jeuneſſe ung Capitaine
Où l'art de porter harnois vit;
Et quant jeuneſſe la revit,
Et voulut ſon ſexe monſtrer,
Conſeil eut qu'elle ſe chévit
A harnois & lance pourter.
Puis force adviſant la maniere
Qu'à Orléans elle viendroit,

Et comme ſimplette Bergiere
Demanderoit & reſpondroit,
Et comment enſeignes rendroit
Au Roy & à ſon Parlement,
Par leſquelles on entendroit
Qu'elle veniſt divinement.
Force auſſi cil qui la duiſoit.
A uſer de ceſte praticque
Pluſieurs des Anglois adviſoit
Uſer de l'art Nigromaticque,
Et ainſi leur foy qui ſe fiche
Tantoſt en flebe fondement,
Leur hardieſſe fantaſtique
Abuſeroit diverſement.

MARTIN FRANC.

Franc-vouloir traite tout ceci de calomnies, & prétend qu'on doit regarder la Pucelle comme inſpirée & envoyée de Dieu.

Après avoir épuiſé tout ce qu'il avoit à dire des femmes célébrées dans l'Hiſtoire & dans la Fable, il uſe de récrimination, & fait à ſon tour une liſte des méchans hommes; liſte qui, à dire vrai, n'eſt pas mal chargée, & ne prouve que trop bien, qu'en fait de ſcélérateſſe les femmes n'y entendent rien au prix des hommes. Mais il n'eſt pas

Fol. 138. & 182.

Maſſ. p. 240.

toujours fort heureux dans le choix de ſes réponſes. Par exemple l'ennemi des femmes pour montrer qu'il n'y a rien dont elles ne ſoient capables, allegue la Fable de la fameuſe *Papeſſe Jeanne*, qui déguiſant ſon ſexe, oſa, ſelon lui, s'aſſeoir ſur le Siége de ſaint Pierre, & cauſa une infinité de déſordres dans cette premiere place du monde Chrétien. Sur quoi il s'écrie d'un ton lamentable :

MARTIN FRANC.

Champ. fol. 315. 316.

O Benoiſt Dieu ! comme oza famme
Veſtir chaſuble & chanter Meſſe ?
O femme oultrageuſe & infame ! &c.

Mart. p. 241. Franc-vouloir pouvoit d'un ſeul mot renverſer ces grandes exclamations, en répondant que cette hiſtoire prétenduë eſt une pure fiction, comme les plus ſavans hommes en ſont convenus dans tous les ſiécles. Mais ce n'eſt pas là ce que répond Franc-vouloir. Il commence par convenir ingénument du fait, & ſe retranche à dire, que ſi cette Papeſſe ſcandaleuſe fit de grands maux, elle fit auſſi de grands biens par la ſageſſe de ſes réglemens & de ſes ordonnances ; qu'au milieu de ſes mœurs corrompuës, ſa foi ſe conſerva toujours

pure ; & qu'enfin tout conſidéré, il y a eu beaucoup de Papes qui ne valoient pas mieux. Voilà une étrange réponſe pour un homme, qui lorſqu'il écrivoit ces choſes, étoit Secrétaire d'un Pape. MARTIN FRANC.

Je ne ſuis guéres moins étonné de la liberté avec laquelle il parle dans ſa Proſopopée où il introduit l'Egliſe *doulente & eſpleurée qui ſe complaint piteuſement pour la perſécution que pluſieurs hommes luy font, ou par ignorance ou de fait apenſe*, c'eſt-à-dire, ou de propos délibéré. Je ne vous rapporterai que ces deux ſtrophes où il parle de l'autorité de l'Egliſe ſur les plus hautes puiſſances Eccléſiaſtiques. Fol. 1601 & ſuiv.

Dictes-moi qui corrigera — Fol. 1702
Le Pape, quant par adventure
Héréſie il commettera,
Ou aulcune autre fourfaicture ?
Aura mortelle créature
Puiſſance en mon gouvernement,
Du tout à ſa voulenté pure !
La choſe ſe fait autrement.
Il n'y a Cardinal ne Pape,
Quant temps eſt de punition,
Que je ne redargue & frappe,
Et reduiſe en ſubjection.

MARTIN FRANC.

La divine proviſion
A ce fait : s'il n'étoit ainſi,
Par voſtre humaine abuſion
Mon fait ſeroit du tout tranſi.

Je ſoupçonne que Martin Franc ne fait tenir ce langage à l'Egliſe que pour appuyer l'élection irréguliere de Felix V. tranſportant à une partie des membres du Concile de Baſle une autorité qui ne pouvoit appartenir qu'à un Concile général repréſentant l'Egliſe. Il ſe plaint cependant beaucoup de la ſéparation du Concile; mais étant attaché à Felix V. il y a lieu de croire que le parti qu'il blâme eſt celui qui demeuroit attaché à Eugene IV. Quoi qu'il en ſoit, il ajoute au nom de l'Egliſe parlant toujours de cette diviſion.

Se pluſieurs ſe ſont départis,
Comme peu amans mon honneur,
Concluez-vous, gens abeſtis,
Que s'en ſoit allé le Seigneur?
Vôtre préſomptueuſe erreur
Vous fait-il entendre, ô gent rude,
Que mes ſaints Conciles n'ont vigueur
Sinon en grande multitude?
Ne dix, ne douze, ne vingt mille

Ne donnent pas la dignité,
Ne la puiſſance à ung Concile :
Ce fait divine auctorité,
Et la commune charité
Qu'on a de ma beſongne faire
En bien, en paix, en unité ;
Ne veullez croire le contraire.

MARTIN FRANC.

Cette Proſopopée de l'Egliſe, qui eſt extrêmement longue, paroît d'abord une digreſſion : mais elle rentre dans le plan de l'Auteur, qui eſt de faire voir que les hommes ſont coupables de beaucoup d'excès dont on ne peut accuſer les femmes. Cette propoſition eſt encore contredite par Malebouche, & nos deux Champions retournent ainſi pluſieurs fois à la charge, ſe portant toujours de terribles coups. Mais à la fin la vérité les ſépare, prononce en faveur de Franc-vouloir, ainſi qu'on peut le croire, & lui met ſur la tête une couronne de laurier.

Vérité ne ſe peut céler, Fol. 408.
Ou toſt ou tard elle eſt congneuë
Rien n'y vault le diſſimuler :
Pour ce devant tous ſuis venuë,
Affin que chiere, & tenuë
Soit plus honnourablement,

MARTIN FRANC.

Et à cil qui m'a ſoutenuë
Donne le pris publiquement.
Lors au Champion s'en vient-elle,
Dont tout le monde eſt eſperdu;
Diſant, pour ce que la querelle
Des Dames as bien deffendu,
Et vers cil tout debvoir rendu
Qui eſt de tous biens treſorier,
Franc Champion tu n'as perdu
Le chappellet verd de lorier.

Cette victoire de Franc-vouloir coûta la vie à Malebouche que la douleur fit mourir en préſence des témoins de la diſpute, ce qui réjoüit les uns, affligea les autres, & les ſépara tous.

Il paroît par tout ce poëme, que Martin Franc agiſſoit de bonne foi lorſqu'il prenoit avec tant de chaleur les intérêts des Dames, & qu'il étoit perſuadé de la bonté de ſa cauſe. Mais ſes preuves ſont quelquefois plus dévotes que concluantes. Il ſe prévaut beaucoup contre nous de ce que la ſainte Vierge eſt de l'autre ſexe, & cet exemple lui plaît tant qu'il en fait preſque l'unique matiere de ſon cinquiéme livre où il combat de toutes ſes forces en faveur de la Conception immaculée

de Marie, & répond aux objections que l'on peut faire contre ce sentiment. MARTIN FRANC.

Il n'étoit pas fort crédule ni sur l'existence des Sorciers, ni sur ce que l'on rapporte de ces sortes de gens, non plus que sur le pouvoir des Diables sur les corps & les autres choses extérieures, comme on peut le voir en lisant tout ce qu'il dit sur cette matiere dans son quatriéme livre. L'adversaire avoit cru lui persuader le contraire, en lui rappellant l'exemple du Docteur Albert surnommé le Grand, qui avoit fait, dit-on, parler une tête d'airain. L'Auteur lui répond :

Tu parles du grand Albert, Fol. 299.
Je ne croy que si grand Docteur
Fût si fol ou si coquebert
Qu'il voulsist estre invocateur,
Ou ressembler le Créateur
Qui met le vent dedans les orgues,
Par lequel seul médiateur
Parolle humaine ist de nos gorges.

Que s'il fist ce qu'on lui impose,
Voulenté de trop enquerir
Luy fist essayer mainte chose
Où il ne debvoit pas férir;

MARTIN FRANC,

Si ne peut on ſon mal guerir,
N'excuſer par philoſophie ;
Sans envers le Diable merir,
Faire ne peut telle folie, &c.

Il paroît moins décidé ſur les opinions de quelques anciens touchant la durée du monde ; mais au milieu des doutes qu'il ſemble former ſur ce ſujet, on ſent que ſon penchant l'entraînoit à traiter cette queſtion de pure curioſité inutile ; & il fait à cette occaſion de ſolides réflexions ſur l'incertitude de la vie pour chaque homme en particulier, & la néceſſité de bien vivre pour mourir chrétiennement.

Martin Franc nomme avec éloge pluſieurs Poëtes dont quelques-uns ſont très-peu connus aujourd'hui ; tels que Chriſtine Piſan, Caſtel, Neſſon, &c.

Aux eſtrangiers povons la feſte
Faire de la vaillant *Criſtine*,
Dont la vertu eſt magnifeſte
En lettre Grecque auſſi Latine,
Et ne debvons pas ſous courtine
Mettre ſes œuvres & ſes ditz ;
Afin que ſe mort encourtine
Le corps, ſon nom dure toudis.

Froifart plaignent qu'euſt la pratique
De bien dictier, ou ils mentent. MARTIN FRANC.
La mort *Michault*, grant Rethorique,
Les facteurs amoureux lamentent.
Les aultres d'*Alain* ſe démentent;
Car il a le mieulx baladé.
D'autres pour *Baſtel* ſe démentent,
Pour *Naſon* & pour *Mercadé*.....

Certes je croy que ſoit cas tel
De toutes : l'aultre luy redit
Que de *Criſtine* à cui *Chaſtel*
Son fils faiſoit ou livre ou dit :
Puis les Seigneurs ſans contredit
Luy en ont donné loüenge;
Car voulentier on ne deſdit
Femme, ne contre elle on calenge.

Je rapporte dans un autre endroit ce qu'il dit de Neſſon & de ſa niéce. Ailleurs parlant encore de *Jean Froiſſart*, il conſeille à l'adverſaire des Dames de lire ſon *Horloge amoureuſe*.

Lis ſouvent Maiſtre Jehan Froiſſart Fol. 204
En ſon livre & en ſon traictié
De l'orloge amoureux, où l'art
De ſaige amour a bien traictié :
Là verras le cueur affaictié

MARTIN FRANC.

En amours doit la ſienne ardure
Quoiqu'il deſire eſtre haitié,
Attremper par bonne meſure

Certes cueur ou amours ſe loge,
Comme il monſtre clerement,
Eſtre doit ainſi que l'orloge,
Compaſſé en ſon mouvement;
Que s'il y a deſreillement
Comme il advient aucunes fois,
Doulx ſouvenir haſtivement
Doit radouber regles & pois.

Fol. 238. Il cite auſſi les loix que la *Beauté* preſcrivit à Charles, Duc d'Orléans, & que ce Prince rapporte dans une de ſes piéces qui ſe trouve avec ſes autres poëſies dont la Bibliothéque du Roi de France poſſede un manuſcrit. Mais l'Auteur du Champion n'en donne que le ſens, & il commente lui même ces loix ou commandemens, qui ſont exprimés avec plus de naïveté dans la piéce du Duc d'Orléans, comme on peut en juger par ce que M. l'Abbé Sallier en a inſéré dans la Notice des poëſies de ce Prince, imprimée au tome treiziéme des Mémoires de l'Académie des belles Lettres, dont je vous parlerai bientôt.

Longtems avant notre Poëte, il

s'étoit établi des ſociétes en diverſes Provinces ; dans leſquelles on liſoit quantité de vers d'amour compoſés par les membres de ces ſociétés, ou qu'elles recevoient d'ailleurs. Le Chef ou Préſident de ces compagnies étoit qualifié de Prince. C'étoit à lui que l'on adreſſoit les piéces, & il paroît que c'étoit lui qui jugeoit de celles qu'on devoit lire, & qui répondoit aux Auteurs. Il eſt ſouvent parlé de ces aſſemblées dans nos anciens Poëtes ſous le titre de *Puits d'amours*. Martin Franc leur donne le même nom. Je ne dois pas me diſpenſer de rapporter une partie de ce qu'il en dit. MARTIN FRANC.

Pour amours balladent & riment,
Leur hault engin tout y employent,
En celle eſtude leurs jours liment,
Là toute vertu y deſploient;
Au ſervice d'amours s'emploient
Comme cil fut omnipotent,
Mal font quant ils ne ſe reploient
Contre lui qui eſt impotent.

Prince d'amours, Prince de fain,
Prince de la ſanglante eſtraine
Qui repaiſt amoureux de fain,
Et tient en la fievre quartaine;

MARTIN FRANC.

Il fait ſon parc à la Quitaine,
Où le plus vaillant tantôt tumbe,
Et n'y a joye ſi certaine
Que n'ait incontinent ſa tumbe.

Maiſtre Prince pour préſider
En ſon puis amoureux ſe met,
Ou deubt s'esjouir & préſider
Qui de ſens plus grant s'entremet,
Moult de bien annonce & promet,
Faites rimes, dictez, farcez,
Labeur aux amoureux commet;
Qui enfin s'en treuvent farſez.

. . . . . .

Ils font Rondeaux, Ballades, Lays
En telles rimes amours loüent,
Non pas tant ſeulement les Lais,
Mais pluſieurs Clercs à ce ſe voüent,
Le Prince en ſon puis tout avout,
Tous avoüent ſon ſacrifice;
Merveilles eſt que les yeux clouent
Ceux qui ont de pugnir office.

. . . . . .

Avez-vous point leu en vos livres
Comment lez fols Payens rimoient
Autour de Bacchus Dieu des yvres,
Et de Venus que tant amoient;

Devant

Devant eulx leurs motetz ſemoient,
Leurs Rondeaulx & leurs *Serventois*;
Or fait-on pis qu'ils ne ſoloient
En Picardie & en Artois.

MARTIN FRANC.

Va-t'en aux feſtes à Tournay,
A celles d'Arras & de Lille,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes, d'Abbeville,
Là verras tu des gens dix mille
Plus qu'en la Foreſt de *Torfolz*,
Qui ſervent par Sales, par Villes
A ton Dieu le Prince des folz.

On trouve encore dans l'ouvrage de Martin Franc d'autres endroits qui méritent d'être remarqués, tels que ceux où il parle de l'état où la Muſique & quelques arts étoient de ſon tems.

Pour le temps du maulvais Caïn
Quant Jubal trouva la pratique
En eſcoutant Tubalcaïn
Accorder les ſons de Muſique;
L'art ne fut pas ſi auctentique
Qu'elle eſt au temps de maintenant;
Auſſi ne fuſt la Réthorique,
Ne le parler ſi advenant.

Tapiſſier, Carmen, Ceſaris,

MARTIN FRANC.

N'a pas longtemps ſi bien chanterent
Qu'ils eſbahirent tout Paris,
Et tous ceulx qui les fréquenterent:
Mais oncques jours ne deſchanterent
En mélodie de tel chois?
Ce m'ont dit qui les eſcouterent,
Que *Guillaume du Fay* & *Binchois*.

Car ils ont nouvelle pratique
De faire friſque concordance,
En haulte & en baſſe Muſique,
En fainte, en pauſe & en nuance,
Et ont pris de la contenance
Angloiſe; & enſuivy Dunſtable:
Pourquoy merveilleuſe plaiſance
Rent leur chant joyeulx & notable.

Des bas & des haulx inſtrumens
On a joüé le temps paſſé;
Doubter n'en fault très-doulcement,
Chacun ſelon ſon pourpenſé:
Mais jamais on n'a compaſſé
N'en doulſeine, n'en flajolet,
Ce qu'ung, n'agueres trépaſſé,
Faiſoit, appellé *Vordelet*.

. . . . . .

Tu as bien les Anglois oüy
Joüer à la Court de Bourgongne,

N'a pas certainement oüy,
Fut-il jamais telle beſongne. } MARTIN FRANC.
J'ai veu *Binchois* avoir vergongne,
Et ſoy taire emprès leurs rebelles,
Et *Du Fay* deſpite & frongne
Qu'il n'a mélodie ſi belle.

Il ajoute au ſujet de quelques arts.

Se tu parles d'art de Peintrie,
D'Iſtoriens, d'Enlumineurs,
D'Entailleurs, par leur grant meſtrie
En fut-il oncques de meilleurs?
Va veoir Arras ou ailleurs
L'ouvrage de Tapiſſerie,
Puis laiſſe parler les railleurs
De l'ancienne peleterie.

Notre Poëte prétend de même que la Théologie, la Phyſique, & les autres Sciences étoient plus connuës de ſon tems qu'elles ne l'avoient été dans les ſiécles précédens, & une des raiſons qu'il en rend, c'eſt que l'on avoit ajouté aux lumieres des anciens:

Car des anciens nous avons
L'art, l'expérience & l'eſpreuve,
Et les choſes preſtes trouvons,
Si n'eſt merveilles ſe ſçavons

MARTIN FRANC.

Pluſtoſt ou plus qu'ils ne ſçavoient ;
Car encores nous adjouſtons
Beaulcoup aux choſes qu'ils trouvoient.

Si cela eſt, diſoit-on à l'Auteur, pourquoi donc écrit-on beaucoup moins qu'on ne le faiſoit auparavant ? Il répond, que c'eſt parce que le monde eſt près de ſa fin. Il inſiſte beaucoup ſur cette opinion, & il y revient en pluſieurs endroits de ſon poëme, comme je l'ai déja remarqué, parce que ce préjugé étoit en effet fort répandu dans le quinziéme ſiécle, & même auparavant.

Martin Franc finit ſon ouvrage par quelques excuſes qu'il fait à ſes lecteurs, & aux femmes en particulier.

Fol. 409. Si prie à tous ceulx humblement
Leſquelz vouldront ceſte œuvre lire,
Qu'ils me pardonnent pleinement
Se riens y treuvent à redire.
Si j'ay bien fait, Dieu l'a fait dire ;
Si j'ay mal dit, ſonge l'a dit ;
Songe l'a dit & fait eſcripre ;
Mais je n'en cuide eſtre deſdit.

Et vous Dames & Damoyſelles,
Qui eſtes naturellement

De graces pleines, auſquelles
Voüé me ſuys entierement, MARTIN FRANC.
Si je n'ay aſſez haultement
Conté & loüé voſtre affaire,
Pardonnez-moi courtoiſement,
Car j'ay fait ce que j'ay ſçeu faire.

Et voici la ſeule récompenſe qu'il leur demande.

Si que veuilliez moy ſecourir,
Dames, & en faitz & en ditz,
Veuilliez pour MARTIN requerir
Le Royaulme de Paradis.

Ainſi finit ce long poëme : il fut reçu très-favorablement des perſonnes dont il entreprenoit la défenſe, & fit d'abord un aſſez grand bruit dans le monde. « Mais comme ſa réputation « Maſſ. p. 242.
étoit fondée ſur des ſuffrages plus fla- «
teurs que ſolides, elle ne fut pas de lon- «
gue durée. Nous n'avons guéres aujour- «
d'hui de poëme plus ignoré. Et de tren- «
te perſonnes qui connoiſſent le Ro- «
man de la Roſe, à peine en trouve- «
t'on trois ou quatre qui ayent enten- «
du parler du *Champion des Dames.* »

J'ai vu deux éditions de ce poëme, l'une *in-folio* à deux colonnes, en ca-

MARTIN FRANC.

racteres demi-Gothiques, ſans date, ni indication du lieu de l'impreſſion; l'autre faite à Paris par *Pierre Vidouë pour Galiot Dupré* en 1530. in-8°. La premiere m'a paru plus correcte & plus exacte que la ſeconde.

Ce fut encore à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, que Martin Franc dédia *l'Eſtrif* (c'eſt-à-dire, le Débat) *de fortune & de vertu*, diviſé en trois livres. Il dit même que ce fut par le commandement de ce Prince qu'il compoſa cet ouvrage. C'eſt un Dialogue mêlé de proſe & de vers, entre la Fortune, la Vertu, & la Raiſon qui fait l'office de Juge. La Fortune vante ſes avantages, & tâche de perſuader qu'elle fait tout dans le monde, & que les hommes lui ont les plus grandes obligations, qu'au moins elle leur offre à tous ce qui eſt le plus capable de les flater & de les ſatisfaire. Loin de convenir des caprices qu'on lui attribuë, d'avoüer l'inconſtance dont on l'accuſe, elle prétend que c'eſt toujours ou la faute des Aſtres, ou celle des hommes qui empêchent ceux-ci de profiter de ſes faveurs. La Vertu & la Raiſon, qui ſont toujours d'accord dans ce Dialogue, uniſſent leurs forces pour com-

battre les prétentions de la Fortune, anéantir ſes objections, & abaiſſer ſon orgueil. Elles font voir que tout eſt gouverné par une Providence ſupérieure à la ſageſſe humaine; que cette Providence regle tout, décide de tout. Qu'elle éleve & détruit les Empires, & ſçait toujours tirer le bien des maux qu'elle permet. Elles font voir que la vraie félicité de l'homme conſiſte à ſe laiſſer conduire par cette Providence, à s'y ſoumettre, à l'adorer, & à uſer ſagement des maux & des biens de cette vie pour mériter un bonheur qui ſera ſans fin après la mort. La vertu apprécie ce qu'on appelle dignités, nobleſſe, honneurs, richeſſes, & montre que l'homme vertueux poſſede tout cela, même dans l'humiliation & dans la pauvreté. Voici quelques-unes des maximes qu'elle poſe ſur ce ſujet dans le ſecond livre :

MARTIN FRANC.

Noble n'eſt-on pour grant cas de richeſſe,
Ni pour ſervir femme ou Royne, ou Princeſſe,
Pour tenir Court plaine de familiers,
Pour gens d'affaire à ung coup cent milliers,
Pour lever bruyt plus hault que n'eſt la Lune:
Sçavez qui fait les vaillans Chevaliers,
Deſir d'honneur, & refuz de fortune.
. . . . . .

MARTIN FRANC.

Enfans eſtes ſi je ne vous adreſſe,
Moins eſt de vous que de povres natiers:
Entendez-moy, ſervez Dieu voulentiers;
Le peuple aimez ſans fainctiſe neſune,
Et retenez mon commandement tiers,
Deſir d'honneur, & refuz de fortune.

Dans le premier livre la vertu s'attachant à prouver que les malheurs publics & les révolutions des Empires, ne viennent point de la fortune, mais ſont une punition des crimes des Grands & du peuple, fait d'abord un grand éloge de la France. Mais comme ce Royaume étoit alors agité de troubles & de diviſions, la Vertu montre qu'il n'a commencé à éprouver ces revers que depuis que l'ignorance & la cupidité ſe ſont introduits dans toutes les conditions. On ne lit pas cet ouvrage avec plaiſir, il y a peu d'ordre, beaucoup de répétitions, bien des raiſonnemens peu concluans & une prolixité très-fatiguante. Mais on voit que l'Auteur avoit beaucoup lû. Tantôt il s'appuie du témoignage de l'Ecriture Sainte, d'autres fois il cite les Peres de l'Egliſe. Il emprunte le langage des Philoſophes Payens, des Poëtes Grecs & Latins, mais tout cet appareil d'é-

rudition n'en met pas plus de goût dans son ouvrage. Je n'en ai vu qu'une édition Gothique faite à Paris par Michel le Noir, l'an 1519. *le vingt-cinquiéme jour du moys d'Aouſt :* c'eſt un volume in-4°. où il y a quelques mauvaiſes gravures en bois. La Croix-du-Maine en cite une édition de 1505. faite par le même, & dans la même forme. MARTIN FRANC.

Je ne vous ai pas rapporté ce que Martin Franc dit de Virgile dans ſon Champion des Dames, où il met ſur ſon compte pluſieurs extravagances indignes de ce grand Poëte, & qui ſont d'ailleurs ſans aucun fondement. C'étoit un préjugé plus ancien que Martin Franc, que Virgile avoit été un grand Magicien : mais j'ignore ſur quoi ce préjugé étoit appuyé. Il paroît qu'il y a eu autrefois un Virgile qui a paſſé pour Magicien, & que la conformité du nom a fait attribuer à l'ancien Poëte Latin dans des tems d'ignorance, ce qui ne pouvoit convenir qu'à quelque autre beaucoup plus moderne. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que l'ancien Auteur, qui a écrit en François *les Faits merveilleux de Virgile*, dont j'ai vu deux éditions ſans date, l'une in-4°. à Paris, chez Jean Trepperel, l'autre dans

la même Ville, in-8°. chez Nyverd;

MARTIN FRANC.

n'attribuë rien au Poëte Virgile de ce qu'il raconte du *Négromantien* dont il donne l'Hiſtoire fabuleuſe. Tout ſon récit, au contraire, annonce un perſonnage différent, qui vivoit avant le regne d'Auguſte, qui n'appartenoit point à la famille du Poëte, & dont toutes les actions, telles qu'on les raconte, n'ont rien qui puiſſe ſeulement faire ſoupçonner que c'eſt le Poëte que l'on a en vûë. Malgré une diſparité ſi ſenſible, le préjugé qui n'admet point d'examen, l'a emporté ſur la vérité; & ce qui avoit été dit d'un autre Virgile, vrai ou ſuppoſé, a été attribué preſque uniformément par nos Poëtes du quatorziéme & du quinziéme ſiécle, au Prince des Poëtes Latins.

C'eſt ce même préjugé qu'a ſuivi, après Martin Franc, l'Auteur d'un poëme qui paroît avoir été compoſé vers la fin du quinziéme ſiécle, mais qui n'a été imprimé qu'en 1517. à Genêve, *par Maiſtre Jacques Vivian.* Ce poëme eſt intitulé, *le Mirouer du monde.* On ignore le nom de l'Auteur. Il nous apprend ſeulement qu'il avoit été Secrétaire d'Antoine de Gingins, d'une famille ancienne & connuë, pre-

Journ. Helv. Oct. 1142. p. 8. & ſuiv.

mier Préſident de Savoye ſous le Duc Charles II. Gingins devenu vieux & infirme, ſe retira dans ſon Château de Divonne, au pays de Gex, & au pied du Mont Jura, ſur la frontiere de Suiſſe. Son Secrétaire l'accompagna dans ſa retraite. Le loiſir dont il y jouiſſoit lui donna lieu, dit-il, de compoſer quelque choſe pour ſe défennuyer. Il ſe mit à feuilleter la Bibliothéque de ſon Maître, où *il trouva pluſieurs beaux & exquis livres, comme Strabon, Tholomée, l'Eſpecule naturel de Vincent* (de Beauvais) *Pline, Albumaſar, & autres.* Enſuite, *il ſe diſpoſa à extraire & compoſer en langue Gothique & Françoiſe, & rédiger en rime ce préſent livre, intitulé,* le Miroüer du monde. MARTIN FRANC.

Il y a auprès de Divonne une très-belle ſource, qui a donné le nom à ce Village. *Von*, en Breton, ou dans l'ancienne langue Gauloiſe, ſignifie *Fontaine*, & *Div* eſt le même que *Dieu*. Ainſi *Divon* veut dire Fontaine divine. Mais cette belle ſource ne fut pas pour le Poëte la Fontaine d'Hipocréne, ni le Mont Jura le Mont Hélicon. Ses vers ſont extrêmement plats ; & tout l'ouvrage ſe ſent beaucoup du mauvais goût & de l'exceſſive crédulité, tant du

MARTIN FRANC.

siécle de l'Auteur, que du pays qu'il habitoit. Lui-même parle fort modestement de cette production, & la conclut par faire excuse sur ce qu'il n'a pas mieux réussi.

Or excusés le sens petit
De cil qui l'a fait & escrit,
Qui l'acheva & mist à fin
A tout son rude & gros engin,
En travaillant son gros cerveau
Dedans la maison & château
Que l'on dit & nomme Divonne.

Ce poëme est proprement un mêlange de Cosmographie & d'Histoire naturelle. On y trouve aussi l'histoire de l'invention des Arts, mais à la maniere de l'Auteur. En voici un exemple : selon lui, Ptolomée l'Astronome fut d'un grand secours aux Religieux en leur facilitant le moyen de se trouver régulièrement à l'Office de *Matines*. Par une mépriſe de six ou sept siécles seulement il lui attribuë l'invention des Horloges que l'on place dans les clochers des Eglises. Après quoi vient une longue digression morale sur les avantages d'une vie réglée, & tout ajustée à un coup de cloche. A l'égard des contes qu'il débite

sur Virgile, il les multiplie le plus qu'il peut, & quelque merveilleux qu'ils soient, il ne veut pas que l'on croye que ce Poëte a été Magicien : son sentiment est que Virgile opéroit ces prodiges par la vertu des Talismans ; c'est-à-dire, qu'il appuye ses fables sur d'autres chimeres. Ce fut par ce moyen, dit-il, que le Poëte fit une tête d'airain qui rendoit des oracles. Malheureusement ceux-ci étoient un peu équivoques, & Virgile lui-même en fut la dupe. Je ne vous rapporterai que cet endroit du poëme de notre Anonyme : MARTIN FRANC.

Il fist une teste parlant
Qui luy respondoit promptement
De tout ce qu'il luy demandoit
Qui sur terre advenir pouroit,
A laquelle se conseilla
Dun sien affaire où il alla.
Mais elle luy dist une chose
Dont il n'entendit point la glose ;
C'est que s'il gardoit bien la teste,
Destourbier n'auroit, ne moleste :
Et lors s'en alla seurement.
Mais le Soleil qui chaleur rent ;
En quoy pas bien il ne pensa,

MARTIN FRANC.

Le cerveau tant luy échauffa,
Que maladie le ſurprint,
De quoy mourir il luy convint.
Et ſi bien euſt interprété,
Le diſt qui luy fut récité
Par la ditte teſte d'airain,
De ſon cas euſt eſté certain,
Et ne luy en fuſt pas meſdit.
Mais tout au contraire entendit,
Non penſant qu'elle luy parlaſt
Que fuſt la ſienne qu'il gardaſt,
Mais il ſe penſa que ce fuſt
D'elle ſeule qu'il garder deuſt.

Je ne ſçai pas ſi notre Auteur a rimé d'autres écrits ; mais cet échantillon ne donne pas une idée avantageuſe de ſon goût & de ſon génie.

CHARLES DUC D'ORLEANS.

Je vais vous préſenter un Tableau infiniment plus gracieux dans les poëſies de Charles, Duc d'Orléans, petit-fils de Charles V. Pere de Louis XII. & Oncle de François I. Ce Prince né le 26 Mai 1391. s'appliqua aux lettres dès ſa plus tendre jeuneſſe : & s'exerça ſurtout à la poëſie & à l'élo-

Mém. de M. l'Abbé Sallier, dans le tom. 13. des Mém. de l'Acad. des B. L.

quence. Les lettres à leur tour lui fournirent un amuſement dont la douceur diminua beaucoup les amertumes qu'il eut à eſſuyer durant le cours d'une vie fort traverſée. Il fut deux fois veuf dans l'eſpace de huit à neuf ans. Il ſe trouva en 1415. à la funeſte bataille d'Azincourt; il y fut fait priſonnier, on le conduiſit en Angleterre, & il y demeura vingt-cinq ans, malgré ſon crédit, & les propoſitions qui furent ſouvent faites pour ſa délivrance. Il dut principalement ſa liberté à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Revenu en France en 1440, Philippe lui fit épouſer ſa niéce, Marie de Cleves, fille d'Adolphe, Duc de Cleves, & de Marie de Bourgogne. Les diſgraces avoient fait faire à Charles des réflexions ſérieuſes, il devint un Prince vertueux, & il fut généralement regretté lorſqu'il mourut le huitiéme de Janvier 1466. c'eſt-à-dire, 1467. avant Pâques.

CHARLES D'ORLEANS.

Vous ne ſerez point étonné du goût que je donne à Charles d'Orléans pour les belles Lettres, ſi vous voulez bien faire réflexion que depuis Charles V. ce goût étoit devenu celui de la Cour. Je ne prétends pas dire que le grand

CHARLES D'ORLEANS.

nombre s'y piquât d'érudition : on cherchoit seulement à s'amuser, & à faire paroître de l'esprit. Les plus grands Seigneurs vouloient briller de ce côté-là, & la plûpart étoient Ecrivains. On connoît les *cent Nouvelles nouvelles* composées sous les yeux de Louis XI. par les personnes les plus distinguées de sa Cour, & auſquelles on croit que ce Prince lui-même eut quelque part. C'est à ces sortes d'ouvrages, trop conformes au génie & aux mœurs de ce tems-là, que l'on s'exerçoit. On aimoit surtout la poësie, & l'on en faisoit souvent plus que son amusement. Tous les Seigneurs vouloient rimer, mais tous n'avoient pas pour ce genre d'écrire, les talens du Duc d'Orléans.

Dans le manuscrit de ses poësies ; écrit sur velin, & intitulé *Balladiez du Duc d'Orléans*, que j'ai eu occasion d'examiner dans le Cabinet de M. de Bombarde, & qui est presque du tems même de l'Auteur, j'ai bien vu des poësies de Jean, Duc de Bourbon, de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, de René d'Anjou, Roi de Sicile, de Jean de Lorraine, Duc de Calabre, du Duc de Nevers, du Comte de Clermont, & de Jean, Duc d'Alençon ;

mais quoique ces Princes traitaſſent pour l'ordinaire les mêmes ſujets qui ſont l'objet des vers du Duc d'Orléans, il s'en faut beaucoup que leurs poëſies ayent, à mon avis, la même délicateſſe, les mêmes graces, la même naïveté que j'ai admirées dans celles du dernier

CHARLES D'ORLEANS.

L'on peut dire que ce Prince avoit le vrai goût de la poëſie, & que dans un ſiécle plus éclairé il auroit été un de nos plus grands Poëtes. Un défaut général de celui où il vivoit, étoit le faux goût des alluſions : le Duc d'Orléans l'a ſuivi comme les autres : mais ſes alluſions ont quelque choſe de moins forcé que celles qui étoient employées par ſes contemporains. S'il emprunte des images, ſoit des formes de la Juſtice, ſoit de la Théologie, ou de la Philoſophie, il ſçait les employer de maniere qu'elles préſentent preſque toujours je ne ſçai quoi d'agréable, qui plaît & attache ſon lecteur. Les ſujets qu'il chante ſont moins conſidérables par ce qu'ils ont de grand, que par ce qu'ils ont d'aimable & d'amuſant. Ce ſont des ſujets de pure galanterie ; ils ne demandent qu'une imagination douce & tranquille. La plus ſimple fiction & la plus

Mém. de M. Sallier.

CHARLES D'ORLEANS.

facile ſuffit, pourvû qu'elle ſe préſente d'elle-même. Auſſi ne trouve-t'on rien au-deſſus de cette ſimplicité dans les vers du Duc d'Orléans. Mais les idées y ſont nobles, inſpirées par le ſentiment, communément réglées par la bienſéance, exprimées avec autant de naïveté que d'élégance. On voit cette naïveté & cette candeur dès la premiere piéce de ſes poëſies.

Le Prince feint qu'après le tems écoulé de ſon enfance, la jeuneſſe entra un jour dans ſa chambre, & l'éveilla pour le mener au Temple de l'Amour, lui promettant qu'il y trouveroit l'abondance de tous les biens. Cette invitation le ſurprend, autant que la promeſſe qu'on lui fait; il s'excuſe de ſuivre *Jeuneſſe*, craignant, dit-il, les dangers & les tourmens:

Car j'ay oy à pluſieurs raconter
Les maulx qu'Amour leur a fait endurer;
En ſon dangier bouter ne m'oſeroye,
Car ſes tourmens endurer ne pouroye:
Trop jeune ſuy pour porter ſi grant faix;
Il vault trop mieulx que je me tiengne en paix.

La jeuneſſe le tranquilliſe, & lui perſuade de l'accompagner, l'aſſurant qu'on ne feroit aucune violence à ſon cœur;

Contre vouloir nul n'eſt contraint d'amer.

Il obéit, eſt introduit au lieu où l'Amour tient ſa Cour, & y rencontre

. . . . . Bel-acueil & plaiſance
Qui de l'Oſtel avoient l'ordonnance.
Lors quant de nous approuchier je les vy,
Couleur changay, & de cueur treſſailly . . . .
Car jeunes gens perdent toſt contenance,
Quant en lieu ſont où n'ont point d'accointance.

Plaiſance & Bel-accueil le conduiſent à la Divinité du Temple, la Jeuneſſe prenant la parole, dit:

. . . . . Très-hault & noble puiſſant Prince
A qui ſubgiet eſt chacune province,
Et que je doy ſervir & honnorer
De mon povoir, je viens vous préſenter
Ce jeune fils qui en moy a fiance,
Qui eſt ſailli de la Maiſon de France,
Creu au jardin ſemé de fleur-de-lys:
Combien que j'ay loyaument luy promis
Qu'en riens qui ſoit je ne le lyeray,
Mais à ſon gré ſon cueur gouverneray.

Amour reſpond: il eſt le bien venu:
Au tems paſſé j'ai ſon pere congneu;
Pluſieurs aultres auſſi de ſon lignaige
Ont maintesfois eſté en mon ſervaige:
Par quoy tenu ſuis plus de luy bien faire.

CHARLES D'ORLEANS.

S'il veult après son lignaige retraire
Viens ça, dit-il, mon fils, que penses-tu
Fus tu oncques de ma darde féru?
Je croy que non; car ainsi le me semble:
Viens près de moy, si parlerons ensemble.

Le jeune Prince approche, mais en tremblant; il déclare à l'Amour qu'il n'avoit consenti à faire le voyage que sur la foi de la Jeunesse qui lui avoit juré qu'il n'auroit pas lieu de s'en repentir. Il se dit étranger, & représente que ce seroit manquer à la noblesse des procédés que de lui faire *mal* ou *rudesse*. L'Amour lui réitere qu'il ne sera point contraint, mais elle ne s'en promet pas moins une victoire assurée, & pour l'obtenir, elle fait avancer la *Beauté* à qui elle recommande le jeune Prince.

Beauté lors vint, de costé moy s'assit,
Un peu se teut, puis doulcement me dit:
Amy, certes je me donne merveille
Que tu ne veux pas que l'en te conseille;
Au fort saches que tu ne peux choisir;
Il te convient à Amour obéir.

Charles la regarde, s'attendrit, sent que son cœur est blessé, recourt à la réflexion & aux prieres; il n'étoit plus tems.

CHARLES D'ORLEANS.

Si commençay mes yeux fort à tenser;
Et envoyay vers mon cueur un penser,
En luy priant qu'il jettaſt hors ce dard.
Hélas! Hélas! J'y envoyay trop tard;
Car quant penſer arriva vers mon cueur,
Il le trouva ja paſmé de douleur.

La colere du Prince s'allume en ce moment, il déteſte la vie, il invoque la mort, il appelle à ſon ſecours la *Détreſſe* pour le faire périr; & enfin la douleur l'abbat aux pieds de l'Amour qui en rit, & inſulte à ſa foibleſſe. *Jeuneſſe* vient le conforter, & lui conſeille de faire hommage à l'Amour. Le Prince vaincu, ſe rend: la Beauté lui preſcrit les loix qu'il doit ſuivre pour répondre à ſon nouvel engagement; il promet de les garder; & pour caution de ſa fidelité, l'Amour prend ſon cœur, & ordonne à *Bonne Foi* ſon principal Secrétaire, de faire la *retenuë* de Charles; elle eſt ainſi conçuë.

Dieu Cupido, & Venus la Déeſſe
Ayans povoir ſur mondaine lyeſſe,
Salut de cueur par noſtre grant humbleſſe
A tous Amans.
Savoir faiſons que le Duc d'Oriéans
Nommé Charles, à préſent jeune d'ans,

CHARLES D'ORLEANS.

Nous retenons pour l'un de nos ſervans
Par ces Préſentes.
Et luy avons aſſigné ſur nos rentes
Sa penſion en joyeuſes attentes,
Pour en joyr par nos lettres patentes
Tant que vouldrons.
En eſpérant que nous le trouverons
Loyal vers nous, ainſi que fait avons
Ses devanciers, dont contents nous tenons
Très grandement . . . . .
Nous le voulons richement guerdonner,
Et de nos biens à largeſſe donner,
Teſmoins nos ſeaulx
Cy attachiés devant tous nos feaulx,
Gens de conſeil, & ſerviteurs loyaulx.
Donné le jour ſaint Valentin Martyr,
En la cité de gracieux deſir,
Où avons fait noſtre conſeil tenir.

Par Cupido & Venus ſouverains;
A ce préſens pluſieurs plaiſirs mondains.

L'Amour avoit promis au Prince que pour remplacer ſon cœur, qu'il retenoit, il lui donneroit celui d'une Dame dont il ſeroit ſatisfait. Il lui tient parole: mais les plaiſirs qui paſſent avec le tems, ne ſont jamais longs. La mort enleve la Dame qui étoit échuë en partagé au Prince: la douleur ſuccede au contentement; & Charles au déſeſpoir

exprime ainſi ſes regrets dans la Ballade ſuivante où il apoſtrophe la mort.

CHARLES D'ORLEANS.

Las ! Mort, qui t'a fait ſi hardie
De prendre la noble Princeſſe
Qui eſtoit mon confort, ma vie,
Mon bien, mon plaiſir, ma richeſſe.
Puis que tu as prins ma Maîtreſſe,
Prens moi auſſi ſon ſerviteur;
Car j'ayme mieux prouchainement
Mourir, que languir en tourment,
En paſme, ſouffy & douleur.

Las ! de tous biens eſtoit garnie,
Et en droitte fleur de jeuneſſe.
Je pry à Dieu qu'il te maudie,
Faulce Mort, plaine de rudeſſe.
Se priſe l'euſſes en vieilleſſe,
Ce ne fuſt pas ſi grant rigueur:
Mais priſe l'as haſtivement,
Et m'as laiſſé piteuſement
En paſme, ſouffy & douleur.

Las ! je ſuy ſeul ſans compaignie;
Adieu, ma Dame, ma lyeſſe;
Or eſt noſtre amour départie.
Non pourtant, je vous fais promeſſe
Que de prieres à largeſſe
Morte vous ſerviray de cueur,

CHARLES D'ORLEANS.

Sans oublier aucunement;
Et vous regretteray ſouvent
En paſme, ſouſſy & douleur.

ENVOY.

Dieu ſur tout ſouverain Seigneur;
Ordonnez par grace & doulceur
De l'ame d'elle tellement,
Qu'elle ne ſoit pas longuement
En paſme, ſouſſy & douleur.

Après avoir continué dans les Balades ſuivantes l'éloge de ſa Dame, & ſes regrets de l'avoir perdu ſi-tôt, le Prince feint qu'il rencontre l'Amour qui paroît étonné de ſon affliction, & qui lui en demande le ſujet, à quoi il répond en ſe plaignant de l'Amour même.

En la Foreſt d'ennuyeuſe triſteſſe
Un jour m'advint qu'à par moy cheminoye;
Si rencontray l'amoureuſe Déeſſe
Qui m'appella, demandaſt où j'alloye.
Je reſpondy, que par Fortune eſtoye
Mis en exil en ce bois longtems a,
Et qu'à bon droit appeller me povoye
L'homme eſgaré qui ne ſcet où il va.

En ſouſriant par ſa très-grant humbleſſe;
Me reſpondy, Amy ſe je ſavoye

Pourquoy

Pourquoy tu es mis en ceſte deſtreſſe,
De mon povoir volontiers t'ayderoye;
Car ja pieça je mis ton cueur en voye
De tout plaiſir; ne ſçay qui l'en oſta.
Or, me deſplaiſt qu'à préſent je te voye
L'homme eſgaré qui ne ſcet où il va.

Hélas! dis-je, ſouveraine Princeſſe
Mon fait ſavés; pourquoy le vous diroye?
C'eſt par la mort qui fait à tous rudeſſe,
Qui m'a tollu celle que tant amoye,
En qui eſtoit tout l'eſpoir que j'avoye,
Qui me guidoit, ſi bien m'accompaigna
En ſon vivant, que point ne me trouvoye
L'homme eſgaré qui ne ſcet où il va.

ENVOY.

Aveugle ſuy, ne ſçay où aler doye,
De mon baſton, afin que ne forvoye,
Je vois taſtant mon chemin cà & là;
C'eſt grant pitié qu'il convient que je ſoye
L'homme eſgaré qui ne ſcet où il va.

On voit par la Ballade ſuivante, qu'il s'étoit attendu à un ſort plus conſtant, ſur la foi de l'Amour qu'il avoit cru, ſans doute moins volage & plus ſincere.

J'ay eſté de la compaignie
Des amoureux moult longuement
Et m'a Amour, dont le mercie,
Donné de ſes biens largement:

CHARLES D'ORLEANS.

Mais au derrain, ne ſçay comment,
Mon fait eſt venu au contraire;
Et à parler ouvertement,
Tout eſt rompu, c'eſt à refaire.

Certes je ne cuidoye mie
Qu'en amer euſt tel changement
Car chaſcun dit que c'eſt la vie
Où il a plus d'eſbattement.
Hélas! j'ay trouvé autrement;
Car quant en l'amoureux repaire
Cuidoye vivre ſeurement,
Tout eſt rompu, c'eſt à refaire.

Au fort, en amour je m'affye
Qui m'aidera aucunement
Pour l'amour de ſa Seigneurie
Que j'ay ſervie loyaulment:
N'oncques ne fis, par mon ſerment,
Choſe qui lui doye deſplaire,
Et non pourtant eſtrangement
Tout eſt rompu, c'eſt à refaire.

ENVOY.

Amour, ordonnés tellement
Que j'aye cauſe de me taire,
Sans plus dire de cueur dolent,
Tout eſt rompu, c'eſt à refaire.

Ses vœux ne furent point exaucés, du

moins pour lors ; la triſteſſe le ſuivoit partout, & voici un des tours ſinguliers qu'il prend pour la peindre : CHARLES D'ORLEANS.

J'ay fait l'obſeque de ma Dame
Dedens le mouſtier amoureux,
Et le ſervice pour ſon ame
A chanté penſer doloreux :
Maints fierges de ſoupirs piteux
Ont eſté en ſon luminaire :
Auſſi j'ay fait la tombe faire
De regrets, tous de larmes pains,
Et tout entour moult richement
Eſt eſcript, cy giſt vrayement
Le trhéſor de tous biens mondains.

Continuant cette fiction, le Prince dit que ſa douleur devint ſi exceſſive, qu'il tomba malade, & que craignant que la fin de ſa vie ne fût proche, il fit ſon Teſtament : voici ſes diſpoſitions.

Premierement, à la haulteſſe
Du Dieu d'Amours donne & envoye
Mon eſperit, & en humbleſſe
Le ſupplie qu'il le convoye
En ſon Paradis, & pourvoye ;
Car je jure que loyaument
L'ay ſervy de vueil deſireux ;

CHARLES D'ORLEANS.

Advouer le puis vrayement
Devant tous loyaulx amoureux.

Oultre plus veuil que la richeſſe
Des biens d'Amour qu'avoir ſouloye
Départie ſoit à largeſſe
A vrais amans, & ne vouldroye
Que faulx amans par nulle voye
En euſſent part auctunement;
Oncques n'eus amitié à eulx;
Je le prans ſur mon ſaulvement
Devant tous loyaulx amoureux.

ENVOY.

Sans eſpargner or, ne monnoye
Loyaulté veult qu'enterré ſoye
En ſa Chapelle grandement,
Dont je me tiens pour bien eureux,
Et l'en mercie chierement
Devant tous loyaulx amoureux.

Le Prince s'étant endormi après cette action, l'*Age* lui apparoît en ſonge, lui fait des reproches ſur ſon attachement à l'amour, & lui conſeille d'en ſecouer le joug volontairement, avant que la vieilleſſe l'y contraigne. Il lui remet devant les yeux les chagrins qu'il avoit eſſuiés, les infidélités

qu'il avoit éprouvées, l'avertit de ne pas ſe fier aux promeſſes qu'on pourroit lui faire de lui accorder un ſort plus heureux, & de ne pas ſe flater lui-même d'une eſpérance frivole, le preſſe d'aller trouver l'Amour pour en prendre congé, & de lui redemander ſon cœur. A ſon réveil, le Prince réfléchit ſur les avis qu'on venoit de lui donner, & prend la réſolution de les ſuivre. Il dreſſe une requête pour être préſentée à l'amour, dans laquelle il lui expoſe tous les maux qu'il avoit ſoufferts à ſon ſervice, quoiqu'il eût fidélement obſervé les loix que *Loyauté* lui avoit preſcrites, & décide qu'il portera cette requête.

CHARLES D'ORLEANS.

. . . . . à la premiere feſte
Qu'Amour tiendra.

Ce qu'il avoit réſolu, il l'exécute. Sa requête en main il ſe préſente à l'Amour, qui la reçoit, la lit, & témoigne au Prince qu'il prend beaucoup de part à ſon affliction, qu'il en eſt fâché; mais qu'il ne doit pas pour cela ſe laiſſer abattre. Il fait ce qu'il peut pour l'arrêter dans ſon Temple, & lui fait les promeſſes les plus flateuſes. Le Prince les écoute ſans ſe laiſſer ébranler;

CHARLES D'ORLEANS.

il perſiſte à demander ſon congé & ſon cœur, & l'amour lui accorde l'un & l'autre dans une aſſemblée qu'il avoit convoquée exprès. Alors, dit le Prince,

A deux genoulx m'agenoillay
Merciant Amour humblement
Qui tira mon cueur ſans délay
Hors d'un eſcrin privéément,
Le me baillant courtoyſement
Lyé en un noir drap de ſoye,
En mon ſain le miſt doulcement
Pour en faire ce que vouldroye.

On lui délivra pareillement une copie de la *quittance* qu'il avoit demandée. L'Amour y reconnoît que le Prince l'avoit toujours ſervi avec fidélité & *loyaument*, & qu'il ne ſe retire que parce qu'il n'a pû ſe réſoudre à s'attacher à aucune autre Dame après celle que la mort lui avoit enlevée. Puis il ajoute:

Et pour ſa loyauté garder
Il veult déſormais reſſembler
A la loyalle Turturelle
Qui ſeule ſe tient à par elle
Après qu'elle a perdu ſon pen.

Cette lettre finit ainſi:

Fait par bon conſeil & advis
De nos ſubgiez & vrays amis
En noſtre préſent Parlement
Que nous tenons nouvellement.
En teſmoing de ce avons mis
Noſtre ſcel, plaque & aſſis
En ceſte préſente quittance
Eſcripte par noſtre ordonnance,
Preſens maints notables recors,
Le jour de la feſte des Morts,
L'an mil quatre cens trente & ſept,
Au Chaſtel de plaiſant recept.

Quoique le Prince eût marqué beaucoup d'empreſſement pour obtenir ce qu'on venoit de lui accorder, à peine en fut-il poſſeſſeur que la ſenſibilité s'empara de ſon ame; il vouloit, & ne vouloit pas ſe retirer; les larmes coulerent de ſes yeux, la mélancolie le ſaiſit; l'Amour qui s'en apperçut, lui offrit tout ce qui étoit en ſon pouvoir. Mais le Prince fit un effort ſur lui-même, & ſe retira. L'Amour lui donna *Confort* pour l'accompagner, & le chargea de le conduire partout où il deſireroit d'aller.

Confort me prenant par la main,

CHARLES D'ORLEANS.

Hors de la porte me convoye ;
Car Amour le Roi ſouverain
Luy chargea moy monſtrer la voye
Pour aller où je deſiroye ;
C'eſtoit vers l'ancien manoir
Où en enfance demouroye
Que l'en appelle Nonchaloir.

Paſſe-temps, *Gouverneur* de cette maiſon, leur fit un accueil ſi favorable, que le Prince conſentit d'y fixer ſon ſéjour. Le lendemain il envoya *Confort* avec une lettre adreſſée à l'Amour pour lui faire ſavoir ſon arrivée dans la maiſon de *Nonchaloir*, & la bonne réception qu'on lui avoit faite. Cette lettre eſt du troiſiéme de Novembre de la même année 1437.

Eſcript ce jour troiſiéme vers le ſoir
En Novembre, au lieu de Nonchaloir.
Le bien voſtre Charles Duc d'Orléans,
Qui jadis fut l'un de vos vrais ſervans.

Je n'ai point trouvé d'autre fiction ſuivie dans les poëſies de Charles que celle que je viens de vous rapporter. Ses autres poëſies conſiſtent en Ballades, Complaintes ou Lettres en complaintes, Rondeaux & Chanſons. Dans toutes

ces piéces, comme dans celles que je vous ai déja produites, on voit dans le Poëte une heureuse facilité pour exprimer ce qu'il pense & ce qu'il sent. On y trouve aussi communément toute la retenuë & toute la décence que la noblesse d'une haute origine, & que des mœurs douces & formées par une éducation convenable pouvoient imprimer dans le discours. Dans ses Chansons & ses Rondeaux, on ne rencontre ni expressions recherchées, ni tours forcés, ni sentimens trop étudiés ; mais à la douceur & à la facilité, l'Auteur a sçu joindre l'abondance, la variété & l'enjouëment. Il semble même que dans ces petits ouvrages, le cœur parle plus que l'esprit. C'est le jugement de M. l'Abbé Sallier qui a donné avant moi une notice d'un manuscrit des poësies du Duç d'Orléans, conservé à la Bibliothéque du Roi. Je vous ai déja cité cette notice, que vous pouvez consulter dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres : elle est accompagnée de réflexions très-judicieuses sur la poësie. Tome 15.

CHARLES D'ORLEANS.

Pour confirmer son jugement, M. l'Abbé Sallier donne quelques extraits des poësies du Duc d'Orléans, aus-

CHARLES D'ORLEANS.

quels le ſavant Académicien joint cette chanſon, où le Prince exprime ſi naïvement les ſentimens de ſon cœur :

Tiengne ſoy d'amer qui pourra,
Plus ne m'en pouroye tenir;
Amoureux me faut devenir,
Je ne ſçay qu'il m'en avendra,
Combien que j'ay oy de pieça
Qu'en amours faut maints maux ſouffrir,
Tiengne ſoy d'amer qui pourra,
Plus ne m'en pouroye tenir.

Mon cœur devant hier accointa
Beauté qui tant la ſcet chérir
Que d'elle ne veut départir.
C'eſt fait, il eſt ſien & ſera :
Tiengne ſoy d'amer qui pourra,
Plus ne m'en pouroye tenir.

J'ai cru appercevoir la même naïveté & la même fineſſe dans quelques Chanſons où l'Auteur ſe plaint de la mélancolie qui venoit quelquefois le troubler. Je vous en rapporterai deux. Voici la premiere.

Laiſſez-moy penſer à mon aiſe ;
Helas ! donnez m'en le loiſir.

CHARLES D'ORLEANS.

Je deviſe avec plaiſir,
Combien que ma bouche ſe taiſe.
Quant mérancolie mauvaiſe
Me vient maintefois aſſaillir,
Laiſſez-moy penſer à mon aiſe;
Helas! donnez-m'en le loyſir.

Car afin que mon cueur rapaiſe,
J'appelle plaiſant ſouvenir
Qui tantoſt me vient resjoüir.
Pour ce, par Dieu ne vous deſplaiſe,
Laiſſez-moy penſer à mon aiſe;
Helas! donnez-m'en le loyſir.

Je crois qu'il ſeroit difficile de s'exprimer avec une naïveté plus élégante, & que Marot lui-même n'auroit pas mieux réuſſi. Certainement il ſe ſeroit fait honneur de cette piéce, & de la ſuivante qui eſt dans le même goût.

Allez vous en, allez, allez
Souſſy, ſoing & mérancolie,
Me cuidez-vous toute ma vie
Gouverner, comme fait avez.
Je vous promets que non ferez,
Raiſon aura ſur vous maiſtrie:
Allez vous en, allez, allez.

CHARLES D'ORLEANS.

Si jamais plus vous retournez
Avecque voſtre compaignie,
Je prie à Dieu qu'il vous maudie,
Et ce jour que vous reviendrez :
Allez vous en, allez, allez.

Faut-il faire des deſcriptions, le pinceau du Prince eſt d'une extrême délicateſſe, témoins ces deux Rondeaux où il décrit le Printems.

Les Fourriers d'Eſté ſont venus
Pour appareiller ſon logis,
Et ont fait tendre ſes tapis
De fleurs & verdure tiſſus.
En eſtendant tappis velus
De vert herbe par le païs,
Les Fourriers d'Eſté ſont venus
Pour appareiller ſon logis.

Cueurs d'ennuy pieça morfondus,
Dieu mercy, ſont ſains & jolis;
Allez vous en, prenez païs,
Yver, vous ne demourrez plus,
Les Fourriers d'Eſté ſont venus.

On loüe avec raiſon pluſieurs des deſcriptions du Roman de la Roſe que je vous ai rapportées; mais comparez-

les à celle que vous venez de lire, quelle différence n'y trouverez-vous pas? Je ne dis pas pour le langage, celui du Roman étant plus ancien devoit moins approcher de la pureté de notre langue, je dis pour les choſes. Le Rondeau ſuivant eſt-il moins eſtimable?

Le tems a laiſſé ſon manteau
De vent, de froidure & de pluye,
Et s'eſt veſtu de brouderie
De Soleil luyant, cler & beau.
Il n'y a beſte, ne oyſeau
Qu'en ſon jargon ne chante ou crie
Le temps a laiſſé ſon manteau
De vent, de froidure & de pluye.

Riviere, fontaine & ruiſſeau
Portent en livrée jolie
Gouttes d'argent d'orfaverie;
Chaſcun s'abille de nouveau:
Le temps a laiſſé ſon manteau
De vent, de froidure & de pluye.

Le Duc d'Orléans avoit l'art de mettre en œuvre tout ce qui ſe préſentoit ſous ſa main. Avec quelle facilité, par exemple, ne fait-il pas uſage des Proverbes dans un grand nombre de ſes

CHARLES D'ORLEANS.

piéces? Il y en a même pluſieurs qui ne ſont compoſées que de ces Proverbes, & qui ſont cependant un tout agréable & ingénieux. Je ne vous rapporterai que le Rondeau ſuivant.

Petit Mercier, petit panier:
Pourtant ſe je n'ay marchandiſe
Qui ſoit du tout à voſtre guiſe,
Ne blamez pour ce mon meſtier.
Je gagne denier à denier;
C'eſt loings du tréſor de Veniſe:
Petit Mercier, petit panier.

Et tandis qu'il eſt jour ouvrier
Le temps pers quant à vous deviſe,
Je voys parfaire mon empriſe,
Et parmy les ruës crier,
Petit Mercier, petit panier.

Le Prince ſavoit auſſi plaiſanter agréablement: par exemple, en parlant du Duc Jean de Bourbon, il en fait en deux mots ce portrait ſi naïf:

Helas! & qui ne l'aimeroit
De Bourbon le droit héritier,
Qui a l'eſtomac de papier,
Et aura la goute de droit.

Ce Duc de Bourbon avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. avec le Duc d'Orléans, & il mourut en Angleterre au mois de Janvier 1433. Voici un autre exemple du tour que le Prince savoit donner aux choses lorsqu'il vouloit ou railler ou censurer. Le Comte de Clermont, apparemment Charles I. du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, &c. lui envoya un Rondeau où il moralisoit, & sembloit vouloir lui donner des avis. Le Prince y répondit, & donna à sa réponse un air d'ironie, mais d'une ironie fine & délicate. Pour bien l'entendre, il faut rapporter l'un & l'autre Rondeau; voici celui du Comte de Clermont. CHARLES D'ORLEANS.

De bien ou mal le bien faire l'emporte,
N'est-il pas vrai? ainsi que dit chacun.
Elas! ouy; car je n'en voy pas ung
Qui à la fin d'un jeu ne se depporte.

Je vous diray quant la personne est morte,
Et a bien fait, il n'a esté commun,
De bien ou mal le bien faire l'emporte.

Faisons-le donc, nous trouverons la porte
De Paradis, où il n'entre nesung
Que peu ne soit, s'il n'est trop importun.

CHARLES D'ORLEANS.

De prier Dieu ; & à vous m'en rapporte;
De bien ou mal le bien faire l'emporte.

La Réponſe du Duc d'Orléans eſt ainſi conçuë :

Quant oyez preſcher le Regnart;
Penſez de vos oyes garder,
Sans à ſon parler regarder;
Car ſouvent ſcet ſervir de l'art,
Contrefaiſant le papelart
Qui ſcet ſes paroles farder;
Quant oyez preſcher le Regnart,
Penſez de vos oyes garder.

Les fais de Dieu je metz à part,
Ne je ne les veuil retarder,
Ne contre le monde darder;
Chaſcun garde ſon eſtendart.
Quant oyez preſcher le Regnard,
Penſez de vos oyes garder.

Non-ſeulement vous voyez par ce Rondeau avec quel art le Duc d'Orléans ſavoit manier la Satyre, il peut auſſi vous faire juger de la ſupériorité de ſes talens poëtiques ſur ceux du Comte de Clermont ; vous trouveriez partout cette même ſupériorité ſi j'entreprenois de vous rapporter les Rondeaux,

Ballades ou Chanſons des autres Princes qui étoient en liaiſon avec lui, & qui ſont partie de ſon recueil dans le manuſcrit que j'ai conſulté. CHARLES D'ORLEANS.

Comme le Duc d'Orléans a compoſé le plus grand nombre de ſes piéces durant ſon ſéjour forcé en Angleterre, il n'eſt pas étonnant que dans beaucoup il ſoit parlé des projets de ſa délivrance, du deſir qu'il avoit d'en voir approcher le moment, auſſi-bien que des malheurs de la France, & de l'ardeur avec laquelle il ſouhaitoit d'y voir regner l'union & la paix. La plûpart de ces poëſies ne ſeroient point inutiles à un Ecrivain qui voudroit travailler ſur l'hiſtoire de ce tems-là. Pour moi qui ne vous parle de Charles d'Orléans que comme Poëte, je dois me contenter de vous rapporter ſeulement quelques piéces de ce genre. Voici une de ſes Ballades adreſſées au Duc de Bourgogne.

Pour le haſte de mon paſſage
Qu'il me convient faire outre Mer,
Tout ce que j'ay en mon courage
A préſent ne vous puis mander;
Mais non pourtant, à brief parler
De la Ballade que m'avez

CHARLES D'ORLEANS.

Envoyée, comme savés,
Touchant paix & ma délivrance,
Je vous mercye chiérement
Comme tout vostre entiérement,
De cueur, de corps & de puissance.

Je vous envoyeray message
Loyal, secret & assez sage,
Pour bien à plain vous infourmer
De tout ce que pouray trouver
Sur ce que savoir desirés:
Pareillement faut que mettés
Et faittes de la part de France
Diligence soingneusement;
Je vous en requier humblement
De cueur, de corps & de puissance.

Et sans plus despendre langage,
A cours mots plaise vous penser
Que vous laisse mon cueur en gage
Pour tousjours, sans jamais faulser.
Or me veuilliés recommander
A ma Cousine; car croyés
Que en vous deux, tant que vivrés,
J'ay mise toute ma fiance,
Et vostre party loyaument
Tendray sans faire changement
De cueur, de corps & de puissance.

ENVOY.

CHARLES D'ORLEANS.

Or y parra que vous ferez,
Et ſe point ne m'oublierez,
Ainſi que j'y ay eſpérance,
Adieu vous dy préſentement,
Tout Bourgongnon ſuy vrayement
De cueur de corps & de puiſſance.

Le Duc de Bourgogne lui fit cette réponſe en commençant ſa Ballade par le vers qui avoit ſervi de refrain à celle du Duc d'Orléans :

De cueur, de corps & de puiſſance
Vous mercye très-humblement
De voſtre bonne ſouvenance
Qu'avés de moi ſoingneuſement.
Or povés faire entiérement
De moy en tout bien & honneur
Comme voſtre cueur le propoſe,
Et de mon vouloir ſoyez ſeur
Quoyque nul die ne dépoſe.

Ne meſtés point en oubliance
L'eſtat & le gouvernement
De la noble Maiſon de France
Qui ſe maintient piteuſement :
Vous ſaurés tout, quoy & comment;

CHARLES D'ORLEANS.

Je n'en dy plus pour le meilleur:
Mais on en dit tant & expoſe,
Que c'eſt à oyr grant orreur,
Quoyque nul die ne dépoſe.

Penſés à voſtre délivrance,
Je vous en prie chiérement,
Car ſans ce je n'ay eſpérance
Que nous ayons paix nullement;
On la hait tant mortellement
Que trop n'a treuvé de faveur,
Ne fera, comme je ſuppoſe,
Se ce n'eſt pas voſtre labeur,
Quoyque nul die ne dépoſe.

ENVOY.

Or prions Dieu par ſa doulceur
Qu'à vous délivrer ſe diſpoſe;
Car trop avés ſouffert douleur
Quoyque nul die ne dépoſe.

Cette liaiſon réciproque entre le Duc d'Orléans & Philippe de Bourgogne, & cette confiance qu'ils avoient l'un pour l'autre, ſont d'autant plus remarquables que Charles d'Orléans étoit fils de Louis d'Orléans qui avoit été aſſaſſiné par la faction de Bourgogne; & que c'étoit en faveur du Duc de Bour-

gogne que les Anglois avoient ſi long-tems refuſé de relâcher le Prince, pour quelque rançon que ce fût. Mais que ne fait pas la néceſſité ? Quoique les Hiſtoriens ne mettent la réconciliation des deux Princes qu'en 1440. après le retour de Charles en France, il paroît cependant qu'elle étoit faite du moins ſecretement, pluſieurs années avant cette date. La Ballade ſuivante en fournit une nouvelle preuve ; le Duc d'Orléans y traite Philippe de Bourgogne de *Frere & de Compagnon.*

CHARLES D'ORLEANS.

Des nouvelles d'Albion,
S'il vous en plaiſt, eſcoutez
Mon Frere & mon Compaignon ;
Sachez qu'à mon retourner
J'ay eſté deçà la mer
Receu à joyeuſe chiere,
Et a fait le Roy paſſer
En bons termes ma matiere.

Je doy eſtre une ſaiſon
Eſlargi pour pourchaſſer
La paix, auſſi ma raençon,
Se je puis ſeurté trouver
Pour aller & retourner :
Il fault qu'en haſte la quiere,

CHARLES D'ORLEANS.

Se je veuil brief achever
En bons termes ma matiere.

Or gentil Duc Bourgongnon
A ce toy veuilliez m'aydier
Comme mon entencion
Eſt vous ſervir & amer
Tant que vif pourray durer ;
En vous ay fiance entiere
Que m'ayderez à finer
En bons termes ma matiere.

ENVOY.

Les amis fault eſprouver
S'ils vouldront à ma priere
Me ſecourir, pour mener
En bons termes ma matiere.

Il faudroit tranſcrire vingt autres Ballades, ſi je voulois vous faire connoître toutes celles où il eſt queſtion des projets pour la délivrance du Prince, ou dans leſquelles il eſt parlé des malheurs de la France. Je ne rapporterai plus que celle-ci, qui doit avoir été compoſée vers l'an 1435. puiſque l'Auteur y dit qu'il avoit quarante-cinq ans.

J'ay tant joüé avecques aage,
A la paulme, que maintenant

CHARLES D'ORLEANS.

J'ay quarante-cinq ; ſur bon gage
Nous joüons, non pas pour néant.
Aſſez me ſens fort & puiſſant
De garder mon jeu juſqu'à cy,
Non, je ne crains riens que ſouſſy.

Car ſouſſy tant me décourage
De joüer, & va eſtouppant
Les cops que fiers à l'avantage,
Trop ſeurement eſt rachaſſant.
Fortune ſi lui eſt aidant;
Mais eſpoir eſt mon bon amy;
Non, je ne crains riens que ſouſſy.

Vieilleſſe de douleur enrage
De ce que le jeu dure tant,
Et dit en ſon felon langage,
Que les chaſſes dorénavant
Marchera pour m'être nuyſant:
Mais ne m'en chault, je la deffy;
Non, je ne crains riens que ſouſſy.

ENVOY.

Se bon eur me tient convenant
Je ne doubte ne tant ne quant
Tout mon adverſaire party;
Ne je ne crains riens que ſouſſy.

Les Ballades amoureuſes qu'il fit en-

CHARLES D'ORLEANS.

core depuis, les Chanſons, les Rondeaux, les Complaintes qui ſortirent encore de ſa plume juſqu'en 1440. qu'il fut délivré, ſont ce me ſemble, une preuve que le *ſouci* ne l'avoit pas tant découragé qu'il paroît vouloir le faire entendre. On ne conſerve pas ordinairement une gaieté ſi perſévérante; quand le cœur eſt dans l'amertume. Mais il faut convenir d'un autre côté que le Prince prenoit beaucoup ſur lui, qu'il cherchoit à diſſiper ſon chagrin, & que l'eſpérance d'ailleurs le ſoutenoit. Dès le commencement de ſa captivité il s'étoit flatté d'une prompte délivrance, & c'étoit pour l'accélerer qu'il avoit exhorté dans ſa *Complainte de France*, tous les Ordres de l'Etat à demander à Dieu la paix que tous les moyens humains paroiſſoient ne pouvoir procurer, & à réformer leurs mœurs afin de la mériter. Cette Complainte eſt une des plus longues de toutes les piéces du Duc d'Orléans. Elle commence ainſi:

France jadis on te ſouloit nommer
En tous pays le tréſor de Nobleſſe,
Car un chaſcun povoit en toy trouver
Bonté, honneur, loyauté, gentilleſſe,
Clergie, ſens, courtoiſie, proeſſe;

Tous

Tous Eſtrangiers aimoient te ſuyr,
Et maintenant voy, dont j'ay deſplaiſance,
Qu'il te convient maint grief mal ſouſtenir
Très-creſtien franc Royaume de France.

CHARLES D'ORLEANS.

Le Prince étend cette penſée, remonte à la ſource des maux, qu'il déplore, en accuſe les mauvaiſes mœurs des Grands & du Peuple, moraliſe à cette occaſion, conjure de tout entreprendre pour appaiſer la colere de Dieu, & finit ainſi :

Et je Charles Duc d'Orliens rimer
Voulu ces vers ou temps de ma jeuneſſe,
Devant chaſcun les veuil bien advoüer;
Car priſonnier les fis, je le confeſſe;
Priant à Dieu, qu'avant qu'aye vieilleſſe
Le temps de paix partout puiſt avenir,
Comme de cueur j'en ay la deſirance,
Et que voye tous les maulx brief finir,
Très-creſtien franc Royaume de France.

Parmi ce grand nombre de poëſies du Duc d'Orléans, on en trouve pluſieurs en Anglois; il eſt vraiſemblable que le Prince avoit appris cette langue durant le long ſéjour qu'il avoit été contraint de faire en Angleterre. D'autres ſont en Latin rimé, ſelon le goût de ce tems-là. Pluſieurs de celles-ci, & quelques-unes qui ſont en François, ſont intitu-

CHARLES D'ORLEANS.

lées, *Caroles*; peut-être que les dernieres étoient faites pour être chantées dans des danſes en rond : car on ſçait que l'on donnoit autrefois le nom de *Carole* à ces ſortes de danſes, & même encore du tems de Ronſard, qui dit en quelque endroit :

Si tout ravi des ſauts de vos Caroles, &c.

Encore aujourd'hui le mot Italien *Carola* ne ſignifie pas autre choſe. A l'égard des piéces Latines qui ont ce titre dans le Duc d'Orléans, il y en a qui paroiſſent avoir eu un autre objet; telles que celles qui ſont ſur des ſujets ſaints, comme ſur l'*Incarnation* du fils de Dieu; & en ce cas elles auroient pû être compoſées pour des Proceſſions Eccléſiaſtiques, qui, ſelon que je le lis dans le Gloſſaire de du Cange, étoient appellées *Caroles* quand elles ſe faiſoient autour d'une Egliſe ou de Chapelles fermées.

Beaucoup d'autres piéces du même Prince, qui ont toutes l'amour pour objet, font mention du jour de ſaint Valentin, ou ſont datées de ce jour-là; & dans quelques-unes le Poëte nomme ſa Dame, ſa *Valentine*. La raiſon eſt que le jour de la fête de ſaint Valentin,

qui se célebre le quatorziéme de Février, arrive assez communément durant le tems de Carnaval, & qu'en ce même jour, c'étoit un usage dans plusieurs Cours de l'Europe, que les Cavaliers s'assemblassent pour donner quelque fête aux Dames, & qu'ensuite on tirât au sort pour assigner à chaque Dame un Cavalier qui étoit tenu de lui rendre ses services durant une année, d'être à ses ordres, de l'accompagner où elle vouloit aller, & de l'obliger en tout ce que la politesse & la décence pouvoient exiger: car on assure que cette espece de servitude volontaire dont les Cavaliers se faisoient honneur, & qui duroit jusqu'au même jour de saint Valentin de l'année suivante, n'alloit pas au-delà de ce que je viens de dire. Ces Cavaliers écrivoient, il est vrai, des letttes pleines de tendresse, à celles qui leur étoient échuës en partage; ils faisoient pour elles des vers amoureux, ils soupiroient, se plaignoient, & desiroient comme les Amans font chez les Poëtes & dans les Romans, mais ce n'étoit, dit-on, qu'un simple jeu d'esprit auquel le cœur prenoit peu de part. CHARLES D'ORLEANS.

Au reste, quelque étenduë ou quel-

CHARLES D'ORLEANS.

ques bornes que l'on donne à cet uſage, il eſt viſible que c'eſt à cette coutume que le Duc d'Orléans fait alluſion dans quantité de ſes piéces. C'eſt le jour de *ſaint Valentin* que la Jeuneſſe lui apparoît, & l'exhorte à le ſuivre pour l'introduire au Temple de l'Amour : c'eſt le même jour qu'il acquiert tantôt une Dame, tantôt une autre; & qu'il ſe dévouë à ſon ſervice ; car cet uſage étoit auſſi introduit en Angleterre, puiſque le Prince dit, *c'eſt la coutume de pieça* ; & qu'on ne peut douter qu'il n'ait compoſé pluſieurs des piéces où il en eſt fait mention, durant ſa captivité en ce Royaume : je vais vous en rapporter quelques-unes, qui ſuffiront pour appuyer ce que je viens d'avancer. Voici donc ce que dit l'Auteur dans une de ſes Ballades :

Le beau Souleil le jour ſaint Valentin
Qui apportoit ſa chandelle allumée,
N'a pas long-temps entra un bien matin
Privéément en ma chambre fermée ;
Celle clarté qu'il avoit apportée
Si m'eſveilla du ſomme de ſouſſy
Où j'avoye toute la nuit dormy
Sur le dur lit d'ennuieuſe penſée.

Ce jour auſſi pour partir leur butin
Des biens d'amour, faiſoient aſſemblée
Tous les oyſeaulx qui parlans leur latin
Crioyent fort demandans la livrée
Que nature leur avoit ordonnée,
C'eſtoit d'un per comme chaſcun choiſy;
Si ne me peu r'endormir pour leur cry
Sur le dur lit d'ennuieuſe penſée.

Lors en moillant de larmes mon coeſſin
Je regrettay ma dure deſtinée,
Diſant, oyſeaulx je vous voy en chemin
De tout plaiſir & joye deſirée;
Chaſcun de vous a per qui lui agrée,
Et point n'en ay; car mort qui m'a trahy
A prins mon per, dont en deuil je languy
Sur le dur lit d'ennuieuſe penſée.

ENVOY.

Saint Valentin choiſiſſent ceſte année
Ceulx & celles de l'amoureux party;
Seul me tendray de confort deſgarny
Sur le dur lit d'ennuieuſe penſée.

Le Rondeau ſuivant eſt ſur le même ſujet :

A ce jour de ſaint Valentin
Que chaſcun doit choiſir ſon per,

CHARLES D'ORLEANS.

Amours demourrai-je non per
Sans partir à voſtre butin?

A mon reveillier au matin
Je n'y ay ceſſé de penſer
A ce jour de ſaint Valentin.

Mais Nonchaloir mon médecin
M'eſt venu le poulxſe taſter
Qui m'a conſeillié repoſer
Et r'endormir ſur mon couſſin
A ce jour de ſaint Valentin.

C'eſt encore le même langage dans ce deuxiéme Rondeau :

A ce jour de ſaint Valentin
Qu'il me convient choiſir ung per,
Et que je n'y puis eſchapper,
Penſée prens pour mon butin.

Elle m'a reſveillé matin
En venant à mon huis frapper,
A ce jour de ſaint Valentin.

Enſemble nous orons hutin
S'elle veult trop mon cueur happer,
Mais s'eſpoir je peuſſe attraper,
Je parlaſſe d'autre Latin,
A ce jour de ſaint Valentin.

Le Prince dit dans un autre adreſſé à Madame d'Angoulême.

A ce jour de saint Valentin,
Puis qu'estes mon per ceste année,
De bienheureuse destinée
Puissions-nous partir le butin, &c.

CHARLES D'ORLEANS.

Ces autorités doivent suffir pour vous démontrer la vérité de l'usage dont j'ai entrepris de vous parler : il me seroit facile de les multiplier ; car les poësies du Duc d'Orléans en sont remplies, mais cette répétition pourroit vous ennuier. Les deux chansons suivantes nous apprennent, que lorsque la fête de saint Valentin arrivoit le Mercredi des Cendres, l'assemblée des Cavaliers & des Dames ne se tenoit que l'après-midi, & que le matin on tâchoit de paroître Chrétien : voici la premiere de ces deux Chansons.

Saint Valentin quant vous venez
En Careſme au commencement
Reçeu ne ſerez vrayement
Ainſi que accouſtumé avez,

Souſſy & pénance amenez ;
Qui vous recevroit lyément,
Saint Valentin quant vous venez
En Careſme au commencement?

Une autresfois vous avancez

Pluſtoſt, & alors toute gent
CHARLES D'ORLEANS. Vous recueilliront autrement,
Et pers à choyſir amenez.

Voici la ſeconde Chanſon :

Saint Valentin dit, veez me ça,
Et apporte pers à choyſir :
Viengne qui y devra venir ;
C'eſt la couſtume de piéça.
Quant le jour des Cendres, hola ;
Reſpond, auquel doit-on faillir ?
Saint Valentin dit, Veez me ça,
Et apporte pers à choyſir.

Au fort au matin convendra
En dévotion ſe tenir,
Et après diſner à loyſir
Choiſiſſe qui choiſir vouldra ;
Saint Valentin, veez me ça,
Et apporte pers à choyſir.

Outre les Princes que je vous ai nommés, qui étoient en relation avec le Duc d'Orléans, qui lui écrivoient en vers, & à qui il répondoit de même, j'ai trouvé dans le manuſcrit que l'on m'a confié, des Ballades, des Rondeaux & des Chanſons de pluſieurs au-

CHARLES D'ORLEANS.

tres Poëtes qui, à l'exception d'Olivier de la Marche, dont je vous parlerai, ne ſont plus connus aujourd'hui. Je n'ai pas même trouvé leurs noms, ni dans le recueil de Fauchet, ni dans les Bibliothéques de la Croix-du-Maine & de du Verdier. Ces Poëtes ſont Jean & Simonnet Cailleau, Gilles des Ormes, Berthault de Villebrême, le Sieur de Thignonville, Benoît d'Amiens, H. Levoys, Frédet, Guiot & Philippe Pot, Garencieres, Maître Etienne le Gout, le Sieur de Torſy, Bouciquault, le Cadet d'Albret, le Bâtard de la Trémoille, Philippe de Boulainvilliers, M. de Beaujeu & quelques autres. Pluſieurs, comme vous voyez, portent des noms illuſtres; on connoît leurs familles, dont quelques-unes ſubſiſtent encore avec diſtinction; mais ils n'en ſont pas plus connus comme Poëtes. Les vers de Frédet & de Jean Cailleau m'ont paru l'emporter pour le tour & pour l'expreſſion ſur ceux des autres. Il eſt viſible que le premier avoit la confiance du Duc d'Orléans; ils ſe faiſoient des confidences mutuelles; ils s'entretenoient de leurs affaires, mais en termes couverts qui n'étoient entendus que d'eux. Ils par-

CHARLES D'ORLEANS.

loient auſſi de leurs amours, & l'on voit par pluſieurs Rondeaux de Frédet qu'il ſe trouvoit de même que le Prince aux aſſemblées du jour de ſaint Valentin; qu'il tiroit au ſort comme les Cavaliers les plus diſtingués; & que comme à eux on lui adjugeoit ſa Dame. Il paroît qu'il vivoit à la Cour des Ducs de Bourgogne, mais je ne puis vous dire quel emploi il y avoit.

Cette fineſſe & cette naïveté charmante qui caractériſent les poëſies du Duc d'Orléans, ont tellement plû aux Poëtes qui ont écrit dans le même ſiécle, ou au commencement du ſuivant, que pluſieurs ſe ſont cru permis, tantôt de s'approprier ſes penſées, ſes réflexions, les tours qu'il a employés, les fictions qu'il a imaginées, tantôt de copier entiérement pluſieurs de ſes piéces, de les donner ſous leur nom, & de les mêler avec leurs foibles, & ſouvent leurs inſipides productions. La lecture que j'ai faite de ces vieux Poëtes m'a fait découvrir pluſieurs de ces larcins, & peut-être en découvriroit-on beaucoup d'autres ſi l'on pouvoit comparer toutes & chacune des poëſies du Duc d'Orléans avec les poëſies de ceux, qui de ſon tems, ou peu après lui, ont

entrepris de courir la même carriere.

CHARLES D'ORLEANS.

Ce ſont en partie ces larcins qui m'ont engagé à m'étendre ſur les poëſies de Charles d'Orléans. On croyoit qu'il n'y en avoit eu d'imprimées que celles que M. l'Abbé Sallier a données ſous le nom de leur véritable Auteur, dans le judicieux Mémoire que je vous ai cité, & dont j'ai fait pluſieurs fois uſage dans cet article: on en avoit un plus grand nombre, dont on faiſoit honneur à ceux qui n'en étoient que les peres adoptifs: & deſlors je me trouvois engagé à vous en parler.

Nous avions déja, par exemple, ces deux Ballades que j'ai rapportées plus haut, dont l'une commence par ces vers:

En la Foreſt d'ennuyeuſe triſteſſe,
Un jour m'avint qu'à par moy cheminoye, &c.

Et la ſeconde par ceux-ci:

J'ay eſté de la compaignie
Des amoureux moult longuement.

Ces deux Ballades étoient depuis longtems imprimées dans le recueil connu ſous le titre de *Jardin de plaiſance & Fleur de Rhetorique*. Celui qui a rédigé ce recueil pouvoit ignorer de qui

CHARLES D'ORLEANS.

étoient ces deux Ballades ; il ne prétendoit point s'attribuer la gloire de les avoir compoſées ; il a rapporté beaucoup d'autres poëſies dont il n'a pas ſçu, ou du moins dont il n'a point nommé les Auteurs : c'eſt une compilation, & il ne la donne que comme telle. Mais on ne peut excuſer par le même motif d'ignorance, ni Octavien de Saint Gélais, ni Blaiſe d'Auriol. Quand on ſuppoſeroit qu'ils n'avoient vu aucun manuſcrit des poëſies du Duc d'Orléans, au moins étoient-ils bien aſſurés que les piéces que je revendique à ce Prince n'étoient point un fruit de leur veine. Pourquoi donc s'en faiſoient-ils honneur ? Découvrons aujourd'hui leur larcin, puiſque perſonne ne l'a encore fait.

Je vous ai rapporté comment le Duc d'Orléans conduit par *Jeuneſſe* au Temple de l'Amour, fut accueilli par celui-ci, & les ſuites de cette viſite. Dans *la Chaſſe d'amours* par Octavien de Saint Gélais, ſupprimés le nom du Duc d'Orléans, & ſubſtitués en ſa place celui de *l'Amant parfait* ; vous trouverez très-peu de différence dans le récit de l'un & de l'autre. C'eſt exactement la même fiction, & la même conduite dans

la maniere de l'employer. *Beaulté* donne à *l'Amant parfait* les mêmes loix qui avoient été prescrites au Prince ; elle les donne en même nombre, dans le même ordre, & après les mêmes cérémonies. La seule différence que j'y apperçois, c'est que Saint Gélais en paraphrasant ces loix, en a rendu le style lâche & languissant, & en a énervé l'élégance & la délicatesse. Les *Lettres de retenuë* données à *l'Amant parfait* sont encore les mêmes pour le sens, & presque toujours pour les termes, que celles que Charles d'Orléans avoit reçuës. Enfin la Chanson que M. l'Abbé Sallier avoit apportée en exemple, & dont il fait un si juste éloge, a été pareillement adoptée par Saint Gélais, sans y rien changer.

CHARLES D'ORLEANS.

Blaise d'Auriol, contemporain d'Octavien de Saint Gélais, & qui paroît avoir été son ami, est encore plus copiste du Duc d'Orléans. Saint Gélais s'étoit approprié la premiere partie de la fiction imaginée par le Prince ; d'Auriol a pillé la seconde. Selon le récit de Charles, ce Prince perdit par la mort celle qui lui étoit échuë en partage. Dans l'affliction que lui cause cette perte, il apostrophe la mort, tombe

CHARLES D'ORLEANS.

malade, fait un Teſtament, proteſte qu'il veut renoncer à l'amour, va trouver, après les obſéques poëtiques de ſa Dame, Cupidon & ſa Mere par les conſeils de l'*Age* qui lui avoit apparu, leur redemande ſon cœur, l'obtient, & avec lui des *Lettres de quittance*, part accompagné de *Bonconfort*, ſe retire dans la maiſon de *Nonchalloir*, gouvernée par *Paſſe-temps*, & s'amuſe dans ce nouveau ſéjour, à faire des Ballades & des Chanſons. Or voilà préciſément & de point en point la fiction du livre de *la Départie d'Amours* de Blaiſe d'Auriol. Le titre même n'eſt point de l'invention de celui-ci, il l'avoit encore trouvé dans le recueil du Duc d'Orléans.

Ce n'eſt pas tout : d'Auriol ne s'eſt pas contenté de copier la fiction ſi bien miſe en œuvre par le Prince, il a pris auſſi pluſieurs de ſes Ballades, Rondeaux & Chanſons, où il n'a fait de changement que lorſqu'il a mal lû ou entendu ce que l'Auteur qu'il copioit avoit voulu exprimer. Par l'examen que j'ai fait de ce plagiat, j'ai trouvé dans d'Auriol neuf piéces entieres de Charles d'Orléans, & pluſieurs autres qui en ſont imitées ſi ſervilement qu'il ne faut que des yeux pour y reconnoître

la ſource où elles ont été puiſées. Les piéces copiées ſont, entr'autres, les deux Ballades déja imprimées dans le *Jardin de plaiſance*; l'apoſtrophe à la mort, qui commence par ces vers; CHARLES D'ORLEANS.

Las! Mort qui t'a fait ſi hardye?

La Ballade où le Duc d'Orléans continuant l'éloge de ſa Dame, dit:

Je me ſouloye pourpenſer
Au commencement de l'année
Quel don je pouvoye donner
A ma Dame la bien aimée, &c.

Celle que d'Auriol commence par ce vers:

L'exemplaire de Nonchalloir,

Mais qui dans le Duc d'Orléans commence bien mieux par ceux-ci,

L'emplaſtre de Nonchalloir
Que ſus mon cueur pieça ay mis, &c.

Et quelques autres, qui entrent dans le plan de la fiction dont j'ai parlé; & en particulier la Ballade qui ſuit, dans laquelle Charles d'Orléans fait une alluſion ſi naïve au jeu des Echecs:

J'ay aux eſchets joüé devant amours,

Pour paſſer temps, avecques faulx dangier ;
CHARLES D'ORLEANS. Et ſeurement me ſuy gardé tousjours
Sans riens perdre, juſqu'au derrenier
Que fortune luy eſt venu aidier,
Et par meſchief, (a) que maudite ſoit-elle !
A ma Dame priſe ſoudainement ;
Parquoy ſuy mat, je le voy clairement,
Si je ne fais une Dame nouvelle.

En ma Dame j'avoye mon ſecours
Plus qu'en autre, car ſouvent d'encombrier
Me délivroit quand venoit à ſon cours,
Et en gardes faiſoit mon jeu lier :
Je n'avoye *Pion*, (b) ne *Chevalier*
Ruffin, ne *rocq* qui puſſent ma querelle
Si bien aidier, je y pert vrayement ;
Car j'ay perdu mon jeu entiérement
Si je ne fais une Dame nouvelle.

Je ne me ſçay jamais garder des tours
De fortune qui maintefois changier
A fait mon jeu, & tourner à rebours ;
Mon dommage ſcet bientoſt eſpier,
Elle m'aſſaut ſans point me deffier ;
Par mon ſerment, oncques ne congneu telle
En jeu party ſuy ſi eſtrangement

(a) d'Auriol dit, *Par la mort.*
(b) d'Auriol a lû, *Prince*

Que je me rens, & n'y voy ſauvement
Si je ne fais une Dame nouvelle.

CHARLES D'ORLEANS.

Cette Ballade eſt ſans envoy dans le manuſcrit que j'ai ſuivi.

L'apparition de l'*Age* à *l'Amant parfait*, & le Dialogue qui eſt entre l'un & l'autre, ſont plus une imitation, quoique trop ſervile, qu'une copie exacte de ce qu'on lit ſur le même ſujet dans les poëſies du Prince. Mais après que d'Auriol a ſuivi ſon modéle dans le reſte de la fiction, il le copie encore dans cette Ballade qu'il dit avoir faite dans les premiers momens de ſon ſéjour au Palais de *Nonchalloir*.

Ballades, Chanſons & Complaintes
Sont pour moy miſes en oubly;
Car ennuy & penſées maintes
M'ont tenu long temps endormy.
Non pourtant, pour paſſer ſoulcy
Eſſayer veuil ſe je ſçauroye
Rimer, ainſi que je ſoulloye;
Pour ce j'en feray mon povoir,
Combien que je congnois & ſçay
Que mon langaige trouveray
Tout enroillé de Nonchalloir.

Plaiſans parolles ſont eſtaintes

CHARLES D'ORLEANS.

En moy qui devient raſſoty ;
Au fort je vendray aux atteintes
Quant beau parler m'aura failly :
Pourquoy pry ceulx qui m'ont oy
Langagier, quant pieça j'eſtoye
Jeune, nouvel & plain de joye,
Que veuillent excuſé m'avoir,
Oncques mais je ne me trouvay
Si rude, car je ſuis pour vray
Tout enroillé de Nonchalloir.

Amoureux en parolles paintes,
Et langage frois & joly ;
Plaiſance dont ils ſont accointes
Parle pour eulx ; en ce party
J'ay eſté, or n'eſt plus ainſy ;
Alors de beau parler trouvoye
A bon marchié tant que vouloye,
Si ay deſpendu mon ſavoir ;
Et s'un peu eſpargné en ay,
Il eſt, quant vendra à l'eſſay,
Tout enroillié de Nonchalloir.

ENVOY.

Mon jubilé faire devroye,
Mais on diroit que me rendroye
Sans coup férir, car bon eſpoir
M'a dit, que renouvelleray,

Pour ce mon cueur fourbir feray
Tout enroillié de Nonchalloir.

CHARLES D'ORLEANS.

Ce que je vous ai rapporté juſqu'ici des poëſies de Charles Duc d'Orléans, prouve avec quelle raiſon M. l'Abbé Sallier a obſervé que ſi M. Deſpréaux eût pû lire les poëſies de ce Prince, il lui auroit accordé, plutôt qu'à Villon, l'honneur

Mém. de M. Sall. cité déja.

D'avoir ſçu le premier dans des ſiécles groſſiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

Il auroit avoüé que le Duc d'Orléans avoit commencé à donner une forme plus réguliere à nos vers, & qu'il avoit, en quelque maniere, contribué à établir le langage de la poëſie, qui juſques-là n'avoit que bégayé. Il ſeroit convenu que Villon même avoit pû profiter des poëſies de Charles, comme l'on croit communément que Clément Marot avoit profité de la lecture de Villon. Enfin il auroit vu qu'avant ce dernier les différentes eſpeces de poëſies avoient déja été aſſujetties à des regles, & que ces regles, par conſéquent, étoient connuës quand François Villon, né ſeulement en 1431. entra dans la carriere.

CHARLES D'ORLEANS.

Supposons même, continuë M. l'Abbé Sallier, que ce Poëte perfectionnant son art, l'eût emporté à cet égard sur Charles d'Orléans, il seroit toujours vrai que l'on auroit été redevable à l'autre de beaucoup de choses. Le Duc d'Orléans auroit toujours eu sur Villon le mérite de l'invention, la gloire d'avoir fait sentir à notre langue le génie qui convient à notre poësie, & cet air qui distingue notre langue des autres. Mais il s'en faut bien que la préférence doive être adjugée à Villon sur le Duc d'Orléans. C'est encore la décision de M. l'Abbé Sallier, & sans répéter les observations judicieuses qu'il fait sur l'essence de la poësie, pour montrer la vérité de cette décision, je suis persuadé qu'elle vous frappera, si vous daignez prendre la peine de comparer avec Villon les exemples que je viens de rapporter des poësies du Duc d'Orléans.

Ce Prince étant mort, comme je vous l'ai dit, le 8 Janvier 1466. put bien être témoin des premieres brouilleriers des Liégeois avec leur Evêque Louis de Bourbon, frere du Duc du même nom, & neveu par sa mere de Philippe, Duc de Bourgogne; mais il

ne put voir les ſuites de cette diſſenſion qui furent ſi funeſtes aux Liégeois en 1468. Ceux-ci mécontens de leur Evêque, l'avoient chaſſé ; le Duc de Bourgogne prit le parti du Prélat ; Liége fut aſſiégée, priſe & pillée ; pluſieurs des révoltés ſubirent différens ſupplices. Mais dans l'accord qui ſe fit enſuite, on rendit tous les vaſes ſacrés qui avoient été emportés, on répara quelques dommages, l'on fit pluſieurs fondations pieuſes : tous ces faits ſont détaillés par les Hiſtoriens de Louis XI. je ne vous les rappelle en deux mots que parce que ces événemens ſont le ſujet de deux poëmes qui paroiſſent avoir été compoſés en 1468. même, ou l'année ſuivante, & qui n'ont été imprimés qu'en 1729. dans l'ouvrage intitulé, *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne.*

CHARLES D'ORLEANS.

Poëme anonyme ſur la bataille de Liége en 1468.

Le premier poëme, qui a pour titre ; *la Bataille de Liége*, commence ainſi ;

A l'honneur de toute nobleſſe,
Et en exauſſant gentilleſſe,
Puiſſance, proëſſe & vigour,
Vous veuil recorder la valour
De maint Seigneur preux & vaillant ;
Et du hardement ſuffiſant

VILLON.

Nommé *Corbueil*, en mon surnom,
Natif d'Auvert enprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon,
Où d'une corde d'une toise,
Sauroit mon col que mon cul poise;
Se ne fust un joli appel;
Le jeu ne me sembloit point bel.

Son Epitaphe véritable qui se trouve dans toutes les éditions de ses œuvres, & dans le Pantagruel de Rabelais, liv. IV. chap. 67. est telle :

Je suis François, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Pontoise,
Or d'une corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise.

Il y a lieu de croire que du quatrain de Villon on a fait longtems après lui un huitain, pour l'adopter à un particulier nommé Corbeuil, qui apparemment étoit surnommé *Villon* parmi ses camarades, c'est-à-dire, en vieux langage *fripon*; ce mot étoit usité dans cette signification avant notre Poëte, comme vous pouvez le voir dans la lettre dont le P. du Cerceau a orné la derniere édition de Paris des œuvres de *Villon*, & dans laquelle il s'étend sur ce sujet

beaucoup plus, ce ſemble, qu'il n'étoit néceſſaire.

VILLON.

Villon naquit donc à Paris l'an 1431. car il fit ſon grand Teſtament en 1461. & le data de la trentiéme année de ſon âge. Il parle de ſes parens comme de gens fort pauvres qui n'avoient ni fonds ni revenus :

Edit. de Vill. p. 21.

Pauvre je ſuis dés ma jeuneſſe
De pauvre & de petite extrace,
Mon pere n'eut oncq' grand'richeſſe,
Ne ſon ayeul nommé Erace,
Pauvreté tous nous ſuyt & trace;
Sur les tombeaulx de mes ancêtres
(Les ames deſquelz Dieu embraſſe)
On n'y voyt couronnes ne ſceptres.

Ses parens ne laiſſerent pas de l'envoyer aux Ecoles; mais il fit ſes études en jeune homme qui avoit plus de penchant au libertinage que d'amour pour les ſciences. Il témoigne dans ſon *grand Teſtament* quelque repentir d'avoir mal employé ce premier tems, qui eſt d'une ſi grande conſéquence pour le reſte de la vie :

Hé! Dieu ſe j'euſſe eſtudié
Au temps de ma jeuneſſe folle,

VILLON.

Et à bonnes meurs dedié,
J'euſſe maiſon & couche molle.
Mais quoy? je fuyoye l'eſcolle
Comme fait le mauvays enfant;
En eſcrivant ceſte parolle
A peu que le cueur ne me fend.

Lorſqu'il entra dans le monde, il ſe joignit à d'autres jeunes gens, qui avoient à peu près les mêmes inclinations que lui. Comme ils ſe hâtoient de vivre, la plûpart moururent au commencement ou au milieu de leur courſe, & leur mort précipitée obligeoit quelquefois Villon à faire ſur lui-même des retours, qui paroiſſent avoir été aſſez infructueux. Son grand Teſtament eſt rempli de ces réflexions; il y

P. 19. dit entr'autres :

Où ſont les gratieux gallans
Que je ſuyvoye au temps jadis,
Si bien chantans, ſi bien parlans,
Si plaiſans en faitz & en dictz?
Les aucuns ſont morts & roydiz,
D'eulx n'eſt-il plus rien maintenant;
Repos ayent en Paradis,
Et Dieu ſauve le remenant.

L'effet de ces réflexions paſſoit vîte;

& Villon en revenoit toujours à ſon genre de vie ordinaire. Il nous en donne lui-même une idée aſſez plaiſante : car parlant de ſa principale occupation, il ſe rend ſans façon ce témoignage dans ſes *Repuës franches* ; VILLON.

S'eſtoit la mere nourriciere
De ceux qui n'avoyent point d'argent ;
A tromper devant & derriere
Eſtoit ung homme diligent.

Mais quoiqu'il diſe au même endroit que c'étoit

Pour gaudir & faire grant chere,

il témoigne ailleurs, que s'il vivoit d'induſtrie, ce n'étoit que par néceſſité, & que ſi la fortune l'avoit rendu miſérable, la nature dans le fond ne l'avoit pas fait vicieux. C'eſt dans ſon grand Teſtament, où après avoir rapporté ce qu'on raconte d'Alexandre, qu'ayant trouvé de nobles ſentimens & des qualités loüables dans un Corſaire, il le retira de ce métier, & lui donna dequoi ſubſiſter honnêtement, il ajoute : Page 17.

Si Dieu m'euſt donné rencontrer
Ung autre piteux Alexandre

VILLON.

Qui m'euſt faict en bon heur entrer,
Et puys qu'il m'euſt veu condeſcendre
A mal, eſtre ards & mys en cendre
Jugé me fuſſe de ma voix;
Neceſſité faict gens meſprendre,
Et fain faillir le Loup des boys.

Maſſ. p. 252. & ſuiv.

Le Loup en *faillit* tant & ſi bien, dit l'Hiſtorien de notre poëſie, qu'à la fin il fut pris au piége. On arrêta *Villon*, & il fut conduit au Châtelet.

De la maniere dont il parle de cette priſon dans ſon *petit Teſtament* qu'il compoſa à l'âge de vingt-cinq ans, il paroît qu'il avoit fréquenté ce lieu avant cet âge, & qu'il le connoiſſoit bien. Comme la plûpart de ſes friponneries qui lui attiroient ces diſgraces, ſe terminoient à eſcamoter du pain, du vin, de la marée, de la viande, &c. pour ſe réjoüir aux dépens d'autrui avec ſes camarades, il en étoit quitte pour quelque tems de priſon.

Mais il s'agiſſoit, ſans doute, de quelque choſe de plus ſérieux dans l'affaire qui le fit arrêter au tems dont il eſt ici queſtion. C'étoit, ſans doute, pour quelque vol conſidérable, ou quelque action fort criminelle, probablement exercée à Ruel, comme on le

conjecture de la seiziéme Ballade de son grand Testament, & de la seconde du *Jargon*. Le cas fut trouvé assez grave pour le faire condamner à être pendu, avec cinq autres de ses compagnons, tous aussi honnêtes gens que lui. Quelques-uns ont cru qu'ils étoient coupables de fausse monnoye; mais cela n'est pas vraisemblable, puisque l'on sçait qu'alors le supplice ordinaire des faux Monnoyeurs étoit d'être jettés dans une chaudiere d'huile bouillante. VILLON. Lettre du P. du Cerceau.

Villon se voyant condamné, ne perdit rien de sa gaïeté naturelle, & ce fut dans une si triste conjoncture qu'il fit, pour lui servir d'Epitaphe, les quatre vers que j'ai rapportés plus haut. Il envisagea sans s'étonner toutes les suites d'un jugement si capable d'effraïer tout autre; & composa une Ballade pour lui & pour ses compagnons, lorsqu'on les auroit portés à Montfaucon après le supplice. Elle commence par ces quatre vers:

Freres humains qui après nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurciz,
Car si pitié de nous povres avez,
Dieu en aura plutost de vous merciz.

Mais quelque fermeté qu'il témoignât

VILLON.

au dehors, il avoue, parlant de ſa condamnation, *que le jeu ne lui plaiſoit pas*; & comme ce n'étoit point alors l'uſage que l'on appellât pour le condamné, il en appella lui-même, & il trouvoit dans la ſuite, qu'encore qu'il n'y eût pas grande ſubtilité à dire, *j'en appelle*, c'étoit le plus beau mot qu'il eût dit en ſa vie.

Cuidez-vous que ſous mon cappel
N'y euſt tant de philoſophie
Comme de dire, j'en appel?
Si avoit, je vous certifie.
Combien que point trop ne m'y fie,
Quand on me dit, préſent Notaire,
Pendu ſerez, je vous affie,
Eſtoit-il lors temps de me taire?

Son appel lui ſauva la vie: le Parlement infirma la ſentence du Châtelet, & commua la peine de mort en celle du banniſſement. Villon en témoigna ſa reconnoiſſance à cette Cour par la *Requeſte en forme de Ballade*, qu'il lui adreſſa, & qui commence par ce vers,

Tous mes cinq ſens, yeux, oreilles & bouche, &c.

Echappé de ce danger, il ſe retira à Saint Genou, près de Saint Julien,

Marches de Bretaigne ou Poictou, comme il s'exprime lui-même. Mais par la description qu'il fait de certaines personnes qu'il y fréquentoit, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'y porta pas lui-même des mœurs plus réglées. Voici ce qu'il dit : VILLON.

(Œuv. de Villon, p. 52.

Si parlé-je un peu Poitevin,
Car deux Dames le m'ont appris.
Filles sont très-belles & gentes
Demourantes à Sainct Genou
Près Sainct Julian des Voüentes,
Marches de Bretaigne ou Poictou.

Peut-être fut-ce dans le même pays qu'il composa son *petit Testament*, écrit certainement en 1456.

Quoi qu'il en soit, entraîné par son penchant à la friponnerie, il ne tarda pas à retomber dans le crime, & il fut empriſonné de nouveau, non pas à Melun, par ordre de Jacques Thibaut d'Auſſigny, Juge de ce lieu, comme la plûpart des Modernes l'ont prétendu, mais à Meun ſur Loir, par ordre de Thibaut d'Auſſigny, qui étoit Evêque d'Orléans dès 1452. Villon ſe plaint ainſi de la rigueur avec laquelle il fut traité dans cette nouvelle priſon.

VILLON.

Dieu mercy, & Jacques Thibaut
Qui tant d'eau froide m'a fait boire ;
Et en bas lieu, non en lieu haut,
Manger d'angoiſſes maintes poires,
Enferré, quand j'en ay mémoire,
Pour luy je prie, *& reliqua*,
Que Dieu lui doint, & voire & voire,
Ce que je penſe, *& cætera*.
Toutefois je n'y penſe mal,
Pour luy, & pour ſon Lieutenant,
Auſſi pour ſon Official . . . .
Je les ayme tous d'ung tenant,
Ainſi que Dieu fait le Lombard.

Plus heureux que ſage, Villon échappa encore au ſupplice qu'il méritoit : l'an 1461. après environ trois mois de priſon, il fut renvoyé par la protection de Louis XI. revenu tout nouvellement de Flandres, pour ſuccéder à Charles VII. ſon pere. Villon n'oublia pas de témoigner auſſi vivement qu'ingénieuſement ſa reconnoiſſance à ce Prince, en plus d'un endroit de ſon *grand Teſtament* qu'il compoſa la même année 1461. Voilà tout ce qu'on ſçait de certain de la vie de notre Poëte.

Si l'on en doit croire Rabelais dans

son *Pantagruel*, Villon passa en Angleterre, où il s'introduisit auprès du Roi Edouard V. qu'il réjouit si bien par ses plaisanteries & par ses contes, qu'il eut beaucoup de part à ses bonnes graces & à sa familiarité. Rabelais raconte fort au long ce que le Poëte dit un jour à ce Prince qui lui montroit les armes de France placées dans un lieu où Edouard incommodé faisoit de vains efforts pour satisfaire aux humilians besoins dont les Rois eux-mêmes ne sont point exemts : *Vraiment, Sire, vous l'entendez*, lui dit Villon : *vous ne pouviez imaginer de meilleur remede pour votre mal.*

VILLON. Liv. IV. c. 67.

Pour moi je crois que ce voyage de Villon en Angleterre, est de l'invention de Rabelais. Il est sûr au moins que cette prétenduë familiarité avec Edouard a tout l'air d'un conte. Edouard V. n'étoit qu'un enfant qui n'a regné que deux mois & deux jours, & qui n'a guéres eu le loisir d'écouter les fadaises que Rabelais prête à Villon, ayant d'abord été sacrifié à l'ambition de Richard III. son oncle. Si Villon avoit effectivement passé en Angleterre, & s'il avoit eu quelque familiarité avec le Roi, ç'auroit dû être avec

Poës. de Vill. édit. de la Haye 1742, p. 79.

VILLON.

Edouard IV. qui a regné depuis 1461. juſqu'en 1483. mais il eſt encore difficile d'admettre cette ſuppoſition, puiſqu'Edouard IV. étant mort à l'âge de quarante-deux ans, Rabelais n'auroit pû dire que ce Prince étoit *ſur ſes vieux jours*. Encore une fois tout cela ne paroît qu'une fable aſſez groſſiérement imaginée, pour loüer la valeur du Roi de France aux dépens de celle du Roi d'Angleterre.

Selon le même Rabelais, & ceux qui ont adopté ſon récit, Villon ſorti de gré ou de force d'Angleterre, revint en Poitou, & ſe logea chez l'Abbé de ſaint Maixant, où, » pour donner » paſſe-tems au peuple, il entreprit faire jouer la Paſſion en geſtes & langage Poitevin. Les rolles diſtribués, » les Joüeurs recolés, le Théâtre préparé, Villon dit aux Maire & Echevins, que le myſtere pouvoit être » prêt à l'iſſue des Foires de Niort: » reſtoit ſeulement trouver habillemens » aptes aux perſonnages. » Le Maire & les Echevins prirent ce ſoin ſur eux: mais n'ayant point trouvé d'habillement aſſez beau pour celui qui devoit repréſenter le Pere Eternel, Villon demanda au Sacriſtain des Cordeliers une

Pantagr. l. 4. c. 13.

Chappe magnifique qu'avoient ces Religieux ; & ſur le refus que le Sacriſtain fit de la prêter, tous les Acteurs réſolurent de s'en venger. Ils convinrent qu'un certain jour que le Sacriſtain alloit à la quête monté ſur la Mule du Couvent, ils ſe cacheroient ſur ſa route, déguiſés ſous les figures les plus horribles, tenans d'une main des *cymbales* & des ſonnettes, & de l'autre des méches ardentes, des fuſées & des pétards, & qu'en cet équipage ils tomberoient ſur le Sacriſtain, au moins pour lui faire peur. Ce projet fut exécuté ; mais, ſelon Rabelais, il y eut plus que de la peur du côté du Sacriſtain ; il lui en coûta la vie. Sa Mule effrayée, le renverſa, le traîna long-tems ſur le pavé, & ne reporta qu'un de ſes membres au Couvent. Il y a lieu de croire que Rabelais a voulu faire une hiſtoire tragique de ce qui ne fut peut-être qu'une plaiſanterie, ſuppoſé que ce ne ſoit pas encore un nouveau conte inventé par Rabelais. On ignore le lieu & l'année de la mort de Villon. Si l'on doit faire quelque fond ſur ce que dans ſes huitains cent ſoixante & cent ſoixante-deux de ſon grand Teſtament, il ordonne ſa ſépulture & ſon

VILLON.

VILLON.

épitaphe à ſainte Avoie, Couvent de Religieuſes à Paris, il ſera vraiſemblable qu'il a paſſé le reſte de ſes jours dans cette Ville, & qu'il y eſt mort vers la fin du quinziéme ſiécle ou au commencement du ſeiziéme.

Maſſ. hiſt. de la poëſ.. Fr. P. 259. & ſ.

Pour ce qui regarde ſes ouvrages, ils contiennent ſes deux Teſtamens, ſon *Jargon*, ſes *Repuës franches*; & deux Scénes comiques aſſez courtes. Ses deux Teſtamens ſont intitulés *le Petit* & *le Grand*. Il compoſa le premier ſous le regne de Charles VII. & l'an 1456.

Mil quatre cens cinquante-ſix,
Je François Villon eſcolier,
Conſidérant de ſens raſſis, &c.

Il compoſa le ſecond cinq ans après; au commencement du regne de Louis XI. qu'il remercie de ſa délivrance, comme je l'ai déja dit, & auquel il ſouhaite une longue poſtérité:

Eſcript l'ay l'an ſoixante & ung
Que le bon Roy me délivra
De la dure priſon de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont ſuys (tant que mon cueur vivra)
Tenu vers luy me humilier,

Ce que feray tant qu'il mourra,
Bienfaict ne ſe doit oublier.

VILLON.

Il n'avoit que vingt-cinq ans lorſqu'il fit le petit Teſtament, & il en avoit trente quand il fit le grand :

En l'an trentieſme de mon aage
Que toutes mes hontes j'eu beuës,
Ne du tout fol, encor ne ſage,
Nonobſtant maintes peines euës,
Leſquelles j'ay toutes reçuës
Sous la main Thibault d'Auſſigny, &c.

Auſſi marque-t-il qu'il jouiſſoit alors d'une pleine ſanté de corps & d'eſprit :

Pour ce que foible je me ſens
Trop plus de biens que de ſanté,
Tant que je ſuis en mon plain ſens
Si peu que Dieu m'en a preſté
(Car d'autre ne l'ay emprunté)
J'ay ce Teſtament très-eſtably
Faict de derniere voulenté,
Seul pour tout, & irrévocable.

Il commence par donner ſon ame à Dieu & ſon corps à la terre, ce qu'il exprime en ces termes :

Premier j'ordonne ma pauvre ame

VILLON.

A la benoiſte Trinité,
Et la commande à Noſtre-Dame
Chambre de la Divinité,
Priant toute la charité,
Et les dignes Anges des cieulx,
Que par eulx ſoit ce don porté
Devant le troſne précieux.

Item mon corps j'ordonne & laiſſe
A noſtre grand' mere la terre,
Les vers n'y trouveront grant' greſſe,
Trop lui a faict fain dure guerre,
Or lui ſoit délivré grand erre;
De terre vint, en terre tourne;
Toute choſe (ſi par trop n'erre)
Voulentiers en ſon lieu retourne.

Maſſ. p. 262. On croiroit ſur ce début que ces deux piéces ſont très-ſérieuſes, cependant elles ne ſont rien moins que cela. Ce ſont deux eſpeces de ſatyres où l'Auteur prenant congé des perſonnes qu'il a connuës, les caractériſe par la nature des legs qu'il leur laiſſe. Chacun de ces legs renferme d'ordinaire une plaiſanterie. La plûpart même ſont burleſques & ridicules. Par exemple, il laiſſe aux Quinze-vingt ſes lunettes; il donne la rognure de ſes cheveux à ſon Barbier,

le bon jour à l'un, à l'autre une Ballade ou un Rondeau qu'il paye comptant, ce qui fait que le grand Teſtament eſt entremêlé de diverſes piéces très-diſparates, & dont pluſieurs ne ſont nullement décentes. VILLON.

Mais comme on ne connoît plus aujourd'hui les perſonnes, les lieux, ni les avantures dont parle l'Auteur, on trouve dans ces piéces beaucoup d'endroits obſcurs. Il finit par régler ce qui regarde ſon enterrement, & par l'épitaphe qu'il veut que l'on mette ſur ſon tombeau :

Item vueil que autour de ma foſſe
Ce que s'enſuyt (ſans autre hiſtoire)
Soit eſcript en lettre aſſez groſſe,
Et qui n'auroit point d'eſcriptoire
De charbon ſoit, ou pierre noire
Sans en rien entaſmer le plaſtre,
Au moins ſera de moy memoire,
Telle qu'il eſt d'ung bon follaſtre.

Cy giſt & dort en ce ſollier
Qu'amour occiſt de ſon raillon,
Ung povre petit eſcollier,
Jadis nommé Françoys Villon;
Oncques de terre n'eut ſillon;

VILLON.

Il donna tout, chacun le ſcet,
Table, tretteaulx, pain, corbillon,
Gallans, dictes en ce verſet.

Quant à ce qu'il appelle ſon *Jargon*, ce ſont quelques piéces qui paroiſſent être de ſa jeuneſſe, compoſées en jargon ou langage d'Argot, qui étoit, dit-on, celui des Gueux ou des Filoux, & dans le tems qu'il faiſoit *le métier* d'Ecolier-fripon à Paris. On n'y entend preſque plus rien aujourd'hui, & le mal n'eſt pas grand. Clément Marot croyoit lui-même que ces piéces ne valoient pas la peine d'être déchiffrées, puiſqu'il dit dans ſa préface ſur les œuvres de notre Poëte: » Touchant le » jargon, je le laiſſe à corriger & ex» poſer aux ſucceſſeurs de Villon en » l'art de la pinſe & du croq: » c'eſt-à-dire, en l'art de filouterie.

M. l'Abbé Maſſieu lui donne les *Repuës franches* qui ſe trouvent à la ſuite de ſon jargon. M. Hüet dans le *Hüetiana*, le P. du Cerceau dans ſa lettre ſur les œuvres de notre Poëte, & l'Editeur des œuvres de Villon imprimés en 1742. à la Haye, croyent que ces piéces ſont d'un auteur inconnu, & peut-être de quelques-uns des

Hüet n°. 21.

disciples de Villon en friponnerie comme en poëſie. Ces piéces contiennent le récit des tours de ſoupleſſe mis en œuvre par Villon. VILLON.

Des deux Scénes comiques qu'il nous a laiſſées, ou du moins qu'on lui attribuë, l'une a pour titre : *le Monologue du franc Archier de Bagnolet.* Ce franc Archer eſt une eſpéce de Rodomont, vaillant à toute outrance lorſqu'il n'y a rien à craindre, & poltron à l'excès dès la moindre apparence de danger. Il débute par un long dénombrement de ſes proueſſes, & prend la réſolution de forcer lui ſeul un château. Il ſe préſente fiérement devant la porte de la baſſe-cour, & ne trouvant perſonne qui la défende, il l'enfonce avec beaucoup de courage ; mais à peine eſt-il entré, qu'appercevant un *épouventail de chenevière*, qu'il prend pour un ſoldat armé de pied en cap, il ſe jette à genoux, demande quartier, & s'écrie : Maſſ. p. 264 & ſuiv.

Je ſuys affoibli, qu'eſſe cy ?
Ha ! monſeigneur pour Dieu mercy ;
Hault le trait, qu'aye la vie franche ....
Vive ſaint Denis ou ſaint Yve,
Ne m'en chault qui, mais que je vive.

Se croyant déja près de ſa fin, il de-

mande le tems de ſe confeſſer.

VILLON.

Attendez, me voulez-vous prendre
En deſaroy; je me confeſſe
A dieu, tandis qu'il n'y a preſſe,
A la Vierge & à tous les Saincts.

Puis s'examinant ſur les dix Commandemens, il conjure l'épouvantail de bien faire attention au cinquiéme :

Défend-t'il pas expreſſément,
Que nul ſi ne ſoit point meurtrier?
La monſeigneur l'Arbaleſtrier
Gardez bien ce commandement.
Quant à moy, par mon ſacrement
Meurtre ne fis onc qu'en poulaille.

Sur ces entrefaites l'épouvantail étant tombé, le *franc Archier* reconnoît le peu de fondement de ſa frayeur. Il rappelle alors ſa premiere audace, & jurant par tous les Saints qu'il venoit d'invoquer, il menace de tout tuer. Mais enfin il ſe détermine au parti de la clémence; & regardant ſi perſonne ne l'apperçoit, il pille l'épouvantail & s'enfuit. Cette piéce eſt pleine de traits fort plaiſans.

La ſeconde, quoique ſur un ſujet

différent, eſt à peu près du même ſtyle : elle eſt intitulée : *Dialogue entre Meſſieurs de Male-paye & Baille-vent.* Ces deux Meſſieurs, fort mauvais payeurs, comme leur nom le porte, examinent enſemble les divers moyens que l'on pourroit imaginer pour emprunter & ne point rendre. VILLON.

Après ce dialogue, dans la derniere édition des œuvres de Villon faite à Paris, on a imprimé trois Ballades tirées d'un manuſcrit du commencement du ſeiziéme ſiécle, & que pluſieurs perſonnes, diſtinguées par leur érudition & par leur bon goût, ont trouvé fort ingénieuſes. Mais on les croit plus modernes que Villon, ſurtout la ſeconde & la troiſiéme. Outre le langage & la délicateſſe, il paroît que la régularité avec laquelle les rimes maſculines & féminines ſont diſtribuées, ne laiſſe pas lieu d'en douter. Dans l'édition de la Haye en 1742. on a ajouté un fragment d'une autre Ballade de Villon, qui avoit été communiqué par feu M. Baluze à M. de la Monnoye. Ce fragment n'apprend rien. Vous ne ſeriez pas plus ſatisfait ſi je vous rapportois une autre Ballade que j'ai découvert dans le recueil manuſcrit des poëſies du Duc d'Orléans où

VILLON.

j'ai puiſé avec tant de ſuccès. Elle y eſt attribuée à Villon ; & comme elle ne ſe trouve dans aucune édition de ſes poëſies, mon premier deſſein étoit de vous en faire part, mais un ſecond examen que j'en ai fait, m'a convaincu que c'étoit une piéce ſuppoſée, du moins elle ne m'a pas paru digne du Poëte dont elle porte le nom, ainſi je n'en chargerai pas mon ouvrage.

Pour revenir aux piéces qui ſont véritablement de Villon, c'eſt dommage, dit M. l'Abbé Maſſieu, qu'il n'y ait pas plus de dignité dans les ſujets que le Poëte y traite. Quoiqu'elles roulent preſque toutes ſur des choſes baſſes & ſur des bagatelles, elles n'en ſont pas moins ſemées de réflexions ſérieuſes & ſolides. Dans ſon grand Teſtament, comparant ſa ſituation avec la fortune de Jacques Cœur, grand Argentier de France, il dit :

De povreté me guémentant
Souventes fois me dit le cueur,
Homme, ne te douloufe tant
Et ne démaine tel douleur :
Si tu n'as tant que Jacques Cueur,
Mieulx vault vivre ſous gros bureaux
Pauvre, qu'avoir eſté Seigneur,

Et pourrir ſoubz riches tombeaux.

VILLON.

Il aime à familiariſer ſes lecteurs avec la penſée de la mort, & il les en entretient ſouvent en repaſſant toutes les conditions & tous les âges.

Mon pere eſt mort, Dieu en ayt l'ame;
Quant eſt du corps, il giſt ſoubz lame;
J'entends que ma mere mourra,
Et le ſçait bien la pauvre femme,
Et le filz pas ne demourra.

Je congnoys que pauvres & riches,
Sages & folz, prebſtres & laiz,
Nobles, vilains, larges & chiches,
Petits & grands, & beaulx & laids,
Dames à rebraſſez colletz,
De quelconque condicion
Portant attours & bourreletz
Mort ſaiſit ſans exception.

. . . . . .

Corps féminin qui tant eſt tendre,
Polly, ſoüef, ſi gracieux;
Faudra-t'il à ces maulx entendre?
Ouy, ou tout vif aller ès cieulx.

Il emploie une Ballade entiére à décrire les malheurs où l'amour précipite, & fait voir par l'exemple des plus

grands hommes, que lorſqu'une fois il
VILLON. s'eſt rendu maître d'un cœur, c'eſt fait de la ſageſſe, de la valeur, de l'innocence & de la juſtice.

Lett. du P. du Cerc. C'eſt Villon qui a formé Clément Marot : mais le maître eſt beaucoup plus égal & plus ſoutenu que le diſciple dont il y a plus de la moitié des ouvrages qu'il faut laiſſer, & qu'on ne lit jamais, parce qu'il ſeroit impoſſible d'en ſoutenir la lecture ; au lieu qu'il n'y a pas un couplet de huit vers dans Villon, où l'on ne rencontre quelque choſe qui faſſe plaiſir. Tout y coule de ſource, & eſt preſque toujours manié avec un badinage fin & ſpirituel ſoutenu par des expreſſions vives & enjoüées qui réveillent le lecteur, & lui donnent de l'eſprit à lui-même. Son vers a le tour tel que le demande la poëſie, & tombe fort rarement dans le ton proſaïque. Il falloit que l'Auteur eût un goût de poëſie bien naturel, pour avoir ſi bien réuſſi dans un ſiécle où elle étoit encore très-brute, comme il eſt aiſé de le juger par les autres piéces qui nous reſtent de ce tems-là, ſi l'on en excepte celles de Charles, Duc d'Orléans, que M. l'Abbé Sallier nous a fait connoître, & dont je vous ai parlé. Le Langage

gage de Villon, quoique ſuranné par rapport à bien des termes, ne l'eſt preſque point pour le ſtyle. C'eſt ce qu'a obſervé M. *Patru*, & ce qui lui a fait dire dans ſes remarques ſur celles de Vaugelas, que *Villon, pour la langue, a eu le goût auſſi fin qu'on pouvoit l'avoir en ce ſiécle.* Sa rime avec cela eſt preſque toujours fort riche. Feu M. de la Fontaine connoiſſoit bien ce Poëte; il avoit trouvé à profiter dans ſes œuvres; & l'on eſt perſuadé que pour la gentilleſſe & la naïveté il en avoit plus appris de lui que de Marot même. VILLON.

J'ai oublié de vous dire que Pierre Grognet dans ſa notice des Poëtes François qui ont vécu de ſon tems, parle ainſi de Villon :

Maiſtre Françoys nommé Villon
Bien ſçavoit rimer ſur billon,
Tant jours ouvriers comme Dimanches
Quant il cherchoit ſes repuës franches.

Avant François I. on n'avoit que des éditions fort défectueuſes des poëſies de Villon. Mais ce Prince qui aimoit paſſionnément les Belles Lettres, & tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la France, chargea Marot

VILLON.

du ſoin de les revoir, & d'en donner une édition plus correcte. Marot obéit avec plaiſir, & par l'honneur qu'il trouvoit à exécuter les ordres d'un grand Roi, & par le goût particulier qu'il avoit toujours eu pour ce Poëte. Son édition fut donnée à Paris en 1533. in-16. & il rend compte dans ſa courte préface du travail qu'il lui a fallu faire pour la rendre exacte & correcte. On lit ce diſtique au frontiſpice:

Peu de Villons en bon ſçavoir,
Trop de Villons pour decevoir.

Et après la préface on lit ce huitain de l'Editeur à François I.

Si en Villon on treuve encore à dire,
S'il n'eſt réduit ainſi qu'ay prétendu,
A moy tout ſeul en ſoit le blaſme, Sire;
Qui plus y ai travaillé qu'entendu;
Et s'il eſt mieux en ſon ordre eſtendu
Que paravant, de ſorte qu'on l'en priſe;
Le gré à vous en doit eſtre rendu,
Qui fuſtes ſeul cauſe de l'entrepriſe.

C'eſt ſur cette édition de Marot qu'a été faite celle d'Urbain Couſtelier, à Paris 1723. in-8°. On y a mis la préface & les notes de Marot, les diverſ

ſes leçons des précédentes éditions, les remarques de M. Euſebe de Lauriere, Avocat au Parlement de Paris, & une longue Lettre du P. du Cerceau, Jéſuite, ſur Villon & ſes écrits. VILLON.

Lorſqu'on annonça cette édition; l'on promit que les notes dont on devoit l'enrichir, en éclairciſſant les paſſages obſcurs de l'Auteur, en expoſeroient le ſens véritable; qu'elles donneroient l'explication des mots, ou trop anciens, ou hors d'uſage; qu'elles apporteroient du jour aux conſtructions difficiles ou coupées; en un mot, qu'elles guideroient le lecteur de façon, qu'à la premiere vûë, il comprendroit facilement ce que notre Poëte a voulu exprimer. Mais les critiques qui ont examiné cette édition, tels que l'Auteur d'une lettre où elle eſt cenſurée, imprimée dans le Mercure du mois de Février 1724. ont trouvé que beaucoup de ces notes ſont vicieuſes, qu'elles donnent de fauſſes définitions, qu'elles prennent le contre-ſens de ce que l'Auteur dit clairement, que l'on y change des verbes en noms ſubſtantifs. L'Auteur de la lettre donne des exemples de tous ces défauts.

Le Libraire qui débitoit cette édi-

tion, ou l'Auteur des notes ſous ſon
VILLON. nom, crut devoir répondre à cette judicieuſe critique, par une longue, mais foible lettre, inſérée de même dans le *Mercure de France*, Avril 1724. & le Cenſeur répliqua par une autre, publiée dans le même ouvrage périodique, au mois de Juillet de la même année. Il perſiſte dans cette réplique à ſoutenir que dans les notes de l'édition en queſtion, il n'y en a que *quelques-unes* qui ſoient judicieuſes & recherchées, capables d'éclaircir les paſſages obſcurs de l'Auteur, & d'inſtruire agréablement le lecteur en amuſant : Que les autres ſont inutiles, ou ont les défauts qu'il avoit repris. Si vous êtes curieux de lire ces trois lettres, je viens de vous indiquer où elles ſe trouvent ; cela doit me ſuffire.

La premiere, c'eſt-à-dire, celle du
Part. 3. p. 1. Critique, a été réimprimée dans la derniere édition des poëſies de Villon, faite à la Haye en 1742. in-8°. Cette édition, qui a beaucoup d'avantages dont celle de Paris 1723. eſt dépourvuë, eſt diviſée en trois parties. La premiere contient le *Prologue* de Clément Marot, des Mémoires touchant la vie de Villon, ſes ouvrages &

leurs éditions, tirés principalement de ſes écrits ; & les poëſies de Villon, non-ſeulement avec les variantes, mais encore avec un grand nombre de notes curieuſes & utiles. Une grande partie de ces notes vient de feu M. le Duchat. Elles ont été fournies par M. Formey, Profeſſeur en Philoſophie à Berlin : les autres ſont de l'Editeur, ou tirées de l'édition de Paris 1723. A la ſuite des poëſies, on a inſéré une Table des familles de Paris, nommées dans les deux Teſtamens de Villon, plus ample que celle qui ſe liſoit déja dans l'édition de Paris.

VILLON.

La ſeconde partie renferme les œuvres attribuées à Villon ; & la troiſiéme, la lettre critique, dont j'ai parlé plus haut, & celle du P. du Cerceau ; l'une & l'autre avec des notes. Cette édition eſt d'ailleurs correcte, & bien imprimée.

FRANÇOIS GARIN. ou GUERIN.

Si Villon eût mis en pratique les avis qu'un de ſes contemporains donnoit à ſon fils, il auroit évité certainement les avantures déſagréables & flé-

triſſantes qui traverſerent ſa vie. Ce contemporain de Villon ſe nommoit François Garin, comme on le voit en raſſemblant les lettres initiales des vers qui ſe liſent à la page quarante-ſeptiéme de ſes poëſies. C'eſt lui-même qui indique cette page à la fin de ſon livre, où il dit :

FRANÇOIS GARIN.

Mon nom j'ay eſcript en ce livre,
Combien que peu le ſauront lyre ;
Au-deſſus, L eſt comprins,
Et au-deſſoubz a eſté prins.

Or à la page quarante-ſeptiéme où l'Auteur marque le tems précis auquel il écrivoit, il dit :

L'an mil quatre cens & ſoixante
Fut par voulenté impuiſſante
Romancié ce préſent livre ;
Alors n'eſtoye à délivre,
Ne penſay oncques faire tel œuvre,
C'eſt à moy honte du deſcœuvre ;
Or ainſi fais pour temps paſſer,
Je l'ay voulu oultre paſſer :
Sans douleur n'eſt malheureté,
Gémir fait grande bienheurté
Angoiſe a grant qui la part,

Riens s'il n'en ſcet où il n'a part ;
Je vis encore en bon eſpoir,
Ne ne veuil vivre en bon eſpoir.

FRANÇOIS GARIN.

Je ne vous rapporte ces mauvais vers que pour aſſurer à l'Auteur ſon vrai nom que du Verdier a un peu défiguré en écrivant Guarin, & qui l'a été encore plus par l'Imprimeur des poëſies de ce dernier, qui le nomme Guérin.

Ce Poëte étoit un Marchand de Lyon, qui ſe dit plein de droiture & de franchiſe, riche d'abord & honoré, mais dont les affaires s'étoient enſuite dérangées, & qui avoit également perdu ſon crédit & ceux qui ſe diſoient ſes amis. Il dit qu'il étoit peu verſé dans les Lettres humaines, mais l'expérience & la réflexion ſuppléoient à ce qui lui manquoit du côté de l'étude. Comme il avoit un fils encore en bas âge, il voulut lui tracer pour le tems auquel il pourroit faire uſage de ſa raiſon, un plan de conduite propre à former ſes mœurs, & à le préſerver contre les piéges qu'il rencontreroit dans le monde. Garin étoit dans la quarante-ſeptiéme année de ſon âge lorſqu'il ſe mit à tracer ce plan en

1460. ainſi il devoit être né vers 1413.

FRANÇOIS GARIN.

Tous les avis contenus dans ce poëme, qui eſt diviſé en deux parties ou en deux livres, ſont ſages & judicieux; la plûpart ſont tirés des Livres de Salomon, & c'eſt une répétition des maximes qui ſe trouvent dans tous les Traités d'éducation. Garin inſiſte beaucoup ſur la néceſſité de ne donner ſa confiance qu'à des amis éprouvés, & de ne point ſe laiſſer ſéduire par des dehors d'affection qui n'ont ſouvent rien de réel que ces dehors eux-mêmes. Il y avoit été trompé, il deſiroit que ſon fils ne fût pas la victime de la même erreur.

Ces deux premieres parties ſont ſuivies d'une troiſiéme où je ne retrouve plus rien du caractere doux & modéré qui ne ſe dément point dans les deux précédentes. Garin ne ſe montre plus dans celle-ci qu'un homme de mauvaiſe humeur, & un cenſeur impitoyable qui fait main baſſe ſur pluſieurs points des plus reſpectables de la diſcipline de l'Egliſe, qui ne voit que du mal dans les uſages les plus innocens, & qui porte ſon zéle juſqu'au fanatiſme en parlant des abus dont il demande la réforme. Si dans les deux premiers livres il ne proteſtoit pas du plus ſincere atta-

chement à l'Eglise Catholique, & à ce qu'elle enseigne, on le prendroit dans le troisiéme pour l'hérétique le plus envenimé & le plus déraisonnable.

FRANÇOIS GARIN.

JEAN DE CASTEL.

Je laisse ce rêveur, dont le livre a été imprimé à Paris en 1495. pour vous dire un mot d'un autre Poëte du même tems, dont l'ouvrage, quoique peu digne d'attention aujourd'hui, parce que nous en avons de meilleurs sur le sujet qui y est traité, ne respire du moins que la piété la plus exacte.

Ce Poëte se nommoit *Jean de Castel*, & son ouvrage, composé en 1468. est intitulé : *Miroüer des Pécheurs & Pécheresses*. Ce Miroir, c'est la mort : l'Auteur veut que tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions s'y contemplent souvent, afin d'avoir une juste idée de soi-même, du monde, & de tout ce qui passe avec celui-ci. C'est un Commentaire fort prolixe & plein de répétitions, de ces paroles de l'Ecriture Sainte : *Souvenez-vous de votre derniere fin, & vous ne pécherez point.* Castel dit qu'il a fait cet ouvrage *à la requeste de révérend pere en Dieu Messire Jehan du Bel-*

lay, *noble homme, Evêque de Poitiers*

JEAN DE CASTEL. (depuis 1462. & mort en 1478.) *l'an de grace mil quatre cens soixante huit.* Il s'y qualifie *Religieux de l'Ordre de saint Benoît, & Chronicqueur de France.* Ainsi c'est le même dont parle Jean Molinet dans ses poësies, où il louë ses chroniques.

La Croix-du-Maine dans sa Biblio-

Page 66. théque, au mot *Castel*, lui donne les qualités d'Historien, de Poëte François, de grand Chroniqueur de France, & dit qu'il a travaillé à la *Chronique Martiniene*, imprimée, ajoute-t'il, à Paris par Antoine Vérard l'an 1500. La Croix-du-Maine dit encore que ce Castel étoit fils de Christine (de Pisan) *femme très-docte en Grec & Latin, &c.* Monsieur l'Abbé Lebeuf, de l'Académie des Inscriptions & belles Lettres, se contente de dire dans ses notes sur l'*Histoire de Charles V.* Roi de France, écrite par Christine, imprimée dans le tome troisiéme de ses *Dissertations sur l'Histoire Eccléfiastique & Civile de Paris*, &c. » qu'il

Page 400. » semble que la science fut héréditaire » dans la famille de Christine, *s'il est* » *vrai* que le nommé Castel l'un des » Chroniqueurs de France au quinzié-

me siécle, fût fils d'Etienne Castel « mari de cette même Christine. »

JEAN DE CASTEL.

Mais personne n'a dit, ce semble, que Castel fils de Christine de Pisan, s'étoit fait Religieux de l'Ordre de S. Benoît. Ainsi puisque nous trouvons un Poëte de cet Ordre, qui se nommoit Castel, qui vivoit au quinziéme siécle, & qui se qualifie lui-même *Chronicqueur de France*, ne pourroit-on pas dire que c'est là *l'Historien & Poëte* qui a eu part à la Chronique Martiniene, & que l'on a cru sans fondement & sur la seule ressemblance des noms, être le fils d'Etienne de Pisan & de la savante Christine?

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui paroît au moins vraisemblable, je me contenterai de vous dire que le *Miroüer des Pécheurs & Pécheresses* est divisé en trois livres. Le premier est nommé *Spécule des Pécheurs*. Le second est appellé *l'Exhortacion des Mondains tant gens d'Eglise comme séculiers*. Le troisiéme est dit, *l'Exemple des Dames & Damoyselles & de tout le sexe féminin*, parce qu'il les renvoye comme les autres au *Miroir de la Mort*, pour les porter à faire peu d'estime de leurs attraits & de tout ce qui les flatte le plus, par

JEAN DE CASTEL.

la conſidération de ce qu'elles ſeront dans le tombeau. Les vers de Jean de Caſtel ſont mêlangés de Latin & de François. Il ſe ſert ordinairement des vers de cinq pieds, & de ſtances de ſept vers : mais ce qui eſt très-rare dans les Poëtes de ſon ſiécle, on trouve chez lui pluſieurs piéces en vers Alexandrins. Il y a auſſi pluſieurs Ballades toutes morales comme le reſte du livre. Je ne vous en rapporterai point d'exemples : on n'y lit rien que de fort commun. L'exemplaire que j'ai vu de cet ouvrage, eſt celui de la Bibliothéque du Roi : c'eſt un petit in-4°. ſur vélin, avec des figures enluminées. On n'y lit ni la date, ni le nom du lieu de l'impreſſion.

JEAN REGNIER.

Jean Regnier, Bailli d'Auxerre, Conſeiller de Philippe, dit le Bon, Duc de Bourgogne, étoit contemporain de Villon, de Garin & du Moine Caſtel, dont je viens de vous parler. Il étoit né à Auxerre, & fut Bailli de cette Ville pendant trente-ſix ans. Il en eſt fait pluſieurs fois mention dans l'état des Officiers & Domeſtiques du

Duc Philippe, qui fait partie des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France & de Bourgogne*, publiés par Dom Guillaume Aubré, Bénédictin, & imprimés à Paris en 1729. in-4°. Je vous ai déja cité ces Mémoires.

JEAN REGNIER.

Regnier étoit Seigneur de Guerchi, terre noble à trois lieuës d'Auxerre, & il nous apprend dans ſes poëſies qu'entraîné dans ſa jeuneſſe par le deſir de voir d'autres pays que le ſien, il étoit ſorti de France, & avoit viſité, non-ſeulement l'Italie, & une partie de l'Europe, mais encore la Grece, la Turquie, toute la Terre-Sainte, l'Arménie, & pluſieurs autres Royaumes. De retour dans ſa patrie, il s'y fixa, & épouſa Iſabeau Chreſtien avec laquelle il paroît avoir vécu longtems. Il en avoit au moins un fils déja grand en 1432. & l'on voit par une de ſes piéces qu'elle vivoit encore en 1460. Attaché par ſon état à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qui faiſoit la guerre à Charles VII. Roi de France, il fut ſouvent expoſé à toutes les traverſes qui étoient inſéparables des troubles que cette guerre cauſoit dans le Royaume. Philippe qui connoiſſoit ſon zéle & ſa fidélité, le chargeoit quelquefois d'en-

JEAN REGNIER.

trepriſes hazardeuſes ; & avec quelque prudence que Regnier ſe comportât, quelque précaution qu'il prît pour n'être point découvert, il fut enfin arrêté par le parti du Roi, & mis en priſon. C'eſt lui-même qui a détaillé ces faits dans un livre compoſé durant ſa captivité, & qui n'a été imprimé que longtems après ſa mort, à Paris en 1526. in-8°. ſous ce titre : *les fortunes & adverſités de feu noble homme Jehan Regnier, Eſcuyer, en ſon vivant Seigneur de Garchy & Bailly d'Auxerre.*

L'Auteur après une priere fort dévote à Jeſus-Chriſt, & avoir déclaré ſon nom & ſa qualité dans les lettres initiales de deux petites piéces qui ſervent comme de préambule à ſon ouvrage, commence ſon hiſtoire, ou plutôt celle de ſes infortunes par ce qui les cauſa toutes, je veux dire ſon empriſonnement :

L'an trente & ung & quatre cens
Le quatorzieſme de Janvier
Perdis partie de mon ſens
A l'heure que je fus priſonnier . . . .
Des compaignons de la feuillye
Fus rencontré en male eſtraine
Ung Dimenche dont chiere lye

Ne puis faire ſinon à peine,
Et fus mené en leur demaine.

JEAN REGNIER.

Il étoit avec cinq perſonnes : ſavoir, deux Bourguignons & deux Anglois. Son valet, *Chriſtophe Guillier*, qui lui étoit fort affectionné, voulut défendre ſon maître, & fut bleſſé. Regnier qui avoit un grand intérêt à n'être point découvert pour ce qu'il étoit, voulut ſe faire paſſer pour ung *Meneſtrier*. Mais ceux qui l'avoient arrêté, le fouillerent, & le trouverent chargé de lettres qui firent connoître ſa perſonne & les motifs de ſes courſes. Quoiqu'il prévît dès ce moment tout ce qui pouvoit lui arriver, il affecta beaucoup de conſtance & de fermeté ; mais il convient qu'intérieurement ſon ame étoit dans l'affliction.

Tel chante qui au cueur ſoupire.

Des cinq qui furent arrêtés avec lui, il nomme *Gautier Talbot*, nom fort connu dans notre hiſtoire, *Guillaume Sondonel, & Colin Pinel qui fondoit monnoye à Rouen*. Ils furent tous menés à Beauvais, dont apparemment ils n'étoient pas éloignés, & enfermés dans une priſon qui étoit vis-à-vis l'Egliſe

de ſaint Pierre, c'eſt la Cathédrale de cette Ville.

JEAN REGNIER.

Comme Faulcons fut mis aux getz ;
Et me fut dit tout doucement ;
De ce lieu cy ne vous bougez :
Faire ne ſe peult aultrement.

Regnier fut traité d'abord avec aſſez de douceur, puiſqu'il dit que l'on tint de lui *un grand compte*. C'eſt que l'on eſpéroit qu'il racheteroit ſa liberté, & l'on mit le prix de ſa rançon à mille *Saluts*, eſpéce de monnoie ainſi nommée, parce qu'elle avoit pour empreinte le ſalut que l'Ange fit à la ſainte Vierge lorſqu'il lui annonça le Myſtere de l'Incarnation. Cette monnoie, ſelon M. le Blanc, valoit vingt-cinq ſols. C'étoit alors une ſomme conſidérable, ſurtout dans les tems fâcheux où l'on ſe trouvoit. Et d'ailleurs Regnier n'avoit jamais penſé, dit-il, à amaſſer. Il offrit ou de vendre, ou d'engager plus de la moitié de ſes biens. Mais ſes offres ne furent pas reçus ; & ſi on l'en croit, il eut beaucoup à ſouffrir depuis.

En priſon fus tenu & traicté durement ;
Très-bien y fus battu & très-vilainement,

Pour se désennuyer, & apporter quelque soulagement à ses maux, il composa un grand nombre de vers sur différens sujets & de différente espéce. On trouve dans son recueil des Balla-des, des Lais, des Virelais, des Chan-sons, des Triolets. Il y a des prieres où il sollicite tous les Saints, les nom-mant chacun par leur nom, de le se-courir dans sa captivité, Saint *Lyénard* surtout, c'est-à-dire, saint Léonard, invoqué par les prisonniers, saint Ger-main & tous les autres Saints révérés à Auxerre, sont ceux qu'il prie le plus souvent, & à qui il fait le plus de vœux. D'autres piéces sont des com-plaintes sur son état, qu'il compare avec sa premiere situation. L'on ap-prend dans une, qu'il aimoit beaucoup la Musique, & qu'il savoit toucher di-vers instrumens, & dans d'autres on voit qu'il aimoit les bâtimens & la cul-ture des terres. JEAN RE-GNIER.

Il s'amusoit aussi à écrire à sa femme & à sa sœur des lettres qu'il ne pouvoit leur faire tenir, mais qui occupoient son esprit, & l'empêchoient de se laisser accabler par la douleur. Il y a de la tendresse dans quelques-unes de ces lettres; d'autres sont remplies de ma-

JEAN REGNIER.

ximes de pratique, toutes judicieuſes, ſurtout concernant l'éducation de ſes enfans.

La facilité qu'il avoit à rimer étant connuë des autres priſonniers avec leſquels il paroît qu'on le laiſſoit converſer, pluſieurs le prioient de faire une Ballade ou quelqu'autre piéce ſur le ſujet qu'ils lui indiquoient, & il ne ſe refuſoit à aucun. Toutes ces piéces font partie du même volume dont je vous entretiens. On en voit une entr'autres pour un nommé Jean Faulcon, Normand, qu'il qualifie d'Ecuyer. Chaque fête ſolemnelle avoit auſſi ſon offrande, c'eſt-à-dire, une Ballade, un Lay, ou un Virelay ſur l'objet de la fête.

Comme les troubles dont la France étoit agitée lui revenoient pareillement à l'eſprit, & qu'il devoit en être d'autant plus touché, qu'il en étoit la victime, on n'eſt pas ſurpris qu'il les rappelle ſouvent dans ſes poëſies. Si ces troubles n'y ſont pas décrits avec cet enthouſiaſme que les Poëtes de ces tems-là connoiſſoient peu, les Peintures que Regnier en fait ſont ſimples & naturelles. il remonte à la ſource de ces maux, & & la fait conſiſter dans l'extinction de la piété, & dans la cupidité.

Sçavez-vous point à quoy il tient — JEAN REGNIER.
Que France a tant d'adverſité,
Certes toute la faulte vient
Que on n'oſe dire vérité;
Il ne court foy, ne charité.
. . . . . .
Faulte d'amour principaument
Nous oſte tous amandemens.
. . . . . .
Nous chantons trop bien *placebo*,
Mais de *Dilexi* n'avons cure;
Treſtout ſi vient de *flatebo*;
Ainſi chaſcun ſe deſnature.
On ne chante plus par nature,
Mais par Bequerre & par Bemo.
Où eſt cil qui le bien procure?
Qui me reſpond? certes, *nemo*.
. . . . . .
Bien voy que ſeul pas je ne ſuis
Très-mal gouverné par fortune;
A mon œil veoir je le puis,
En France elle eſt bien commune.
Telle n'avoit vaillant une prune
Qui a de chevance plain puys;
Et ceulx à qui elle eſtoit une
Si en ſont à préſent deſtruis.
. . . . . .

JEAN REGNIER.

En mon temps j'ay leu pour apprendre
Treſtout le livre d'Alixandre,
Et puys celluy de Troye la grant;
Qui eſt un livre bel & grant;
Des Roys Artus, de Charlemaigne,
Et de Bléopatois d'Eſpaigne,
Et de ceux de la Table ronde,
Qui firent guerre par le monde:
Mais oncques livre ne peuz lire
Où je ſçeuſſe trouver ne dire
Les maulx qui aujourd'huy ſe font, &c.

Il détaille les vices des différentes conditions, & ſurtout fait de longues lamentations ſur les malheurs de la guerre. A l'affreuſe peinture qu'il fait de la ſituation où la France étoit alors, il oppoſe ce qu'elle avoit été dans les tems antérieurs, & il en fait entr'autres cet éloge.

On a veu que ceux d'Alemaigne
En France au conſeil venoient,
Ceulx d'Arragon & ceulx d'Eſpaigne
De tous pays y accouroient,
Et ſi bon conſeil y trouvoient
Qu'on nommoit France la montaigne
Où tous bons Conſaulx ſi étoient,

Et de tous biens eſtoit compaigne.

. . . . . JEAN REGNIER.

On a veu les gens par plaiſance
Venir en France pour déduyre
Pour le bien & pour l'abondance
D'honneur, qui ſi ſouloient conduyre.

Regnier ne ſe contentoit pas de déplorer les maux de la France, & de ſe plaindre de ceux qu'il ſouffroit lui-même, il cherchoit les moyens de ſe délivrer & de retourner dans le lieu de ſa naiſſance. Ce fut dans cette vûë qu'il envoya Chriſtophe Guillier ſon valet, ſolliciter ſon élargiſſement, ou engager ſes amis & ſes parens à contribuer à ſa rançon. Il lui fit promettre de revenir; mais il fut longtems ſans en recevoir de nouvelles, & l'inquiétude où ce ſilence le jetta, lui fit encore enfanter pluſieurs *Complaintes*, où il exprime aſſez naïvement ſes chagrins & ſes allarmes. Enfin perdant preſque l'eſpérance d'être ſecouru, il tomba dans l'abbatement, & fit ſon Teſtament. Il paroît que cette piéce eſt du commencement de l'année 1433. Il la commence par exprimer le doute où il eſt ſi ſon Teſtament ſera exécuté, tant parce qu'il eſt priſonnier, que parce

JEAN REGNIER.

triers, Corneurs, & autres Joüeurs d'inſtrumens, & que c'étoit ſans doute, par cette raiſon que Regnier s'étoit exprimé comme on vient de le lire dans les quatre vers cités.

Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, voici comment Regnier continuë ſes diſpoſitions :

Item, au Monſtier je veuil eſtre
Porté par quatre Laboureurs
Qui des vignes ſeront tins maiſtre ;
Car de telz gens ſuis amoureux.

. . . . . .

Il me ſuffira d'une Meſſe
De *Requiem* haulte chantée
Au Cueur : me feroit grant lyeſſe
Se eſtre pouvoit deſchantée.

C'eſt-à-dire, ſi l'on pouvoit faire uſage du chant à deux voix, que l'on appelloit *Diſcantus*, & en langage vulgaire *le Déchant*. Les regles de ce chant avoient été écrites en François dès le treiziéme ſiécle. Mais Regnier demandoit l'impoſſible en fait de *Déchant* : l'uſage n'étoit pas de l'employer aux Meſſes de *Requiem* ; ſelon les preuves qu'en donne M. l'Abbé Lebeuf dans ſon

son *Traité historique sur le chant Ecclésiastique*, pages 84. & suivantes.

JEAN REGNIER.

Regnier marque ce qu'il souhaite que l'on donne aux Laboureurs qui porteront son corps, & aux *Menestriers* qui l'accompagneront, & nomme pour les exécuteurs de son Testament les sieurs *Vitry* & *Perrenet du Boc du Cange*: ensuite il dit:

Je vous pry que près de la place
Où seray mis, qu'on face escripre
Ces vers icy en peu d'espace,
En lieu que on les puisse lire.

Icy devant en ceste terre
Gist tel & tel Bailly d'Aucerre,
Tout estendu le dos envers,
Lequel par fortune de guerre
A Beauvais vint la mort acquerre,
Et fut ce voult faire ces vers;
Maintenant est mangé des vers;
Ses membres en sont tous couverts;
L'an mil quatre cens en Fevrier
Trente-deux se dit prisonnier
Dudit moys mourut un Lundy;
Or veuillez Dieu pour luy prier
Que son ame veuille alléger;
Sic transit gloria mundi.

JEAN REGNIER.

Regnier eut tout le tems de ſe perſuader qu'il s'étoit trop preſſé de fixer le jour de ſa mort; elle n'arriva que plus de trente ans après la date que l'on vient de rapporter. Et il doutoit lui-même ſi ſon dernier terme étoit proche, puiſque dans l'adieu qu'il fait enſuite à tous ſes amis & à tous les habitans d'Auxerre, de Vezelay & de Beauvais, chaque ſtrophe finit par ce vers :

Adieu vous dy, ſe mourir me convient,

Il eſt vrai cependant qu'il ne tint pas à ceux qui lui étoient oppoſés que ſa mort ne fût prompte & violente. Car dans le tems même qu'il faiſoit ſes *Complaintes*, on indiſpoſa contre lui le Roi Charles VII. qui étoit en Touraine, & ce Prince irrité ordonna au Sieur *Alingeron*, Ecuyer, *Bailly de Senlis & de Beauvoiſin*, de ſe rendre à la priſon où étoit Regnier, & de lui faire ſubir le dernier ſupplice. Mais Alingeron étant arrivé à Beauvais, on le détourna d'exécuter les ordres du Roi, & il acquieſça aux repréſentations qui lui furent faites. Ceux qui rendirent ce bon office à Regnier étoient entr'autres la Hire, Poton de

Santrailles, Robert Floquet, Bailli d'Evreux, Theaulde de Vaſpergne, le Sieur de Monſtieraulier, Ricarville, & un Docteur de conſidération nommé Regnaud de Fontaines, qui étoit Chanoine d'Auxerre.

JEAN REGNIER.

Jean Regnier voyant qu'il avoit été ſi généreuſement ſecouru par des étrangers, pendant qu'il étoit abandonné de toute ſa famille, fit une nouvelle Ballade où il témoigne ſa reconnoiſſance à ſes amis; c'eſt tout ce qu'il pouvoit faire dans la ſituation où il étoit; il y dit entr'autres :

J'ay veu qu'on étoit bien joyeulx
D'avoir parens & grand lignage,
Car on en ſouloit valoir mieulx;
Mais à préſent gy ayt dommage.
Si veuil prendre le dit du Sage,
Qui dit, mieulx vault amy en voye;
Que ne fait denier en courroye:
Car mes parens ſont endormis
Auſquels eſpérance j'avoye;
Et pour ce, bien avoir vouldroye
Moins de parens & plus d'amys.

Le péril auquel il venoit de ſe trouver expoſé, l'engagea néanmoins à tra-

JEAN REGNIER.

vailler encore plus efficacement qu'il n'avoit fait à sa délivrance ; & il paroît par la même Ballade qu'un de ses amis obtint qu'il sortiroit afin d'amasser lui-même ce que l'on exigeoit pour sa rançon ; mais à condition que pour sûreté il feroit venir sa femme & son fils qui resteroient en ôtage. Regnier accepta l'offre & la condition ; il obtint un sauf-conduit du Sieur de Gaucourt, Lieutenant de Roi. Mais malgré cette précaution, sa femme & son fils furent arrêtés, & mis en prison. Quand notre Poëte eut appris cette triste nouvelle, il se livra à la douleur, & eut encore recours aux vers pour l'exprimer. On a de lui quatre ou cinq piéces sur ce sujet ; l'une est ainsi datée :

A Beauvais droit devant saint Pierre,
Où je suis enfermé en pierre,
En grand douleur, en grant servage,
Dedans la Tour de Beauvisage
Enfergié en fers bien étroits,
L'an mil quatre cens trente-trois,
En Avril du jour vingt-six
Sur la pierre je suis assis,
Où je fais la fin de ce livre ;
En attendant d'être délivre,

S'il attendit encore quelque tems, du moins l'eſpérance d'être délivré ne tarda-t'elle pas à ſuccéder à ſes allarmes. Si l'on prenoit même à la lettre ce qu'il dit dans la Chanſon qu'il fit lorſqu'il eut recouvré ſa liberté, il faudroit croire que ſes liens furent rompus dans le mois de Mai 1433. puiſqu'il dit que lorſqu'il fut aux champs, JEAN REGNIER.

Il ouyt des oiſeaulx les chans
Qui chantoient du moys de May.

Mais cette date ne s'accorderoit point avec ce qu'il aſſure poſitivement ailleurs que ſa priſon avoit duré un an & huit mois :

A Beauvais chacun ſcet ceſte choſe certaine,
Par ung an & huit mois là je fiz ma novaine.

Or ayant été arrêté le 14. Janvier 1431. c'eſt-à-dire, 1432. avant Pâques, comme il l'a marqué lui-même, il n'auroit pu être délivré qu'au mois de Septembre 1433. En ce cas-là même il n'a pas été priſonnier un an & huit mois accomplis, puiſque le 4. Septembre de la même année 1433. il étoit à Gournay en Normandie, où il vit la Demoiſelle *de Blangis, qui tenoit priſon*

JEAN REGNIER.

pour ſon pere, comme il le dit dans la Ballade qu'il fit pour cette Demoiſelle.

Regnier en ſortant de Beauvais, paya mille écus, s'engagea pour deux mille autres, & laiſſa en ôtage pour la ſûreté de ſa promeſſe, ſa femme & ſon fils. Joyeux de ſa délivrance, dès qu'il ſe vit en pleine campagne, il ſe mit à fredonner une Chanſon de *feu Maiſtre Alain*, & il en compoſa une autre pour exprimer la ſatisfaction qu'il reſſentoit. Son premier projet étoit d'*acheter un priſonnier* pour remplacer ſa femme & ſon fils. Mais n'ayant pu réuſſir à Gournay, il prit la route d'Auxerre où il *ſollicita* ſes parens de le ſeconder : & les trouvant inflexibles, il fut obligé de chercher dans la bourſe de ſes amis le ſecours qui lui manquoit d'ailleurs. La difficulté de trouver la ſomme à laquelle il s'étoit engagé, étant plus conſidérable qu'il ne l'avoit, ſans doute, eſpéré, il lui fallut faire bien des courſes auſſi fatiguantes que déſagréables, non-ſeulement en Bourgogne & en Champagne, mais auſſi en différentes villes des Pays-Bas.

Enfin las de faire tant de ſollicitations inutiles, il vendit une partie de

ſa terre de Guerchi, & avec l'argent qu'il reçut de cette vente, & ce qu'il obtint de ſes amis & du Duc de Bourgogne, il délivra ſa femme & ſon fils, & vint reprendre ſon emploi. JEAN REGNIER.

Sa priſon & ſes voyages ayant beaucoup dérangé ſes affaires, il préſenta pluſieurs requêtes, tant au Duc de Bourgogne qu'à la tante de ce Duc, pour en obtenir des gratifications. On apprend dans ſes requêtes qu'il n'avoit que cent francs de gages en qualité de Bailli d'Auxerre, & il a raiſon de dire que cela ne ſuffiſoit point

Pour tout ſon état maintenir
Luy quinzieſme, & deux ménages.

On y voit auſſi qu'il y avoit trente-ſix ans qu'il ſervoit le Duc de Bourgogne, en comptant le tems qu'il avoit vécu ſous le Duc Jean pere de ce Prince. Il expoſe les ſervices qu'il avoit rendus, ſa fidélité & ſon attachement à la Maiſon des Ducs de Bourgogne; mais il le fait avec modeſtie. Il n'y diſſimule point que c'étoit lui qui avoit maintenu les Auxerrois dans l'obéiſſance du Duc Philippe, & il s'en fait un mérite.

On ignore la date préciſe de ſa mort.

JEAN REGNIER.

Mais il eſt certain par ſes poëſies qu'il vivoit encore en 1463. & qu'il étoit alors dans un âge très-avancé. En effet en 1456. il fit une longue piéce ſur la mort d'*Anne de Chauvigny, Comteſſe de Joigny*, qui fut enlevée de ce monde le ſixiéme de Janvier de cette année. En 1460. il compoſa une Ballade à la priere d'Iſabeau Chreſtien ſa femme, & il y eſt dit qu'ils étoient vieux l'un & l'autre. Enfin on voit parmi ſes poëſies une Ballade que le Duc de Nevers lui envoya : & il eſt marqué qu'elle fut faite *au Château de Montenoiſon en l'an* 1463. Regnier y répondit la même année.

Eſcript à Auxerre ſans jour
En Décembre le dernier jour.

C'eſt la derniere piéce qui ſoit datée, & il y a lieu de croire que l'Auteur mourut peu de tems après. Guillaume de Montbléru ſon neveu étoit Bailli d'Auxerre dès le 26 Janvier 1465. ſelon M. l'Abbé Lebeuf dans ſes Mémoires concernant l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile d'Auxerre, où il parle auſſi de Jean Regnier en pluſieurs endroits du tome ſecond.

PIERRE MICHAULT.

Regnier avoit connu Pierre Michault qui étoit comme lui, & dans le même tems attaché au ſervice des Ducs de Bourgogne. Ce Poëte, dont nous ignorons la patrie, étoit ſujet de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & fut Secrétaire de ſon fils Charles, Comte de Charollois, connu depuis ſous les noms de Charles le Guerrier, le Hardi & le Téméraire. On ne ſçait rien de ſa vie; & ſon nom ne ſe trouve point dant l'Etat des Officiers & Domeſtiques des Ducs de Bourgogne inſéré à la ſuite des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne*, que je vous ai déja cités. D'où l'on peut conjecturer que Michault n'étoit plus au ſervice du Comte de Charollois, quand ce Prince ſuccéda à ſon pere en 1467. Peut-être même que ce Poëte étoit mort avant le Duc Philippe le Bon, quelques mois après lui avoir dédié ſon *Doctrinal de Cour*, dont je vais vous entretenir.

La date de la compoſition de cet ouvrage eſt marquée énigmatiquement à la fin par ces quatre vers:

PIERRE MICHAULT.

Ung Trépier & quatre Croyſſans,
Par ſix Croix avec ſix Nains, faire
Vous ferons être congnoiſſans
Sans faillir, de mon Milliaire.

Lettre de l'Abbé Joly, dans le Merc. de Mars 1741

C'eſt-à-dire, ſans doute, MCCCC. XXXXXXIIIIII. (1466.)

L'Auteur adreſſe ſon livre à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qui mourut le 15 Juillet 1467. J'en connois deux éditions imprimées, l'une in-4°. ſans date, & ſans indication du lieu de l'impreſſion; l'autre in-8°. faite à Geneve, par Maiſtre Jacques Vivian, Libraire & Imprimeur, l'an 1522. le 20. de Février. On voit à la tête de celle-ci un privilége en Latin, donné par le Pape Leon X. Geneve n'ayant embraſſé la prétenduë Réforme que treize ans après la date de ce privilége. Ces deux éditions ſont accompagnées de mauvaiſes gravures en bois.

Le Doctrinal de Court, diviſé en douze chapitres, en proſe & en vers, eſt une allégorie continuelle, ſelon l'uſage le plus ordinaire de ce tems-là. *L'Auteur* feint qu'il s'eſt trouvé depuis peu dans une Forêt charmante, peuplée d'arbres verds, qui donnoient beaucoup

d'ombrage, & éloignée de tous lieux habités. Au milieu de cette Forêt, couloit un ruisseau qui sortoit d'une fontaine. Il eut envie de la voir, & s'étant avancé dans ce dessein, il apperçut à travers une lande fort épaisse, *une belle Dame comme toute esgarée, dessainte* (sans ceinture) *& deschevelée, qui fuyoit grant alleure, comme se chassée fust, ou poursuyvie d'aulcuns de ses ennemis.* PIERRE MICHAULT.

Aussi-tôt qu'il s'offrit à sa vûë, elle voulut se détourner; mais il la retint par sa robe, & la pria de lui dire son nom. Je suis la Vertu dit-elle en cédant aux instances de l'Auteur: j'avois autrefois de l'empire sur les hommes; mais à présent mon regne est passé. Je suis venuë me réfugier en cette Forêt pour éviter le commerce du monde, qui ne mérite plus ma présence: j'y ai trouvé derniérement une maison sous terre, où l'on tient une école, dans laquelle on enseigne de pernicieuses maximes. J'ai voulu y entrer, mais le portier m'a rebutée.

Michault interrompant ses plaintes, tâcha de la consoler, & lui offrit ses services. Je les reçois avec plaisir, dit la Vertu; ils me sont d'autant plus

PIERRE MICHAULT.

agréables, que *tu as aucunes fois eſcript choſes ſortiſſans à mon ſervice.* Peut-être l'Auteur veut-il ici parler de la *Danſe des Aveugles*; dont je vous dirai un mot dans la ſuite. Après avoir remercié la Vertu de ſa complaiſance, il s'achemina avec elle vers l'école ſouterraine où ils entrèrent ſans être connus.

Ils y virent *treize* (a) *Maiſtres*, ſçavoir un *Recteur général* & *douze Subalternes*. A l'entrée étoit un portier nommé *Deſdain, qui à peine vouloit regarder les entrans*. L'école étoit vaſte; on y voyoit douze pilliers, aux pieds deſquels étoit un parquet, & de petits bancs pour les Ecoliers. A la porte, *ſur la tête du portier*, étoit un Ecriteau où on liſoit ces vers:

Qui veult ouyr bien diverſe doctrine;
En ceſt hoſtel patent & général,
Porra oyr lire le Doctrinal
Qui les nouveaux eſcoliers endoctrine.

Je ſuis Deſdain qui pluſieurs achemine
En ce Couvent qui eſt univerſal;
Qui ſe ſubmet à eſtre mon vaſſal,
Doctrine acquier en ung très-brief termine.

Cette ſeule annonce effraya l'Auteur;

(a) Selon l'édition in-8°. l'in-4°. dit *huit*.

il vouloit se retirer; mais la Vertu le fit entrer. Une Dame qui enseignoit *dans une riche chaire*, frappa leur vûë. C'étoit *Fausseté*, la principale Maîtresse de l'école, qui dictoit à ses Ecoliers les leçons les plus pernicieuses que ces Disciples trop dociles écoutoient avec beaucoup d'attention. Chacune des autres chaires étoit aussi remplie par des Maîtres ou Maîtresses subalternes qui donnoient des leçons lesquelles correspondoient à leurs noms. Ces Maîtres ou Maîtresses étoient *Vantance*, *Vaine gloire*, *Mescongnoissance*, *Concupiscence*, *Détraction*, *Rumeur*, *Déception*, *Ambition*, *Rapine*, *Corruption*, *Adulation & Dérision*. PIERRE MICHAULT.

Michault, toujours accompagné de la Vertu, alloit de pilier en pilier, écoutant les leçons de ces Maîtres, & les écrivant sur ses tablettes. Elles sont toutes en vers, & c'est ce qui forme la plus grande partie de son livre. Le Poëte se contente d'opposer à chaque leçon quelques courtes réflexions en prose, où il tâche de faire voir par le raisonnement & par les autorités de quelques Philosophes, ce qu'il y a de pernicieux dans les maximes qu'il venoit d'entendre & de transcrire.

PIERRE MICHAULT.

Mais, à mon avis, le remede eſt trop foible; & il y avoit au moins beaucoup de témérité dans Michault, à ſe perſuader qu'il donneroit de l'horreur de tous ces vices en les peignant des couleurs qui ſont propres à chacun. S'il vouloit faire une ſatyre des mœurs de ſon tems, comme il y a lieu de le croire, outre qu'elle eſt trop vague & trop générale, il auroit dû, & reſſerrer la deſcription des vices, & faire ſentir davantage qu'il vouloit inſtruire en cenſurant.

Le tour que prend *Vantance* dans ce qu'il lui plaît de nommer les déclinaiſons des cas, eſt ſingulier : je tranſcrirai ici l'*Accuſatif* & le *Vocatif*, tant pour en donner une idée, que pour faire connoître la hardieſſe de l'Auteur à l'égard de ſes Souverains le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, & Iſabelle de Portugal ſa troiſiéme femme; car on prétend que ce ſont eux qu'il a en vûë dans les vers ſuivans, quoique pour moi je n'y voye rien qui puiſſe être plus appliqué au Prince & à la Princeſſe, qu'à tout autre. Voici donc ces leçons que *Vantance* donne à ſes Ecoliers.

Enfans, notez ces bons enſeignemens,
Le Scorpion leſche quand il veut poindre,

En bouche ayés odorans oignemens
Pour à vos faits mieulx venir & adjoindre,
De la langue convient doulcement oindre,
Et puis picquer un bon cop par derriere;
L'accuſatif requiert telle maniere,

Par accuſer pluſieurs perdront offices,
Dont en aurez tant qu'il vous ſouffira,
Les gens d'Egliſe en ſerront Bénéfices,
Dont le ſaint Pere à vos grés pourvoira;
A votre veuil ſans faillir tout yra, &c.

Voici ce que l'Auteur appelle la déclinaiſon du Vocatif.

Flattez doncques Seigneurs & Serviteurs,
Flattez Dames, & flattez Damoiſelles,
Tirez à vous ces haulx & nobles cueurs
Par vos doulces vocatives cautelles;
Puis recitez ſouvent doulces nouvelles,
Et au beſoing faictes les toutes neufves
En allégans en ce ſubtiles preuves.

Au Seigneur donc convient dire en ce point;
Ha Monſeigneur, je ſçay un adventaige
Moult bel & gent, lequel pour ung pourpoint
vous feray amener en partaige;
En vérité c'eſt une droicte raige,
Et ſi n'y a ne danger, ne péril,
Mais j'en feray voſtre poiſſon d'Avril.

Puis faut venir à la Dame & luy dire,
Ha, Madame, Monſeigneur a des gens
Les plus maulvais qu'on ſçeuſt au monde eſlire,

PIERRE MICHAULT.

Qui à tous maulx ſont prompts & diligens ;
Et font venir toutes les nuys céans
Sottes femmes, de quoy moult me deſplaiſt ;
Mais je n'oſe de ce tenir long plait.

Et toutesfois, bien ſouvent je remonſtre
A Monſeigneur, ſans luy plumer chaſtaignes ;
Le mal qu'il fait ; car c'eſt ung let encontre
De vous changer pour ces laides araignes :
Lors il me diſt, regarde que tu gaignes,
De ceſt an cy n'auras pourpoint, ne robe,
Et dit encores partout que le deſrobe.

Ceux qui prétendent que ces vers regardent Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, diſent que le reproche que l'Auteur y fait à ce Prince, eſt d'autant mieux fondé que l'Hiſtoire nous a conſervé les noms de quinze de ſes enfans naturels. Pourſuivons le récit de *Vantance*. Continuant à parler du Vocatif; elle dit :

Qui ſe veult bien de ce cas entremettre,
Et acquerir loz & grace commune,
Parler convient & ſervices promettre ;
Faire plaiſir à chaſcun & chaſcune :
Si vous tenez de cent promeſſes une,
C'eſt bien aſſez, mais promettez touſjours ;
Les promeſſes ne ſont pas les contre jours.

Voici les leçons que *Vaine gloire* donne

sur la maniere de s'habiller ; je les rapporte parce qu'elles font connoître quelques usages de ce tems-là. PIERRE MICHAULT.

D'ung aultre point je vous veulx advertir
Qui se nomme variance en habits ;
C'est-à-dire, qu'il vous convient vestir
Diversement, & tous les jours guerpir
Vos vestemens, puis bleu, puis blanc, puis bis ;
Faictes huy long comme Maistre Rabis,
Et demain court tout descopé menu,
C'est le moyen qui doit estre tenu.

Huy souliers ronds, & demain à long bec ;
L'ung cordoan, & l'aultre soit basenne,
Tous descoupez par dessus s'il fait sec ;
Et vos chapeaulx que de hic que de hec
Vous faulx porter à la plume de quenne :
Mais ne faictes de vos habitz gazenne,
Sont-ils huy faicts, ennuy les fault donner,
Et tost sur piés des aultres ordonner.

Mesconnoissance donne à peu près les mêmes avis.

Ayez variables habits ;
Puis longs, puis cours comme Rabis,
Divers chappeaulx à haultes plumes,
En vos dois Turquoises, Rubis,
Esmeraudes, Diamans bis,
Et aultres selon les coustumes,

PIERRE MICHAULT.

Chaînes d'or peſans comme enclumes ;
Ployées en divers volumes
Sur les colz, &c.
Quant ainſi ſerez habillez
Diverſement, & hoſtillez
A la maniere friſque & cointe,
Ayez vos chevaulx eſtrillez,
Et vos harnoys bien faucillez,
Comme ſavez qu'on les accointe ;
Puis ſouliers à la longue pointe,
Qui paſſe du cheval la jointe ;
Et montez pour faire pennades,
Chantans rondeaux, ditz & ballades.

Dans le même chapitre l'Auteur fait donner par un flateur ces leçons au Duc de Bourgogne

Si de matieres curieuſes
On vous fait requeſtes piteuſes,
Sans entendre tel appareil,
Reſpondez, pourtés au Conſeil.
Il ſouffit que le Prince vive
Plaiſamment, ſans ce qu'il eſcripve
A faire raiſon & juſtice ;
Car ſa grandeur ſuppellative
Ne doit point être ſi chétive
De s'entremettre de police.

Le Parlement eſt tout propice,
Ayant pouvoir par ſon office
De miniſtrer par la province
Juſtice, ſans en parler au Prince.

PIERRE MICHAULT.

Comme *Dériſion*, dans le dernier chapitre, apprend à ſe mocquer de tout ce qui eſt ſage & honnête, il n'eſt pas étonnant qu'elle défende d'écouter les Miniſtres zélés qui feroient connoître les devoirs que la raiſon & la Religion obligent de ſuivre, & qu'elle ordonne de ne prêter l'oreille qu'à ceux qui flattent les paſſions. Je rapporterai encore cet endroit qui eſt touché avec naïveté.

Quant Jacobins ou les Freres Mineurs
Pour vous monſtrer ſeront vos Sermonneurs;
N'enſuivez point leurs dits & leurs paroles;
Ains blaſmez fort leur vie & leurs meurs,
Diſant qu'ils ſont plus horribles pécheurs
Que ceulx qui vont menant à leurs eſcoles:
Frere Gaultier, Damp Richard, Damp Nicole
Ont fait cecy, & l'autre fait cela,
Et l'autre jour ung tel les deſſela.

Religieux qui ſeront hors du Cloiſtre
Bons & juſtes vous devez recongnoiſtre,
Et les tenir pour vous à Chapellains;
Des Apoſtats devez le cas congnoiſtre.

PIERRE MICHAULT.

Et leur donner ung patard ou ung ſcoiſtre;
Leur fourniſſant & la bouche & les mains :
Ne vous chaille ſe leurs faitz ſont villains,
Ils vous feront à Paſques bonne taille,
Vous abſoulant du tout s'il vault ſe vaille.

La vertu ne pouvant plus ſupporter les leçons qu'elle entendoit, ſe retire; l'Auteur la ſuit; ils gémiſſent enſemble ſur les déſordres que les maximes de cette école ne pouvoient manquer de produire; & en continuant leur converſation, ils s'acheminent vers une ancienne école où la Vérité avoit été annoncée & eſtimée. Mais ils la trouverent ſi déſerte que le chemin même qui y conduiſoit, ne pouvoit preſque *plus* être apperçu tant il étoit couvert de ronces, d'épines & de mauvaiſes herbes.

Cette école qui avoit été un Temple ſuperbe, étoit alors à demi-ruinée; les peintures qui l'ornoient étoient preſque effacées, les portraits des hommes vertueux qui le décoroient, ne pouvoient preſque plus être diſtingués; les leçons écrites ſur les murs ne ſe liſoient qu'avec beaucoup de peine.

Ils y trouverent quatre chaires, autrefois brillantes d'or, mais que la pouſſiere avoit toutes gâtées; Dans chaque

chaire étoit une Dame ou Maîtreſſe, mais endormies ; parce qu'il n'y avoit plus d'Ecoliers pour les écouter. Ces quatre Dames avoient nom *Juſtice*, *Prudence*, *Attrempance*, (ou Tempérance) & *Force*. La préſence de la Vertu les réveilla ; chacune gémit ſur l'abandon où elles étoient, fit l'éloge des leçons qu'elles donnoient quand elles avoient des Diſciples, & démontra la néceſſité de ſes leçons, en oppoſant de ſages maximes à celles que l'on s'empreſſoit d'entendre dans l'autre école. Leurs diſcours ſont auſſi en vers, & l'Auteur y joint ſes réflexions en proſe dans leſquelles il cite quelquefois l'Ecriture & les Peres, entr'autres ſaint Auguſtin, dont il mêle les autorités avec celles des Philoſophes & des Poëtes profanes. PIERRE MICHAULT.

Sorti enfin de cette école avec ſa compagne, la Vertu lui ordonne de mettre par écrit tout ce qu'il a vu & entendu, & de le publier. Elle diſparut alors, après l'avoir chargé de faire entendre cette menace de ſa part, que l'Auteur, revenu chez lui, tranſcrivit à la fin de ſon livre en ces termes :

Jours vicieux que tout rompt & dévoye
Contraint Vertu de ſe tenir en muë ;
Et pourtant elle à tous ſçavoir envoye ;

PIERRE MICHAULT.

Que ſans yſſir en lieu publicque ou voye,
N'aperra plus publique ſur la ruë;
Ains ſe tiendra en place non congneuë,
Juſqu'il plaira à Dieu la rappeller
Pour au monde la faire relever.

Michault touché de cette menace finit en exhortant les hommes à mettre tout en œuvre pour en prévenir l'effet. Cette derniere piéce eſt toute dans le goût de pluſieurs de celles de Cretin & de Molinet, pleine de rimes redoublées; en voici un exemple.

Le monde fait de tout ſervice vice,
D'amer amer, & de rebelle belle
Pour décepvoir; fait de malice lice,
Et de droit tort ſoubs ſa police lice,
Et pourtant giſt en loy mortelle, telle
Si n'en eſt point qui ait ſequelle qu'elle:
Par ce voit-on que ſa foibleſſe bleſſe
Son faulx point, point quant ſon opreſſe preſſe.

M. Galland dans ſon *Diſcours ſur quelques anciens Poëtes & ſur quelques Romans Gaulois peu connus*, imprimé dans le tome ſecond des Mémoires de l'Académie des belles Lettres, a confondu ce poëme de Pierre Michault avec *la Danſe des Aveugles*, lorſqu'il dit de ce dernier ouvrage, que c'*eſt apparemment le*

Pag. 742.

même que le *Doctrinal de Cour*. Ce sont deux livres bien différens, ainsi qu'on le voit par la fin de ces deux écrits. La *Danse des Aveugles*, selon M. Galand lui-même, finit par cette stance, qui indique le nom & le surnom de l'Auteur : PIERRE MICHAULT.

Pierre ne peut humeur de bas prétendre,
Ni dure teste entendre à bien haut estile;
Pour ce soubmets le sens qu'on y peut prendre;
A tous lisans, à qui pourra l'entendre,
Par élever entendement habile,
Les priant tous que par voye utile
Il leur plaise corriger bas & haut
Leur Escolier & Disciple Michault.

Voici au contraire comment finit *le Doctrinal de Cour*,

Michaut emprès d'une pierre très-rude;
Pour ce forger veult asseoir son enclume;
Ainsi monstrant l'erreur de son estude,
A composé en ceste plénitude
Le contenu de ce petit volume:
Prince excellant, vostre doulce coustume
Reçoive, ainsi qu'aultrefois a monstré,
Le Doctrinal du temps présent en gré.

La distinction de ces deux ouvrages est encore clairement marquée par du Verdier, qui ne connoissant pas le véritable Auteur de la *Danse des Aveugles*,

PIERRE MICHAULT. Pag. 262.

a rangé cet écrit dans la classe des livres dont les Auteurs sont incertains. » La Danse des Aveugles, dit-il, c'est-» à-dire, des humains, dansans en ce » monde sous la conduite de l'Amour, » de la Fortune & de la Mort, est un » ouvrage composé en rime, & dont » l'argument est mis au commence-» ment. » Il rapporte cet argument, tel qu'il suit :

Amour, Fortune & Mort, Aveugles & bandés,
Font dancer les humains chacun par accordance :
Car aussi-tôt qu'Amour a ses traicts desbandez,
L'homme veut commencer à dancer basse dance.
Puis fortune qui sçet le tour de discordance,
Pour un simple d'amour fait un double branslez ;
Plus inconstant beaucoup que feuille d'arbre en l'air :
Du dernier tourdion la Mort nous importune :
Et si n'y a vivant qu'on ne voye esbranler
A la danse de Mort, d'Amour & de Fortune.

Du Verdier ajoute que ce livre a été imprimé à Lyon, par Olivier Arnoullet en 1543. in-8°. Mais j'ai sur cela quelques observations à faire.

Premiérement du Verdier se trompe lorsqu'il dit que la *Danse des Aveugles* est *en rime ;* ce poëme est comme le *Doctrinal de Cour* en prose & en vers. En second lieu, la conclusion de ce poëme

poëme n'eſt pas dans l'édition Gothique de Paris, ni dans celle de Lyon, l'une & l'autre in-4°. & ſans date, telle que M. Galland la rapporte; la voici telle qu'on la lit dans ces deux éditions : PIERRE MICHAULT.

Pierre ne peult humeur de baſme rendre,
Ne dure teſte attaindre à bien hault ſtille;
Pour ce ſoubmetz les ſens qu'on peult cy prendre
A tous liſans à qui plaira l'entendre,
Qu'ils excuſent mon ſens très-inhabille,
Les prians ſe riens a à reprendre,
Que doulcement le me veuillent apprendre
Et remonſtrer; s'en ſeray plus habille.

Le nom de *Michault* ne ſe trouve point, comme l'on voit, dans cette concluſion : & je ne l'ai vu marqué dans aucun endroit de l'ouvrage.

Le but de ce poëme eſt de montrer que preſque tout eſt aſſujetti en ce monde à trois guides aveugles, *l'Amour*, *la Fortune* & *la Mort*; qu'il y en a peu qui ſe ſouſtraient à l'empire des deux premiers; & que le troiſiéme eſt inévitable. L'ouvrage eſt en forme de Dialogue entre l'*Entendement* & l'Auteur; mais ce Dialogue ſe paſſe en ſonge. L'Auteur conduit en eſprit par *Entendement* dans un lieu ſpacieux com-

PIERRE MICHAULT.

posé de trois *Parcs*, & rempli d'une multitude presque innombrable de gens de tout état & de tout pays, voit dans le premier Parc un trône élevé & fort orné. Sur ce trône étoit assis un jeune Prince, nud, ayant les yeux bandés, & en sa main un arc tendu. L'Auteur demande à *Entendement* qui est ce Prince, & les raisons de sa nudité & de ce qu'il porte. *Entendement* satisfait à ses demandes, & veut qu'il écoute les leçons du jeune Prince, qui étoit *Cupidon* ou l'Amour. Cupidon accompagné de *Venus* sa mere, de *fol appétit* & d'*oiseuse*, prenant un ton de Maître, commence ainsi ses leçons :

Cupido suis par mon tout seul povoir ;
Dieu des Amans, Prince de hault vouloir,
Seigneur des meurs qui desirent franchise,
Qui de présent à chacun fais sçavoir,
Qu'il n'est vivant qui sans moy peut valoir.

Il prouve cette derniere proposition en entrant dans le détail de ses conquêtes, d'où il résulte qu'il n'y a ni état, ni sexe, ni âge même qui ne soit, plus ou moins, dominé par lui. Il expose toutes les ruses dont il se sert pour surprendre ceux qui veulent le fuir, & toutes les violences dont il use à l'égard

de ceux qui lui réſiſtent; & il montre qu'il eſt preſque toujours victorieux & rarement défait. Je ne vous rapporterai que ce qui ſuit. PIERRE MICHAULT.

Pour me ſervir chaſcun veult le mieulx faire;
L'ung chante bien pour à ſa Dame plaire,
L'autre a plaiſir à avoir beaux chevaulx:
Ainſi je fais le monde contrefaire.
Je fais Rondeaux & Ballades parfaire;
Je fais courir & faire mains grans ſaulx;
Je fais fonder édifices moult haulx;
Je fais voler trompettes & chevaulx;
Je fais donner bagues, robes & dons,
Dont les donnans ont ſouvent faulx guerdons.

Je fais faire par le monde univers
Habits nouveaulx en façons trop divers;
Je fais ſouvent ces jolis corps eſtaindre;
Je fais porter ces chapelets tous vers,
Bouquets garnis de très-amoureux vers,
Et en chantant maintesfois la voix faindre;
Je fais pollir ces viſaiges & peindre;
Je fais chauſſer eſtroit, & eſtroit faindre;
Je fais lever ces bonnets & atours
Si haultement qu'ils reſſemblent à tours . . .

Par les doulx traicts de mes beaulx chants
Je bleſſe à coup les Bergiers des champs,
Et les fins cueurs des gentes Paſtourelles,
Tant que par moy elles ouvrent leurs champs;
Et ſont ſouvent enſemble racomptans

PIERRE MICHAULT.

A leurs Amans dits & chanſons nouvelles,
Et leur donnent avec florettes belles
Pluſieurs regars aux Paſtours d'entour elles,
De qui ſouvent les plaiſans accointances
Ferment deux cueurs ſoubs moy par aliance.

L'Auteur ne ſe fâche point d'entendre dire à *Cupido* qu'il fait des unions légitimes & convenables; mais il ſupporte avec peine tout ce qu'il raconte de ſes autres faits, & il en témoigne ſon chagrin à *Entendement* qui approuve ſa douleur, & gémit avec lui de la honteuſe ſervitude où jette l'amour déréglé.

Entendement le conduit enſuite dans le ſecond Parc où un autre Aveugle faiſoit danſer une multitude auſſi nombreuſe que celle qui ſuivoit *Cupido*. Ce ſecond Aveugle, c'eſt la Fortune. Celle-ci vante, comme Cupidon, ſes victoires & ſes tours d'adreſſe, mais ſans diſſimuler ſes caprices, ſon inconſtance, & l'étrange aveuglement des hommes à ſon égard. Elle dit entr'autres ſur ce dernier article:

Et ſe nature a formé & tiſſu
Ung corps humain, laid & deffiguré,
Qui ſoit boiteux, contrefait & boſſu,
Très-mal parlant, de baſſe main yſſu,

Digne d'eſtre de tous adventuré,
S'il eſt par moy de mes biens paincturé,
Et par mon veuil mis en bonne grace,
Il n'eſt ſi grant qu'il ne luy faſſe place.

PIERRE MICHAULT.

L'Auteur après avoir encore expoſé ſes réflexions ſur ce qu'il vient d'oüir, & avoir fait pluſieurs demandes à *Entendement*, celui-ci le conduit dans le troiſiéme Parc, où réſide la Mort qui, à l'imitation des deux autres, exalte ſon pouvoir d'autant plus grand que perſonne en effet ne peut s'y ſouſtraire. C'eſt ce qu'elle fait beaucoup valoir. Mais il eſt inutile d'entrer dans le détail de ce qu'elle dit; la néceſſité de mourir & l'incertitude du tems, du lieu & de la maniere de ſortir de ce monde, ſont des vérités que perſonne ne peut ignorer.

Le Poëte fort touché, à ce qu'il paroît, des différens ſpectacles qui ſe ſont préſentés à ſes yeux, déplore la triſte condition des hommes qui les ſoumet à des aveugles dont ils ſont le joüet ordinaire, & à la mort qu'ils ne peuvent éviter; & il demande à *Entendement* s'il n'y a aucun moyen de ſe garantir de leur tyrannie.

Entendement lui donne ſur cela des

PIERRE MICHAULT.

avis fort ſenſés, en lui faiſant voir qu'on peut ſe ſouſtraire au pouvoir de l'Amour par la fuite, la retraite, & une vie ſérieuſement occupée; & à celui de la Fortune, par la modération dans ſes deſirs, & le mépris des grandeurs & des richeſſes. Qu'à l'égard de la Mort, comme c'eſt un arrêt prononcé contre tous les hommes, qu'il faut mourir, il eſt vrai que perſonne ne peut s'exempter d'y être ſoumis, mais que cette néceſſité ne devient un mal que pour ceux qui ne s'occupent pas durant la vie de la penſée de la mort, qui oublient que tout paſſe avec le tems, & qui ne mettent point leur application à vivre de maniere qu'ils puiſſent joüir du bonheur éternel qui leur eſt promis après cette vie. Il y a beaucoup de piété dans ce dernier Dialogue de l'*Entendement* & de l'Auteur, & les réflexions d'*Entendement* m'ont paru fort juſtes: la verſification du Poëte n'eſt pas mépriſable.

L'ABUSE' DE COUR.

Une partie des maximes répanduës dans le *Doctrinal de Cour* de Pierre Michault, ſe retrouve dans *l'Abuſé de Court*, ouvrage du même tems, mais dont

l'Auteur ne m'eſt point connu.

L'ABUSÉ DE COUR.

Cet Anonyme paroît avoir eu quelque charge dans la Fauconnerie, & avoir connu par expérience combien les eſpérances que l'on fonde ſur le crédit & l'amitié même des Grands ſont communément vaines & illuſoires. S'il y a quelque choſe de réel dans ce qu'il prétend cacher ſous ſa fiction, il faudra dire qu'il avoit paſſé une grande partie de ſon tems à flater ceux qui ſont les ſources des graces; qu'il s'étoit appliqué à leur plaire, & qu'il en avoit reçu quelques faveurs. Mais celles-ci étant trop peu conſidérables pour le dédommager des grandes dépenſes dans leſquelles il s'étoit engagé, il avoit été obligé de ſe retirer, & étoit tombé dans la miſere. C'eſt du moins dans cette ſituation qu'il feint avoir été abordé par Ariſtote qui étonné de le voir triſte & mal habillé lui en demande la cauſe.

L'Abuſé de Cour répond au Philoſophe, qu'il avoit reçu dans ſa premiere jeuneſſe de ſolides inſtructions, qu'il avoit tâché d'abord d'y conformer ſa vie, & qu'en particulier ſon Maître s'étoit efforcé de lui donner de l'averſion pour la Cour, & en général pour tout ce qui ſent l'ambition. Il rapporte une

L'ABUSÉ DE COUR.

partie de ces inſtructions, & ſurtout celles qui lui avoient été données ſur l'emploi du tems. Après quoi il raconte comment *Abus* & *Fol-cuider* l'avoient ſéduit, & attiré auprès de Dame *la Cour*, en lui promettant une fortune éclatante & toute ſorte de ſatisfactions. Pendant que l'Abuſé deviſoit avec eux, leur faiſant ſes objections ſur le parti qu'ils lui propoſoient de prendre, ayant apperçu qu'*Abus* avoit de grandes oreilles, il lui en demande la raiſon, à quoi *Abus* répond, & lui donne enſuite ces avis :

Toſt regarder, & faindre ne riens voir;
Toſt eſcouter, monſtrant ne riens ſçavoir;
Mot ne ſonner des cas qu'on voit & ſçait;
Qu'ainſi ne fait, tart à ſon cas pourvoit.

Introduit devant Dame *la Cour*, *l'Abuſé* en eſt reçu fort gracieuſement; on le flate d'abord, on le careſſe, on lui fait entrevoir l'avenir le plus heureux, & l'on commence par lui donner un emploi dans la Fauconnerie. Une entrée qui lui paroît ſi favorable, le comble de joie: il oublie toutes les ſages maximes de ſon ancien Maître, & ne s'occupe plus qu'à profiter de la faveur qu'il penſe avoir acquiſe. Il cherche

tous les moyens de plaire à ſa nouvelle Maîtreſſe; chaque jour il lui donne des preuves de ſon attention & de la fidélité avec laquelle il exerce ſon emploi; il fait pour elle des Chanſons, des Ballades & autres petites piéces. Mais ſes appointemens étoient mal payés, & il dépenſoit ce qu'il avoit apporté. Il s'en afflige, ſa triſteſſe paroît, Dame *la Cour* ordonne qu'on lui paye deux mois de ſes gages; cette petite fortune l'aveugle, il emploie en habits une partie de ce qu'il venoit de recevoir. Pour ſurcroit de folie, il devient amoureux, & afin de ſubvenir à toutes les dépenſes que ce nouvel engagement exigeoit de lui, il emprunte & ſe ruine. *Abus* & *Fol-cuider* qui s'étoient rendus maîtres de ſon eſprit, continuent de le ſéduire par leurs maximes, & en lui faiſant eſpérer dans peu un emploi capable de le dédommager au centuple de toutes ſes pertes; il les croit, & tombe dans tous les piéges qu'ils lui tendent. L'emploi promis ne vient point, il a recours à la bourſe de ſes amis, & elle lui eſt fermée: loin de trouver à emprunter de nouveau, on le pourſuit pour ce qu'il doit déja. Ses appointemens couroient toujours, mais n'étoient

L'ABUSE' DE COUR.

L'ABUSÉ DE COUR.

point payés ; il préſente requête ſur requête à Dame *la Cour* qui promet de le ſatisfaire, & ne va pas au-delà des promeſſes. Il revient à la charge, & on le traite d'importun :

Plus l'approuchoie, plus alloit,
Plus parloie, moins m'eſcouroit ;
Plus l'appelloie mon Seigneur,
Moins eſcoutoit le ſerviteur.

Enfin las de ne rien obtenir, & de ſe voir endetté & hors d'état de payer, il ſe retire,

Povre de richeſſe & d'avoir,
Riche de parolle & promeſſe,
Hors de la grace ſa Maîtreſſe....
Près de tout mendicité, &c.

Dans une ſi triſte ſituation *Abus* & *Fol-cuider* inſultent à ſa miſere, & prétendent qu'il s'eſt mal comporté, que d'ailleurs il s'eſt trop tôt laſſé, qu'il étoit encore trop jeune pour obtenir les emplois auſquels il aſpiroit, qu'il a perdu ſon crédit par trop d'importunités, & qu'il ne lui reſte plus de reſſources pour rentrer en grace. L'*Abuſé* s'en prend au contraire aux mauvais con-

feils qu'on lui a donnés, regrette le tems & l'argent qu'il a perdu, prend avec lui le peu qui lui reſte, & s'éloigne. Mais pour comble d'infortune, il tombe malade en chemin, & trouve à peine, à cauſe de ſon indigence, une hôtellerie où l'on veuille le recevoir par charité. *Pauvreté* vient l'y trouver avec *Maladie* ſa ſœur, & toutes les deux le conduiſent à l'Hôpital. Tel eſt en abrégé le récit que *l'Abuſé* fait à Ariſtote, qui le conſole, & lui étalle les plus beaux préceptes de la Philoſophie peu capables de le tirer de la miſere où il étoit réduit. Il convient cependant de la vérité de tous ces préceptes, promet qu'ils feront le reſte de ſes jours le ſujet de ſes méditations, & ſouhaite à tous ceux qui ſeront informés de ſon état, de ne pas attendre ſi tard à les mettre en pratique. L'ABUSÉ DE COUR.

Cet ouvrage eſt en proſe & en vers. Je n'en ai vu qu'une édition faite à Vienne par Maître Pierre Schenck, l'an 1484. *in-folio*. Du Verdier en cite une autre qu'il dit avoir été faite à Lyon, in-4°. ſans date. Celle de Vienne eſt ſimplement intitulée, *l'Abuzé en Court*: celle de Lyon a pour titre, ſelon du Verdier, *l'Abuſé en Court, qui*

L'ABUSE DE COUR.

ſe complaint à l'Acteur du temps perdu qu'il a faict tout le temps de ſa vie, & l'Acteur lui donne bon enſeignement, & à toutes perſonnes. Ce livre paſſe pour extrêmement rare, & c'eſt à peu près tout ſon mérite.

OLIVIER DE LA MARCHE.

Quelques modernes ont prétendu que l'*Hiſtoire de Griſelidis*, ouvrage du quinziéme ſiécle, que feu M. Perrault, de l'Académie Françoiſe, a rajeunie & miſe en vers, eſt de Pierre Michault, dont je viens de vous parler; mais ils ſe ſont trompés. Cette hiſtoriette fait partie du *Parement des Dames*, ouvrage d'*Olivier de la Marche* qui a été, comme Michault, attaché quelque tems au ſervice de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & de Charles le Hardi, ſon fils & ſon ſucceſſeur.

Bibl. des Aut. de Bourg. t. 2. p. 18.

Olivier de la Marche étoit né vers l'an 1422. Il fut mis de bonne heure à la Cour des Ducs de Bourgogne, & les *Mémoires* en proſe qu'il nous a laiſſés, & qui ont été pluſieurs fois imprimés, ſont utiles pour nous inſtruire de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable principalement ſous les Ducs

Valer. And. Bib. Belg. éd. de 1739. t. 2. P. 232.

Philippe & Charles, depuis l'an 1435. jusqu'en 1499. Il fut Maître-d'Hôtel de Charles, & Capitaine de ses Gardes. Lorsqu'en 1464. le Comte de Charollois eut fait arrêter le Bâtard de Rubempré, accusé d'avoir été envoyé pour enlever le Comte, Louis XI. fit demander par le Chancelier de Morvilliers qu'on lui livrât Olivier de la Marche, qui avoit, disoit-il, intenté malignement cette accusation, & répandu des calomnies contre Sa Majesté. Mais le Duc Philippe se contenta de répondre, qu'on n'avoit tenu aucun discours injurieux contre le Roi; que si la Marche avoit eu l'imprudence de le faire, il en seroit informé; que c'étoit aux Officiers de Bourgogne à connoître de cette affaire, parce que la Marche étant né dans le Comté de Bourgogne, n'étoit ni sujet, ni justiciable du Roi. C'est ainsi que le Duc se conserva un sujet qui lui étoit extrêmement attaché.

OLIV. DE LA MARCHE.

Hist. de Louis XI. par M. Duclos, l. 3.

A la journée de Montlheri, l'an 1465. le Comte de Charollois honora Olivier de la Marche de la dignité de Chevalier. L'an 1477. celui-ci fut fait prisonnier à la bataille de Nancy, dans laquelle son Maître perdit la vie. Oli-

vier ayant payé sa rançon, fut mis en liberté, & s'attacha à Maximilien d'Autriche qui avoit épousé l'héritiere de Bourgogne. Philippe, fils de Maximilien, l'envoya en ambassade à la Cour de France, pour complimenter le Roi Charles VIII. sur son avénement à la Couronne après la mort de Louis XI. son pere.

'OLIV. DE LA MARCHE.

Olivier de la Marche mourut à Bruxelles le premier jour de Février de l'an 1501. & fut inhumé dans l'Eglise des Chanoines Réguliers de Cauberg ou Cauvemberg, autrement saint Jacques de Montfroid. Cette Eglise étoit près du Palais des Ducs de Brabant. Le tombeau d'Olivier a été ruiné par les Religionaires. On lui avoit dressé cette Epitaphe.

Cy gît OLIVIER, de la Marche Seigneur,
Et grand Maistre-d'Hostel rempli de tout honneur;
Qui fut sage & secret, léal & magnifique,
Et qui fit maints beaux dits en belle Rhétorique.
L'an quinze cens & un, le premier Février,
Mourut plein de vertus. Veuillez pour lui prier.
Dame *Isabeau* MACHEFOIN mourut neuf ans après,
Sa compagne & épouse, & gît icy auprès.
Priez que Paradis à elle soit ouvert,
Et au bon Chevalier, lequel a tant souffert.

D'un assez grand nombre de poësies Françoises, composées par Olivier de la Marche, je ne crois pas que l'on en ait imprimé d'autres que *le Parement & Triomphe des Dames*, & *le Chevalier délibéré, ou la vie & la mort de Charles, Duc de Bourgogne, qui trespassa devant Nancy*, au mois de Janvier 1476. c'est-à-dire, 1477. avant Pâques. OLIV. DE LA MARCHE.

Plusieurs Ecrivains ont attribué ce second poëme à George Chastelain, surnommé l'Avanturier. Ils se sont trompés. Olivier de la Marche s'en dit clairement l'Auteur au second *folio verso* de son Traité des Duels. » Après avoir achevé, dit-il, *le Chevalier délibéré*, & ce que j'ay écrit pour tenir « forme & ordre à tenir la feste de la « noble Toison d'or. »

M. Galland dans le Discours que j'ai cité en parlant du Doctrinal de Cour, cite aussi le Chevalier délibéré sous le nom d'Olivier de la Marche, d'après un manuscrit de M. Foucault, *sur papier, avec des figures ou mignatures qui ne sont pas fort exquises*, & il croit que cet écrit n'est proprement que l'histoire même d'Olivier de la Marche, que c'est lui qu'il veut désigner sous le titre de *Chevalier délibéré*, & que ce Mém. de l'Acad. des B. L. t. 2. p. 743. & suiv.

ſont ſes propres faits qu'il entreprend de raconter, mais d'une maniere Romaneſque.

OLIV. DE LA MARCHE.

Je ne crois pas que ce ſentiment ſoit fondé. Le titre ſeul du livre, & ce qu'il contient, démontrent, ce ſemble, que l'Auteur de ce Roman n'a eu en vûë que de repréſenter ſous la qualité de *Chevalier délibéré*, Charles le Hardi, ou le Guerrier, dernier Duc de Bourgogne.

Quoi qu'il en ſoit, ce Chevalier, dit M. Galland, en voyageant en Chevalier errant, armé de toutes piéces, rencontre l'Hermite appellé *Entendement*, qui lui fait voir les reliques de Meſſire *Accident*. Ce ſont les armes rompuës & briſées des vaillans hommes qui ont fait le plus de bruit ſur la terre. Il ſe bat contre Meſſire *Accident*, auquel il ne peut réſiſter. Il s'égare enſuite, & ſe trouve devant le Palais d'*Amour*, où *Deſir* veut qu'il entre, mais *Souvenir* l'en détourne. Il vient au manoir de bonne *Avanture*, demeure de *fraîche Mémoire*, laquelle lui montre les ſépultures des anciens Morts, & par les Epitaphes il reconnoît ceux qui avoient été *déconfis* par *Débile*, c'eſt-à-dire, par mort naturelle, & par *Accident*.

En cet endroit Olivier de la Marche fait une mention particuliere des Princes & des Seigneurs qui étoient morts de ſon tems. Il parle ainſi de l'Empereur Sigiſmond. OLIV. DE LA MARCHE.

Le mis l'œil ſur un Empereur,
Fils du puiſſant Roy de Béhaigne,
Sigiſmond Prince de valeur,
Hardi & vaillant deffenſeur
Du grand Empire d'Allemaigne:
Débile qui mainte en méhaigne
L'amors, abbatu, & maté,
Maulgré Empire & Royaulté.

Il dit auſſi de Jacques de Bourbon, Roi de Naples :

Là fut Jacques de Bourbon
Roy de Naples, moult à priſiér:
Le monde ne lui ſembla bon,
Se voüa à la Religion,
Et fut Obſervant Cordelier.
Mais debile, pour le mouſtier,
Ne pour royale dignité,
Ne la de la mort reſpiſé.

Il y a vingt-huit Stances hiſtoriques de cette eſpece, qui font mention d'autant de perſonnes diſtinguées.

OLIV. DE LA MARCHE.

Le Chevalier délibéré arrive enfin au Plais d'*Atropos* où *Accident* & *Débile* tranchent le cours de la vie des mortels. Aux portes qui fermoient le Palais, il lut cette inſcription en lettres dorées, comme il les appelle :

Cy fine le chemin mondain,
Cy fine la ſente de vie.
Cy ſe fiert le pas inhumain,
Dont Atropos juge ſoudain
A le pouvoir & ſeigneurie.
Nul n'y entre qu'il ne deſvie
Deux champions, & ſi très-forts
Qu'ils ſont tous les anceſtres morts.

Il décrit enſuite le combat donné entre Meſſire *Débile* & le Duc Philippe de Bourgogne. Atropos qui y préſide, eſt décrite en cette maniere.

Atropos d'un habit divers
Fut paré d'eſtrange maniere ;
Bandulé couleurs en travers,
Dentelé de terre & de vers,
Séant en pompeuſe chayere.
Contenance montroit très-fiere,
Tenant un dard de défiance,
Contre tel qui gaires n'y penſe.

Son Maréchal fut Cruauté,
Qui tient des liches d'ordonnance.
Son Hérault étoit volonté,
Portant un blaſon diapré
De couleurs de Méconnoiſſance.
Son Chancelier étoit Doublance,
Portant le ſeau dont me ſouffle
Armoié de, Nul ne s'y fie,

OLIV. DE LA MARCHE.

Dans le manuſcrit de M. Foucault, à la fin du Chevalier délibéré, il y a une plainte en vers de la Juſtice, au nom de la Bourgogne, qui paroît être auſſi d'Olivier de la Marche. M. Gallant la rapporte en ces termes. Ib. p. 746.

Prenez pitié du ſang humain,
Noble Roy Loys de Valois,
Nous tourmentez ſoir & matin
Par guerres & piteux exploits.
Souviegne vous, que povre & nu,
Bourgogne vous a ſoutenu,
Et ſoüef nourri mainte année.
Mais vous avez mal reconnu
La plus dolente qui ſoit née.
La plus dolente qui ſoit née
Eſt au debout de ſes roëlles.
Par vous ſanté lui ſoit donnée :

Vous guériſſez des eſcroëlles.
Mettez jus debat & querelles:
Car vous n'aurez hercle demain.
Ains que mort trappe vos merelles,
Prenez pitié du ſang humain.

OLIV. DE LA MARCHE.

M. Galland ignoroit, ſans doute, que *le Chevalier délibéré* eût été imprimé, puiſqu'il ne le cite que manuſcrit. On en a pluſieurs éditions. Dans le Catalogue de la Bibliothéque de M. Colbert, on en cite une de 1495. in-4°. faite à Paris. M. l'Abbé Lenglet en cite une autre plus ancienne, de 1489. auſſi in-4°. à Paris. Le P. le Long, dans ſa Bibliothéque des Hiſtoriens de France, cite la même édition. Ce Savant, & l'Abbé Lenglet ſe ſont trompés en attribuant l'ouvrage à Georges Chaſtellain.

Page 851.

Méth. pour l'hiſt. in-4°. t. 4. ſeconde éd. p. 171.

Le Parement & Triomphe des Dames d'honneur, autre ouvrage d'Olivier de la Marche, eſt plus moral que celui dont je viens de vous rendre compte; mais il eſt auſſi d'un goût fort ſingulier. L'Auteur dit qu'il l'a compoſé pour une perſonne qu'il aimoit, & avec laquelle il deſiroit de s'unir par les liens du mariage. Mais il y a lieu de croire que c'eſt une fiction, & la maniere dont

il s'exprime à la fin porte à croire qu'il étoit déja avancé en âge quand il compoſa ce livre. C'eſt du moins la production d'un eſprit grave & ſérieux, à qui le langage fade & puéril, ſi ordinaire aux amans, ne plaiſoit point. Voici de quelle maniere cet écrit commence :

OLIV. DE LA MARCHE.

L'autre hyer liſant une nuyt pour apprendre
Après dormir quand l'eſperit méditte,
Amour me vint aſſaillir & ſurprendre
Par tel aſſault qui n'eſt pas à comprendre,
D'aulcune Dame qui mon ſens ſuppeditte;
Mon cueur la ma deſtinée & predicte.
S'il fault ſçavoir ſe je la doibs aymer
D'amour amere, ou d'amour ſans amer.

Se ſuyvre veuil la ſenſualité,
Je l'aymeray d'amour fole & mondaine;
Mais ſelon Dieu, raiſon & équité,
Je doibs aymer d'amour de charité;
C'eſt la ſente de loyaulté certaine:
Boëce nous dit que c'eſt amour haultaine
D'aymer ſa Dame toujours & en tout lieu.
Pour l'exaulcer & mettre devant Dieu.

Il examine enſuite ce que c'eſt que l'amour, & il le définit après Ovide, qu'il cite,

OLIV. DE LA MARCHE.

.... Ung cueur en aultre enté
Qui deſſaiſit ſa franche voulenté
Pour en aultruy la mettre par pur don.

Après avoir expliqué & approuvé cette définition : il raconte comment il ſe ſentit de l'affection pour celle qu'il deſiroit :

Amour entra premier en mon oreille
D'oyr les biens, vertus & renommée
De celle ſeule où mon cueur s'appareille ;
Et puys quand l'œil perçut la non pareille
Fleur de beaulté, de grace ineſtimée,
Lors celle amour ſe trouva conformée :
Rapport fut vray ; l'œil en fiſt jugement ;
Ainſi fuſt prins en ce commencement.

Voici le progrès que cet amour fit dans ſon cœur :

Or vient le neu d'amoureuſe racine,
Et le lien qui plus mon cueur a pris,
Soit en parler, en accueil, ou en ſigne ;
Son doulx maintien la montre & détermine
D'avoir loüenges en honneur & en pris :
Toutes vertus ſont en ce lieu compris,
Le ſens ſi bon qu'il n'y a quelque amer ;
Aſçavoir doncques s'il j'ay tort de l'aymer.

Il décide lui-même que ſon affection eſt auſſi légitime que bien placée; & qu'il ne la donnera jamais à d'autre; & ſe flatant d'un amour réciproque, il examine quel préſent il fera à ſa Maîtreſſe, qui ſoit digne des vertus dont elle brille, & des excellentes qualités dont elle eſt enrichie, & voici à quoi il ſe détermine: OLIV. DE LA MARCHE.

Peintre ne ſuys pour ſa beaulté pourtraire:
Mais je conclus un habit lui parfaire
Tout vertueulx, afin que j'en reſponde,
Pour la parer devant Dieu & le monde.

Suivant cette idée, il donne à ſa maîtreſſe les *pantouffles d'humilité*, les *ſouliers de ſoing & bonne diligence*, les *chauſſes de perſévérance*, le *jarretier de ferme propos*, la *chemiſe d'honneſteté*, le *corſet ou la cotte de chaſteté*, la *piéce de bonne penſée*, le *cordon ou lacet de loyaulté*, le *demy ceingt de magnanimité*, l'*eſpinglier de patience*, la *bourſe de libéralité*, le *couſteau de juſtice*, la *gorgerette de ſobriété*, la *bague de foy*, la *robe de beau maintien*, la *ceinture de dévote mémoire*, les *gants de charité*, le *pigne de remors de conſcience*, le *ruban de crainte de Dieu*, les *patenoſtres de dévocion*, la *coiffe de*

honte de meffaire, les *templettes de prudence*, le *chaperon de bonne eſpérance*, les *paillettes de richeſſe de cueur*, le *ſignet & les anneaulx de nobleſſe*, enfin le *miroër d'entendement par la mort*.

OLIV. DE LA MARCHE.

Ce dénombrement tout-à-fait digne de la ſimplicité de nos peres, apprend du moins en quoi conſiſtoit alors tout ce qui ſervoit à l'ajuſtement des femmes de condition, qui vouloient allier la modeſtie avec la bienſéance de leur état. Car, comme le dit Olivier de la Marche,

C'eſt ung habit à toutes bien à point
Pour triumpher & eſtre bien en point.

Il explique lui-même l'uſage de chacun de ces ajuſtemens, & en tire une moralité qui eſt toujours de pratique :

Chacune piéce je l'ai appropriée
A la vertu où elle peut ſervir.

Voici le caractere qu'il donne de l'humilité :

Humilité plaiſt à Dieu ſeulement;
Un humble cueur ne ſcet riens requerir,
Ne demander qu'il ne puiſſe acquerir.

Sur la perſévérance, il dit :

Juſque à la fin on doit perſévérer;

Commencement

Commencement n'eſt encore œuvre faicte;
Et ſi doit-on bonne fin préférer:
Perſévérant qui veult bien opérer.
Pour toujours tendre à bonne fin perfecte
Perſévérance n'a jamais de deffaicte.

OLIV. DE LA MARCHE.

Il n'y a perſonne qui ne ſente la vérité du portrait ſuivant.

Honneſteté ſe congnoiſt en maintien,
En beau parler, repondre & enquerir;
Honneſteté ſe voit; qui l'entend bien
En tous eſtats par querir le moyen
Sans ravaller, ne trop hault acquerir;
Honneſteté ſe doit bien abſtenir
De nulz tromper, & plus d'eſtre trompée;
Car la folye ſeroit trop achetée.

En parlant de la foi, l'Auteur fait lui-même une profeſſion de foi très-orthodoxe ſur les principaux Myſtéres de la Religion, ſur la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & ſur la ſoumiſſion que l'on doit aux déciſions de l'Egliſe. Il faut, dit-il,

Au Pape croire, qui ſur nous a maiſtriſe.

Dans le chapitre du *Ruban de crainte de Dieu*, il donne ces avis:

OLIV. DE LA MARCHE.

Fuyons toujours faulx ſemblans & œyllades ;
Ayons maintien ferme, conſtant & ſage,
N'apetons point de faire gens malades
Par mots ſubtils, par Rondeaux, par Ballades,
Qui de préſent ſont en cours & uſaige.
Ne fardons point le front, ne le viſaige :
Fuyons la cauſe qui aultry bien empire ;
C'eſt ung péché qui ne peult eſtre pire.

A l'occaſion du chaperon qu'il *loue* comme un habillement fort modeſte, voici ce qu'il dit de quelques autres ajuſtemens dont quelques femmes ſe ſervoient de ſon tems :

Je vis atours de diverſes maniere
Porter aux Dames pour les mieulx atourner ;
L'atour devant & celluy en derriere,
Les haulx bonnets œuvrecheſs à banieres ;
Les haultes cornes pour Dames triumpher ;
Maintenant voy ſimples atours porter ;
Qui bien me plaiſt, ſe ſont les chapperons
Du temps préſent.

Il ajoute que ces chaperons étoient différens ſelon la condition de celles *qui les* portoient.

Ces chapperons d'honneſte contenance
Des Dames ſont de velours ou ſatin ;

Et les Bourgeoiſes les ont par différence
De beau drap noir ou rouge à leur plaiſance:
Chaſcun eſtat n'eſt pas pareil enfin.

OLIV. DE LA MARCHE.

Les Moralités contenuës dans cet ouvrage d'Olivier de la Marche forment vingt-ſix chapitres, dont chacun contient un nombre de ſtrophes de huit vers. Chaque Moralité eſt ſuivie de quelque hiſtoire en proſe, tirée des Auteurs ſacrés ou profanes, & ſert à donner un exemple de la vertu qui fait le ſujet principal de la Moralité. Il n'y a que l'*exemple* employé comme preuve de la vingt-ſixiéme Moralité, qui ſoit en vers. Cette derniere Moralité a pour ſujet le Miroir. L'Auteur après avoir habillé ſa Dame le plus ſomptueuſement qu'il lui a été poſſible, quoiqu'avec la modeſtie qu'il ne ceſſe de lui recommander, lui met en main un miroir, comme un meuble néceſſaire. Mais comme ſon but n'eſt pas qu'elle ſe complaiſe dans ſes ajuſtemens, & qu'elle oublie ce que tout homme eſt par ſa nature, & pour répondre d'ailleurs aux ſolides inſtructions qu'il s'eſt plû de lui donner, ce miroir repréſente *la Mort* qui eſt la fin de toutes choſes. L'Auteur exhorte ſa Dame, & toutes les perſon-

OLIV. DE LA MARCHE.

nes du même ſexe, à s'y conſidérer ſouvent, & avec beaucoup de réflexion. Ce chapitre finit par les vers ſuivans :

Se vous vivés le droit cours de nature
Dont ſoixante ans eſt pour ung bien grand nombre;
Voſtre beaulté changera en laydure,
Voſtre ſanté en maladie obſcure,
Et ne ferez en ce monde que encombre.
Se fille avez, vous lui ſerez ung umbre;
Celle ſera requiſe & demandée,
Et de chaſcun la mere abandonnée.

L'*Exemple du miroer d'entendement par la Mort*, lequel ſuit ce vingt-ſixiéme chapitre, contient le récit de la mort de quantité de Dames d'un haut rang & d'une naiſſance diſtinguée. L'Auteur demande ce que chacune de ces Dames eſt devenuë, en donne en peu de mots le caractere, & conclut toujours que tout ſe termine à la mort. Il faut avoüer que ſi tous les amans faiſoient de pareils préſens à leurs maîtreſſes, il y en auroit peu qui fuſſent écoutés.

Cependant Olivier de la Marche perſuadé avec raiſon que toutes les vérités qu'il venoit d'enſeigner étoient le plus ſolide de tous les dons qu'il pouvoit

faire, il exhorte, en finiſſant, toutes les Dames à en profiter.

OLIV. DE LA MARCHE.

Pour ce Meſdames qui liſez ce dictier,
Le bien ſoit pris, le mal en non chaloir,
Pour l'amour d'une que mon cueur a plus chier
J'ay pris la peine de ce livre traicter,
Dont toutes autres en pourront mieulx valoir.
Je doncq, LA MARCHE, meu d'aulcun bon vouloir,
Querant vertus, & rebóutant les blaſmes,
L'ay baptiſé *le Triumphe des Dames.*

Sy prens congé des Dames humblement,
A chaſcune d'elle me recommande;
Mon ſervice je l'ay fait loyaulment,
De cueur, de corps, de ſens, d'entendement.
Se faulte y a, je offre que je l'amende,
Le temps me monſtre qu'il faut que je me rende;
Puiſque ainſi eſt, je me rens & me donne
A Jeſus-Chriſt qui les péchés pardonne.

L'édition, que j'ai vuë, de cet ouvrage d'Olivier de la Marche eſt de Paris 1510. en caracteres Gothiques. L'Editeur, qui a fait en proſe *le Prologue* ou l'avertiſſement, n'eſt point nommé. La Croix-du-Maine dit que c'eſt *Pierre Deſray*, natif de Troye en Champagne, qui vivoit ſous le regne de Louis XII. Tout ce qu'on apprend

La Croix-du-Maine, pag. 367. & 392.

OLIV. DE LA MARCHE.

dans ſon prologue, c'eſt qu'il a revû, corrigé & augmenté de divers paſſages Latins, mis en marge, & tirés de l'Ecriture-Sainte & de quelques Auteurs profanes, l'ouvrage dont il s'eſt rendu l'Editeur. Si on l'en croit, il avoit reçu ce livre d'une Dame qui l'exhorta à le publier, & il obéït avec d'autant plus de plaiſir, qu'il ſe rend à lui-même ce témoignage, qu'il eſt *ceſtuy-là qui pour l'honneur & grace des Dames vouldroit par loyal ſervice traveiller & employer du tout ſon ſçavoir.*

L'AUTEUR ANONYME du Poëme intitulé, l'Ainſnée fille de Fortune.

Olivier de la Marche fut témoin d'une grande partie des faits qui ſont rapportés dans un poëme compoſé de ſon tems à la loüange d'Anne de France: elle étoit fille aînée de Louis XI. née au mois d'Avril 1461. lorſque ſon pere n'étoit encore que Dauphin, & elle épouſa depuis Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, enſuite Duc de Bourbonnois & d'Auvergne. On ſçait que Louis XI. ayant en mourant déclaré cette Princeſſe Régente du Royau-

me à l'âge de vingt-trois ans, elle joüa un grand rôle pendant les premieres années du regne de Charles VIII. son frere ; ce qui fait que les Ecrivains contemporains se sont attachés à en parler conformément aux intérêts des différens partis qu'ils avoient embrassés. Plusieurs la loüent comme une héroïne qui a surpassé toutes celles qui l'avoient précédé ; & c'est l'idée qu'en veut donner l'Auteur du poëme dont il s'agit.

L'AINSNE'E FILLE DE FORTUNE.

Mém. de l'Acad. des B. L. t. 8. pag. 579.

Sa piéce est intitulée, *l'Ainsnée fille de Fortune*, & divisée en cent quatre strophes, chacune de sept vers. Si par cette longueur, & par l'érudition peu recherchée dont le Versificateur a voulu faire parade, elle est un peu ennuyeuse, on en est dédommagé par le grand nombre de circonstances particulieres concernant les événemens de ce tems-là, dont l'Auteur a rempli cette espéce de poëme. C'est ce qui a engagé feu M. Lancelot, de l'Académie des belles Lettres, & Inspecteur du Collége Royal à Paris, à tirer ce poëme des ténébres où il étoit demeuré enseveli, à le faire imprimer dans le tome 8. des Mémoires de son Académie, & à l'enrichir de notes intéressantes, auf-

L'AINSNE'E FILLE DE FORTUNE.

quelles on peut ajouter celles de M. le Duchat, dans le *Ducatiana*, seconde partie, page 442.

M. Lancelot ne nomme point l'*Auteur du poëme*, il n'a pû découvrir qui il étoit. Il conjecture seulement que c'étoit un Gentilhomme d'Auvergne ou du Bourbonnois, attaché à la Maison de Bourbon, & vassal du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon. Sa conjecture eſt fondée ſur ce que l'anonyme parlant du voyage que le Seigneur & la Dame de Beaujeu firent après la mort de Jean Duc de Bourbonnois, pour prendre poſſeſſion de ſa ſucceſſion, il dit :

Nous l'avons treſtous recueillie
Comme bonne Princeſſe,
Je prie à Dieu qu'elle ait envie
De bien cognoiſtre ſa nobleſſe,
Nous en aurions treſtous lieſſe :
Treſtout compté & rabatu,
Bien qu'on ne cognoiſt eſt perdu.

Entre Riom & Aigues-perſe
Il y vit cinq cens gens de bien,
Ne cuidez point que je me farce,
Car je ne vous en mens de rien ;
Il me deplaiſt qu'elle n'en retien,

Car ils ont de quoy porter fais
Soit à la guerre ou à la paix.

L'AINSNE'E FILLE DE FORTUNE.

Pour le tems auquel ce poëme a été composé, il faut le fixer au commencement de l'année 1489. Plusieurs des faits dont il y est parlé, le prouvent évidemment; & M. Lancelot le démontre dans ses notes. Ce poëme commence ainsi :

Entre vous autres Historiens
Qui devisés du tems passé,
Quand vous seriez tous Géométriens;
Si n'auriez vous jamais compté
Les grands biens & la bonté
Qui sont en nostre Ducheſſe,
Oncques ne vistes telle Princeſſe.

Car ellé est de vertus remplie
Autant que jamais fut Déesse,
Visez-y bien, je vous supplie;
Car c'est le trésor de nobleſſe;
Et si est de très-grant haulteſſe
Fille du grant Roy triomphant,
Et sœur du jeune Roy regnant.

Elle le conduit par bon advis,
Tant que toujours est augurant

L'AINSNE'E FILLE DE FORTUNE.

La grace à Dieu de Paradis,
Il va toujours en proſpérant,
Et ſes ennemis ſoubſmectant
Comme bon Roy victorieux;
D'avoir telle ſœur eſt bienheureux.

L'Auteur rappelle enſuite tous les noms des Dames les plus diſtinguées dont l'Hiſtoire ſacrée & l'Hiſtoire profane font mention, & il trouve dans chacune des défauts dont il prétend qu'Anne de Beaujeu a été exemte, ou dans celle-ci des vertus qui ont été inconnuës aux autres; ce qui lui donne lieu de rapporter quantité d'actions de la Princeſſe, & beaucoup d'événemens éclatans auſquels elle a eu, ſelon lui, la part principale.

Entre les différens endroits où il parle avec déſavantage des Anglois, je rapporterai cette ſtrophe qui regarde Ducheſnoy, l'un des chefs du ſecours envoyé par le Roi d'Angleterre en Bretagne vers le mois de Mars 1489. Comme ce ſecours ne fut pas d'une grande utilité aux Bretons, le Poëte dit:

Vous grand Eſcuyer d'Angleterre
Tournez-vous en à l'Eſcuirie,

Car vous perdrez votre defferre,
Oncques ne fiſtes telle follie ;
Vous ſçavez bien, quoiqu'on vous die,
Que l'on a veu aſſez de fois
France ſimetiere d'Anglois.

L'AÎNSNE'E FILLE DE FORTUNE.

Dans l'énumération que fait l'Anonyme des Princes & Seigneurs que la Dame de Beaujeu avoit ſçu, ou réduire ou éloigner du Royaume, je ne vois pas pourquoi il raille Philippe de Comines, Seigneur d'Argenton ſur ſa prétendue érudition :

Auſſi Monſieur d'Argenton,
Il fut bien longtems à Paris,
Je crois qu'il ſcet bien ſon Cathon,
Il le devroit avoir appris,
Ou il a bien petit d'advis,
Et a l'entendement bien rude,
Car c'eſt la fontaine d'eſtude.

Comines lui-même convient qu'il eſt homme *qui n'a aucune littérature, mais quelque peu d'expérience & ſens naturel.* Je ne ſçai ſi l'on n'eſt pas préférable à l'autre. Le portrait que l'Anonyme fait de pluſieurs Prélats de ſon tems, & entr'autres du Cardinal Baluë, n'eſt nullement flaté : vous pouvez le voir

L'AINSNE'E FILLE DE FORTUNE.

dans ſa piéce. Il finit celle-ci par ces excuſes :

Pardonnez-moy ſi je dis mal,
Je ne ſuis ſaige ny lectré,
Je vais à mont, je vais à val,
Ainſy que ung homme eſgaré,
Auſſi ſuis-je tout deſmectré
Par Atropos qui m'a fait guerre
Dont mon bon maiſtre giſt en terre.

M. Lancelot croit qu'il veut parler de la mort de Jean, Duc de Bourbonnois, dont il étoit le Vaſſal, peut-être même Domeſtique. L'Anonyme ajoute cette derniere ſtrophe :

Or, veulx-je dire, *Explicit*,
Et faire fin à mon livret;
Pardonnez-moy donc tout cecy,
Caſcun n'a plus l'engin parfait:
Mais je vous prie, ſi vous plaît,
Appellez-là tous par couſtume
L'Ainſnée fille de Fortune.

GEORGES CHASTELLAIN.

Georges Chaſtellain, Poëte du même tems, étoit mort quelques années avant la compoſition de ce poëme, le

22 Mars 1474. Cette date eſt marquée dans ſon Epitaphe rapportée en ces termes par Valere André. GEORGES CHASTELLAIN.

« Cy deſſoulz giſt d'excellente mémoire George Chaſtellain, Chevalier, lequel après avoir circuy divers régions & en icelles exercé les armes militaires, en eage floriſſante, au pouvoir de ſes ſens, s'eſt venu rendre au ſervice du très-victorieux Philippe, Duc de Bourgoigne, en eſtat de Panetier & privé du Conſeil; & au reſte de vieillard, a prins ſi glorieuſe occupation à réduire les geſtes de ce feu tant triomphant Prince, par tel ordre & diligence, que à la récitation de ſes eſcrits, fleuriront en perpétuelle recordation ès cœurs des nobles & clairs engins. Vive & regne ſon eſprit en éternelle félicité. Et au comble de ſoixante-dix ans décéda de ce ſiécle. » Je ne le trouve pas néanmoins dans l'Etat des Officiers du Duc de Bourgogne, imprimé à la ſuite des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne*, quoique cet état ſoit très-détaillé. « Bibl. Belg. t. 1. pag. 336. éd. de 1739.

Valere André ajoute que Chaſtellain mourut dans le tems que Charles le Har-

di aſſiégeoit la ville de Nuys, & qu'il fut inhumé auprès de Valenciennes en Haynaut. C'eſt-là que doit ſe trouver l'épitaphe que je viens de rapporter.

GEORGES CHASTELLAIN.

Chaſtellain étoit de Gand ; & la Croix-du-Maine & du Verdier le ſurnomment *l'Aventurier*, peut-être à cauſe de ſes courſes & de ſes faits d'armes, dont nous ignorons le détail. Il fut élevé à la Cour des Ducs de Bourgogne, dont il étoit né ſujet. Les Auteurs contemporains lui donnent les titres d'Orateur, d'Hiſtorien & de Poëte très-élégant. En qualité d'Orateur, il compoſa *l'Inſtruction d'un jeune Prince*, citée par la Croix-du-Maine. Comme Hiſtorien, il écrivit *le Temple de la ruine de quelques Nobles malheureux*, imitant en cela Bocace qui avoit traité le même ſujet ; l'hiſtoire de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne & de Brabant ; & l'hiſtoire de Jacques de Lalain, Chevalier de la Toiſon d'or, mort en 1453. Comme Poëte, il mit en vers les *Choſes merveilleuſes arrivées de ſon tems*. Cet écrit eſt imprimé au *folio* CVI. des *Faictz & dictz de Maiſtre Jehan Molinet*, & contient pluſieurs fables qui n'ont pas même de vraiſemblance, mêlées avec pluſieurs faits qui

ſont réellement arrivés, & dont les Hiſtoriens du tems, de même que les modernes, font mention. Tels ſont le ſupplice de la Pucelle d'Orléans brûlée à Roüen, l'élévation d'Amédée, premier Duc de Savoye, au ſouverain Pontificat, la fortune de Jacques Cœur, qui devint Tréſorier des Finances de Charles VII. la fin tragique de Gilles, troiſiéme fils de Jean V. Duc de Bretagne, qui fut étranglé en priſon, & pluſieurs autres faits, dont quelques-uns avoient précédé la naiſſance du Poëte. GEORGES CHASTELLAIN.

On voit par cette piéce que Chaſtellain avoit parcouru la France, l'Eſpagne, l'Italie & l'Angleterre. Il dit à l'occaſion de ſon voyage en ce dernier Royaume :

Paſſant par Engleterre
Je veiz en grant tourment
Les Seigneurs de la terre
S'entretuer forment,
Avec un tel déluge
Qui cueurs eſbahiſſoit,
Qu'à peine y eut refuge
Où mort n'apparoiſſoit.

Dans une autre ſtrophe, il parle des

GEORGES CHASTELLAIN.

Cométes ſelon le préjugé où l'on étoit alors, qu'elles pronoſtiquoient des événemens fâcheux.

J'ay veu deux trois Commettes
Manifeſter au Ciel,
Et d'eſtranges Planettes
Plus ameres que fiel,
Dont les fins non congnuës
Sont d'eſbahiſſement,
Et de non advenuës
N'eſt nul vray jugement.

La derniere ſtrophe nous apprend que ce fut ſur la fin de ſa vie, qu'il mit par écrit les faits qui ſont la matiere de cette piéce.

J'ai veu dure vieilleſſe
Qui me vient tourmenter,
Se fault que je délaiſſe
L'eſcripre & le dicter
En rime telle quelle,
Puiſque je vois mourant;
MOLINET mon ſequelle
Fera le demourant.

Chaſtellain fit encore un autre poëme qui eſt mêlé de proſe en quelques endroits, & dont le titre eſt aſſez ſin-

guller ; le voici : *les Epitaphes d'Hector fils de Priam, Roy de Troye, & d'Achilles fils de Peleus, Roy de Myrmidoine : & eſt contenu ou procès de ceſtuy traictié les complaintes d'iceux Chevaliers, préſent Alexandre le Grant.* Le deſſein de l'ouvrage n'eſt pas moins extraordinaire que le titre. GEORGES CHASTELLAIN.

Ce bon Poëte à force de lire l'Iliade, avoit pris Hector en amitié, & s'étoit paſſionné pour ce Héros, qui eſt en effet le plus intéreſſant de tous les Héros d'Homere. Il avoit conçu pour lui une ſi grande tendreſſe, que trois mille ans après l'événement il ne pouvoit digérer qu'Hector eût été tué par Achille, ni s'accoutumer à l'idée des indignes traitemens que le vainqueur avoit faits au corps du vaincu. Le poëme dont il s'agit, eſt donc une eſpéce de réparation d'honneur, que Chaſtellain fait de ſon autorité privée au fils de Priam. Maſſ. hiſt. de la Poëſie Fr. p. 277.

Dans cette vûë, il feint qu'Alexandre dans le cours de ſes conquêtes, s'arrête près des tombeaux d'Hector & d'Achille, & lit les éloges dont ils ſont décorés, & que le Poëte rapporte. L'un & l'autre Héros y ſont comblés des plus grandes loüanges ; mais Achille l'em-

GEORGES CHASTELLAIN.

porte au gré d'Alexandre, parce qu'outre tous les faits glorieux que l'on en récite, il avoit eu au-deſſus d'Hector la gloire d'avoir vaincu Hector même. Celui-ci s'irrite de cette préférence, & ſortant de ſon tombeau il condamne le Jugement d'Alexandre, & lui raconte de quelle maniere Achille l'a tué. Alexandre revient de ſa prévention, & fait ſes excuſes à Hector. Mais ce dernier peu content de cette réparation, veut qu'Achille vienne plaider lui-même ſa cauſe, & que le conquérant ſoit juge entr'eux. Alexandre y conſent: Achille paroît, & commence par faire très au long ſon panégyrique, où il dit entr'autres :

Par nom jadis Achilles fux nommé,
Fier, courageux, Chevalier renommé,
L'ung des meilleurs du temps de celluy aage,
Puiſſant de corps, de taille bien formé,
Où Dieu ſembloit n'avoir rien difformé,
Rien mis d'oubly, n'aucun bien deſprimé,
Ne en vertu, ne en haultain courage,
Comme ung Lyon, comme Tigre anymé.
Car quant j'eſtoye à cheval & armé,
Et qu'en ma main tins mon acyer limé,
J'en ai fait maint hault & terrible ouvrage,
Eſpandu ſang, bras & teſte femé

Parmi les champs où je me suis ramé,
Et tant qu'en fitz les voix moult exclamé,
L'honneur des Grecs, & des Troyens l'oultrage.

GEORGES CHASTELLAIN.

Alexandre convient de tous ces exploits, & qu'il est digne d'être mis au rang des plus grands Héros ; mais il désapprouve l'injure qu'il a faite à Hector, & tâche de le déterminer à reconnoître que la colere l'emporta trop loin. Celui-ci cherche encore à excuser sa faute. « Je ne me portai à tant de « violence, dit-il à Hector, que parce « que vous aviez occis Patroclus mon « très-amé cousin, mon très-cordial & « très-cher parent, logé au trésor de « mes entrailles, en l'épargne de mes « amours, au coffret de mes plus in- « trinseques pensées. » Mais toutes réflexions faites, Achille reconnoît qu'il a tort, & passe condamation sur la maniere dont il usa de la victoire. Cet aveu appaise Hector, & les deux Héros se réconcilient.

Chastellain prétend que ce poëme renferme une morale, qui peut être fort utile aux grands capitaines. Car si nous l'en croyons, elle leur apprend à se faire les uns aux autres une bonne guerre, & à désavoüer eux-mêmes leur

GEORGES CHASTELLAIN.

conduite, lorſqu'ils ſe ſont portés à des excès indignes d'eux. C'eſt par cette morale qu'il tâche de captiver la bienveillance de ſon lecteur dans le prologue, & qu'il ſemble l'exiger dans la concluſion.

JEAN MESCHINOT.

Parmi les poëſies de Jean Meſchinot on trouve vingt-cinq petites piéces ſous le nom de *Georges l'Aventurier, Serviteur du Duc de Bourgogne.* C'eſt, ſans doute, le même Georges Chaſtellain. Ces petites piéces ont pour titre, *les Princes*, parce que chacune commence par ce mot, & contient une inſtruction morale qui peut convenir aux Princes. Ce ſont des *envois*, chacun de ſix vers, que Georges avoit adreſſés à Meſchinot, & ſur leſquels celui-ci fit autant de Ballades, qu'il finit par le dernier vers de l'envoi.

Ce Jean Meſchinot, Ecuyer, Sieur de *Mortieres*, étoit né à Nantes, & on le ſurnomma *le Banni de Lieſſe*, parce qu'il avoit pris lui-même ce titre dans une Requête en proſe préſentée à François, ſecond du nom, dernier Duc de Bretagne, mort le 9. Septembre de

l'an 1488. La raiſon de cette dénomination vient des malheurs qu'il avoit éprouvés, & dont il ſe plaint, non-ſeulement dans cette requête, mais encore dans une partie de ſes poëſies, où cependant il ne ſpéciſie preſque aucun fait. JEAN MEI-CHINOT.

Il dit dans la même requête, qu'il avoit alors plus de cinquante ans, ou que depuis ce même nombre d'années il étoit attaché aux Ducs de Bretagne; car la maniere dont il s'exprime peut ſouffrir ces deux ſens. Ce qu'il dit plus clairement au même endroit, c'eſt que dès ſon jeune âge il ſervit le Duc Jean, ſixiéme du nom, ſurnommé le Bon & le Sage, qui mourut en 1442. On voit ailleurs que l'emploi qu'il avoit auprès de ce Prince, étoit celui de Maître-d'Hôtel. Il ajoute qu'il eut le même emploi auprès des Ducs, François, Pierre & Artus; c'eſt-a-dire, François, premier du nom, mort le 17. Juillet 1450. Pierre, deuxiéme du nom, dit le Simple, qui avoit ſuccédé à ſon frere François I. & qui mourut le 22. de Septembre 1457. & Artus, troiſiéme du nom, ſurnommé le Juſticier, fils de Jean V. ſurnommé le Vaillant, qui avoit ſuccédé à ſes neveux, & qui mou-

JEAN MESCHINOT.

que le livre renferme conviennent à tous les états. Mais l'Auteur nous apprend lui-même pourquoi il s'en eſt ſervi. » Saches, lui dit la Raiſon en *lui* » préſentant les *Lunettes* allégoriques » dont il s'agit, que je leur ay donné » à nom *les Lunettes des Princes*, non » pour ce que tu ſoyes Prince, ne grant » Seigneur temporel; car trop plus que » bien loin es-tu d'un tel état, valeur, » ou dignité; mais leur ay principale- » ment ce nom impoſé, pour ce que » tout homme peut eſtre dict *Prince* en » tant qu'il a receu de Dieu gouverne- « ment d'ame. »

L'Auteur commence ſon ouvrage par des plaintes ſur les miſeres de la vie, & ſur la mort de quelques Ducs de Bretagne, décédés de ſon tems, tels que Jean, ſixiéme du nom, François premier du nom, Pierre, dit le Simple, & Artus. Il fait leur éloge, voici celui de Jean VI.

Fier fut aux fiers, aux bons doux en couraige,
Prudent en faits, & benin en langaige,
Autant valloit qu'en ſcellé ſa promeſſe:
Oncques ne fiſt un deshonneſte ouvrage.
Des benoits Cieux Dieu lui doint l'héritage;
Car touſjours fut vrai pere de nobleſſe.

Il

Il reconnoît en particulier les bienfaits qu'il avoit reçus du Duc Pierre : JEAN MESCHINOT

De ma pitié doulcement luy chalut,
A le ſervir me choyſit & eſleut,
Et de ſes biens largement me céda . . . . .
Son droit regna ſept ans, point n'excéda.

La mort de ces Princes le plongea dans la plus vive douleur. Mais ſi l'on prenoit à la lettre ce qu'il dit au même endroit, il faudroit ajouter auſſi que ſa mauvaiſe conduite, plus que ces pertes, cauſa un grand dérangement dans ſa fortune. Je ne rapporterai que la peinture ſuivante qu'il fait de ſa ſituation.

J'ay eu robes de Martres & de Bievre,
Oyſeaulx & Chiens à Perdrix & à Liévre;
Mais de mon cas c'eſt piteuſe beſongne;
Sur celluy temps je fû jeune & enrieure,
Servant Dames à Tours, à Meun ſur Yèure;
Tout ce qu'en ay rapporté c'eſt vergongne,
Vieilleſſe auſſi, rides, toux, boutz & rongne;
Et mémoire qu'il faut que mort me pongne,
Dont j'ay accès trop plus maulvais que fievre:
Car je congnois que tout plaiſir m'eſlongne,
Et à la fin que vérité teſmoingne,
Je me vois nud de ſens comme une Chievre;
. . . . . .

JEAN MESCHINOT.

J'ay voyagé en Anjou & au Perche,
Comme celluy qui conforte, quiert & cherche
Mais j'ay trouvé grant malheur en embusche, &c

Son affliction redoublant à la vûë de l'état où il se trouvoit, il se laisse presque aller au désespoir; mais la Raison lui apparoît, lui reproche l'excès de ses plaintes, s'épuise en moralités pour lui prouver qu'elles sont injustes, & l'exhorte à la patience. La présence de la Raison, & ses discours ne furent pas inutiles; ils calmerent & consolerent Meschinot.

Dieu m'envoya visiter par Raison;
Bien grant mestier en estoit & saison;
Car très-piteulx me trouva quant el vint:
Des ennemis de mon sens plus de vingt
Me guerroyoient; mais si-tost qu'el survint,
Com tous dispers vuiderent la maison;
Pourquoy mon cueur bien r'appaisé devint.

La Raison pour achever de *le* consoler de la perte des Ducs de Bretagne qu'il pleuroit, lui prouve par divers exemples tirés de l'Histoire ancienne, de la Fable, & du *Roman de la Rose*, que tout ce qui est sur la terre est fragile & sujet à périr; & afin qu'il puisse faire un bon usage de ses instructions,

elle lui promet des *Lunettes* dont les effets seront merveilleux, & se retire. JEAN MESCHINOT.

Meschinot s'étant couché, après avoir fait quelques prieres, qu'il rapporte, la Raison lui apparoît de nouveau, & lui présente d'abord un livre appellé *Conscience*, & ensuite des *Lunettes*, afin qu'il pût lire plus facilement. Sur les deux verres de ces Lunettes étoient écrits, à l'un *Prudence*, à l'autre *Justice* : l'yvoire qui les enchâssoit, se nommoit *Force*; & le clou qui les joignoit ensemble, avoit nom *Tempérance*. L'Auteur assure,

Que jamais œil ne vit telles béricles.

Le *Livret*, dit *Conscience*, dont Dame *Raison* accompagna ce présent, contenoit des instructions sur ces quatre vertus. Ces instructions sont aussi en vers, & l'Auteur n'oublie pas de les rapporter à la suite de son songe.

Jean Bouchet, qui estimoit cet ouvrage, en parle ainsi dans son *Temple de bonne Renommée*, *folio* 62.

Si vous lisez des Princes les Lunettes,
Vous n'y verrez que matieres très nettes,
Pour acquerir les vertus Cardinales,
Semblablement les trois Théologales.

JEAN MESCHINOT.

Pierre Grognet n'en parle pas moins avantageuſement dans la notice des Poëtes de ſon tems. Je n'y ai guéres trouvé cependant que des penſées fort communes. Celle qu'il répete le plus ſouvent, c'eſt que les Princes doivent, autant qu'il leur eſt poſſible, ménager le bien de leurs ſujets, parce qu'ils ne peuvent les épuiſer ſans ſe reſſentir eux-mêmes de cet épuiſement:

Croyez que Dieu vous punira
Quant vos ſujets oppreſſerés;
L'amour de leurs cœurs plus n'ira
Vers vous, mais haine amaſſerés;
S'ils ſont pauvres, vous le ſerez.

Meſchinot a ſoin auſſi de rappeller ſouvent aux Princes le ſouvenir de la mort, comme un moyen propre à empêcher qu'ils n'abuſent trop de leur autorité:

Princes, vous n'eſtes d'autre alloi
Que le pauvre peuple commun.
Faites-vous ſujets à la loi,
Car certes vous mourrez comme un
Des plus petits.

Et ailleurs:

Si tu vas à ſaint Innocent,

Où il y a d'oſſemens grand tas;
Ja ne connoiſtras entre cent
Les os des gens de grands Etats
D'avec ceux qu'au monde notas
En leur vivans pauvres & nus:
Tous s'en vont d'où ils ſont venus.

JEAN MESCHINOT.

Dans un autre endroit il dit, que ſi le ſujet arrive le premier à ce terme fatal, le Prince ne tarde guéres à le ſuivre :

Je vais devant, il vient après,
Nous ſommes égaux à peu près.

Il creuſe cette penſée, & en tire cette réflexion :

A cent ans d'ici je m'attends
D'eſtre auſſi riche que le Roi.
J'attendrai, ce n'eſt pas longtems;
Lors ſerons de pareil arroi.
Si je ſouffre quelque deſroi
Entre deux, il faut endurer;
Malheur ne peut tousjours durer.

Enfin il leur repréſente qu'au ſortir de la vie tout ce qui les environne les abandonnera, & que leurs actions ſeules les accompagneront :

JEAN MES-CHINOT.

Quant au corps, guere davantage
Ne vois d'un Prince aux plus petits.
Les aulcuns s'en vont devant âge
A la mort pauvres & chétifs.
Autres ſuivent leurs appetis
Pour quelque temps, & puis ils meurent:
Leurs œuvres ſans plus leur demeurent.

Ces moralités ſont ſuivies des vingt-cinq *Balladès* que j'ai déja citées, & de quelques autres qui ſont encore dans un goût moral. Meſchinot y fait cet éloge de Georges Chaſtellain.

O Georges, des aultres le maiſtre
En la Rhétoricque ſcience,
Je vous ſupply cruel ne me eſtre,
Et veuillez prendre en patience
Ce qu'ay faict, ainſi com ſi en ce
Euſſe bien ſain entendement,
Ce que non, par ma conſcience;
Mais donnez-y amendement....
Prince parfaict en éloquence,
Ne regardez aulcunement
En ce de mes ſens l'indigence;
Mais donnez-y amendement.

Après ces Ballades, on trouve une au-

tre piéce dont le titre annonce suffisamment le sujet : c'est la *Commémoration de la Passion de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ.* JEAN MESCHINOT.

Voilà tout ce que contient l'édition de *Jehan du Pré*, in-4°. à Paris, sans date, en caracteres Gothiques. Celle de *Nicolas Higman, pour Nicole Voſtre*, faite aussi à Paris l'an 1522. in-8°. Gothique, contient de plus *la Supplication* (en prose) *que fit Meſchinot au Duc de Bretaigne* (François second) *ſon ſouverain Seigneur* : je vous en ai parlé ; & des poëſies sur divers sujets. Celles-ci n'ont rien d'intéressant, à l'exception de la *briefve Lamentation & Complainte de la mort de Madame de Bourgogne, faite à la requête de Monſeigneur de Croüy, quand il vint en Bretaigne devers le Duc, lequel piteuſement ſe douloit du cas advenu.* Je crois que cette Duchesse de Bourgogne, est *Marguerite*, fille de *Jean*, surnommé *sans peur*, Duc de Bourgogne, laquelle épousa en secondes nôces *Artus*, Duc de Bretagne, Comte de Richemont, Connétable de France, qui mourut le deuxiéme Février 1441. Pour le *Sire de Croüy*, que Meschinot nomme aussi *Sire de Chimay*, c'est apparemment *Jean de Croy*, Sei-

JEAN MESCHINOT.

gneur de Thou-ſur-Marne, Chevalier de la Toiſon d'or, & qui fut dans la ſuite créé Comte de Chimay. Au reſte, je ne donne ceci que comme des conjectures.

La plainte de la ville de Nantes ſur l'*Interdit* qu'elle ſouffroit, mérite auſſi d'être remarquée. En voici le commencement :

Je, Nantes, cité planctureuſe,
Tant que paix y a fait demeure ;
A préſent triſte & langoureuſe,
Veu l'eſtat en quoy je demeure,
Me plains quant fault que mon eur meure
Par ceux que j'ai nourris & fais ;
Desplaiſir eſt ung peſant fais.

En quelles mains ſuis-je venuë
Qui jadis fut tant renommée ?
Or me voy telle devenuë
Que d'aulcun ne ſuis plus amée :
On m'a *interdite* nommée ;
Chaſcun me fuit & abandonne ;
L'on perd ce qu'aux ingrats ſe donne.

O vous qui avez procuré
Contre moy ce cas tout plain d'yre,
Tant qu'il n'eſt Prebſtre ne Curé,

Qui me veuille plus Meſſe dire,
J'ay bien cauſe de vous mauldire
De m'avoir liberté oſtée.
Une grande faulte eſt bien notée, &c.

JEAN MESCHINOT.

Cet interdit de la ville de Nantes, ſur lequel Meſchinot ne s'explique pas, fut jetté par Amauri d'Acigné, qui obtint des Bulles pour l'Evêché de Nantes, le 19. Mars 1462. Le Duc François I. du nom, & ce Prélat eurent de grands démêlés à l'occaſion de la Régale. Le Duc mit le 16. de Juillet 1471. l'Evêque Amauri au ban du Duché. Les habitans de Nantes & de Guerrande ſolliciterent ſa dépoſition auprès du Pape l'an 1472. comme d'un Evêque ſéditieux & traître à ſon Prince: & Amauri, pour ſe venger, mit l'interdit ſur le Diocèſe à deux différentes fois. Il paroît par la ſtrophe ſuivante, que Meſchinot n'étoit pas pour le Prélat:

Hiſt. des Ev. de Nantes, dans le t. 7. des Mém. de Littérat. pag. 305. & 306.

Leſſer loups en lieu de paſtours
Seroit aux brebis grant exceis,
Car de bergiers ne font paſtours;
Mais leurs donnent mortels acceis:
Helas! ce rigoureux procès,
Endommage fort vos oüeilles:

Tous asnes n'ont pas grans oreilles.

JEAN MESCHINOT.

Plusieurs des Ballades de l'Auteur ont des refrains assez heureux, tels que ceux-ci :

Gens sans argent ressemblent corps sans ame.
On dit très-bien, mais on fait le contraire.

En général dans les diverses piéces de Meschinot, on trouve des exemples de la plûpart des rimes ou espéces de vers singuliers, dont j'ai parlé ci-devant. Mais on y voit deux huitains qui sont originaux en leur genre. Au haut de l'un on lit : *les huit vers ci-dessous écrits se peuvent lire & retourner en trente-huit manieres.* Et au titre de l'autre : *cette Oraison se peut dire par huit ou par seize vers, tant en rétrogradant que autrement. Tellement qu'elle se peut lire en trente-deux manieres différentes, & à chascune y aura sens & rime, & commencer tousjours par mots différents qui veult.* Je ne vous rapporterai point ces deux piéces, parce que, quoiqu'en dise l'Auteur, à qui elles ont dû coûter beaucoup, si l'on y trouve de la rime, on n'y trouve guéres de raison.

Avant les trois éditions des poësies de Meschinot que j'ai citées jusqu'ici, il y en a eu une faite pendant la vie

de l'Auteur ; puiſqu'elle parut à Nantes, chez Etienne Larcher, dès 1488. in-4°. Je n'ai point vû cette édition ; elle eſt citée par Maittaire dans ſes Annales Typographiques ; & par Marchand dans ſon Hiſtoire de l'Imprimerie, p. 83.

JEAN MESCHINOT.

L'AUTEUR ANONYME du Nouveau Monde & de l'Eſtrif du pourveu & de l'Electif, &c.

Meſchinot & la plûpart des autres Poëtes qui ont vécu dans le quinziéme ſiécle, ont loüé cette Ordonnance célébre connuë ſous le nom de *Pragmatique-Sanction*, qui fut faicte en 1438. & que Charles VII. fit publier & enregiſtrer en Parlement, pour être obſervée dans tout le Royaume. Quand Louis XI. trompé par Jean Joffredy, ou Jouffroy, Evêque d'Arras, eut conſenti à l'abolition de cette Ordonnance, nos Poëtes ne continuerent pas moins à en faire l'éloge ; & pluſieurs ne craignirent pas de parler même aſſez vivement de l'abrogation que l'on tentoit d'en faire, & qui a eu en effet le ſuccès que tout le monde ſçait, malgré les oppoſitions pluſieurs fois réité-

rées du Parlement & de l'Univerſité de Paris.

LE NOUV. MONDE.

Mais je n'ai point vu d'écrit de ce tems-là où cette matiere ſoit traitée avec plus de vivacité que dans un Dialogue en vers, qui paroît avoir été compoſé ſous le regne même de Louis XI. & qui a pour titre, *le nouveau Monde, avec l'eſtrif du pourveu & de l'ellectif, de l'ordinaire & du nommé.* L'Auteur ne s'y dévoile nulle part, & nos deux anciens Bibliothécaires, la Croix-du-Maine & du Verdier, n'ont pas connu ſon ouvrage. C'eſt, comme je vous l'ai dit, un Dialogue, dont les principaux interlocuteurs ſont *Bénéfice grant* & *Bénéfice petit*, la Pragmatique, Election & Nomination, le Légat, l'Ambitieux, l'Univerſité, Collation & Proviſion Apoſtolique.

Par le ſecond article de la Pragmatique, la nomination aux Evêchés & autres Bénéfices eſt ôtée aux Papes. Il eſt ordonné que chaque Egliſe élira ſon Evêque; chaque Monaſtere ſon Abbé ou Prieur, & ainſi des autres. C'eſt contre ce réglement qu'*Ambitieux*, le Légat, & quelques autres des interlocuteurs du Dialogue dont je parle, s'élevent avec emportement. C'eſt au

contraire le même réglement que la Pragmatique, l'Univerſité & ceux du même parti s'efforcent de maintenir dans ſa vigueur, & dont ils font voir les avantages. Mais ce Dialogue eſt ſans ordre & ſans liaiſon, & l'on y voit plus de déclamation que de raiſonnement. Le langage d'ailleurs m'en a paru communément ſi peu intélligible, que quoique j'aie eu la patience de lire cet écrit tout entier, je n'y ai rien trouvé qui valût la peine d'être rapporté. Le Pape y parle auſſi quelquefois, & de même que *Proviſion Apoſtolique*, il ne s'exprime jamais qu'en Italien, & preſque toujours peu correctement. Ce Dialogue a été imprimé à Paris pour Guillaume Euſtace, Libraire du Roi, in-8°. ſans date; mais apparemment à la fin du quinziéme ſiécle, ou dans les premieres années du ſeiziéme.

LE NOUV. MONDE.

Dans l'hiſt. du Théat. Fr. t. 3. p. 205. on rapporte ce Dialogue à l'an 1603. & l'on en donne un extrait.

J'ai beaucoup moins compris le but d'un autre petit poëme qui paroît avoir été compoſé ſous Louis XI. qui ne contient que douze feuillets, & qui a été imprimé in-4°. ſans date, en caracteres Gothiques. Ce poëme eſt intitulé: *le Livre de la Chaſſe du grant Seneſchal de Normandie. Et les Dits du bon Chien Souillart qui fut au Roy Loys de France*

L'EPISTRE D'OTHEA.

onzieſme de ce nom. Si c'eſt une allégorie, elle eſt ſi enveloppée que je n'y ai rien entendu. L'Anonyme y louë également la Chaſſe, les Chiens qui y ſervent, & une *Béauté qu'il ne déſigne* point, & finit ainſi :

Cy mettray fin à mon ouvrage
D'ouvret peu diſcret & apris,
Non lettré, éloquent, ne ſage,
Ainſi que fuz très-mal aprins :
Toutesfois de riens ne m'eſprins
De ſçavoir déclarer le pris
De celle à qui mon livre adreſſe :
C'eſt la belle Roſe fleurie,
Le ſeul reffuge & la maiſtreſſe
Du beau meſtier de Venerie.
Pourquoy ma très-honourée Dame,
Fille du Roy très-Chreſtien,
Ne me veuillez tourner à blaſme,
Et que j'ay fait penſant en bien ;
Et ſe j'ay mal penſé en rien,
Vous plaiſe le moy pardonner,
Et meſdiſans habandonner
Qui ſont tousjours preſts de reprendre :
Je l'ay fait pour le vous donner,
Si vous ſupplie en gré le prendre.

J'ai été plus ſatisfait des *Cent hiſtoires*

de Troye, autrement *l'Epiſtre de Othéa, Déeſſe de Prudence envoyée à l'Eſperit, chevaleureux Hector de Troye; avec cent hyſtoires*, par Chriſtine de Piſan. J'aurois dû vous parler de cet ouvrage lorſque je vous ai dit un mot de l'Auteur. Mais trompé par la vie de Chriſtine de Piſan, donnée par M. Boivin à la fin du tome ſecond des Mémoires de l'Académie des belles Lettres, & par celle dont M. l'Abbé Lebeuf a enrichi la vie de Charles V. compoſée par Chriſtine, & miſe au jour par ce Savant, je m'étois perſuadé que toutes les poëſies de Chriſtine de Piſan étoient demeurées manuſcrites: & ce n'eſt que depuis peu que l'on m'a communiqué l'écrit dont je viens de rapporter le titre, & qui eſt extrêmement rare. LE NOUV. MONDE.

Dans l'Epître dédicatoire à Louis, Duc d'Orléans, ſecond fils du Roi Charles V. & de Jeanne fille de Pierre, Duc de Bourbon, & d'Iſabelle de Valois, Chriſtine parle ainſi d'elle-même, & de ſon pere Thomas de Piſan.

D'humble vouloir moy povre créature,
Femme ignorant, de petite eſtature,
Fille jadis Philoſophe & Docteur
Qui Conſeiller & humble ſerviteur

L'EPISTRE D'OTHEA.

Voſtre pere, que Dieu face ſa grace,
Et jadis vint de Boulongne la grace
Dont il fut né, par le ſien mandement,
Maiſtre Thomas de Piſan, autrement
De Boulongne fut dit & furnommé,
Qui ſolennel Clerc eſtoit renommé,
En deſirant faire ſe je ſavoye
Choſe plaiſant qui vous miſt en voye
D'aucun plaiſir, ce me ſeroit grant gloire;
Pour ce emprins ay d'indigne mémoire
Préſentement ceſte œuvre à rimoyer, &c.

Cet ouvrage n'eſt proprement qu'un Traité de morale. Chriſtine de Piſan ſuppoſe qu'*une moult ſage Dame, Othéa appellée, conſidérant la belle jeuneſſe d'Hector de Troye* (à l'âge de quinze ans) *qui ja floriſſoit en vertus qui pouvoient eſtre deſmontrance des graces eſtre en luy au temps advenir, lui envoya pluſieurs dons beaux & notables..... Et pour ce que toutes graces mondaines que bon Chevalier doit avoir, furent en Hector*, elle lui adreſſa cette Epître pour le guider dans le chemin de la vertu, & comme pouvant d'ailleurs *ſervir à tous autres déſirans bonté & ſageſſe.*

Le moyen que Chriſtine employe pour parvenir au but qu'elle ſe propo-

se ; c'est de *ramener à moralité* les opinions des anciens Philosophes & autres, & en faisant usage des vérités sorties de leur bouche, ou répanduës dans leurs écrits. L'Epître est en vers de quatre pieds, & contient *cent histoires*, ou faits tirés de l'Histoire ancienne & de la Fable. Chaque fait est exprimé par une figure, & accompagné d'une glose & d'une allégorie. La glose explique les faits contenus dans le texte, & en fait l'application à la Morale en général : l'allégorie ramene ces mêmes faits à la morale Chrétienne. C'est alors que Christine sçait employer, & communément assez à propos, quantité de passages de l'Ecriture, des saints Peres, & d'autres Auteurs. *Nous pouvons*, dit-elle, *appeller la vie humaine droicte Chevalerie.* Comme simplement vertueux, tout homme a à combattre les vices : & comme Chrétien, *les assaults de l'ennemy d'Enfer.* C'est en conséquence de cette proposition que l'Epître s'adresse *à l'esperit chevaleureux d'Hector*, pour lui donner les moyens d'être victorieux.

L'EPISTRE D'OTHEA.

Fin du Tome neuviéme.

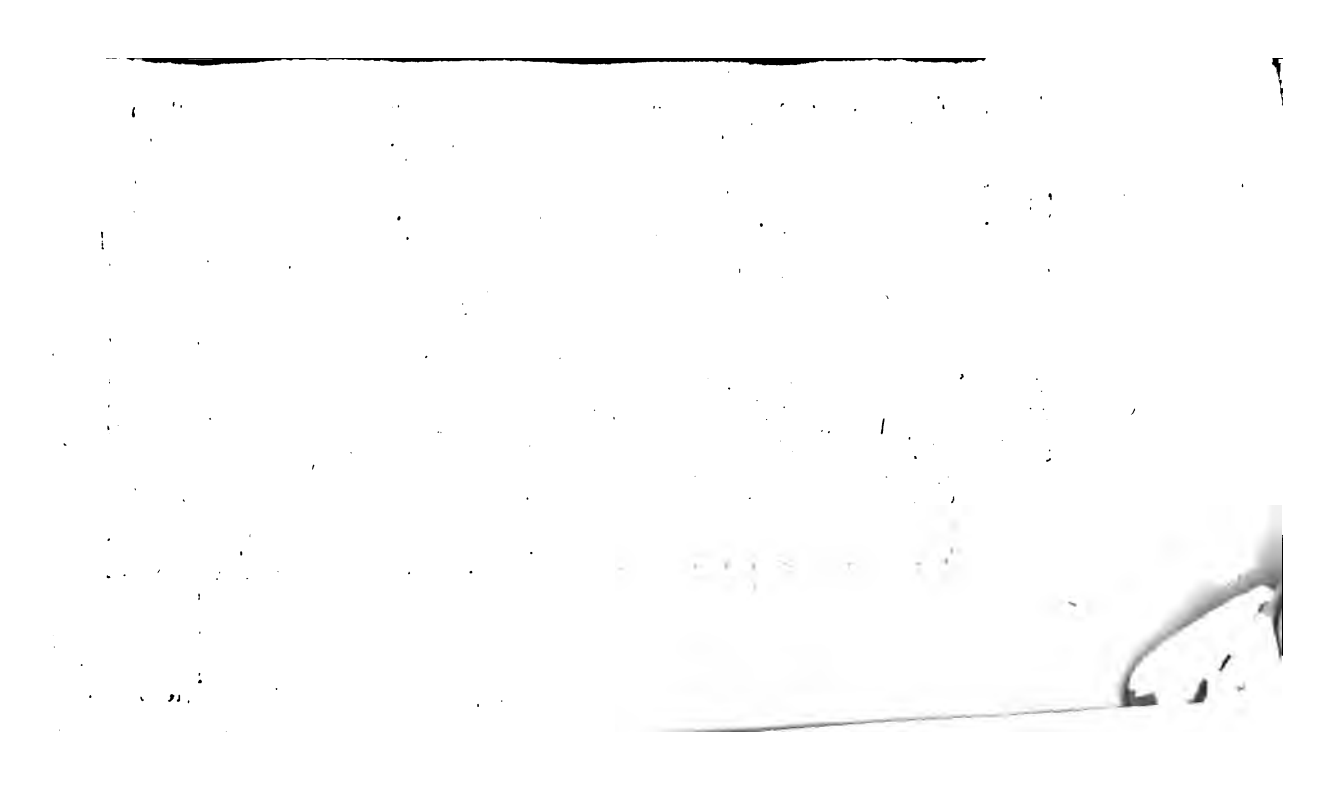

MICHIGAN
3 9015 06580 5783